

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union - Discipline - Travail

**MINISTRE D'ETAT, MINISTRE  
DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT**

\*\*\*\*\*

**ETUDES MONOGRAPHIQUES ET  
ECONOMIQUES DES DISTRICTS DE  
COTE D'IVOIRE**

***DISTRICT DE LA VALLEE DU BANDAMA***

Novembre 2015



Avec l'appui financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine  
(UEMOA)

---

**AVANT-PROPOS**

---

Pendant plus de 30 ans, la Côte d'Ivoire a été la porte d'entrée et le poumon économique de l'Afrique de l'Ouest. Le pays représente en effet à la fois un hub portuaire, commercial et touristique pour l'ensemble de la sous-région. La Côte d'Ivoire dispose par ailleurs de ressources agricoles, énergétiques et minières importantes lui permettant de consolider cette position économique et de continuer de jouer ce rôle économique de premier plan dans cette zone et en Afrique.

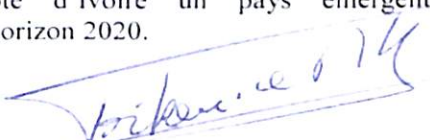
Après une décennie de crises qui a fortement détérioré les indicateurs socio-économiques et l'état des infrastructures, le gouvernement, à travers le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, a décidé de créer une nouvelle dynamique avec l'élaboration du Plan National de Développement (PND) 2012 - 2105.

Ce plan national qui vise un développement harmonieux et équilibré du territoire ambitionne de faire émerger des pôles économiques compétitifs par un grand programme d'aménagement du territoire au niveau de quatorze (14) aires géographiques appelées Districts.

La réussite de ce programme intégré nécessite la prise en compte de l'ensemble des spécificités territoriales des quatorze (14) Districts de la Côte d'Ivoire à travers la définition d'une vision de développement durable appropriée et la mise en œuvre des projets adaptés.

L'élaboration des études monographiques et économiques de ces Districts s'inscrit dans cet objectif, et vient surtout répondre à ce besoin d'établir des diagnostics territoriaux, prérequis fondamentaux pour identifier les avantages comparatifs de chaque District et créer par la suite un cadre propice à leur développement.

A travers ces études, les décideurs publics disposent désormais d'un outil d'orientation actualisé permettant de mener les actions de développement locales adaptées et ciblées en accord avec la vision nationale, à savoir faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

  
**Dr Abdallah Albert Toikeusse MABRI**

**Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement**



---



---

**S O M M A I R E**


---



---

Contexte.....	4
Méthodologie.....	5
Introduction.....	7
Axe I. Territoire et démographie.....	8
Chapitre 1. Caractéristiques territoriales.....	8
Chapitre 2. Ressources naturelles.....	20
Chapitre 3. Peuplement et caractéristiques socio-démographiques.....	32
Axe II. Développement économique.....	63
Chapitre 1. Secteur primaire.....	65
Chapitre 2. Secteur secondaire.....	87
Chapitre 3. Secteur tertiaire.....	100
Axe III. Développement socioculturel.....	113
Chapitre 1. Éducation.....	113
Chapitre 2. Santé et prévention.....	164
Chapitre 3. Culture, sport et jeunesse.....	191
Axe IV. Infrastructures et urbanisation.....	197
Chapitre 1. Développement urbain et cadre de vie.....	197
Chapitre 2. Transport et logistique.....	205
Chapitre 3. Équipement et infrastructures.....	212
Axe V. Perspectives de développement.....	227
Chapitre 1. Territoire et démographique.....	227
Chapitre 2. Développement économique.....	233
Chapitre 3. Développement socioculturel.....	240
Chapitre 4. Infrastructures et urbanisation.....	247
Table des illustrations.....	253
Sigles et abréviations.....	260
Glossaire.....	262
Bibliographie.....	268
Annexes.....	269

---

## C O N T E X T E

---

La réalisation des études monographiques et économiques des 14 Districts de Côte d'Ivoire s'inscrit dans le cadre du Programme Economique Régional (PER) lancé en 2004 par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et qui fut matérialisé par une convention signée le 25 janvier 2013 entre la République de Côte d'Ivoire, représentée par le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, et l'UEMOA.

Le Programme Economique Régional est un instrument de mise en œuvre d'une stratégie visant l'approfondissement de l'intégration économique régionale. Il se compose de projets intégrateurs sélectionnés au niveau régional compte tenu de leurs effets catalyseurs dans la réalisation des objectifs de croissance et de développement de l'Union. Il constitue un complément aux efforts déployés par les Etats membres en matière d'investissements publics et d'augmentation des investissements privés.

L'objectif de ce programme est de contribuer à l'approfondissement du processus d'intégration en vue de stimuler une croissance forte, durable et réductrice de pauvreté. Le cadre d'intervention pour la réalisation de cet objectif est adossé aux objectifs fondamentaux du Traité de l'UEMOA et prend en compte les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les priorités du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

Lancé le 29 avril 2014 à Abidjan, le projet d'élaboration des études monographiques et économiques des Districts de la Côte d'Ivoire (PEMED-CI) a pour objectif de dresser un état des lieux et de relever les potentialités et les contraintes propres à chaque région du pays, dans la perspective de lui assigner des fonctions spécifiques porteuses de développement.

Ce projet s'inscrit dans le cadre global de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2012-2015 dont s'est doté le gouvernement ivoirien pour concrétiser son ambition de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergeant à l'horizon 2020. Il se présente comme l'une des composantes majeures du volet de relance de l'aménagement du territoire et du développement régional à travers notamment l'aménagement de Pôles Economiques Compétitifs (PEC) autour des grandes villes, initié par le gouvernement dans la mise en œuvre du PND afin d'assurer le développement harmonieux et équilibré des grands espaces économiques du pays.

---

## METHODOLOGIE

---

Les études monographiques et économiques des 14 Districts de la Côte d'Ivoire ont été élaborées dans une démarche structurée en trois phases<sup>1</sup> :

- Une première **phase de préparation** qui a permis de dresser le profil général et les grandes caractéristiques des Districts à travers une interaction marquée avec l'ensemble des départements ministériels au niveau central à Abidjan et les différents acteurs publics et privés ainsi qu'une analyse des indicateurs et statistiques disponibles au niveau national ;
- Une seconde **phase de collecte de données** durant laquelle des visites de sites stratégiques ont été réalisées sur l'ensemble du territoire. Cette phase a permis de recueillir des questionnaires qualitatifs et de mener des entretiens clés grâce à une mobilisation du corps préfectoral et de l'ensemble des forces vives et représentants territoriaux des ministères au sein de chaque District ;
- Une **phase d'analyse et de consolidation** afin :
  - de synthétiser les différents éléments d'information et d'analyse sous forme d'une base de données dynamique (matrice d'information spatiale au niveau sous-préfecture),
  - d'identifier les secteurs porteurs,
  - d'évaluer les domaines d'actions et les opportunités de développement associées pour définir in fine la vocation économique de chaque District.

Les diagnostics territoriaux se sont concentrés sur les thématiques clés du développement local à travers l'analyse de 4 grands axes<sup>2</sup> :

- L'axe 1 « **Territoire et Démographie** » traitant des caractéristiques territoriales, de l'état des ressources naturelles, mais également des aspects démographiques, ethniques et socioculturels de la population ;
- L'axe 2 « **Développement Economique** » analysant toutes les activités économiques par secteur aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain entrant dans le produit local brut du District. Cet axe retrace également les flux économiques entre les zones de production et les zones de consommation, de transbordement ou de vente.
- L'axe 3 « **Développement Socio-Culturel** » évaluant le niveau d'accès de la population aux services sociaux et de base tels que l'éducation, la santé, la culture, la jeunesse et le sport ;
- L'axe 4 « **Infrastructures et Urbanisation** » permettant de réaliser un état des lieux du processus d'urbanisation des Districts et des aspects relatifs au transport, à la logistique, et aux différents équipements publics et infrastructures.

La réalisation de ces études monographiques et économiques est entièrement basée sur :

- Des données existantes collectées aussi bien au niveau central qu'au niveau local et mises à la disposition de l'étude par les différentes parties prenantes (ministères, directions régionales, industriels, acteurs publics...). Ces données proviennent avant tout d'annuaires statistiques, de rapports d'activités et de monographies territoriales. Les fournisseurs des données utilisées pour la réalisation des cartes sont mentionnés en tant que source dans le présent document.
- Les questionnaires administrés et les entretiens réalisés sur l'ensemble du territoire ivoirien et permettant de récolter des informations qualitatives auprès des principaux acteurs locaux (préfectures, directions régionales, établissements publics...).

Lorsque les données sont disponibles, les chiffres clés sont présentés sous forme de graphiques chiffrés accompagnés d'une étiquette de couleur permettant de positionner le District et chaque région par rapport à la moyenne nationale.

<sup>1</sup> Cf. Annexe 1 : Calendrier des rencontres

<sup>2</sup> Cf. Annexe 2 : Table de correspondance

Les principales difficultés rencontrées dans le cadre de l'élaboration desdites études sont de trois types :

- Les informations retranscrites dans les différents rapports sont issues de documents existants collectés. Certains de ces documents (monographies régionales, annuaires statistiques, rapports d'activités, etc.) sont basés sur des données historiques et ne permettent pas de garantir la pérennité des informations et leur fiabilité dans le temps.
- Les études monographiques et économiques portent sur l'ensemble des 14 Districts de la Côte d'Ivoire qui découlent du découpage administratif instauré par le décret n° 2011-263 du 29 septembre 2011 portant sur l'organisation du territoire national en Districts et en régions. À ce titre, de nombreuses données collectées ont dû être retraitées et agrégées afin de répondre au découpage en vigueur lors de la réalisation des études.
- De la même façon, la notion de District, définie dans le décret susmentionné comme une entité territoriale déconcentrée constituée d'un regroupement de régions, a été abrogée depuis le démarrage de l'étude. Dans le présent document, la notion de District se limite donc à un agrégat de régions définissant un ressort territorial infranational propice à la réalisation de grands projets d'aménagement et porteur de développement. Seuls les deux Districts Autonomes continuent d'exister, sous le nouveau statut de collectivités territoriales de type *particulier*.

Ces études monographiques et économiques ont été réalisées entre le deuxième trimestre 2014 et le premier trimestre 2015. À ce titre, les informations présentées dans ce rapport sont donc susceptibles d'évoluer dans le temps et devront faire l'objet de mises à jour régulières, afin d'en garantir la fiabilité et leur utilisation à des fins de développement.

Dans cette logique en particulier, les analyses thématiques détaillées du RGPH 2014 et de l'ENV 2015 n'étant pas validées lors de la rédaction du présent document, les données socio-démographiques utilisées sont celles des projections officielles réalisées par l'INS sur la base du RGPH 1998. Dès publication desdites analyses, le présent document devra faire l'objet d'une mise à jour, tant sur les aspects données que sur les analyses en découlant.

---

## INTRODUCTION

---

Le District de la Vallée du Bandama est composé de deux régions, le Gbèkè et le Hambol, dont les chefs-lieux sont Bouaké et Katiola. De par sa position centrale en Côte d'Ivoire, le District a été depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle et depuis l'indépendance du pays, un District stratégique sur le plan économique et sécuritaire. L'évolution du District et ses réalités économiques, sociales, urbaines et sécuritaires actuelles résultent principalement de l'évolution de Bouaké, 2<sup>ème</sup> plus grande ville du pays par sa population. Dès 1912, Bouaké est reliée par la ligne de chemin de fer, ce qui en fait une ville incontournable du pays sur le plan économique. Par la suite, de l'indépendance jusqu'à la fin des années 1990, la ville s'agrandit au fur et à mesure de l'installation de grandes industries, et absorbe les villages aux alentours jusqu'à occuper une superficie de 1 200 hectares.



Photo 1 : Barrage de la Loka © 2014

Après le boom économique des années 1970 et 1980, le secteur textile s'est effondré dans les années 1990 du fait de la concurrence des pays asiatiques. Cette crise a été suivie immédiatement par les crises politiques qu'a connues le pays à partir de 1998. Pendant la crise, Bouaké a joué un rôle majeur dans les évolutions sécuritaires et politiques du pays. En effet, en 2002, le pays se divise en 2 zones : une zone au sud, contrôlée par l'État avec Abidjan comme capitale, et une zone au nord, contrôlée par les rebelles et avec Bouaké comme capitale.



Photo 2 : Usine textile de Gonfreville © 2014

La destruction des infrastructures économiques et urbaines de la ville et de la région lors des combats et le manque de sécurité sur les routes ont contribué à l'arrêt des échanges économiques. Ces événements politiques ont pesé sur le développement de Bouaké qui a perdu son statut de deuxième pôle économique du pays au profit de San Pedro.

Après ces années de crises, le District de la Vallée du Bandama, pour poursuivre dans la voie du développement, doit désormais répondre aux enjeux suivants :

- La restauration complète de l'autorité de l'État et de la paix entre les communautés ;
- Une reprise de l'activité industrielle, agricole et commerciale en assurant la sécurité du transport de marchandises entre les différents axes du pays ;
- Un développement socio-économique qui tire parti du potentiel humain, des richesses agricoles, minières et touristiques passant par une remise à niveau des infrastructures (routes, transport, bâtiments publics) permettant d'y arriver.

---

**AXE I. TERRITOIRE ET DEMOGRAPHIE**


---

**Chapitre 1. Caractéristiques territoriales**
**I.1.1 Données géographiques**

1. Le District de la Vallée du Bandama est situé au centre-nord de la Côte d'Ivoire. Il est délimité :
  - Au nord par le District des Savanes ;
  - Au sud par le District du Sassandra-Marahoué et le District des Lacs ;
  - A l'est par le District de Zanzan ;
  - À l'ouest par le District du Woroba.
2. La ville de Bouaké, principal pôle urbain du District de la Vallée du Bandama, est située à 349 km d'Abidjan, à 107 km de Yamoussoukro sur le corridor reliant la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. Cette position géographique place Bouaké comme un hub commercial et logistique naturel.
3. La ville de Katiola est le chef-lieu de la région du Hambol. Elle est située à environ 45 km de Bouaké et 166 km de Korhogo. Elle constitue une étape incontournable de l'axe Abidjan-Korhogo, axe principal du commerce ivoirien avec les pays frontaliers du nord (Mali et Burkina-Faso).

**Tableau 1 : Superficie des composantes du District**

Région (chef-lieu)	Superficie (km <sup>2</sup> )	Département	Superficie (km <sup>2</sup> )	Sous-préfecture	Nombre de villages	Superficie (km <sup>2</sup> )
Gbèkè (Bouaké)	8 930	Béoumi	2 543	Ando-Kekrenou	67	320
				Béoumi	15	857
				Bodokro	49	445
				Kondrobo	ND	492
				Lolobo	ND	127
				Maradjassa	13	73
				N'guessankro	ND	229
		Botro	1 262	Botro	40	337
				Diabo	27	296
				Krofoinsou	ND	366
				Languibonou	32	263
		Bouaké	3 431	Bouaké	130	1 849
				Bounda	ND	451
				Djébonoua	45	322
				Mamini	ND	675
				Brobo	59	134
Sakassou	1 694	Sakassou	136	1 050		
		Dibri-Asrikro	ND	245		
		Toumodi-Sakassou	5	165		
		AyaouSran	ND	234		

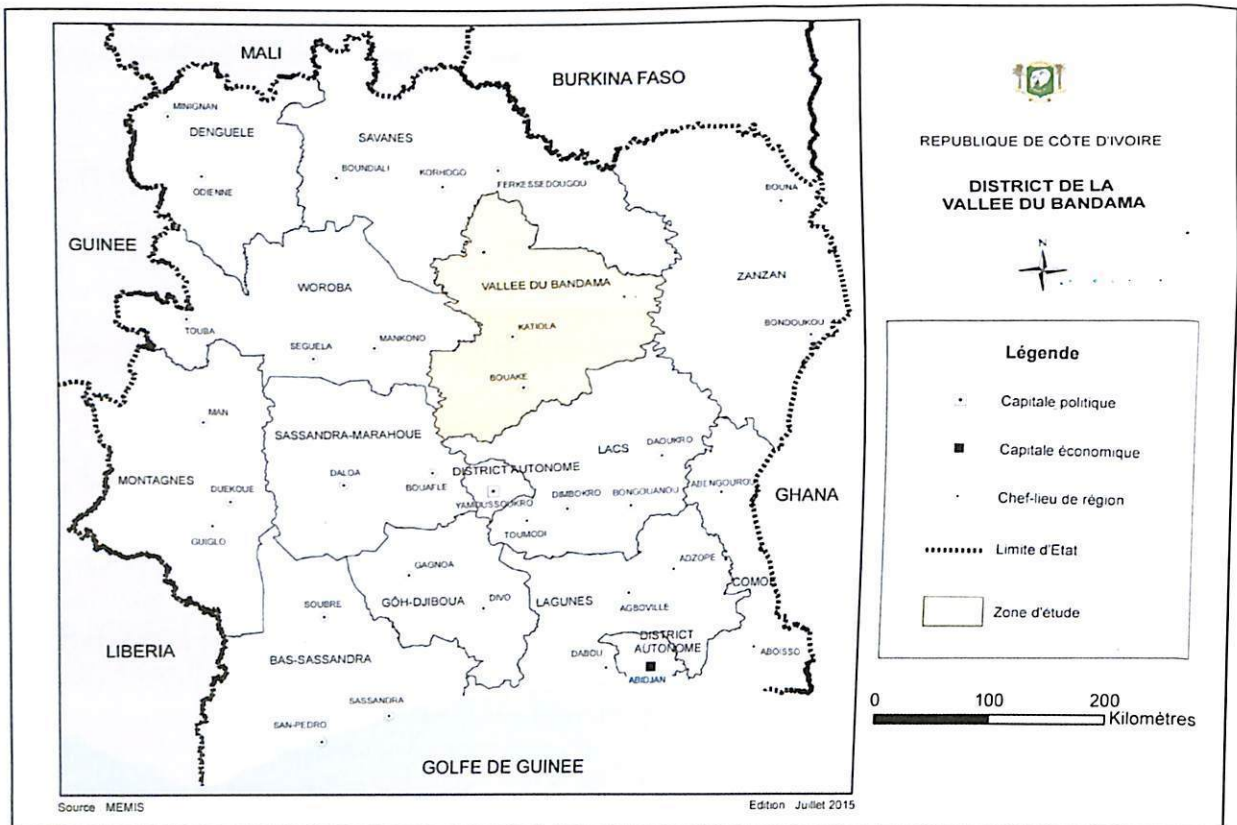


Région (chef-lieu)	Superficie (km <sup>2</sup> )	Département	Superficie (km <sup>2</sup> )	Sous-préfecture	Nombre de villages	Superficie (km <sup>2</sup> )
<b>Hambol (Katiola)</b>	19 497	Dabakala	9 998	Bassawa	101	1 069
				Bonieredougou	40	728
				Dabakala	22	1 863
				Foumbolo	23	2 603
				Niemene	10	606
				Satama-Sokoro	13	771
				Satama-Sokoura	ND	424
				Sokala-Sobara	ND	286
				Tendene-Bambarasso	ND	1 338
				Yaossedougou	ND	310
		Katiola	2 767	Katiola	9	670
				Fronan	8	1 437
				Timbé	9	660
		Niakaramandougou	6 732	Niakaramadougou	27	2 608
				Arikokaha	ND	820
				Badiakaha	ND	789
Niediekaha	ND			608		
Tortya	8			658		
Tafire	19	1 249				
<b>Total District</b>					<b>907</b>	<b>28 427</b>

Source : INS – Année 2014 /ND : Non Disponible

- Le District de la Vallée du Bandama s'étend sur une superficie de 28 427 km<sup>2</sup>, soit 8,8 % du territoire national. La région du Hambol occupe la plus grande part de cet espace avec 6 % de la superficie du District.
- Le District en tant qu'institution a été supprimé et sera considéré dans ce document, non comme une entité déconcentrée ou décentralisée à part entière, mais comme un ressort territorial infranational porteur de développement. Seuls les Districts Autonomes de Yamoussoukro et d'Abidjan continuent d'exister sous le nouveau statut des collectivités territoriales de type particulier.

Carte 1 : Localisation du District de la Vallée du Bandama en Côte d'Ivoire



### *Chiffres clés 1 : Limites géographiques*

---

- *2 régions : Hambol et Gbèkè*
- *7 départements*
- *39 sous-préfectures dont 28 fonctionnelles*
- *66 Communes*
- *907 villages*
- *Superficie totale : 28 427 km<sup>2</sup> (soit 8,8 % de la superficie du pays)*

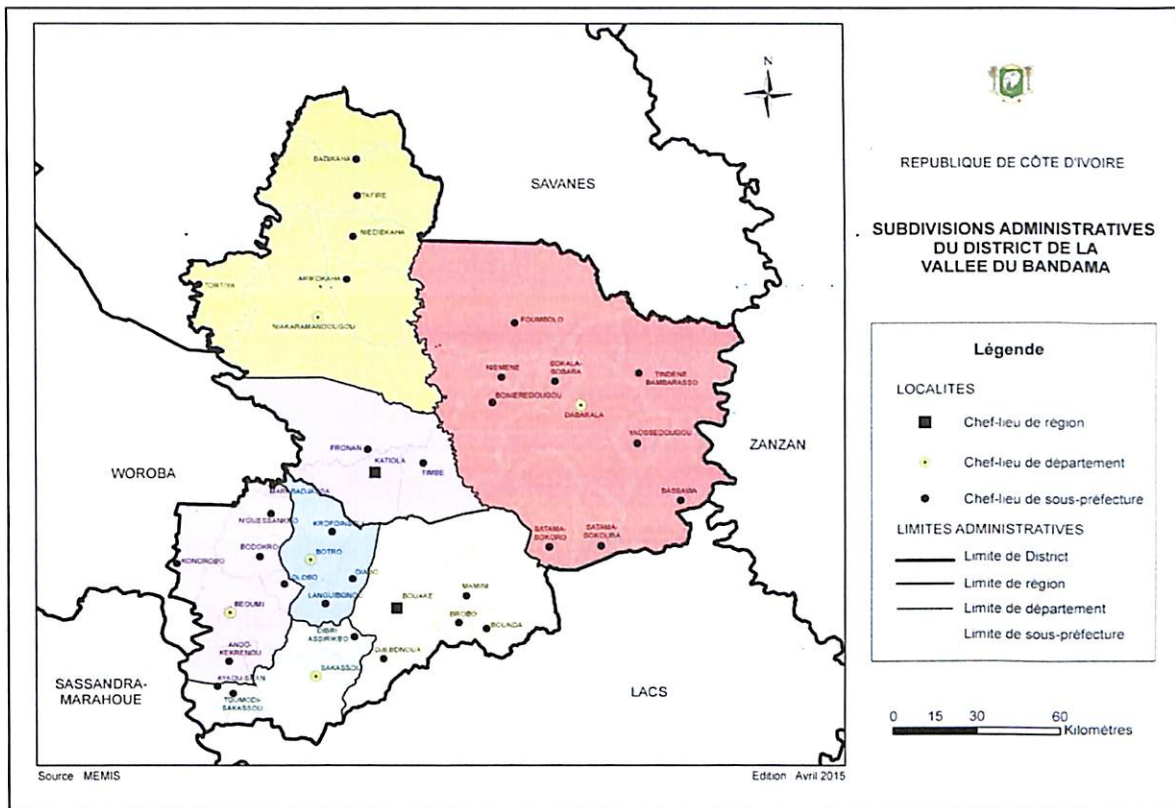
## I.1.2 Situation administrative

6. Le système administratif de la Côte d'Ivoire a évolué au fil de son histoire pour passer d'une centralisation forte pendant la colonisation — le gouvernement français ayant instauré 19 circonscriptions primaires (appelées Cercles) et administrées par un commandant de cercle et 48 circonscriptions secondaires dirigées par un conseil des notables — à une décentralisation avancée.
7. Ainsi, pour se rapprocher davantage des populations et assurer un encadrement efficace de celles-ci, l'administration territoriale de la Côte d'Ivoire va connaître une évolution constante :
  - Le nombre de départements va ainsi passer au fur et à mesure des réformes territoriales engagées de 4 en 1959 à 55 en 1996, avec un total de 187 sous-préfectures ;
  - En août 2009, la Côte d'Ivoire est composée de 19 régions, 2 Districts Autonomes, 81 départements, 390 sous-préfectures, plus de 8 000 villages et environ 1 000 communes ;
  - En 2011, dans un contexte de décentralisation et de déconcentration du territoire, la région de la Vallée du Bandama devient un District (Décret n°2011-263 du 29 septembre 2011 portant sur l'organisation du territoire national en Districts et en régions).
8. La déconcentration administrative se matérialise par la mise en place de 4 circonscriptions administratives<sup>3</sup> :
  - Les régions, placées sous l'autorité d'un Préfet de région ;
  - Les départements, placés sous l'autorité des Préfets de département ;
  - Les sous-préfectures administrées par un Sous-Préfet ;
  - Les villages placés sous la responsabilité de Chefs de Village.

---

<sup>3</sup> Cf. Annexe 3 : Liste de succession des préfets et des sous-préfets

Carte 2 : Subdivisions administratives du District de la Vallée du Bandama



9. Le processus de déconcentration s'est également traduit par la mise en place au niveau local de services publics déconcentrés, permettant de rapprocher davantage l'Etat des populations du District. La plupart des départements ministériels disposent ainsi d'au moins une représentation au niveau régional.

**Tableau 2 : Liste des services publics déconcentrés du District de la Vallée du Bandama<sup>4</sup>**

Région	Services Publics	Ville
GBEKE	Direction Régionale Santé	Bouaké
	Direction Régionale Agriculture	
	Direction Régionale Affaire Sociale	
	Direction Régionale Eaux et Forêts	
	Direction Régionale Environnement	
	Direction Régionale Infrastructures Economiques	
	Direction Régionale SODEFOR	
	Direction Régionale Formation Professionnelle	
	Direction Régionale Transport	
	Direction Régionale Budget	
	Direction Régionale Plan et Développement	
	Direction Régionale Mines et l'Industrie	
	Direction Régionale Pétrole et Energie	
	Direction Régionale Jeunesse et Service Civique	
	Direction Régionale Sport et Loisirs	
	Président Université de Bouaké	
	Direction Régionale Education Nationale BKE I	
	Direction Régionale Education Nationale BKE II	
	Direction Régionale Production Animale et R.H	
	Direction Régionale Commerce	
	Direction Régionale du Travail	
	Direction Régionale Culture et Francophonie	
	Direction Régionale Construction, Urbanisme	
	Direction Régionale Impôts	
	Direction Régionale Solde	
	Direction Régionale Douanes	
	Direction Régionale Tourisme et Artisanat	
CNRA		
Prarep		
Direction Régionale OCPV		
Direction Régionale INS		
Directeur T. de l'hydraulique		
HAMBOL	Direction Régionale Santé	Katiola
	Directeur T. de l'hydraulique	
	Culture	
	Jeunesse Sport et Loisirs	
	Direction Régionale Famille Femmes et Enfant	
DREN Katiola		

Source : MEMIS - 2013

<sup>4</sup> Liste non exhaustive

10. En plus des services déconcentrés mis en place par l'Etat, plusieurs organismes et bailleurs de fonds viennent soutenir l'action publique et participent activement au développement du District de la Vallée du Bandama. Ces acteurs clés interviennent principalement sur les domaines des infrastructures, prérequis indispensable au développement, et sur les secteurs sociaux tels que la santé et l'éducation.

*Tableau 3 : Liste des bailleurs de fonds et partenaires intervenants du District de la Vallée du Bandama*<sup>5</sup>

Bailleur de fonds	Domaines d'action
Banque Mondiale	Santé Education projet de développement
Crédit Lyonnais	Programme de développement
(Bad) Banque Africaine Développement	Santé, Infrastructures
Banque Islamique de Développement	Santé, éducation, infrastructures
(BOAD) Banque Ouest Africaine de Développement	Infrastructures (routes ; ponts)
Société Financière International	Projet de développement
Coopération Japonaise	Santé, Infrastructures
Agence Française de Développement	Infrastructures (Ponts Route), éducation, sécurité
Union Européenne	Education santé
Unesco	Education
Unfpa	Population, santé
Unicef	Education, santé
Onusida	Santé

Source : MEMIS - 2013

*Chiffres clés 2 : Situation administrative*

- 2 Préfets de région
- 7 Préfets de départements
- 36 Sous-Préfets
- 66 Commune, dont 19 fonctionnelles
- 907 villages
- 38 départements ministériels déconcentrés
- 13 bailleurs de fonds et partenaires au développement

<sup>5</sup> Liste non exhaustive

## **I.1.3 Situation sécuritaire**

### **I.1.3.1 Crises politico-militaires**

11. La Côte d'Ivoire a connu plusieurs crises politico-militaires profondes lors des deux dernières décennies (1990-2000 et 2000-2010) avec :
  - Le coup d'Etat militaire du 24 décembre 1999,
  - La tentative de coup d'Etat du 19 septembre 2002,
  - La crise post-électorale lors des élections présidentielles en novembre 2010.
12. Le District de la Vallée du Bandama a joué un rôle important lors du conflit. En effet, en 2002, des forces rebelles, appelées Forces Nouvelles prennent la ville de Bouaké et occupent le nord de la Côte d'Ivoire. Bouaké devient ainsi la capitale de la rébellion par opposition à Abidjan, capitale des loyalistes.
13. Les conflits armés ont été plus critiques dans le District de la Vallée du Bandama que dans le reste du pays. La région a en effet concentré des affrontements meurtriers et des exécutions sommaires de part et d'autre des deux camps, notamment en 2002 durant la « période noire » et tout au long des années de crise jusqu'en 2011. Ces crises successives se sont caractérisées par :
  - Des conflits armés ayant entraîné de nombreuses pertes en vies humaines, viols, agressions, découverte de charniers ;
  - La destruction de villages et de quartiers, ainsi que le pillage et la destruction d'édifices publics et de biens de particuliers ;
  - La rupture de la confiance entre communautés et une forte fracture sociale encore présente dans certaines zones ;
  - Une dislocation des cellules familiales du fait des déplacements massifs des populations et des pertes humaines ;
  - Un exode des populations ;
  - Un amenuisement du pouvoir d'achat des ménages et une hausse de la pauvreté ;
  - Une dégradation générale des infrastructures.
14. Trois ans après la dernière crise, la situation sécuritaire du District est toujours marquée par la présence de nombreux ex-rebelles. Après la sortie de crise en 2011, une partie des Forces Nouvelles, non réintégrée à l'armée régulière Ivoirienne, a continué à circuler armée dans l'ensemble du pays, occasionnant des braquages et autres agressions. L'ONUCI estime que le nombre d'ex-rebelles en armes dans le pays à ce jour, est de 50 000, dont une partie dans le District de la Vallée du Bandama.

### **I.1.3.2 Conflits ethniques et sociaux**

15. La situation sécuritaire du District de la Vallée du Bandama est essentiellement marquée par :
  - Les conflits entre les ethnies : La mise en place du découpage administratif, avec notamment l'attribution des chefs-lieux de régions, insuffisamment accompagnée par une communication large auprès des populations, constitue une source de tensions entre les ethnies et les communautés voisines.
  - Les conflits entre éleveurs et agriculteurs lors de la transhumance du bétail à travers les champs.
  - La pression foncière : le développement des plantations extensives repose sur la venue massive de migrants d'origine étrangère et sur une occupation illicite des terres forestières, générant de graves tensions interethniques que la loi foncière de 1998 n'a pu prévenir. Ce problème est amplifié par le retour de populations qui avaient abandonné leurs terres dans les années 80 et 90 suite au déplacement de la boucle du cacao et qui sont de retour ces dernières années depuis la fin de la crise.



### I.1.3.3 Dispositif sécuritaire

16. Le niveau d'encadrement sécuritaire est faible au regard de l'absence de poste de gendarmerie dans plusieurs chefs-lieux de département comme Dabakala ou Niakaramandougou.
17. Les forces de sécurité en place manquent de moyens matériels (armement, communication, transport, équipements de bureaux) et de moyens humains.
18. Le District compte 9 brigades de gendarmerie, 1 préfecture de police et 8 commissariats de police répartis de façon inégale sur le territoire puisque la région du Hambol ne dispose que d'un seul commissariat situé à Katiola.

**Tableau 4 : Dispositif sécuritaire du District<sup>6</sup>**

Région	Département	Type	Nombre d'unités
Gbèkè	Béoumi	Compagnie de gendarmerie	0
		Brigade de gendarmerie	2
		Préfecture de police	0
		Commissariat de police	1
		<b>Total Béoumi</b>	<b>3</b>
	Botro	Compagnie de gendarmerie	0
		Brigade de gendarmerie	1
		Préfecture de police	0
		Commissariat de police	1
		<b>Total Botro</b>	<b>2</b>
	Bouaké	Compagnie de gendarmerie	0
		Brigade de gendarmerie	5
		Préfecture de police	1
		Commissariat de police	5
		<b>Total Bouaké</b>	<b>11</b>
	Sakassou	Compagnie de gendarmerie	0
		Brigade de gendarmerie	1
Préfecture de police		0	
Commissariat de police		0	
<b>Total Sakassou</b>		<b>1</b>	
<b>Total Gbèkè</b>			<b>17</b>
Hambol	Dabakala	Compagnie de gendarmerie	0
		Brigade de gendarmerie	0
		Préfecture de police	0
		Commissariat de police	0
		<b>Total Dabakala</b>	<b>0</b>
	Katiola	Compagnie de gendarmerie	0
		Brigade de gendarmerie	0
		Préfecture de police	0
		Commissariat de police	1
		<b>Total Katiola</b>	<b>1</b>
	Niakaramandougou	Compagnie de gendarmerie	0
		Brigade de gendarmerie	0
		Préfecture de police	0
		Commissariat de police	0
<b>Total Niakaramandougou</b>		<b>0</b>	
<b>Total Hambol</b>			<b>1</b>

Source : Rapport général Bouake – Année : 2014

<sup>6</sup> Liste non exhaustive

19. Dans le département de Bouaké, les forces de l'ordre sont représentées par plusieurs structures employant au total près de 500 fonctionnaires :
- 1 Préfecture de police avec 1 Préfet de police, 117 agents et 105 sous-officiers ;
  - 5 Commissariats de police avec 1 Commandant, 32 officiers et 175 sous-officiers ;
  - Le CCDO en cours de déploiement à Bramakouté.
20. La Gendarmerie Nationale est représentée par une Légion qui couvre tout le District de la Vallée du Bandama. La Légion compte une Compagnie, un Escadron, une section anti-drogue et 9 Brigades. Les Brigade-Ville, la Brigade de recherche, et la Brigade routière sont situées à Bouaké ville. Les 6 autres brigades sont situées dans les Communes de Béoumi, Bodokro, Botro, Brobo, Djébonoua et Sakassou.
21. En 2014, 110 violences et voies de fait, 63 infractions sexuelles et plus de 1 500 vols ont été recensés dans le District. A cela s'ajoutent les nombreuses saisies d'armes et de munitions : 20 armes de guerre, 35 armes à feu, 4 armes blanches, 509 munitions de guerre, 1 876 munitions de chasses et 3 chargeurs vides d'armes de guerre.

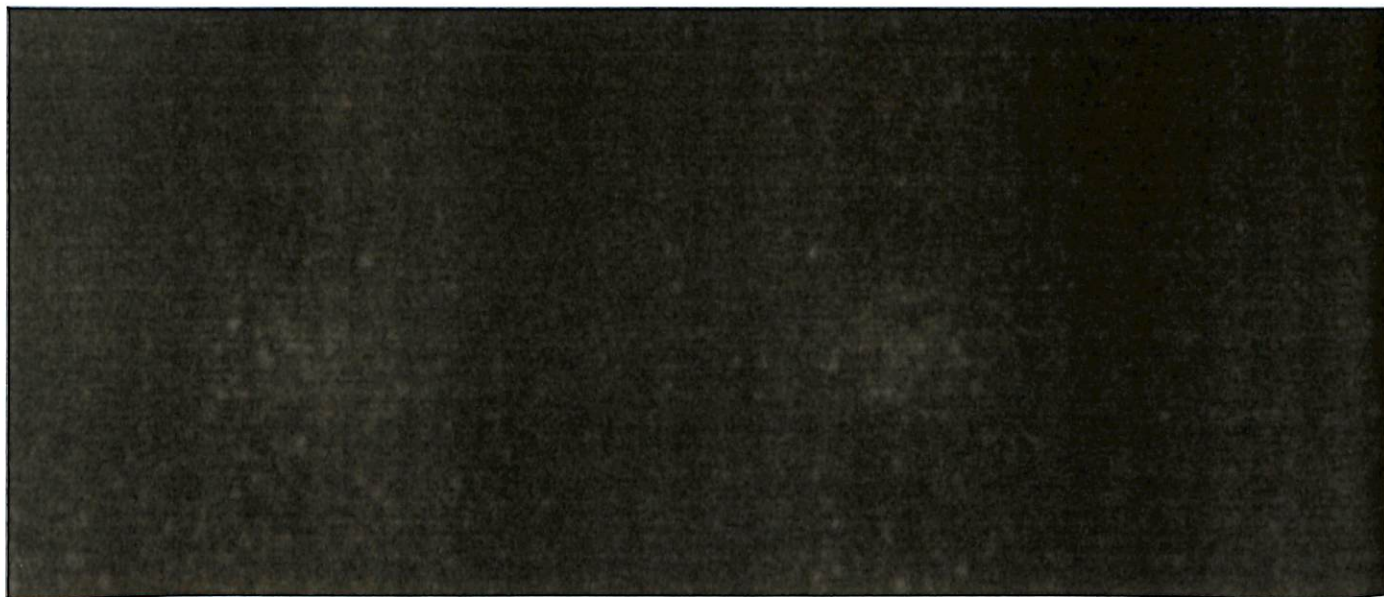
**Tableau 5 : Situation sécuritaire du District**

Homicides	Infractions sexuelles	Coups et Blessures graves	Violences et voies de fait	Vols	Infractions financières
ND	63	ND	110	1 585	ND

Source : Rapport général Bouaké- Année : 2014 /ND : Non Disponible

**Chiffres clés 3 : Situation sécuritaire**

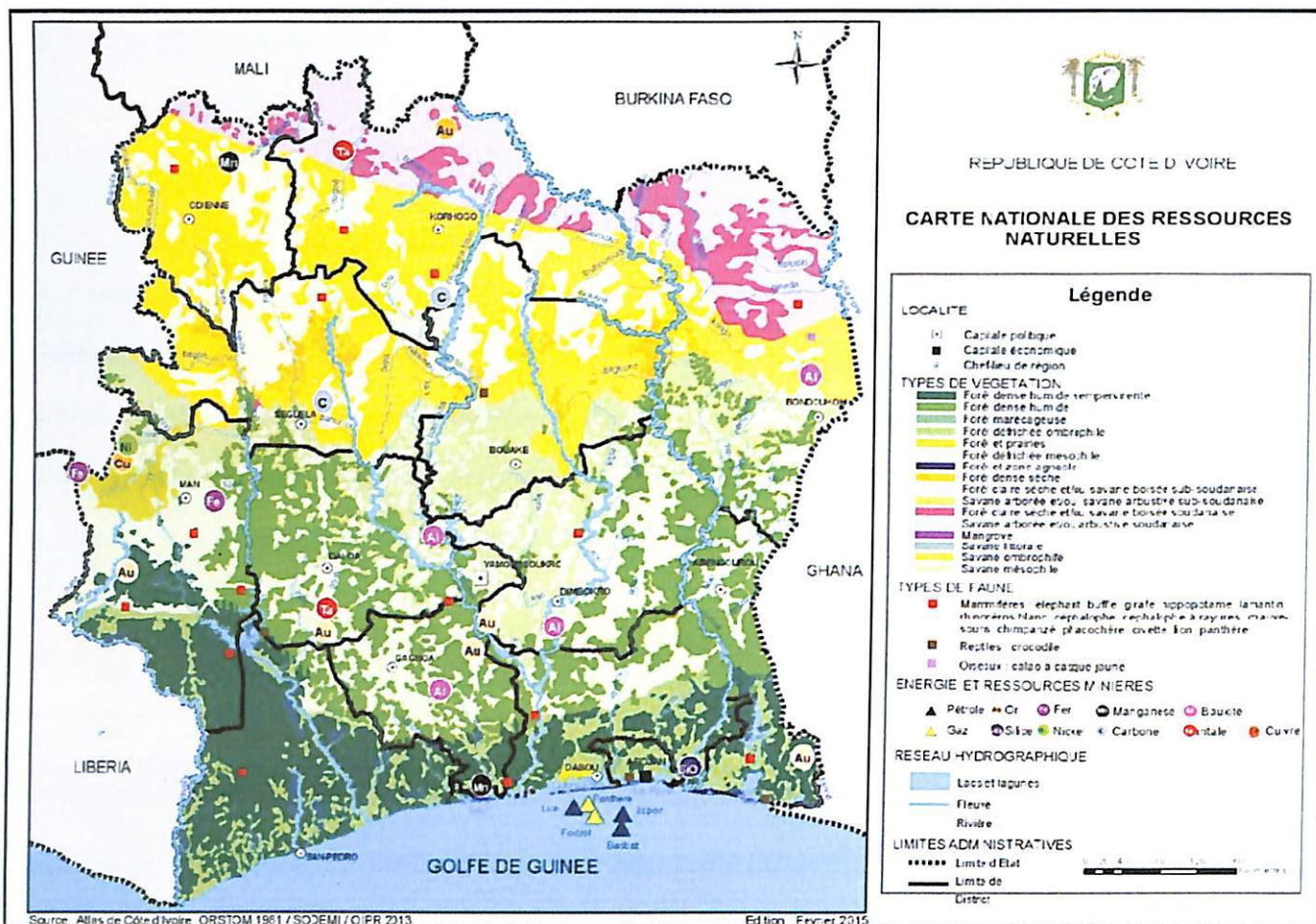
- 9 brigades de gendarmerie, 1 préfecture de police et 8 commissariats de police
- 1 585 vols
- 1 million de déplacés de la zone rebelle vers le sud
- 10 649 hommes de l'ONUCI déployés sur le terrain (dont 9 150 soldats, 195 observateurs militaires et 1 304 policiers)



## Chapitre 2. Ressources naturelles

23. Le District de la Vallée du Bandama dispose d'une grande variété de ressources naturelles aussi bien hydrographiques que géologiques ou biologiques. Il est traversé par de nombreux cours d'eau, notamment par le fleuve Comoé à l'est, et le Bandama Blanc à l'ouest.

Carte 3 : Ressources naturelles au niveau national



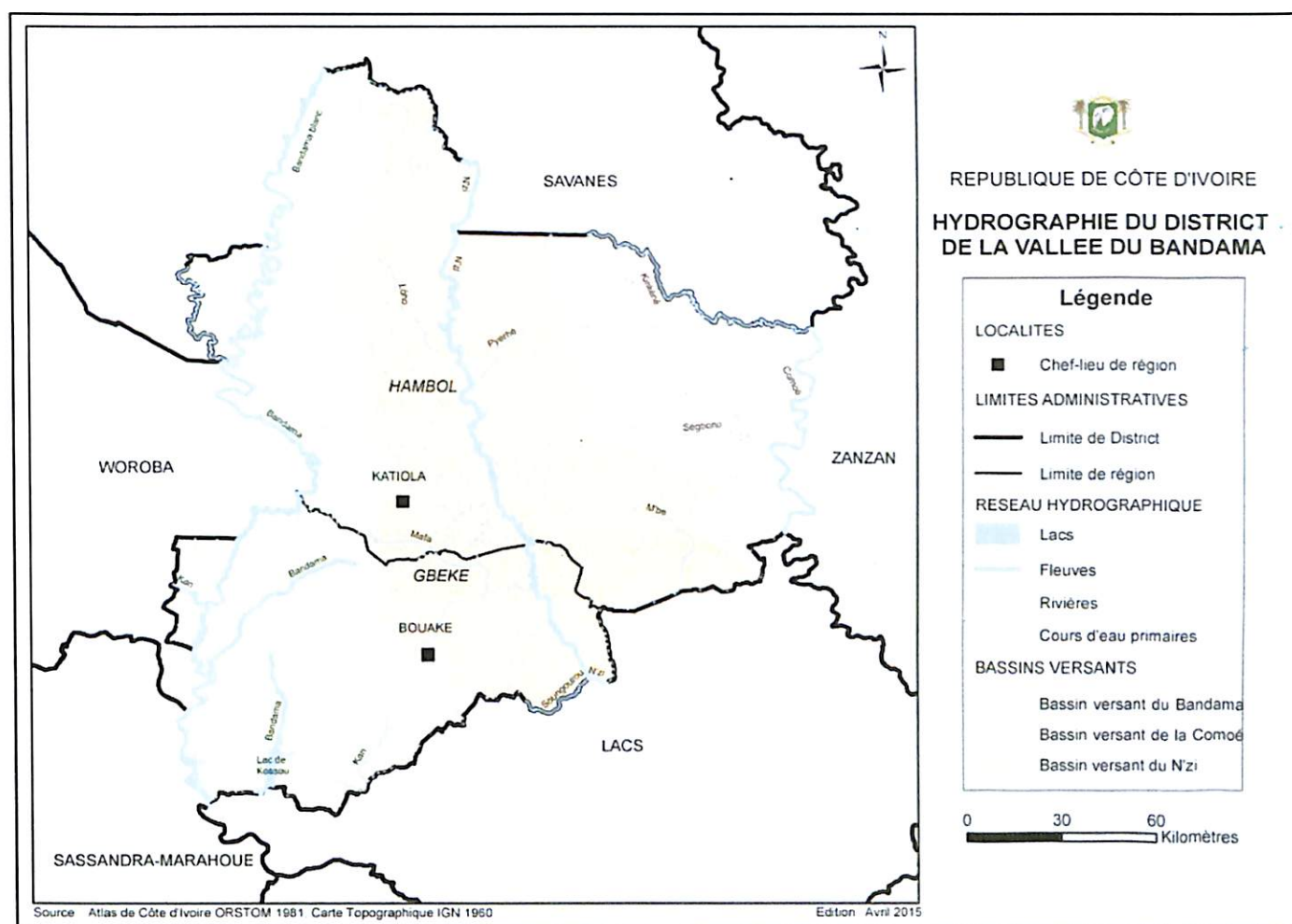
## I.2.1 Réseau hydrographique

24. Le réseau hydrographique est constitué de 3 principaux cours d'eau :

- Le fleuve Bandama Blanc, qui prend sa source dans le nord du pays, à l'ouest de la ville de Korhogo qu'il contourne par le nord, avant de s'orienter vers le sud. Sa longueur totale est de 1 050 km et son bassin couvre près de 100 000 km<sup>2</sup> ;
- Le fleuve Comoé prend sa source au Burkina Faso, il traverse la Côte d'Ivoire du nord au sud. Il a une longueur de 813 kilomètres et son bassin versant couvre 82 048 km<sup>2</sup>.
- La rivière N'Zi, affluent du Bandama, traverse les Districts des Lacs et de la Vallée du Bandama ;

25. Le District est également bordé par le plus grand lac de Côte d'Ivoire, le Lac de Kossou, situé à 40 kilomètres de la ville de Yamoussoukro. Le lac a été créé en 1971 à la suite de la construction du barrage hydroélectrique sur le fleuve Bandama à Kossou. La retenue de 30 milliards m<sup>3</sup> d'eau a formé un lac de 150 kilomètres de long, recouvrant 1 700 km<sup>2</sup> de terre.

*Carte 4 : Réseau hydrographique du District de la Vallée du Bandama*



26. En marge de ces cours d'eau, le District est irrigué par plusieurs autres rivières de moindre importance, comme l'Ouango, le Nenin, le Lopé ou encore les rivières Kan et Ioka à Bouaké ; Sagbo, N'Bé, Kinkéné et Niagara à Dabakala et Nabion et Nagou à Katiola, qui permettent de disposer d'une alimentation en eau permanente.

**Tableau 6 : Principales caractéristiques du réseau hydrographique du District**

Désignation	Type	Source	Direction
Lac de Kossou	Lac artificiel	Ouest Korhogo	NA
Bandama Blanc	Fleuve	Ouest Korhogo	Nord-Sud
N'Zi	Fleuve	Est Ferkessédougou	Nord-Sud
Comoé	Fleuve	Burkina Faso	Nord-Sud

Source : FAO ; NA : Non Applicable

27. Le District de la Vallée du Bandama est drainé par le Bandama et ses affluents. A l'est, une grande partie de la bande de schistes et grauweekes ainsi que la région de Katiola sont tributaires du N'Zi, par l'intermédiaire de ses affluents. A l'ouest, la bordure de la coupure est drainée par un affluent de la Marahoué.



Photo 3 : Lac de Kossou © 2014.

28. Le cours du Bandama est étroitement lié à la géologie : dans sa partie septentrionale, il serpente sur une mince bande de schistes, bloqué à l'est par la bande de granites de Ferkessédougou. Puis il traverse rapidement cette bande à son point le plus étroit. Il reprend ensuite un tracé plus sinueux sur les schistes et débits grauweekes birrimiens. Le seuil rocheux a bloqué l'érosion régressive : à l'aval la pente générale est de 0,6 % alors qu'elle n'est que de 0,15 % à l'amont d'où le grand nombre de méandres dans le cours supérieur.
29. Le réseau hydrographique du District se caractérise par une crue unique entre août et octobre, suivie d'un tarissement rapide entre novembre et décembre puis d'une longue période de basses eaux de janvier à mai.

**Chiffres clés 4 : Réseau hydrographique**

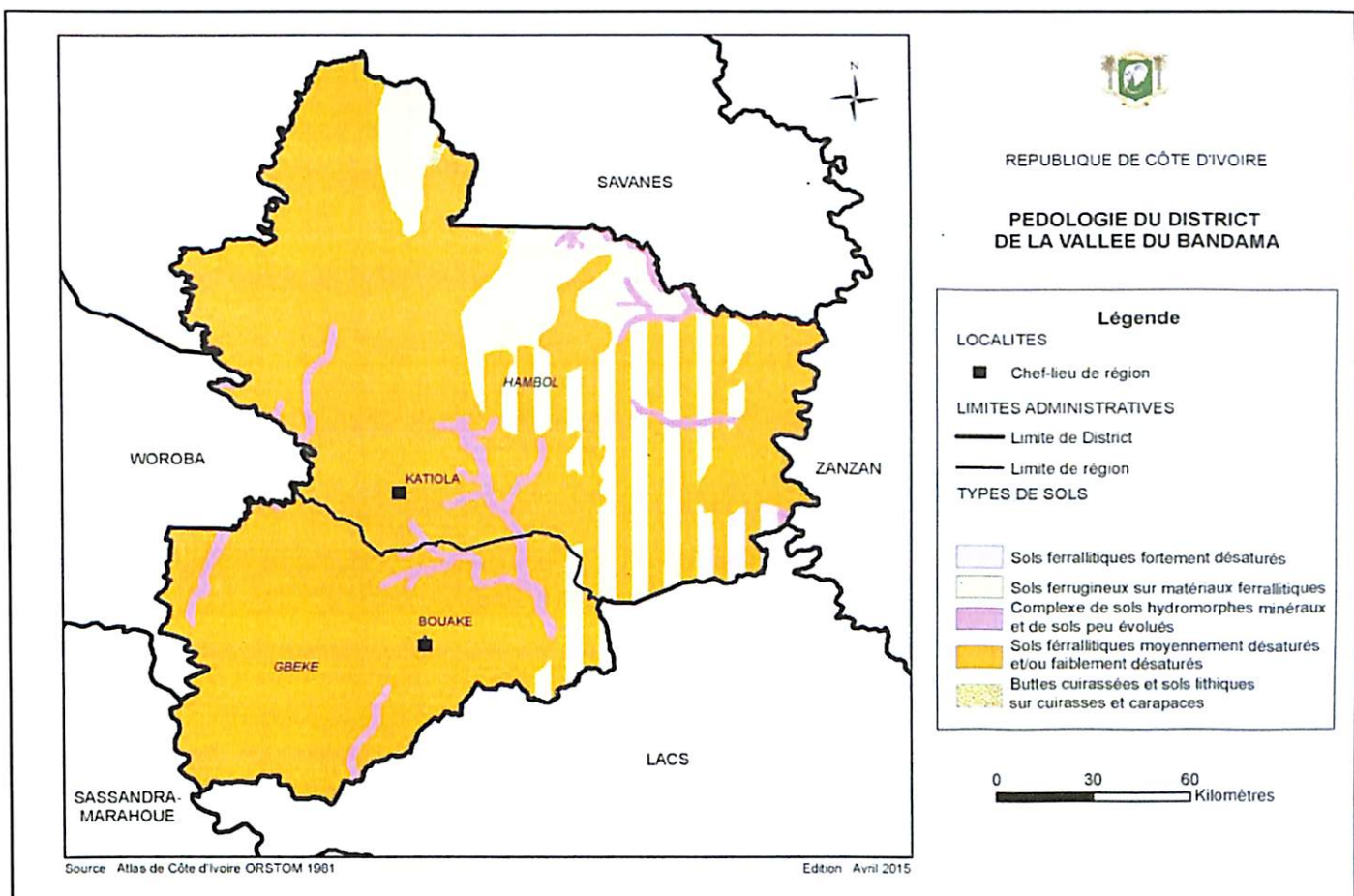
- 3 principaux cours d'eau : le fleuve Bandama Blanc, le fleuve Comoé et la rivière N'Zi
- Le Lac de Kossou, plus grand lac de Côte d'Ivoire
- 3 rivières marginales : l'Ouango, le Nenin et le Lope

## I.2.2 Sols et relief

### I.2.2.1 Pédologie

30. La quasi-totalité du District est constituée de sols ferrallitiques moyennement, voire faiblement désaturés, à l'exception de la région du Hambol qui comporte des sols ferrugineux sur matériaux ferrallitiques, notamment dans sa zone est.
31. Ce sont des sols très riches, mais extrêmement fragiles. Dès l'instant où le couvert forestier qui les protège de l'érosion est détruit, ces sols se transforment rapidement en cuirasses par suite d'une latéritisation. Les oxydes de fer et d'alumine colloïdale précipitent pour former des nodules qui, s'ils se soudent, forment des cuirasses définitivement stériles.
32. Par ailleurs, les 2 régions du District comportent localement des complexes de sols hydromorphes minéraux et des sols peu évolués. Ils sont caractérisés, d'une part, par le fer qui est réduit en milieu asphyxique (couleur verte du fer ferreux) et oxydé en milieu aéré (couleur rouille du fer ferrique) et, d'autre part, par la faible vitesse de décomposition et d'humification de la matière organique qui va donc s'accumuler.

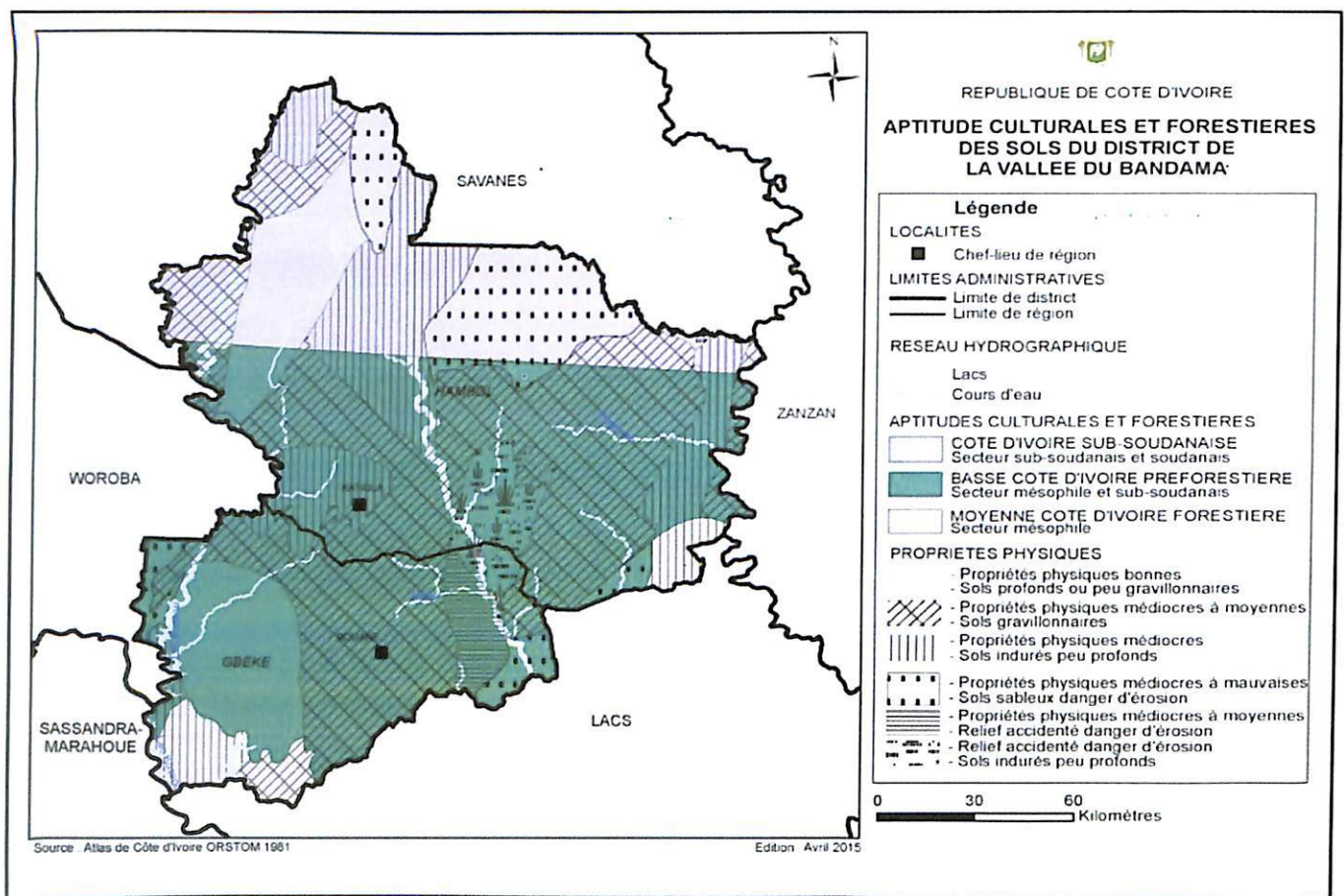
Carte 5 : Pédologie du District de la Vallée du Bandama



### I.2.2.2 Aptitudes culturales

33. De par sa nature, le sol du District de la Vallée du Bandama est propice à diverses cultures, dont les cultures vivrières (notamment la culture de riz, d'igname, de manioc, et de céréales), qui permettent d'assurer la subsistance des populations, mais également les cultures de rente. Le District est un producteur traditionnel de coton et d'anacarde.
34. Le District est divisé en trois zones distinctes qui s'étendent du nord au sud :
  - Le secteur sub-soudanais et soudanais au nord de la région du Hambol majoritairement composé de sols sableux et de sols indurés peu profonds. Ces sols, associé au climat des zones savaniques sont propices aux cultures de coton mais également à l'arboriculture fruitière, avec la mangue, l'anacarde et les agrumes ;
  - Le secteur mésophile et sub-soudanais au centre du District, avec des sols propices aux cultures vivrières tels que l'igname, le maïs, le riz pluvial mais également des cultures d'anacarde ;
  - Des zones mésophiles au sud-ouest de la région de Gbèkè et au sud-ouest de la région du Hambol, composées de sols indurés peu profonds.

Carte 6 : Aptitudes culturales et forestière du District de la Vallée du Bandama



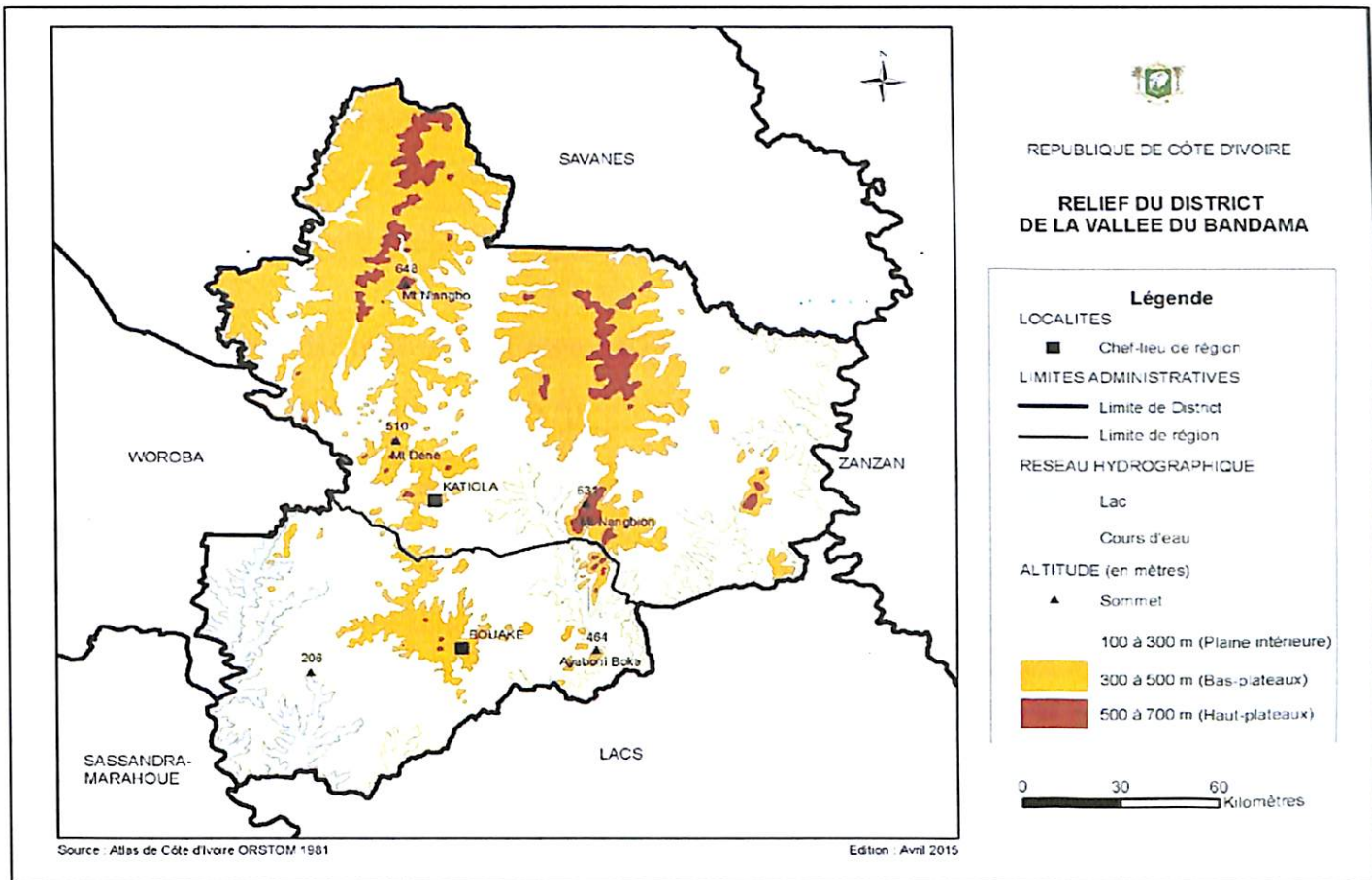


### I.2.2.3 Relief

35. Le relief du District se caractérise par quatre unités géomorphologiques avec d'est en ouest :

- La chaîne des Monts Gorowi dominant le sillon de la Haute-Comoé avec des sommets culminants à plus de 500 m ;
- La pénéplaine granito-gneissique de Dabakala ponctuée de nombreux inselbergs isolés ou formant des chaînons d'une altitude maximale de 650 m ;
- Le sillon de Fettékro au centre est dominé par les bas plateaux surmontés par de hauts plateaux formés par les inselbergs parmi lesquels le Mont Niangbo dans la région du Hambol qui culmine à 750 m d'altitude. Avec une surface de plus de 7 km<sup>2</sup>, le Mont Niangbo est le plus grand inselberg de Côte d'Ivoire.
- A l'ouest, la plaine du N'Zi à l'extrême ouest, d'altitude oscillant entre 150 m et 250 m.

Carte 7 : Relief du District de la Vallée du Bandama



36. Avec une succession de plaines et de bas plateaux, le District compte de nombreux bas-fonds utilisés pour les cultures vivrières comme le riz.

Tableau 7 : Altitudes des chefs-lieux de région

Région	Ville	Altitude (m)
Gbèkè	Bouaké	339
Hambol	Katiola	326

Source : dateandtime.info



*Photo 4 : Mont Niangbo © 2014*

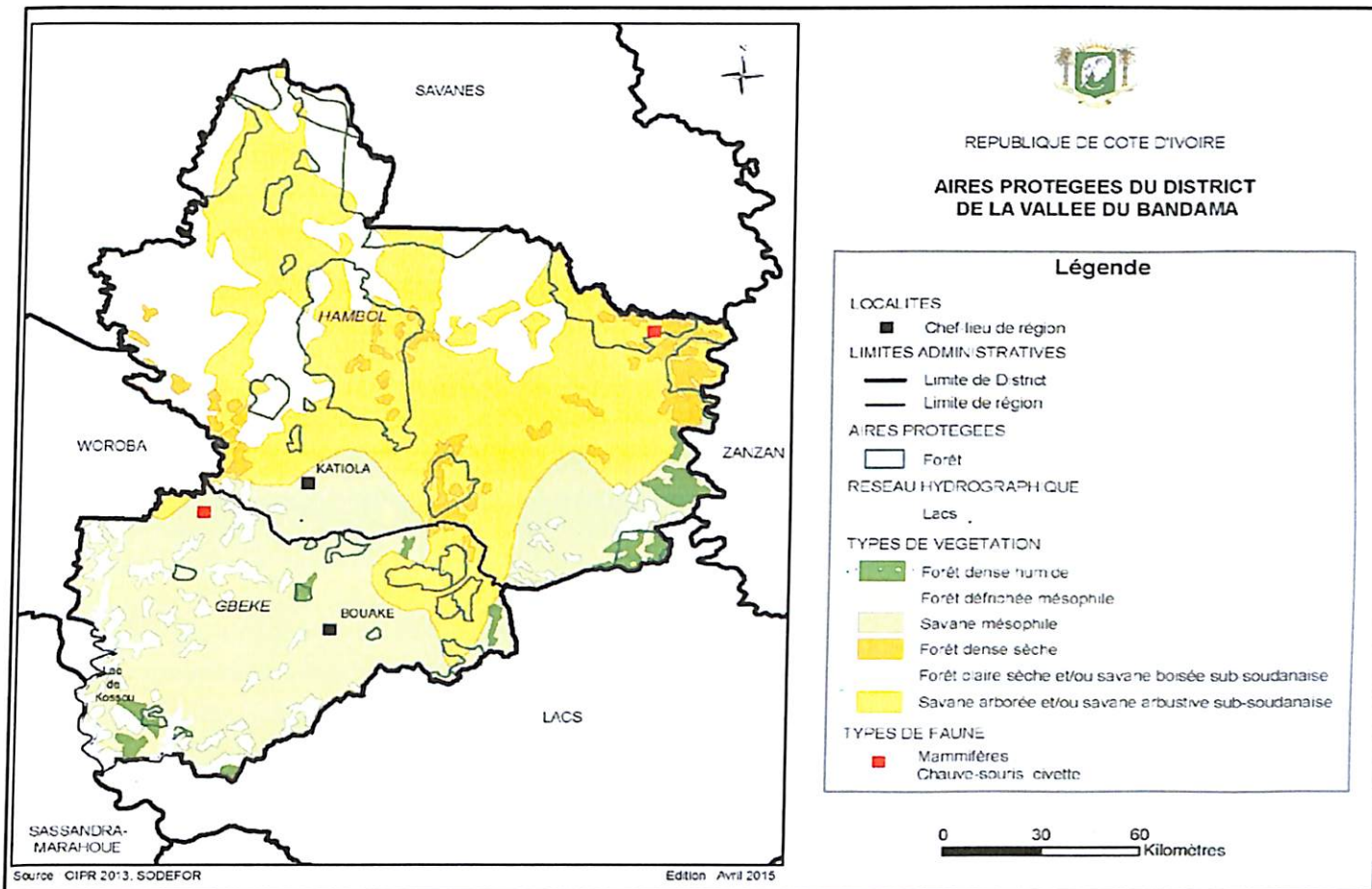
#### *Chiffres clés 5 : Sols et reliefs*

- *La quasi-totalité du District est constituée de sols ferrallitiques moyennement, voire faiblement désaturés*
- *Sols très riches, mais très fragiles*
- *3 types de zones différentes d'aptitudes culturales et forestières*
- *Relief compris en moyenne entre 100 et 300 mètres d'altitude*
- *Hauts plateaux au nord du District qui culminent à 700 mètres d'altitude*

### I.2.3 Végétation et biodiversité

37. Le District de la Vallée du Bandama se trouve sur une zone composée majoritairement de forêts défrichées mésophiles principalement au sud du District. Des zones clairsemées de forêts denses humides semi-décidues et de savanes arborées sont également présentes au nord du District.

Carte 8 : Forêts classées, parcs, réserves et principales espèces animales du District



38. Le District compte un total de 33 forêts classées, dont 20 dans la région du Hambol pour une superficie totale estimée à près de 520 000 hectares et 13 forêts classées, soit 48 000 hectares, dans la région de Gbèkè.

Tableau 8 : Inventaire des réserves forestières

Région	Département	Nombre de forêts classées	Superficie forêts classées (ha)
Gbèkè	Béoumi	2	9 510
	Bouaké	9	32 185
	Sakassou	2	6 340
<b>Total région de Gbèkè</b>		<b>13</b>	<b>48 035</b>
Hambol	Dabakala	8	232 930
	Katiola	5	11 200
	Niakara	7	274 550
<b>Total région du Hambol</b>		<b>20</b>	<b>518 680</b>
<b>Total Vallée du Bandama</b>		<b>33</b>	<b>566 715</b>

Source: Rapport général, Préfecture de Gbèkè 2014

39. La Réserve de faune et de flore du Haut Bandama, localisée dans la région du Hambol, près de Katiola, est issue des forêts classées situées sur la rive gauche du fleuve et de la forêt classée du Bandama Blanc sur la rive droite. D'une superficie de 123 000 hectares, la réserve couvre une zone de savanes et abrite des éléphants, des buffles et antilopes. Cette réserve a pour objectif principal, la conservation de la forêt sèche, de la forêt-galerie du fleuve Bandama et de la savane soudanaise.
40. Dans l'ensemble, les ressources naturelles faunistiques et floristiques ont souffert du braconnage et de l'exploitation illégale durant les années de crise. Le potentiel forestier du District est menacé par :
- Les besoins de l'activité agricole : surexploitation des terres due aux coupes de bois de chauffe (167 m<sup>3</sup> pour la région de Gbèkè et 462 m<sup>3</sup> pour la région du Hambol) et à une forte demande en terres cultivables. Ces systèmes portent atteinte aux arbres dont certains ne repoussent plus, surtout sur des sols à faible capacité de rétention en eau ;
  - Les perturbations climatiques, notamment la durée des saisons sèches ;
  - Le défrichement par le feu, lié à la pression démographique et au besoin croissant en foncier. Ces feux anthropiques passent régulièrement dans l'espace protégé et constituent un défi de gestion important, à savoir la participation de la population riveraine aux mesures de conservation.
  - Les occupations clandestines responsables de la dégradation des forêts, avec un taux de 41 % dans la région de Gbèkè et 48 % dans la région du Hambol
41. En 2014, de nombreux dégâts ont été causés, avec notamment 8,5 hectares d'anacarde détruits et 5 hectares de reboisement ravagés dans la région de Gbèkè.

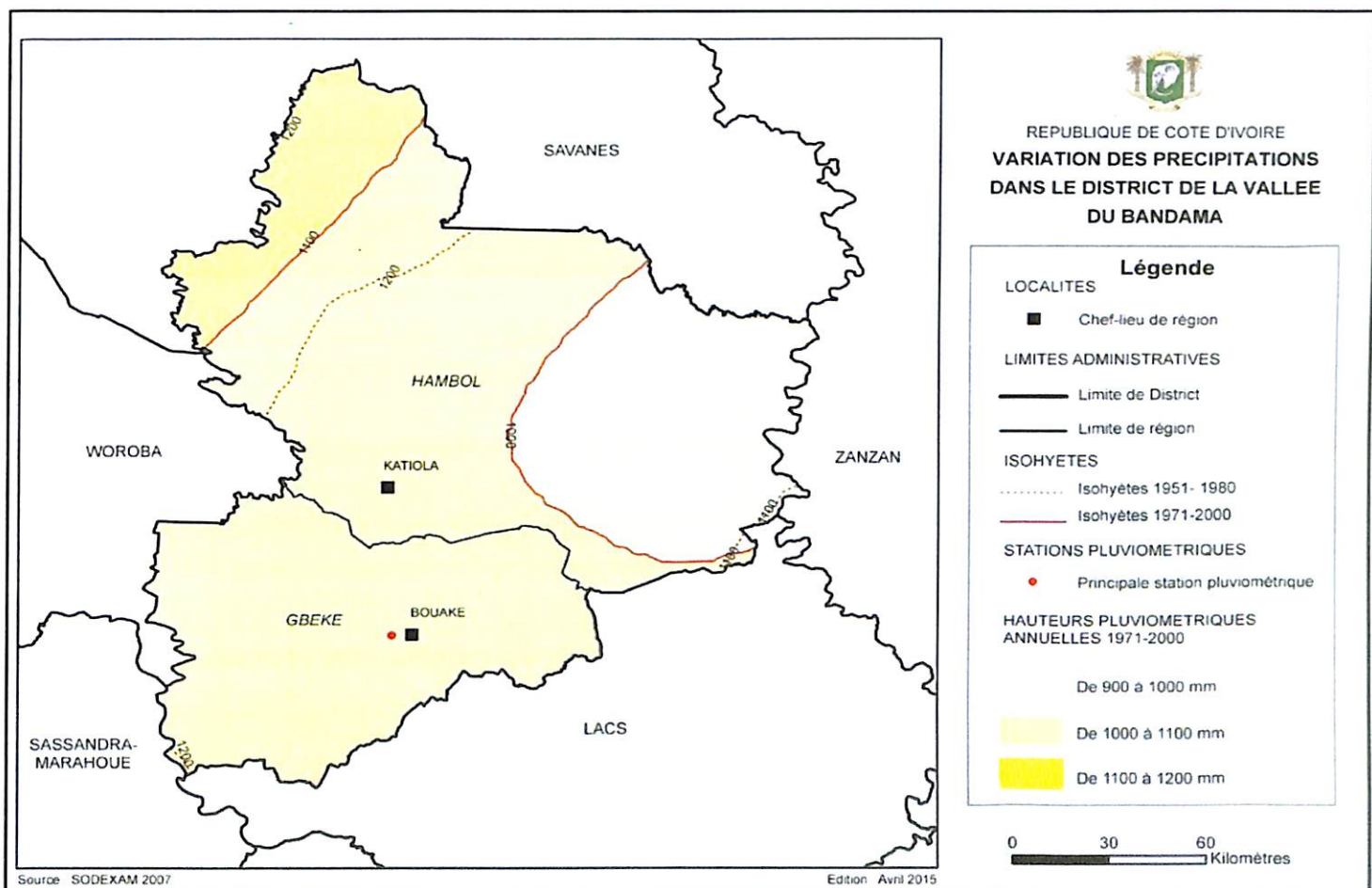
#### *Chiffres clés 6 : Végétation et biodiversité*

- 33 forêts qui s'étalent sur près de 600 000 hectares
- 1 réserve de faune et de flore du Haut Bandama de 123 000 hectares

## I.2.4 Climat

42. Le climat du District de la Vallée du Bandama correspond à un climat de type équatorial de transition atténuée avec 3 zones climatiques :
- La partie sud du District, influencée par un climat de type guinéen avec quatre saisons :
    - Une grande saison sèche (novembre-février) ;
    - Une petite saison sèche (juillet-août) ;
    - Une grande saison de pluie (mars-juillet) ;
    - Une petite saison de pluie (septembre-octobre).
  - La zone de Dabakala, au nord, est caractérisée par un climat soudanien avec un harmattan rigoureux et une saison sèche de cinq mois (novembre-mars).
  - La zone de Katiola présente un climat de type soudanéen avec une seule saison de pluies.
43. Le District connaît de légères disparités dans les niveaux moyens de précipitations enregistrées :
- La zone nord-est de la région du Hambol observe une hauteur pluviométrique comprise entre 900 et 1 000 mm
  - La partie centrale du District observe une hauteur pluviométrique comprise entre 1 000 et 1 100 mm
  - Enfin une petite zone nord-ouest de la région du Hambol enregistre une hauteur pluviométrique comprise entre 1 100 et 1 200 mm.
44. Par ailleurs, entre 1980 et 2000, le niveau de pluviométrie a fortement baissé dans le district, avec une perte de plus de 100 mm d'eau, ce qui dénote de fortes perturbations climatiques dans le District.

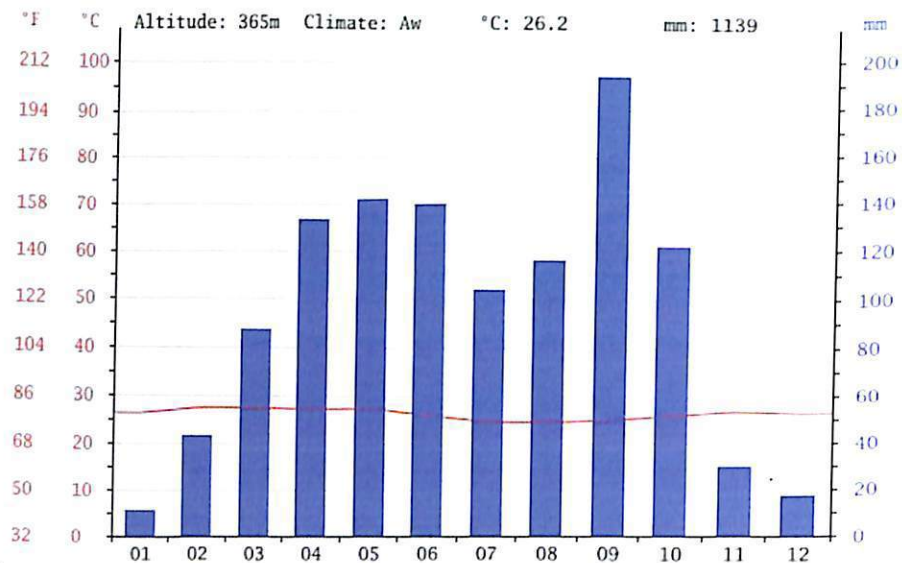
*Carte 9 : Variation des précipitations dans le District*



### I.2.4.1 Bouaké

45. A Bouaké le climat est de type tropical avec une température moyenne annuelle de 26,2 °C et des précipitations annuelles moyennes de 1 139 mm.
46. Les précipitations minimales sont enregistrées au mois de janvier avec une moyenne de 11 mm contre 194 mm en moyenne courant septembre soit un différentiel de 183 mm.
47. Les températures les plus élevées sont enregistrées en mars avec 27,5 °C en moyenne à cette période contre 24,5 °C au mois d'août soit une amplitude thermique annuelle de 3,0 °C.

Figure 1: Pluviométrie et température moyenne à Bouaké (région de Gbèkè)

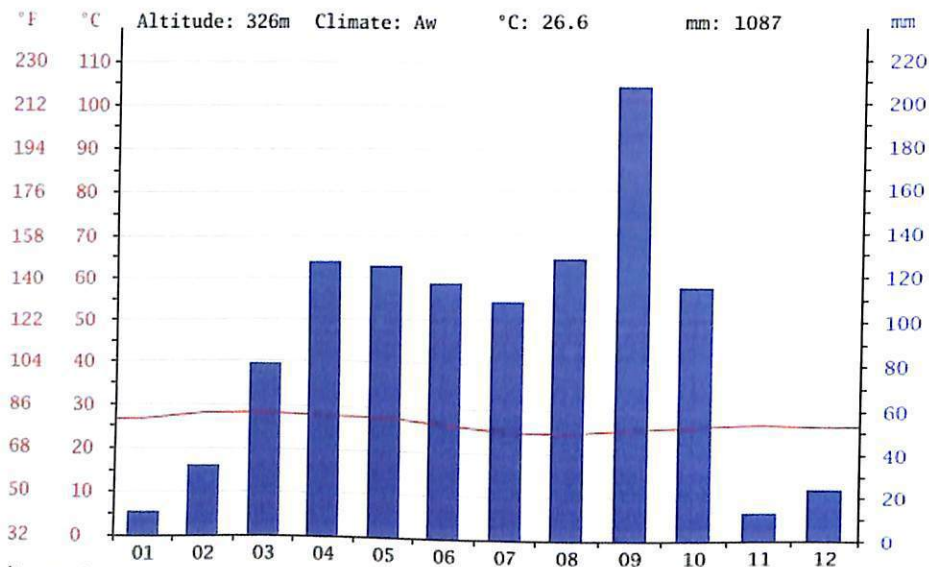


Source : <http://fr.climate-data.org/>

### I.2.4.2 Katiola

48. Le climat de Katiola est tropical avec une température moyenne annuelle de 26,6 °C et des précipitations annuelles de 1 087 mm.
49. Les précipitations les plus basses sont enregistrées en janvier avec une moyenne de 11 mm contre 208 mm enregistrées en septembre soit une amplitude des précipitations de 197 mm.
50. La température moyenne la plus basse est atteinte au mois d'août avec 24,7 °C contre 28,3 °C au mois de mars soit une amplitude thermique de 3,6 °C.

Figure 2 : Pluviométrie et température moyenne à Katiola (région du Hambol)



Source : <http://fr.climate-data.org/>

51. L'analyse des hauteurs pluviométriques entre 1971 et 2000 démontre de fortes perturbations climatiques dans le District impactant les cycles cultureux. En effet, la pluviométrie a diminué d'environ 100 mm sur les 30 dernières années, et ce dans toutes les régions du District.
52. L'obtention des données pluviométriques pour autres localités du District constitue une réelle difficulté du fait de l'absence de pluviomètres, mais il est admis que les pluviométries et températures moyennes des autres départements sont sensiblement les mêmes du fait de leur appartenance à la même zone écologique.

#### *Chiffres clés 7 : Climat*

- 4 saisons
- Des précipitations à Bouaké comprises en moyenne entre 9 mm et 168 mm de pluie par an
- Perturbations climatiques avec – 100 mm sur les 30 dernières années

#### *Synthèse 2 : Ressources naturelles*

*Le District de la Vallée du Bandama est situé au centre du pays et est doté de ressources naturelles riches et abondantes. Le District possède un réseau hydrographique très dense, avec 3 fleuves, le Bandama Blanc, le N'Zi et la Comoé ainsi que le Lac de Kossou qu'il partage avec le District des Lacs et le District Autonome de Yamoussoukro.*

*Le District de la Vallée du Bandama est caractérisé par des bas-reliefs avec une altitude comprise entre 100 et 300 mètres d'altitude en moyenne, hormis quelques hauts plateaux dans le nord qui culminent à 700 mètres d'altitude.*

*Le District se caractérise également par ses richesses faunistiques et floristiques, protégées au sein des réserves écologiques. Ainsi la présence de la réserve du Haut Bandama permet le développement de nombreuses espèces animales et végétales, parmi celle-ci, la forêt sèche, la forêt-galerie du fleuve Bandama et la savane soudanaise.*

*Enfin, le District de la Vallée du Bandama possède un climat de type équatorial de transition atténuée, les pluies sont nettement plus faibles que dans les autres régions sud du pays.*

## Chapitre 3. Peuplement et caractéristiques sociodémographiques

### I.3.1 Historique du peuplement

53. Le peuplement du District est intimement lié à l'histoire des deux principales ethnies : les Sénoufo venus du nord et les Baoulé, originaires du Ghana.
- a) Peuplement Sénoufo*
54. La première étape de la pénétration des peuples Sénoufos en Côte d'Ivoire s'étend du 10<sup>ème</sup> au 15<sup>ème</sup> siècle alors que la deuxième se produit lors du 16<sup>ème</sup> siècle. Les Siénéfo sont les premiers occupants du Siéné, région située entre San, à l'Est du Mali et Nouna à la frontière du Burkina avec le Mali.
55. Les ancêtres connus des Sénoufo sont les Pallaka (ou Falafala) et les Myoro qui vivaient de la chasse et la cueillette. Ils étaient installés dans les régions septentrionales du pays Sénoufo.
56. Des éléments voltaïques sont descendus de la région comprise entre Banfora, Bougouni et Sikasso. Ces ancêtres des actuels Sénoufo menaient une vie quasi nomade de ramasseurs et de chasseurs. Ils recherchaient un gibier plus abondant et partirent de Koutiala au Mali vers le 11<sup>ème</sup> ou 12<sup>ème</sup> siècle. Ils émigrèrent peu à peu vers le Pays de la Kola, c'est-à-dire vers le sud jusqu'à ce qu'ils soient bloqués dans leur progression par les forêts inextricables de la zone tropicale.
57. Ils fondèrent Katiola puis occupèrent petit à petit l'espace compris entre les localités actuelles de Bouna, Prikro, Mankono, Séguéla, Touba et Odienné en Côte d'Ivoire, espace probablement vide d'hommes à l'époque.
58. Par vagues successives, ils vont occuper un espace géographique immense dont les limites sont marquées par les localités actuelles d'Odienné, Touba, Séguéla, Mankono, la zone nord du Pays Baoulé, Bondoukou et Bouna. Les Sénoufo vont ensuite émigrer dans trois directions principales :
- Vers la région de Bobo-Dioulasso au nord-est : Ces Sénoufo sont un mélange culturel de Samogho, Lobi, Tuka, Toussian et Bobo-Dioula. Leur rayon d'influence s'étend toujours à Sikasso et aussi à Bobo-Dioula.
  - Vers la région de Bondoukou et de Begho à l'est : Pendant le 18<sup>ème</sup> siècle, des commerçants Dioula s'établirent parmi les Sénoufo du sud qui fréquentaient le marché de Katiola. Ils arrivèrent à appartenir aux classes dominantes Sénoufo.
  - Vers le sud entre le Bandama et le Nzi jusqu'à la région de Bouaké : Ces Sénoufo sont un mélange culturel d'immigrants des alentours d'Odienné et Fourou qui depuis des siècles s'étaient mariés avec les groupes du Royaume de Kéné Dougou, le « Pays de la Lumière ».
- b) Peuplement Baoulé*
59. Les Baoulé arrivèrent vers la moitié du 18<sup>ème</sup> siècle. Ils étaient constitués par différents groupes Akan :
- Les Alanguira, issus des Denkyira, qui arrivèrent vers 1720 sur l'immense plateau couvert de savane qui était occupé par des populations éparses de Gouro et de Sénoufo ;
  - Les Assabou, issus d'Asante et arrivés en 1765. Cette migration soumit les Alanguira de Sakassou, les Sénoufo, les Gouro et les Mandés. Ainsi Akoua Boni instaura le royaume baoulé de Sakassou ;
  - Les Sénoufo qui s'étaient installés à Bouaké et qui furent repoussés pendant le 18<sup>ème</sup> siècle par les Baoulé.
60. Les Baoulé occupent le centre de la Côte d'Ivoire actuelle. Leur territoire a une forme triangulaire appelée le « V baoulé » dont la hauteur pointe vers le sud, dans le Bas-Bandama. C'est le territoire au confluent du Bandama et du Nzi. La base, dans la partie septentrionale, s'étend aux régions de Béoumi, Bodokro, Bouaké, et Mbahiakro.
61. Les zones occupées par les Baoulé Ayaou, Yaourè, Suamenle et Elomouen débordent à certains endroits le fleuve Bandama sur son flanc occidental. Les Baoulé Ahali, Faafoè et Sono ont leurs terroirs qui vont légèrement au-delà du flanc oriental du Nzi, un affluent du Bandama.
62. La gestation du peuple baoulé prend forme avec le peuplement Assabou, donc des groupes qui ont migré sous la direction de la reine Abla Pokou.



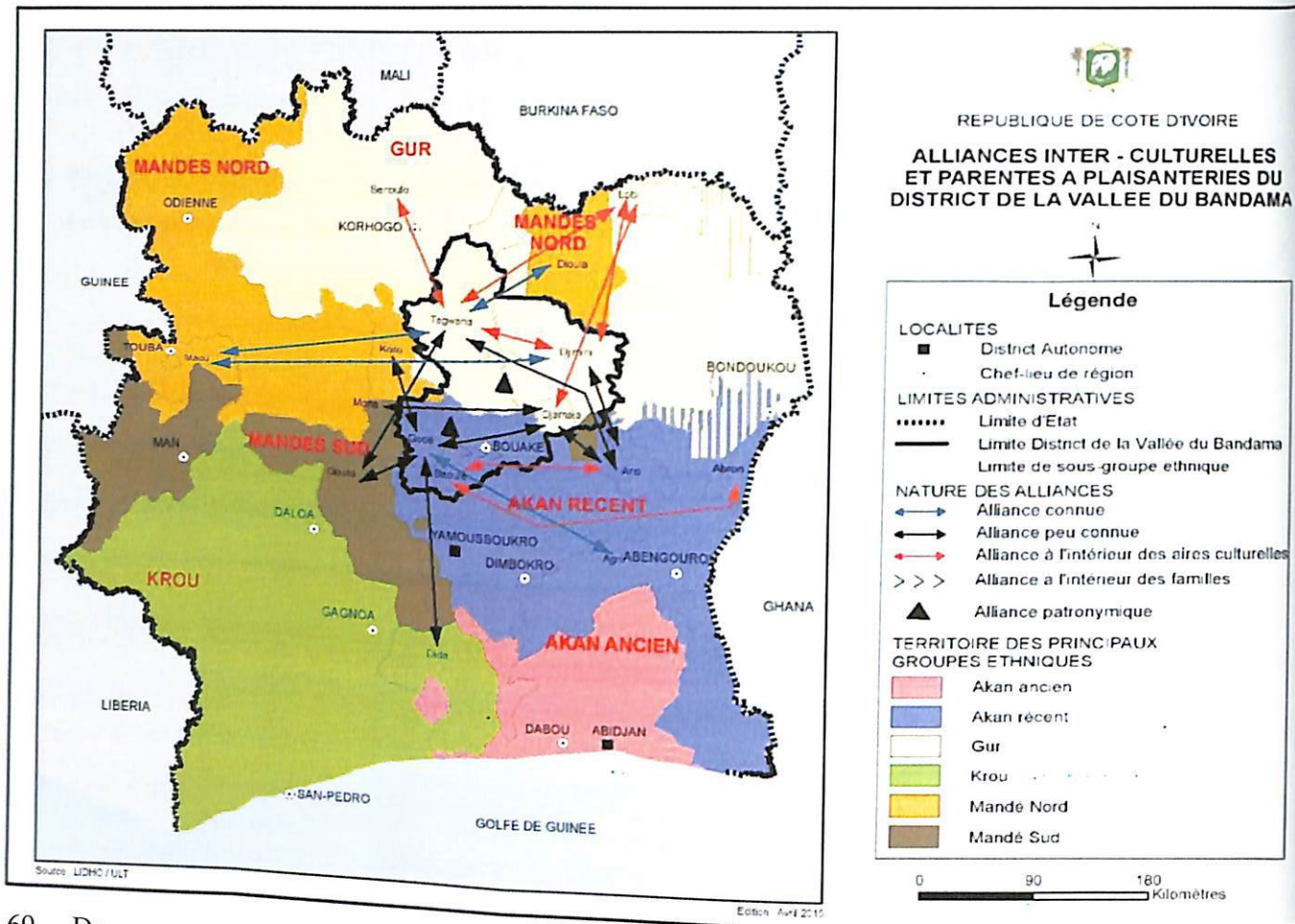
63. Le peuplement Baoulé du District peut se décomposer en trois grandes étapes :

- Le peuplement pré-assabou, avec l'extension des groupes Sénoufo du nord vers la région de Bouaké et le nord du District des Lacs, l'arrivée des Mandé du Sud avec les Kouéni (Gouro) et les Wan intégrés dans les familles Baoulé après avoir été repoussés de leurs territoires et enfin la migration akan provoquée par des guerres entre Ashanti et Denkyira et qui est à l'origine du peuplement alanguira dans le futur baoulé.
- Le peuplement assabou : En octobre 1717, le Zaay (Osei Tutu) est tué pendant l'une des batailles de la guerre entre Ashanti et Aowin, qui ont duré de 1715 à 1721. La succession d'Osei Tutu va engendrer une guerre civile à l'origine du départ des Assabou du pays Ashanti et de leur refuge dans un premier temps en Aowin.
- Les migrations Aitou, Asandrè et Ngban :
  - La migration des Aitou est liée à un évènement historique important du monde Akan. En effet, avec la défaite du grand royaume Bono face à l'Ashanti entre 1722 et 1723, les Aitou atteignent le Baoulé entre 1724 et 1725.
  - Les Asandrè sont des ambassadeurs arrivés dans le Ndranouan afin de demander au nom du roi Opoku Ware, la réconciliation avec les Assabou et leur retour en Ashanti. Finalement leur requête sera rejetée et ils se résoudront à s'établir eux-mêmes définitivement dans le Ndranouan.
  - Le peuplement Ngban est le résultat de la toute dernière migration qui a déferlé sur le pays baoulé. Guerriers redoutables, les Ngban se sont installés, après la guerre des Ashanti, dans l'Ano depuis Kameleso jusqu'à Prikro.

#### ***Chiffres clés 8 : Historique du peuplement***

- *Installation du peuple Sénoufo entre le 10<sup>ème</sup> et le 16<sup>ème</sup> siècle*
- *Installation du peuple Baoulé vers la moitié du 18<sup>ème</sup> siècle*

Carte 11 : Alliances interculturelles et parentés à plaisanteries



69. Des germes conflictuels existent aussi entre ces différentes populations, parmi lesquels :
- Le foncier rural : Cette problématique se matérialise par une dualité marquée entre le coutumier et l'administratif sur la propriété de la terre, la vente clandestine de la terre sans concertation de toute la famille, la discorde dans la famille, le non-respect des limites de terrain. Ces problèmes liés au foncier rural se sont accrues avec la longue crise qu'a connue le pays. En effet, cette crise a donné lieu à l'occupation anarchique et illégale des plantations par les populations étrangères qui ont afflué dans la région, l'autorité étant absente ;
  - La cohabitation agriculteurs/éleveurs : le passage des bêtes détruit régulièrement les cultures ;
  - La cohabitation autochtone/allogène : en cas de non-respect de leurs engagements, les conflits sont réglés par les « parentés à plaisanterie ».

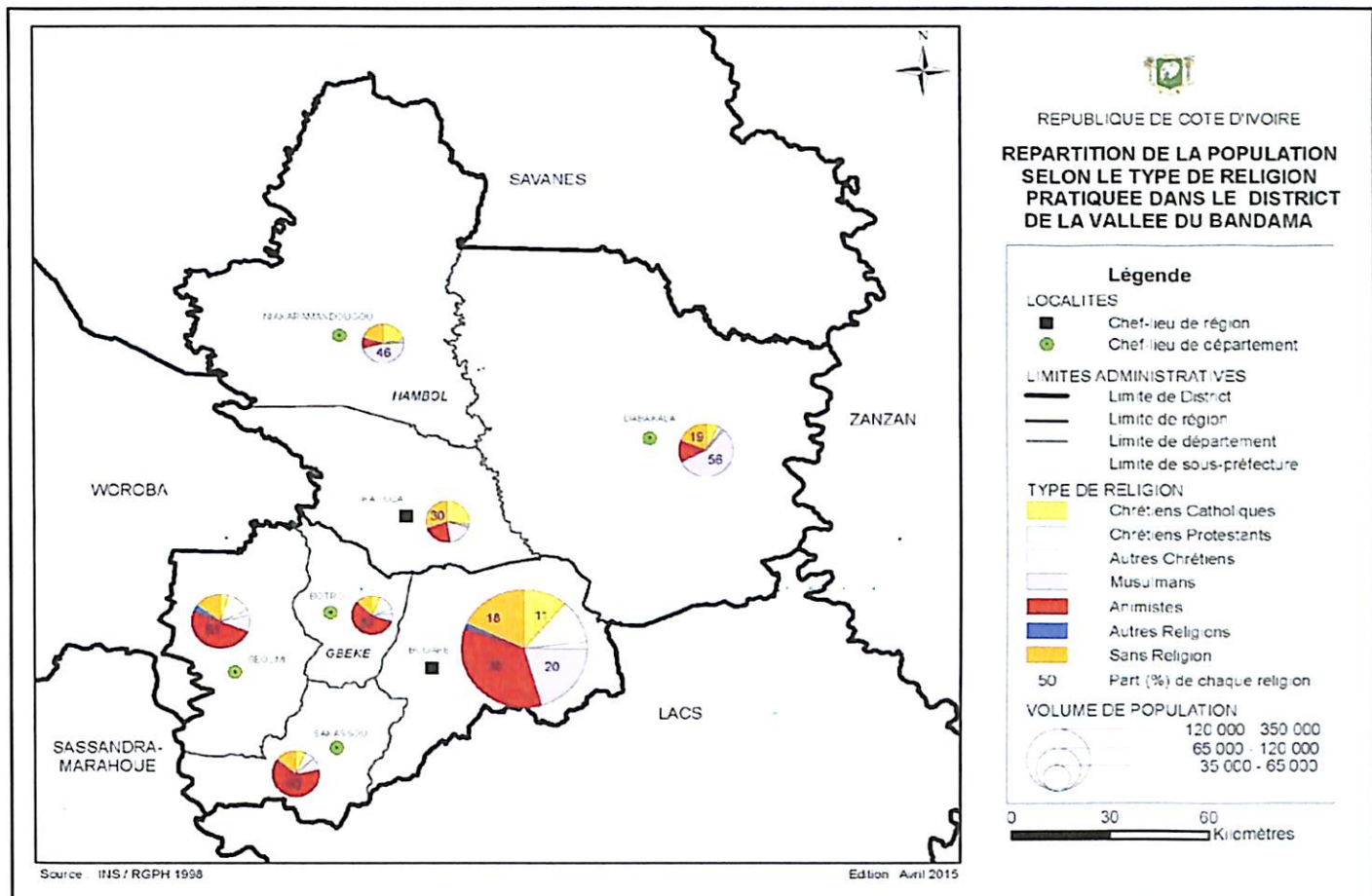
**Chiffres clés 9 : Organisation ethnique**

- 2 grands groupes ethniques – 51 % Akan, 28 % voltaïques
- 5 ethnies représentées

### I.3.3 Religions

70. Constituée principalement de Baoulé (Akan), la population est majoritairement musulmane (37 %). La proportion de musulmans peut atteindre plus de 58 % dans le département de Dabakala et 41 % dans le département de Bouaké.

Carte 12 : Répartition de la population selon le type de religion pratiquée



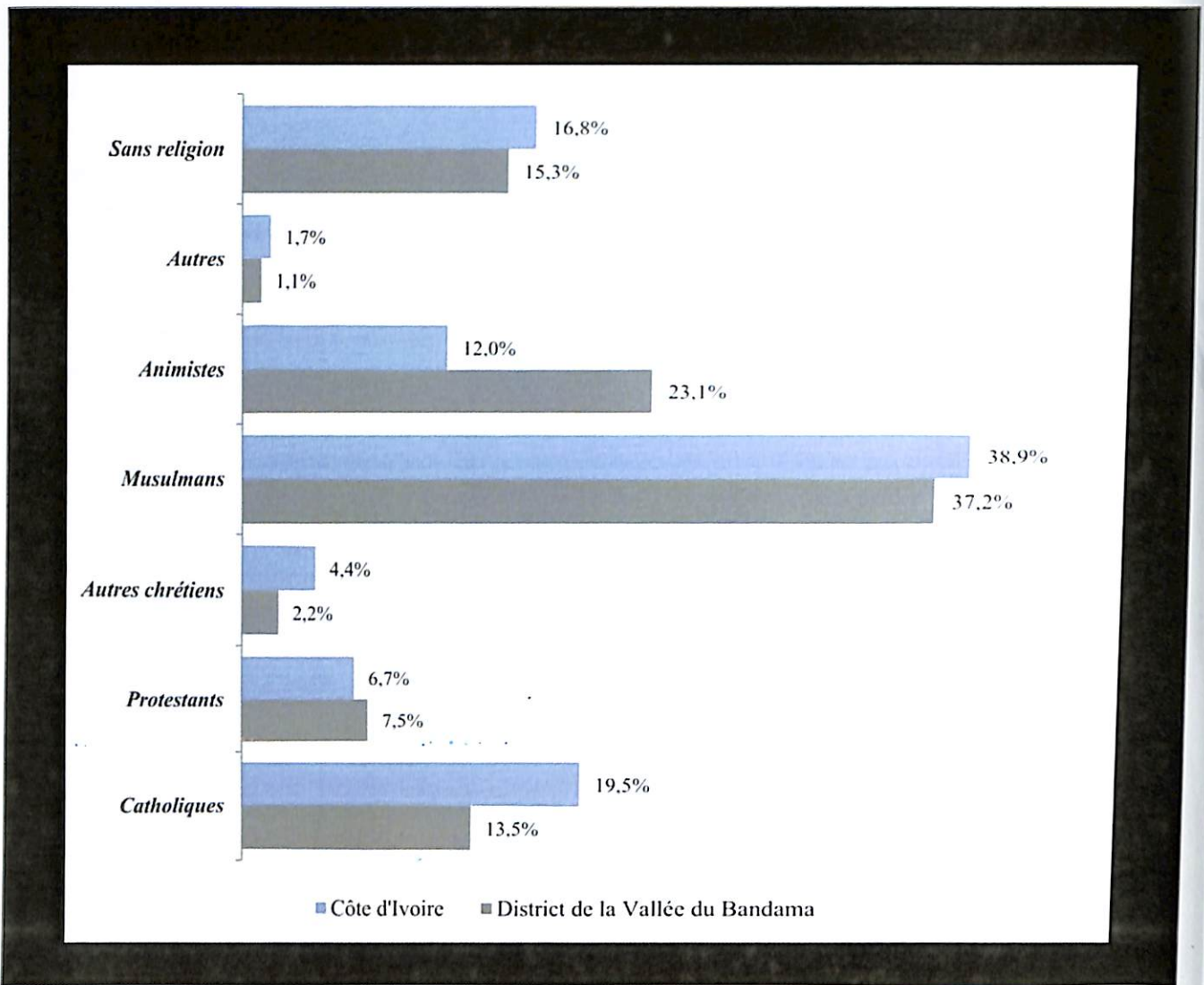
71. L'animisme est la seconde religion du District avec plus de 23 % de croyants principalement dans les départements de Béoumi (49 %) et Sakassou (66 %). Plus de 15 % de la population est sans religion (22 % dans le département de Katiola).

Tableau 9 : Part des religions pratiquées par département (en %)

Département	Catholique	Protestant	Autres chrétiens	Musulmans	Animiste	Autre	Sans religion
Béoumi	5,1	13,0	2,6	13,9	49,0	3,1	13,4
Bouaké	14,5	9,0	2,9	41,0	17,6	1,2	13,8
Dabakala	7,6	2,7	0,5	58,1	11,4	0,2	19,2
Katiola	22,4	2,3	1,0	40,8	11,2	0,4	22,0
Sakassou	7,4	4,9	0,9	8,6	66,9	0,4	10,8
<b>Total District</b>	<b>13,5</b>	<b>7,5</b>	<b>2,2</b>	<b>37,2</b>	<b>23,1</b>	<b>1,1</b>	<b>15,3</b>

Source : INS - RGPH 1998

Chiffres clés 10 : Religions



### I.3.4 Caractéristiques démographiques

#### I.3.4.1 Démographie

72. Le District de la Vallée du Bandama accueille selon le RGPH près de 1 440 826 habitants en 2014 soit un taux de croissance moyen annuel de 2 % depuis 1998. Le District représente 6,4 % de la population nationale pour 8,8 % de la superficie du pays.
73. La région de Gbèkè concentre plus de 70 % de la population totale du District, soit 940 623 habitants. La sous-préfecture de Bouaké compte à elle seule plus de 600 000 habitants soit 40 % de la population du District.
74. La région du Hambol ne compte que 430 000 habitants, dont 150 000 répartis sur les trois sous-préfectures, que sont Dabkala, Katiola, Niakaramadougou.

Tableau 10 : Recensement de la population par sous-préfecture et par genre (RGPH 2014)

Région	Département	Sous-préfecture	Hommes	Femmes	Total
	Béoumi	Ando-Kekrenou	6 450	6 076	12 526
		Beoumi	37 252	36 223	73 475
		Bodokro	14 119	14 383	28 502
		Kondrobo	4 168	4 712	8 880
		Lolobo	3 310	3 330	6 640
		Marabadiassa	6 622	7 364	13 986
		N'Guessankro	5 224	4 973	10 197
<b>Total Béoumi</b>			<b>77 145</b>	<b>77 061</b>	<b>154 206</b>
Gbèkè	Botro	Botro	9 966	10 371	20 337
		Diabo	12 354	13 918	26 272
		Krofoinsou	5 879	6 069	11 948
		Languibonou	10 392	12 475	22 867
<b>Total Botro</b>			<b>38 591</b>	<b>42 833</b>	<b>81 424</b>
	Bouaké	Bouake	308 259	299 879	608 138
		Bounda	4 960	5 128	10 088
		Brobo	7 943	8 504	16 447
		Djebonoua	14 066	16 755	30 821
		Mamini	7 346	7 854	15 200
<b>Total Bouaké</b>			<b>342 574</b>	<b>338 120</b>	<b>680 694</b>
	Sakassou	Ayaou-Sran	9 980	7 733	17 713
		Dibri-Asrikro	7 525	8 628	16 153
		Sakassou	28 364	27 866	56 230
		Toumodi-Sakassou	2 411	2 018	4 429
<b>Total Sakassou</b>			<b>48 280</b>	<b>46 245</b>	<b>94 525</b>
<b>Région de Gbèkè</b>			<b>506 590</b>	<b>504 259</b>	<b>1 010 849</b>
Hambol	Dabakala	Bassawa	8 240	8 083	16 323
		Bonieredougou	11 691	11 574	23 265
		Dabakala	27 980	27 789	55 769
		Foumbolo	9 604	9 204	18 808
		Niemene	7 932	7 766	15 698
		Satama-Sokoro	9 194	9 015	18 209
		Satama-Sokoura	5 731	5 872	11 603
		Sokala-Sobara	8 163	8 226	16 389
		Tiendene-Bambarasso	4 587	4 182	8 769
Yaossedougou	2 218	2 203	4 421		
<b>Total Dabakala</b>			<b>95 340</b>	<b>93 914</b>	<b>189 254</b>

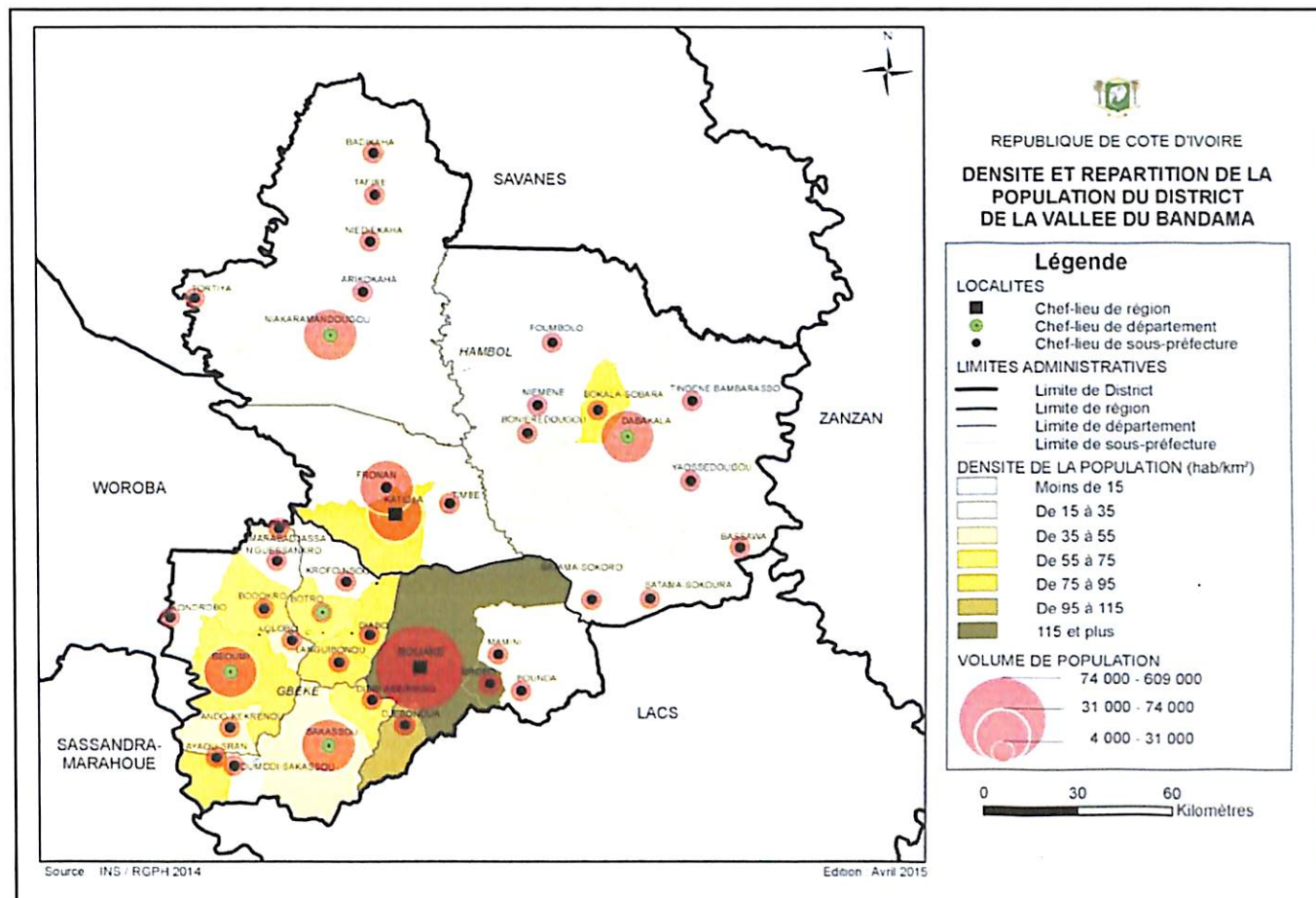
Région	Département	Sous-préfecture	Hommes	Femmes	Total	
Hambol	Katiola	Fronan	20 714	18 203	38 917	
		Katiola	28 976	27 705	56 681	
		Timbe	5 580	5 727	11 307	
	<b>Total Katiola</b>			<b>55 270</b>	<b>51 635</b>	<b>106 905</b>
	Niakaramadougou	Arikokaha	3 785	3 631	7 416	
		Badikaha	10 865	10 576	21 441	
		Niakaramadougou	25 863	23 961	49 824	
		Niedekaha	4 970	4 678	9 648	
		Tafire	11 953	11 412	23 365	
		Tortiya	11 430	10 694	22 124	
	<b>Total Niakaramadougou</b>			<b>68 866</b>	<b>64 952</b>	<b>133 818</b>
	<b>Région Hambol</b>			<b>219 476</b>	<b>210 501</b>	<b>429 977</b>
	<b>District de la Vallée du Bandama</b>			<b>726 066</b>	<b>714 760</b>	<b>1 440 826</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>			<b>11 716 826</b>	<b>10 954 505</b>	<b>22 671 331</b>	

Source : INS – RGPH 2014

### I.3.4.2 Distribution spatiale

75. La densité de population du District s'établit à 50,69 hab/km<sup>2</sup>, en dessous de la densité de population au niveau national (70,3 hab/km<sup>2</sup>).

Carte 13 : Carte de la répartition spatiale de la population du District



76. La région de Gbèkè présente une densité de 113,2 hab/km<sup>2</sup> principalement portée par la sous-préfecture de Bouaké avec une densité de 328,9 hab/km<sup>2</sup>. A l'inverse dans cette région, plusieurs sous-préfectures présentent une densité inférieure à 25 hab/km<sup>2</sup> telles que Mamini (22,52) ou Kondrobo (18,05).
77. Moins peuplée, avec près de 430 000 habitants seulement, la région du Hambol affiche une densité de 22,05 hab/km<sup>2</sup>. Si la densité s'élève à 84,60 hab/km<sup>2</sup> dans la sous-préfecture de Katiola, elle ne dépasse pas les 10 hab/km<sup>2</sup> dans plusieurs localités telles que Tiendene-Bambarasso (6,55), Fombolo (7,23) ou Arikokaha (9,04).

Tableau 11 : Densité de population par sous-préfecture

Région	Département	Sous-préfecture	Population 2014	Densité (hab/km <sup>2</sup> )
Gbèkè	Béoumi	Ando-Kekrenou	12 526	39,14
		Beoumi	73 475	85,74
		Bodokro	28 502	64,05
		Kondrobo	8 880	18,05
		Lolobo	6 640	52,28
		Marabadiassa	13 986	191,59
		N'Guessankro	10 197	44,53
<b>Total Béoumi</b>			<b>154 206</b>	<b>60,64</b>

Région	Département	Sous-préfecture	Population 2014	Densité (hab/km <sup>2</sup> )	
Gbèkè	Botro	Botro	20 337	60,35	
		Diabo	26 272	88,76	
		Krofoinsou	11 948	32,64	
		Languibonou	22 867	86,95	
	<b>Total Botro</b>			<b>81 424</b>	<b>64,52</b>
	Bouaké	Bouake	608 138	328,90	
		Bounda	10 088	22,37	
		Brobo	16 447	122,74	
		Djebonoua	30 821	95,72	
		Mamini	15 200	22,52	
	<b>Total Bouaké</b>			<b>680 694</b>	<b>198,40</b>
	Sakassou	Ayaou-Sran	17 713	75,70	
		Dibri-Asrikro	16 153	65,93	
		Sakassou	56 230	53,55	
Toumodi-Sakassou		4 429	26,84		
<b>Total Sakassou</b>			<b>94 525</b>	<b>55,80</b>	
<b>Région de Gbèkè</b>			<b>1 010 849</b>	<b>113,20</b>	
Hambol	Dabakala	Bassawa	16 323	15,27	
		Bonieredougou	23 265	31,96	
		Dabakala	55 769	29,94	
		Foumbolo	18 808	7,23	
		Niemene	15 698	25,90	
		Satama-Sokoro	18 209	23,62	
		Satama-Sokoura	11 603	27,37	
		Sokala-Sobara	16 389	57,30	
		Tiendene-Bambarasso	8 769	6,55	
		Yaossedougou	4 421	14,26	
	<b>Total Dabakala</b>			<b>189 254</b>	<b>18,93</b>
	Katiola	Fronan	38 917	27,08	
		Katiola	56 681	84,60	
		Timbe	11 307	17,13	
	<b>Total Katiola</b>			<b>106 905</b>	<b>38,64</b>
	Niakaramadougou	Arikokaha	7 416	9,04	
		Badikaha	21 441	27,17	
Niakaramadougou		49 824	19,10		
Niedekaha		9 648	15,87		
Tafire		23 365	18,71		
Tortiya		22 124	33,62		
<b>Total Niakaramadougou</b>			<b>133 818</b>	<b>19,88</b>	
<b>Région Hambol</b>			<b>429 977</b>	<b>22,05</b>	
<b>District de la Vallée du Bandama</b>			<b>1 440 826</b>	<b>50,69</b>	
<b>Côte d'Ivoire</b>			<b>22 671 331</b>	<b>70,31</b>	

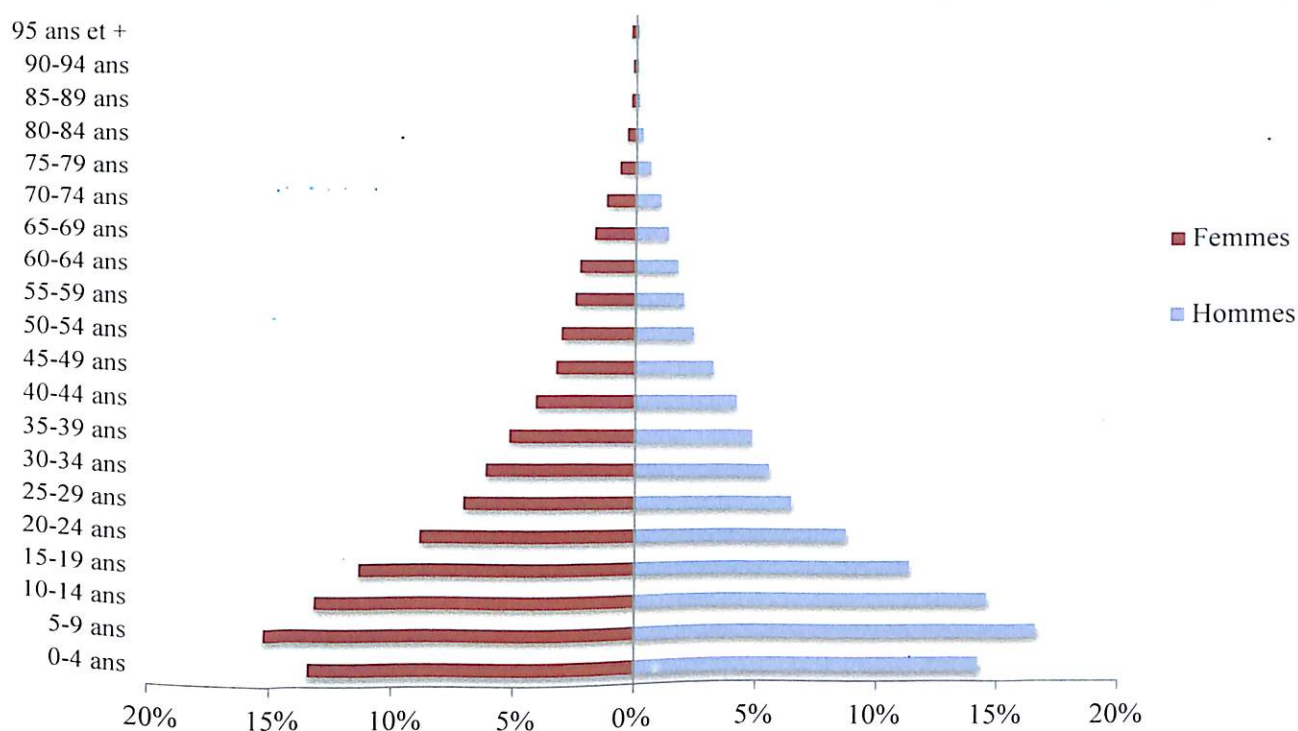
Sources : INS - RGPH 2014



### I.3.4.3 Pyramides des âges et parité

78. La répartition de la population par grand groupe d'âge fait ressortir l'extrême jeunesse de celle-ci, particulièrement dans la population masculine. Dans cette dernière, les moins de 15 ans représentent 45 % de la population du District.
79. Au total, l'importance des tranches d'âge jeunes en général – et masculine en particulier – suffit à corroborer l'hypothèse d'une émigration importante des personnes potentiellement actives. L'allure des pyramides d'âges est du reste caractéristique d'une population où les migrations masculines sont fréquentes : toutes les pyramides ont une base large jusqu'à 15 ans et, au-delà de cet âge, elles prennent une forme effilée, signe d'un déficit en personnes d'âges potentiellement actifs.
80. Avec plus de 70 % de la population âgée de moins de 30 ans, la pyramide des âges du District est caractérisée par le fort poids des jeunes de moins de 25 ans qui représentent près de 64 % de la population du District.
81. Au sein de cette population, les moins de 15 ans représentent à eux seuls 44 % de la population totale du District, tandis que les jeunes de 10 à 19 ans représentent près de 25 % de la population totale.

Figure 4 : Pyramide des âges du District de la Vallée du Bandama



Source : INS – RGPH 1998

82. La pyramide des âges du District de la Vallée du Bandama met en évidence un certain équilibre numérique entre hommes et femmes, précisément jusqu'à l'âge de 20 ans. Entre 24 ans et 59 ans, cet équilibre tend à se creuser en faveur des femmes, attestant alors d'un départ des hommes en âge de production vers d'autres Districts.

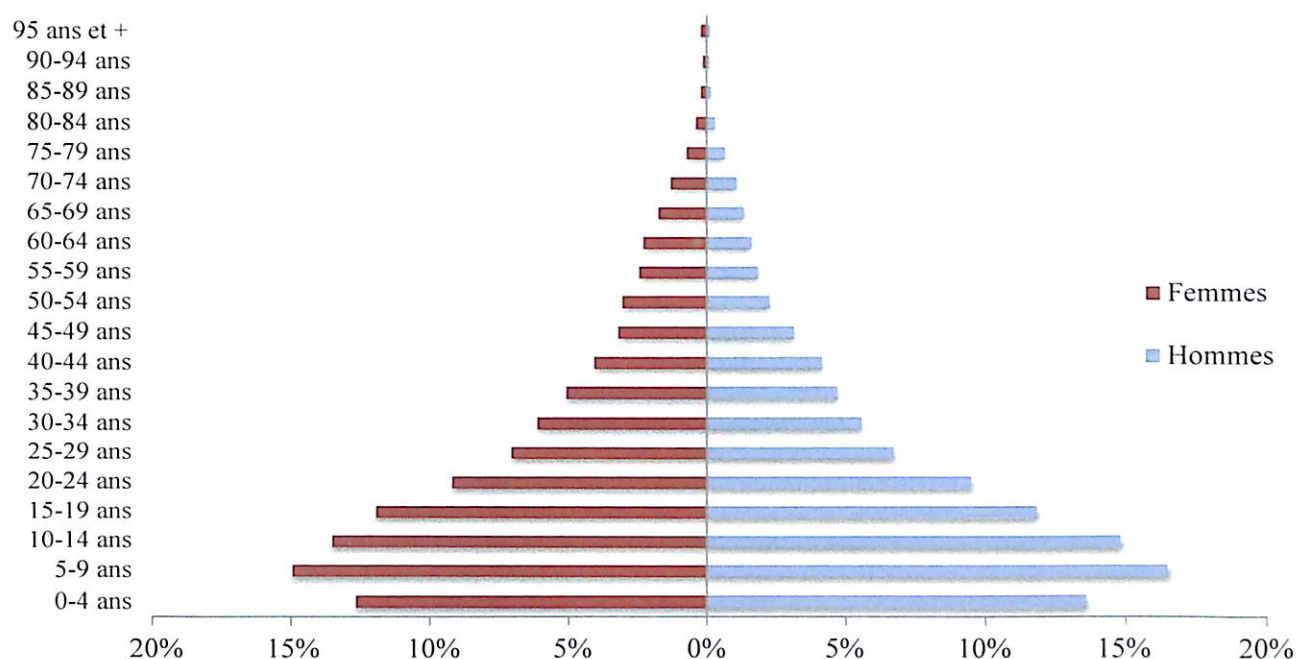
Tableau 12 : Répartition de la population par région, par genre et par tranche d'âge

Tranche d'âge	Gbèkè		Hambol	
	Homme (%)	Femme (%)	Homme (%)	Femme (%)
0-4 ans	13,6	12,6	16,2	15,9
5-9 ans	16,5	14,9	17,0	16,2
10-14 ans	14,8	13,5	13,9	12,1
15-19 ans	11,8	11,9	10,0	9,6
20-24 ans	9,5	9,2	6,7	7,8
25-29 ans	6,7	7,0	5,9	7,0
30-34 ans	5,6	6,1	5,6	6,2
35-39 ans	4,7	5,1	5,3	5,5
40-44 ans	4,1	4,0	4,4	4,3
45-49 ans	3,1	3,2	3,6	3,5
50-54 ans	2,3	3,0	2,9	3,1
55-59 ans	1,8	2,4	2,6	2,6
60-64 ans	1,6	2,3	2,3	2,3
65-69 ans	1,3	1,7	1,5	1,6
70-74 ans	1,1	1,3	1,0	1,0
75-79 ans	0,7	0,7	0,5	0,6
80-84 ans	0,3	0,4	0,2	0,3
85-89 ans	0,1	0,2	0,1	0,1
90-94 ans	0,1	0,1	0,1	0,1
95 ans et +	0,1	0,2	0,1	0,1

Source : INS - RGPH 1998

83. La région de Gbèkè est la région qui compte la proportion d'enfants la plus faible (28,8 % de 0 à 9 ans contre 32,6 % dans la région du Hambol). A l'inverse, Gbèkè recense la population active la plus importante (41,2 % des 20-65 ans, contre 40,8 % dans la région du Hambol).
84. La population du District de la Vallée du Bandama est composée de femmes à hauteur de 49,6 %, et ce, sans disparités régionales. Le District présente ainsi un rapport hommes/femmes équilibré, meilleur que la moyenne nationale.
85. La pyramide des âges de la région du Gbèkè est gonflée au niveau des âges jeunes (10-25 ans). Cette tranche d'âge correspond aux élèves et étudiants qui sont très nombreux dans la région, qui se différencie par un taux de scolarisation dans le secondaire plus élevé que celui de la région du Hambol.

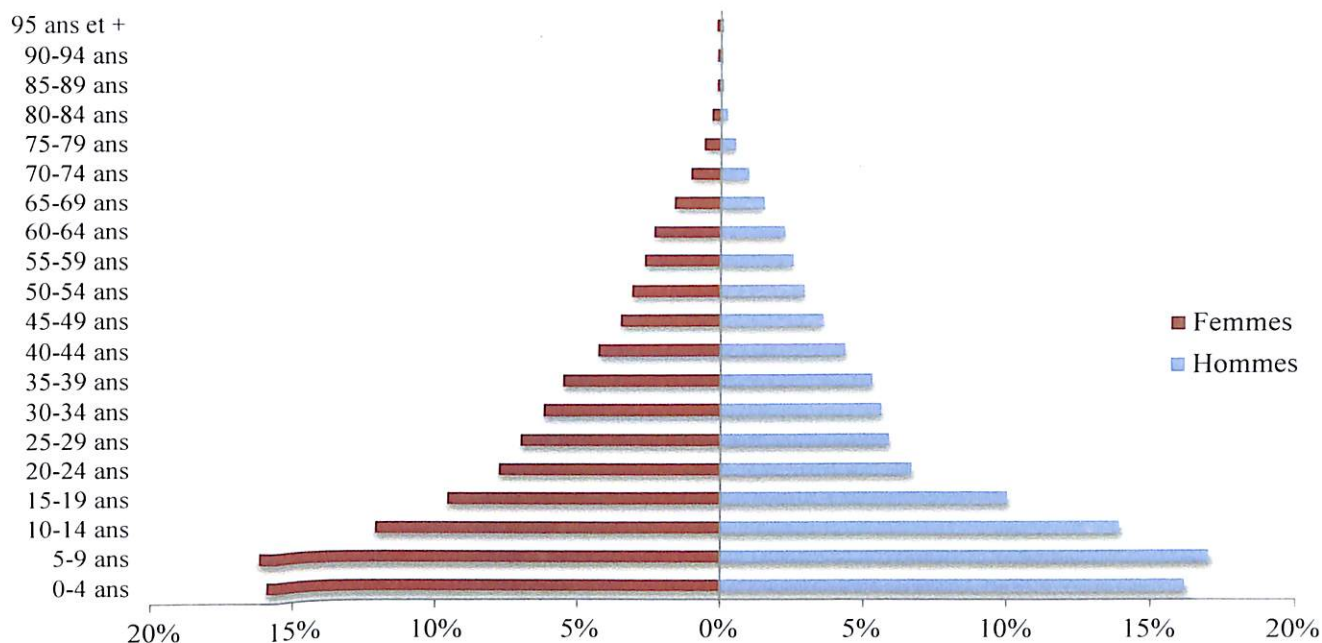
Figure 5 : Pyramide des âges de la région de Gbèkè



Source : INS - RGPH 1998

86. La pyramide de la région du Hambol se différencie de celle de la région de Gbèkè par le fait d'avoir une base plus large, marque d'une fécondité élevée. Aussi, cette pyramide connaît plutôt un renflement de sa partie médiane, ce qui atteste de la part relativement importante des adultes dans cette population, expliquée par la présence d'immigrants (les exploitants miniers des zones diamantifères et aurifères de Tortiya et de Tafiré).

Figure 6 : Pyramide des âges de la région du Hambol



Source : INS - RGPH 1998

### I.3.4.4 Nuptialité

87. La proportion de population mariée est un indicateur illustrant le poids des traditions et de la religion dans les Districts de Côte d'Ivoire. Ainsi, une dichotomie réelle existe entre les Districts du Nord où la religion musulmane prédomine et où une grande importance est donnée au mariage, et les Districts de la moitié sud où la proportion de population mariée diminue.
88. Le mariage est un événement central dans la reproduction des structures familiales qui a pour rôle d'assurer aux lignages une descendance légitime, et plus généralement de nouer ou reconduire les alliances interlignagères.
89. Cette conception du mariage a pour effet de retarder fortement l'entrée en union des jeunes hommes, contrairement aux jeunes filles qui ont une nuptialité précoce. Cette situation impacte directement, non seulement la durée de dépendance sociale des jeunes hommes et leurs stratégies migratoires, mais également le souci des aînées de conserver leurs enfants et neveux au sein de l'unité domestique afin de bénéficier de leur apport en travail et enfin le niveau de fécondité des femmes.
90. Le mariage est un contrat liant deux familles et non deux individus, il est soumis à des prohibitions entre certains clans et castes et à des règles prescriptives.

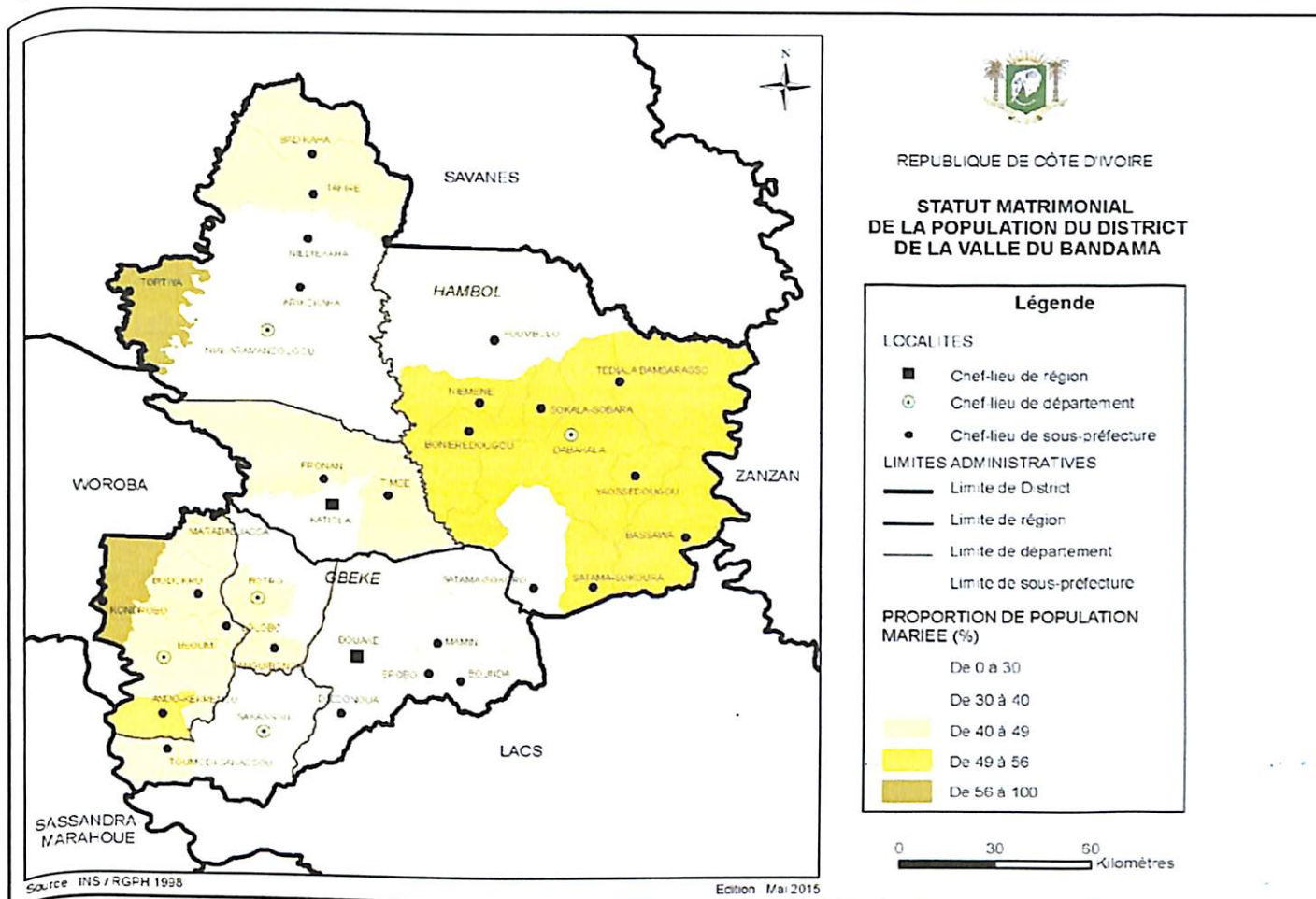
Tableau 13 : État matrimonial par département<sup>7</sup>

Région	Dén.	Célibataire (%)	Union consensuelle (%)	Marié (%)	Divorcé (%)	Veuf (%)
Gbèkè	Béoumi	38,5	4,4	45,4	1,7	9,9
	Bouaké	54,9	6,4	32,8	1,1	4,8
	Sakassou	42,5	7,9	37,3	2,5	9,8
Hambol	Dabakala	36,2	5,5	49,4	1,8	7,0
	Katiola	43,2	8,8	41,3	0,9	5,8
District		48,6	6,6	37,4	1,3	6,1

Source : INS - RGPH 1998

<sup>7</sup> Cf. Glossaire

Carte 14 : Statut matrimonial



91. Le District de la Vallée du Bandama compte près de 49 % de célibataires contre une moyenne nationale de 46,3 %. Toutefois, au sein du District, apparaissent des disparités régionales :
  - La région de Gbèkè et plus particulièrement le département de Bouaké, qui concentre la majorité de la population jeune, compte près de 55 % de célibataires ;
  - A l'inverse, la région du Hambol compte une population mariée plus importante de près de 45 %.
92. La proportion de personnes mariées est plus importante chez les femmes (40 %) que chez les hommes (34 %) à mettre en corrélation avec le phénomène de polygamie encore présent dans le District à hauteur de 15 %. En effet, si dans la région de Gbèkè, le phénomène est limité avec 6,4 % dans le département de Béoumi ; la région du Hambol présente des taux plus importants pouvant atteindre 22,5 % des hommes dans le département de Dabakala.
93. Le District de la Vallée du Bandama présente également un taux de mariage précoce de 2,3 % pour les enfants de 12 à 17 ans et jusque 4,5 % pour les filles de 12 à 17 ans. Ce taux est particulièrement élevé dans le département de Dabakala, avec 9,3 % des filles de 12 à 17 ans.

Tableau 14: Statistiques sur la nuptialité du District par département

Région	Département	Population âgée de 12 ans et plus			Population âgée de 12 à 17 ans		
		Taux de polygamie (homme) en %	Nb moyen d'épouses par homme marié	Taux de rupture d'union (%)	Taux de mariage précoce (%)	Importance d'unions consensuelles (%)	Taux de rupture d'union (%)
Gbèkè	Béoumi	6,4	1,3	20,4	3,5	1,4	4,0
	Bouaké	15	1,3	15,4	1,6	0,7	6,3
	Sakassou	12,4	1,3	24,8	2	1,6	8,9
Hambol	Dabakala	22,5	1,3	15,2	4,5	1,1	4,5
	Katiola	17,9	1,2	14	3,1	1,1	3,6
	<b>District</b>	<b>15,1</b>	<b>1,3</b>	<b>16,4</b>	<b>2,3</b>	<b>0,9</b>	<b>5,6</b>

Source : INS - RGPH 1998

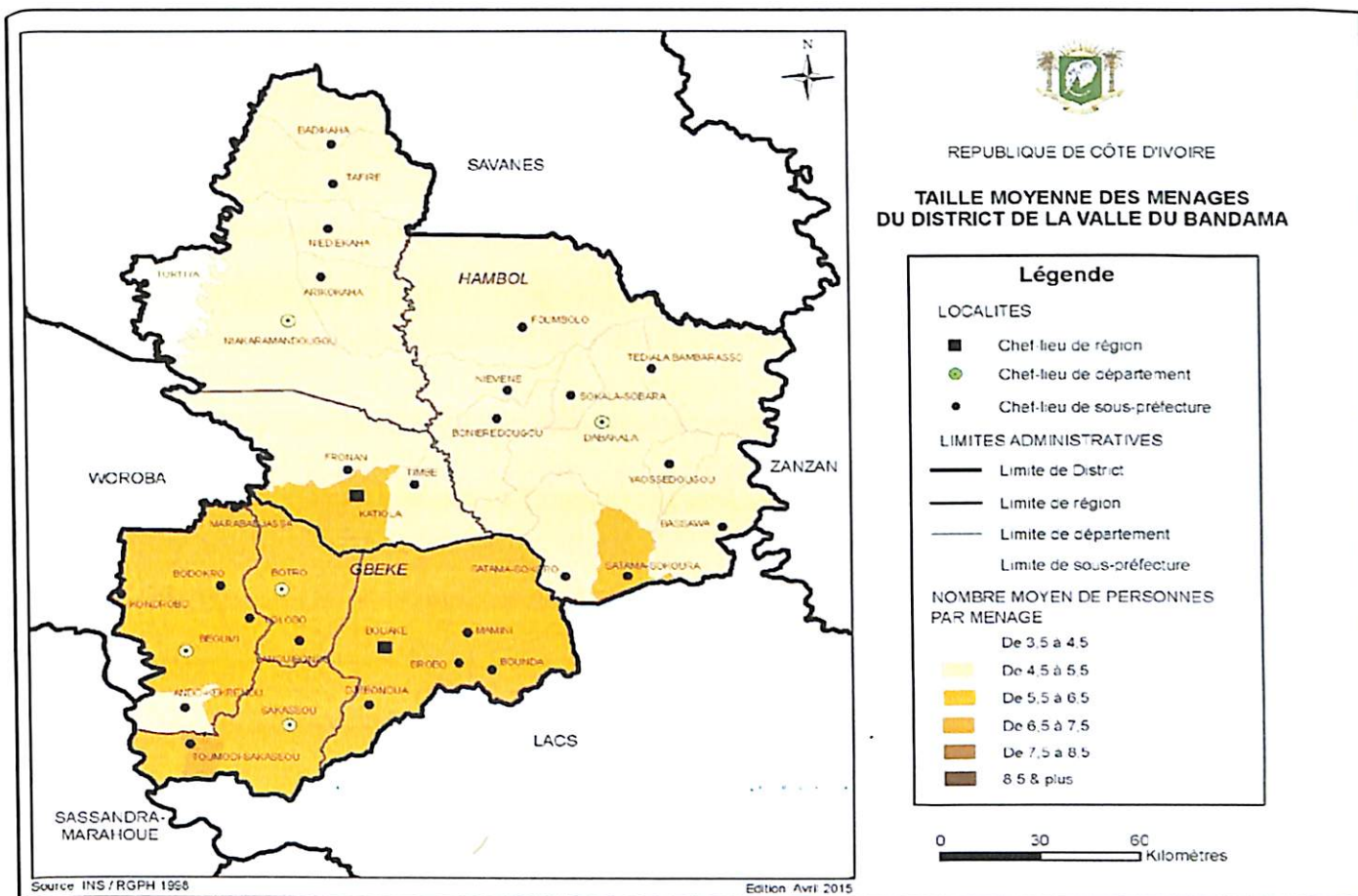
94. Le District de la Vallée du Bandama compte près de 190 000 ménages, d'une taille moyenne de 5,69 individus par ménage plus élevée dans la région de Gbèkè avec 6 individus par ménage.
95. À l'instar de la densité de la population, la densité des ménages est également plus importante dans la région de Gbèkè avec 15,13 ménages/km<sup>2</sup> contre 2,81 ménages/km<sup>2</sup> dans la région du Hambol.

Tableau 15 : Situation des ménages par département

Région	Département	Nombre de ménages	Nombre moyen de ménages/km <sup>2</sup>	Taille moyenne des ménages
Gbèkè	Béoumi	20 601	15,13	5,79
	Bouaké	101 034		6,07
	Sakassou	13 502		5,86
	<b>Total Gbèkè</b>	<b>135 137</b>		<b>15,13</b>
Hambol	Dabakala	20 754	2,81	4,99
	Katiola	34 028		4,87
	<b>Total Hambol</b>	<b>54 782</b>	<b>2,81</b>	<b>4,91</b>
	<b>Total District</b>	<b>189 919</b>	<b>6,68</b>	<b>5,69</b>

Source : INS-RGPH 1998

Carte 15 : Taille moyenne des ménages du District de la Vallée du Bandama



### I.3.4.5 Fécondité

96. Le District de la Vallée du Bandama compte 478 354 femmes en âge de procréer (FAP) soit 33,2 % de la population. Ce ratio plus élevé que la moyenne nationale (27,7 %) masque des disparités entre les deux régions du District.
97. En effet, lorsque la région de Gbèkè atteint un taux de FAP de 37,2 %, celui de la région du Hambol est nettement plus faible et affiche 25 %.

Tableau 16 : Répartition du nombre de femmes en âge de procréer par région

Région	Population 2014	FAP <sup>8</sup>	% FAP
Gbèkè	1 010 849	378 035	37,2
Hambol	429 977	107 494	25,0
<b>Total District</b>	<b>1 440 826</b>	<b>478 354</b>	<b>33,2</b>

Sources : INS - RGPH 2014 ; MSLS - Annuaire statistique de la santé 2013

<sup>8</sup> Femmes en Age de Procréer

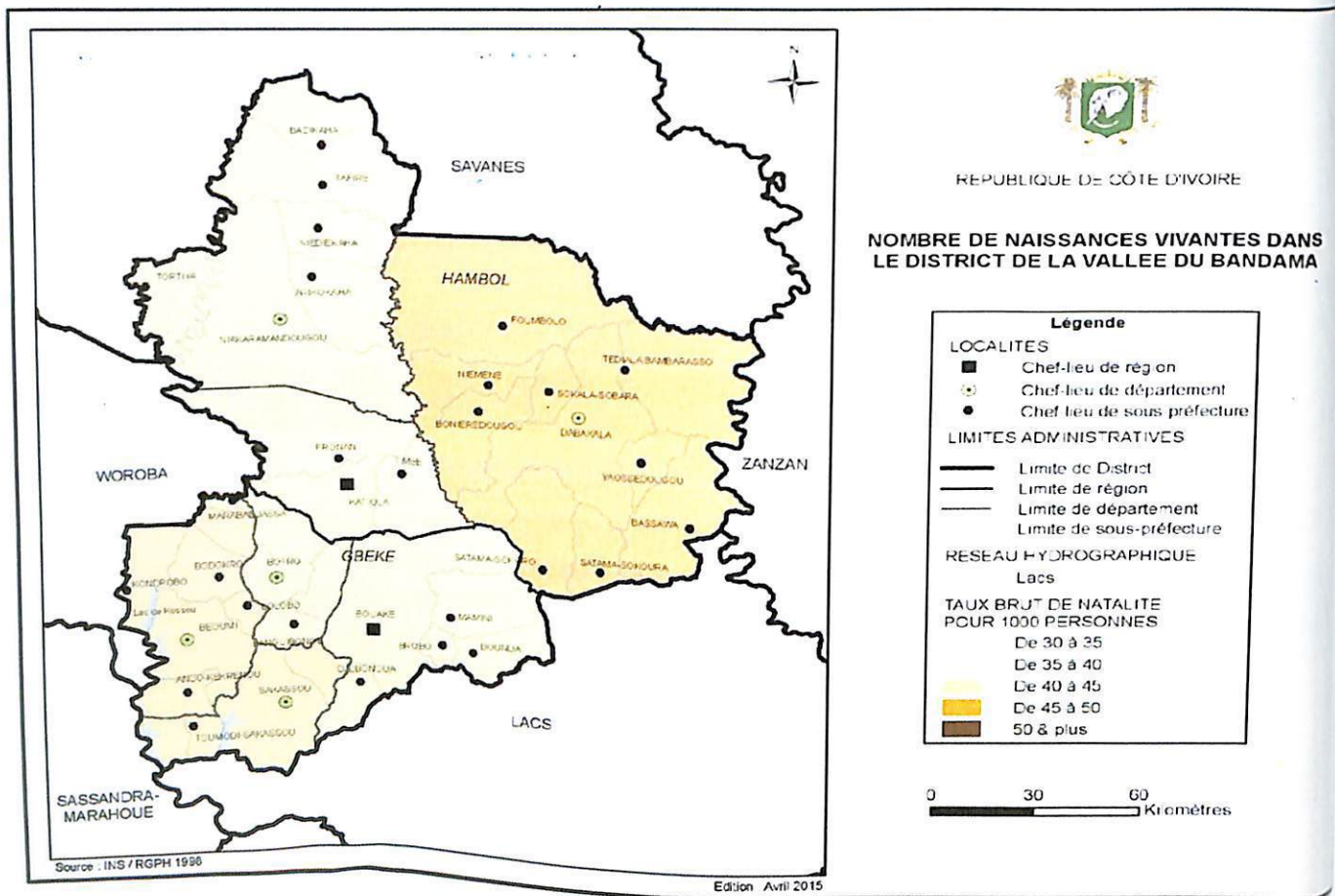
98. Avec un taux brut de natalité au niveau national de près de 40,7 naissances vivantes pour 1 000 personnes contre 19,6 au niveau mondial<sup>9</sup>, la Côte d'Ivoire est un pays où la natalité est élevée. Les principales raisons identifiées de cette forte natalité résident dans la réticence des ménages à adopter une politique de planning familial soit pour des raisons culturelles soit par nécessité économique. Le District des Lacs n'échappe pas à ce constat avec un taux brut de natalité de 35,9.
99. La région du Hambol se démarque dans le District avec un taux brut de natalité de 37,8 naissances vivantes pour 1 000 personnes contre 35,2 dans la région de Gbèkè.

Tableau 17: Taux brut de natalité et âge moyen des femmes à la maternité

Région	Taux brut de natalité ‰ <sup>10</sup>	Age moyen des femmes à la maternité
Gbèkè	35,2	30,6
Hambol	37,8	29,7
<b>Total District</b>	<b>35,9</b>	<b>30</b>

Source : INS -- RGPH 1998

Carte 16 : Taux Brut de natalité du District



<sup>9</sup> CIA – World FactBook - 2015

<sup>10</sup> Cf. Glossaire



100. Le taux brut de reproduction (TBR), nombre moyen de filles mises au monde par une femme au cours de sa vie reproductive, s'établit à 2,9 pour les femmes ivoiriennes (2,8 au niveau national).

**Tableau 18: Taux brut de reproduction du District**

Taux Brut de Reproduction	Femmes Ivoiriennes	Femmes Etrangères
Total District	2,9	2,6
Côte d'Ivoire	2,8	2,7

Source : INS- RGPH 1998

101. L'indice synthétique de fécondité (ISF), nombre moyen d'enfants mis au monde par une femme durant toute sa vie reproductive, s'établit à 5,1 enfants dans le District de la Vallée du Bandama contre 5,4 au niveau national.

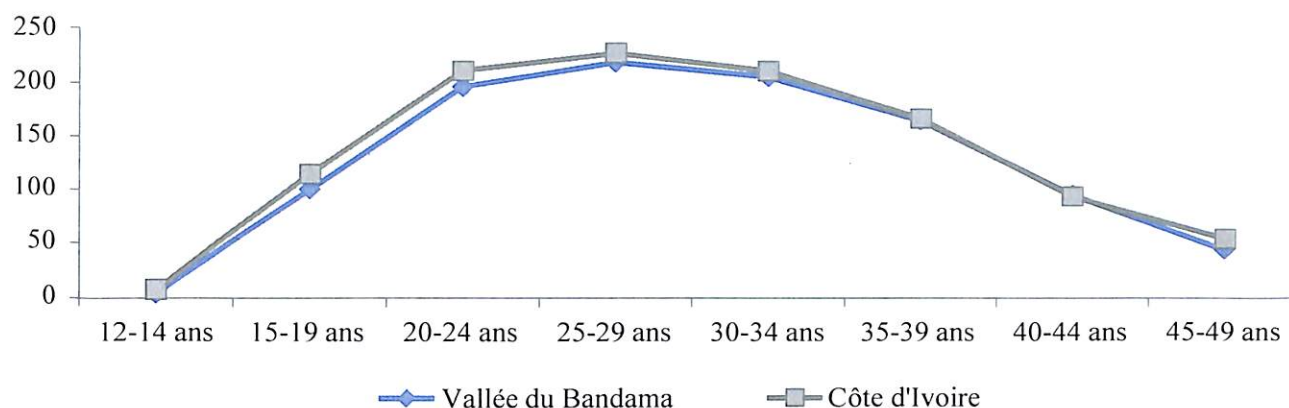
**Tableau 19 : Indice synthétique de fécondité et taux global de fécondité par région**

Département	Indice synthétique de fécondité (nbr enfants par femme)	Taux Global de fécondité (nbr d'enfants pour 1 000 FAP)
Béoumi	6,2	189,2
Bouaké	4,6	135,6
Sakassou	6,5	198,9
Dabakala	6,8	204,9
Katiola	5,1	154,1
Total District	5,1	176,5

Source : INS- RGPH 1998

102. L'analyse par tranche d'âge permet de souligner le fait que la fécondité est plus élevée au sein des tranches d'âge 20-24 ans, 25-29 ans et 30-34 ans en ligne avec les courbes relatives à la nuptialité révélant des noces et des naissances précoces.

**Figure 7: Taux de fécondité par tranche d'âge dans le District (pour 1 000 FAP\*)**



Source : INS -RGPH 1998

### I.3.4.6 Composition de la population et mouvements migratoires

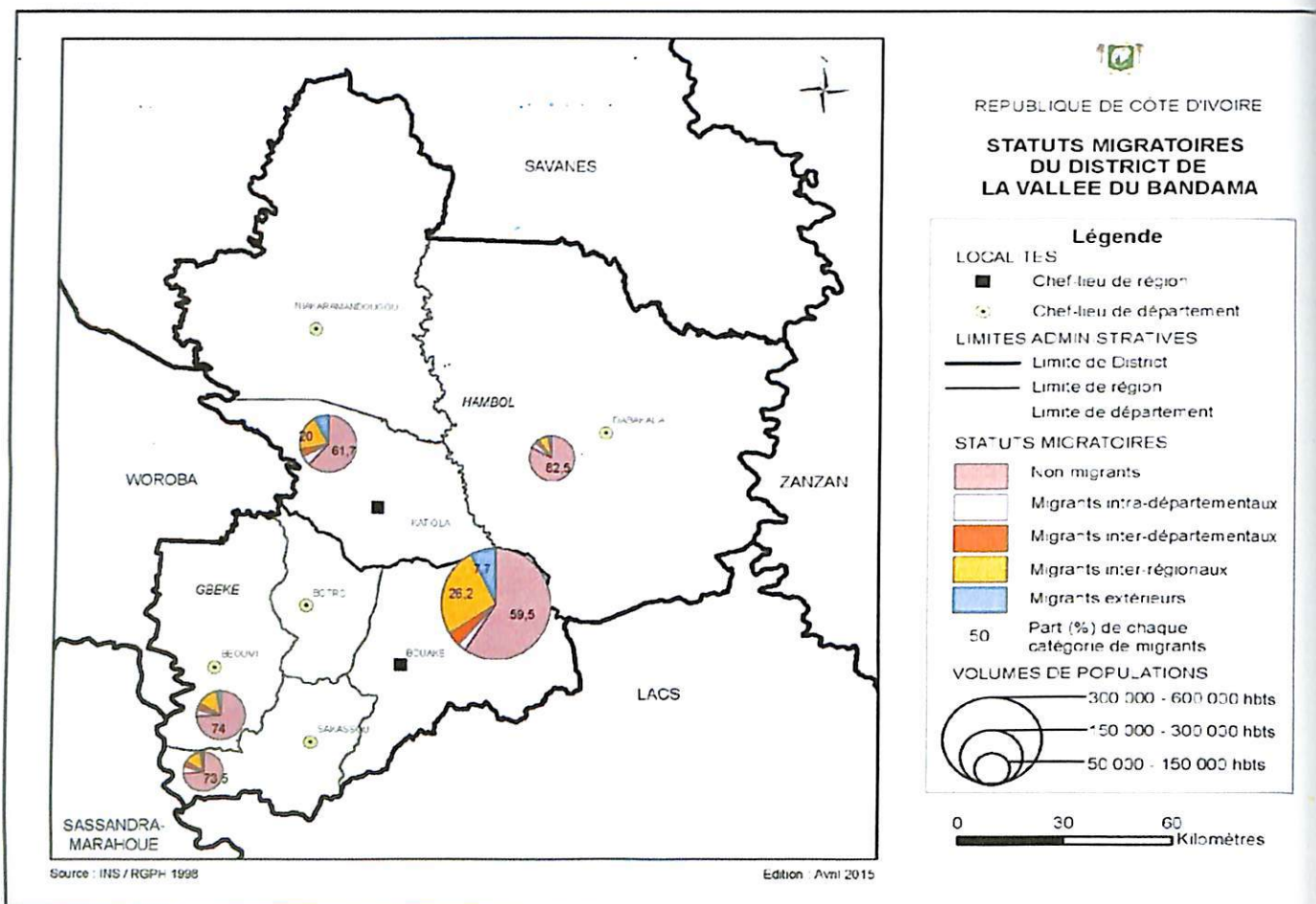
103. Alors que la moyenne nationale de non-migrants dans les différents Districts est de 57 %, le District de la Vallée du Bandama affiche un taux de non-migrants de près de 65 %, ce qui manifeste le peu d'attraction que le District exerce sur l'extérieur. Ce taux atteint même 82,5 % dans le département de Dabakala contre 59,5 % dans le département de Bouaké.
104. Le taux de migrants inter-régionaux s'établit à 21,2 % contre 22,6 % au niveau national. Ce taux atteint 26,2 % dans le département de Bouaké, centre urbain le plus attractif dans le District.

Tableau 20 : Statut migratoire par région

Région	Indice de stabilité résidentielle (%)	Statut migratoire de la population résidente (en %)				
		Non-migrants	Migrants intra-département	Migrants inter-département	Migrants inter-région	Migrants extérieurs
Gbèkè	49	69	4,5	4,2	18	4,3
Hambol	65	72,1	5,5	3,3	13,7	5,6
Moyenne District	54,7	64,7	3,9	3,9	21,2	6,4
Côte d'Ivoire	66,6	57,3	3,1	2,9	22,6	14,0

Source : INS - RGPH 1998

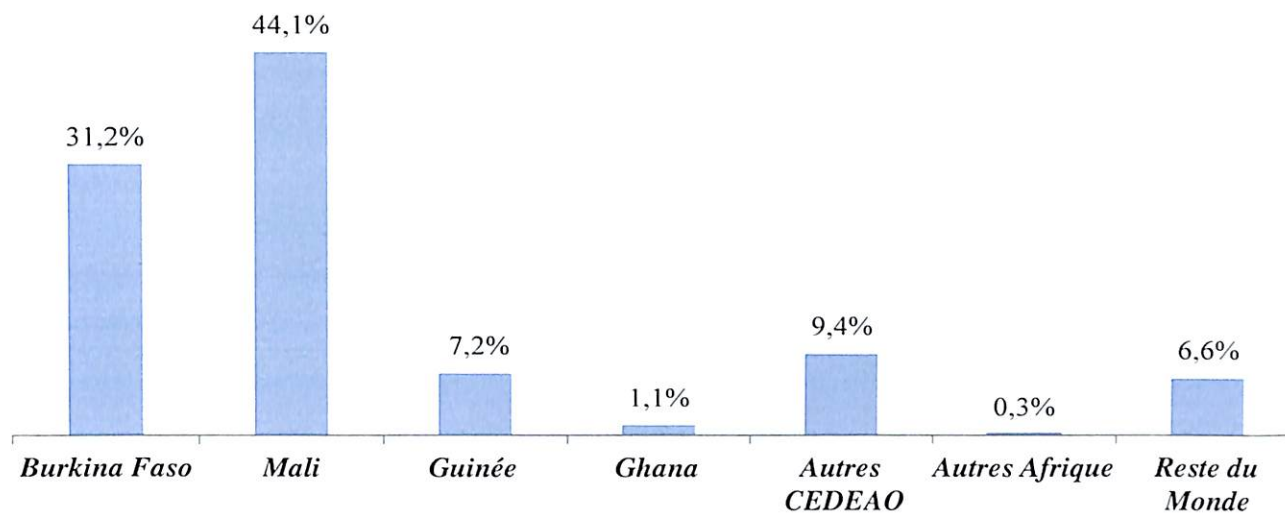
Carte 17 : Statuts migratoires du District de la Vallée du Bandama



105. Le District de la Vallée du Bandama est peuplé essentiellement d'ivoiriens (86,1 % de la population du District en 1998). Alors que la Côte d'Ivoire compte 28 % d'étrangers dans sa population, le territoire n'en compte que 13,9 %. Plus de 75 % des ressortissants étrangers

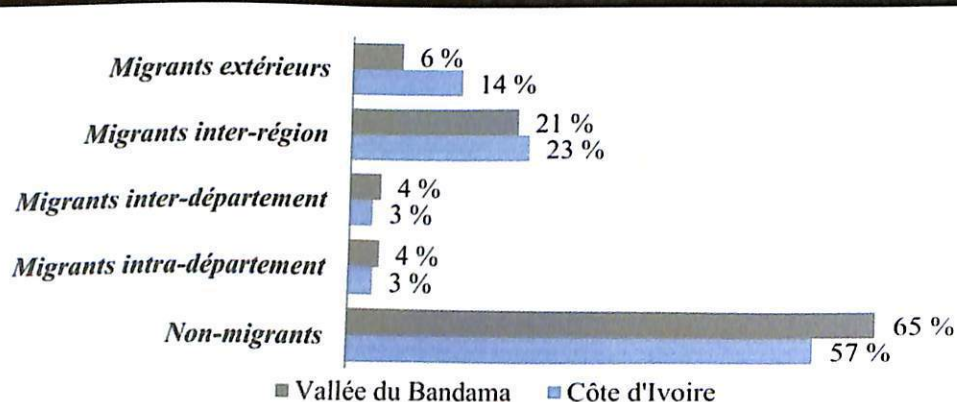
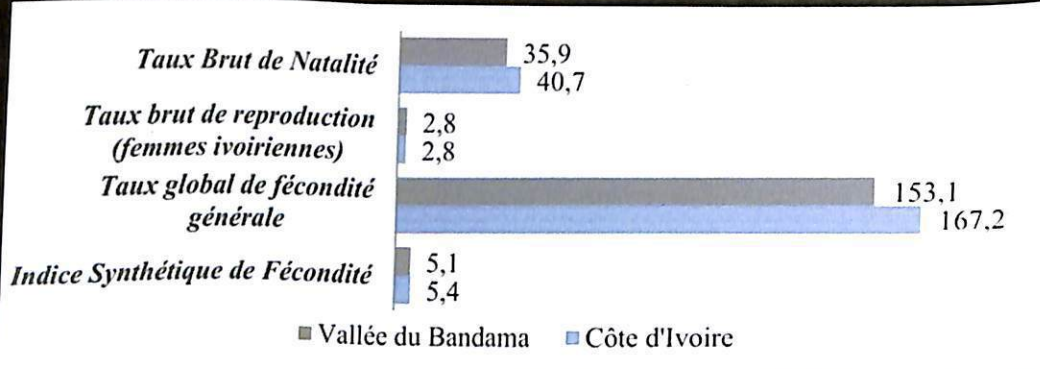
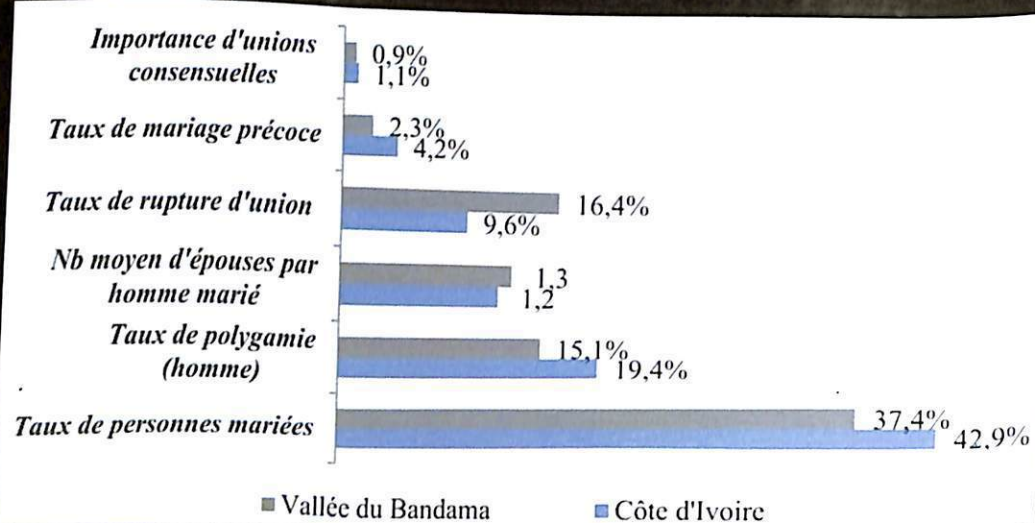
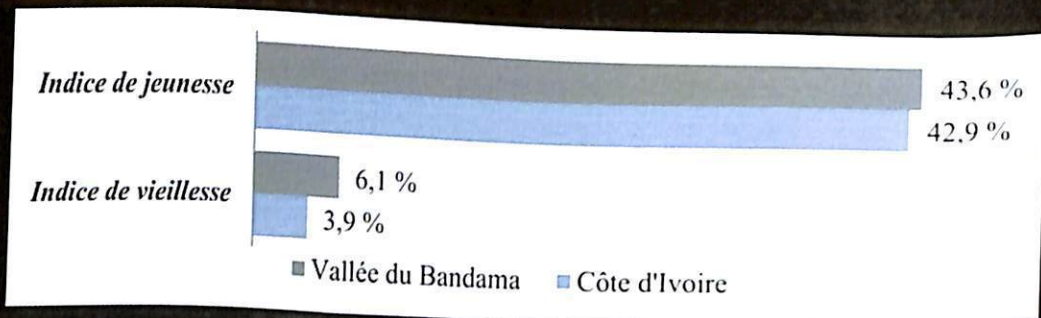
proviennent du Burkina Faso et du Mali, contre 9,4 % provenant d'autres pays de la CEDEAO et 6,6 % du reste du monde.

Figure 8: Origine de la population non ivoirienne du District



Source : INS - RGPH 1998

Chiffres clés 11 : Caractéristiques démographiques



### I.3.5 Caractéristiques socio-économiques

#### I.3.5.1 Caractéristiques économiques

106. Le District de la Vallée du Bandama comptait en 2012 une population de 801 350 actifs qui représentent 44,7 % de la population du District soit plus de 4 points au-dessous de la moyenne nationale (48 %).
107. En revanche, le District affiche un taux de chômage relativement bas (5,5 %), inférieur de 5 points à la moyenne nationale, à mettre en perspective avec la faible part d'emploi salarié (5,5 %), la grande part des activités informelles (92 % contre 91 % au niveau national) et une forte proportion d'emplois vulnérables (83,1 %).

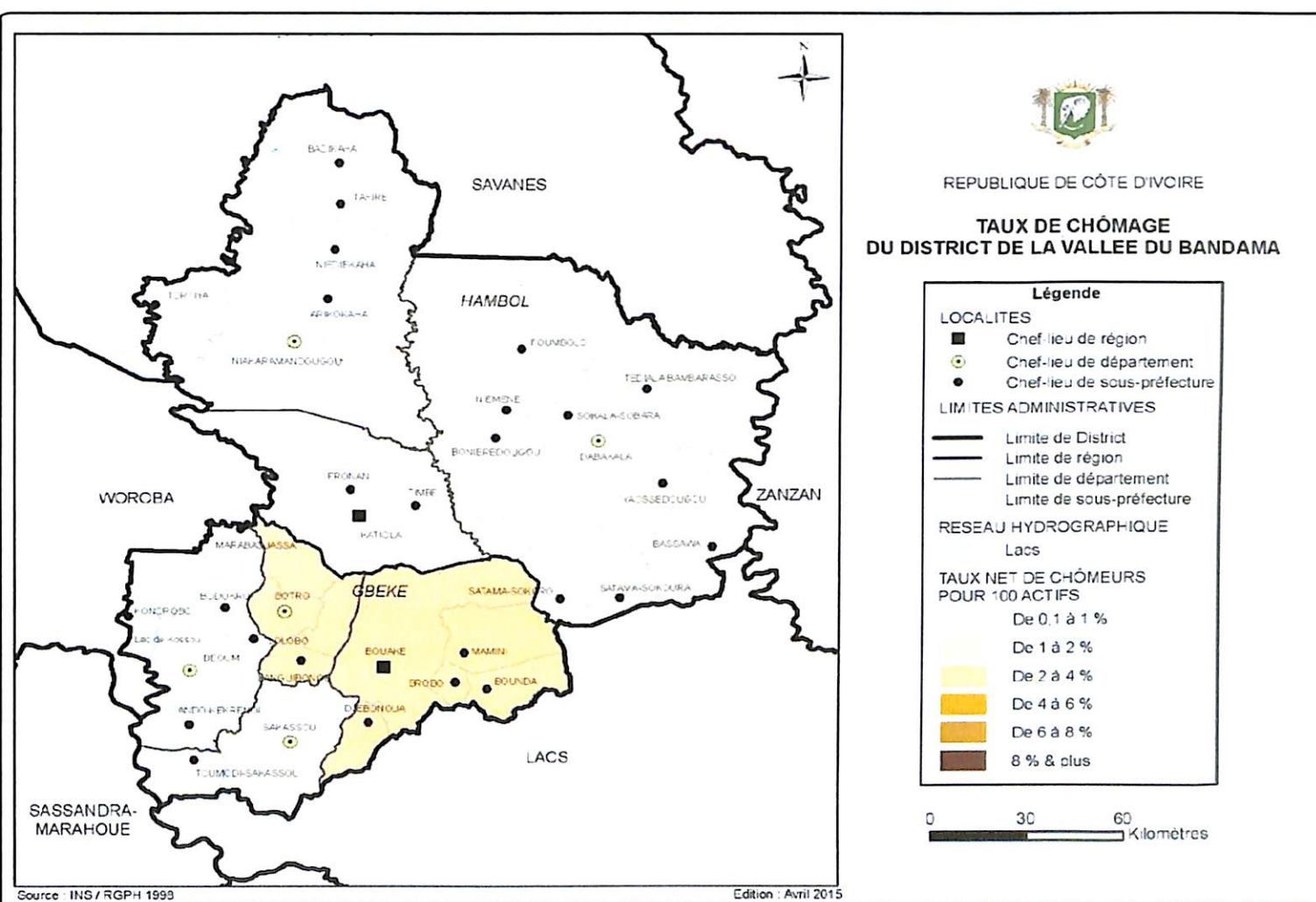
Tableau 21 : Caractéristiques du marché de l'emploi dans le District

Taux de chômage élargi (%)	Taux de chômage BIT (%) <sup>11</sup>	Taux d'emploi informel (%)	Taux d'emploi salariés (%)	Taux d'emploi vulnérable
5,5	3,2	92	15,4	83,1

Source : MEMEASFP, 2012

108. Avec un potentiel d'actifs plus important, la zone de Bouaké affiche le taux de chômage le plus élevé compris entre 2 et 4 % alors que le reste du District présente un taux de chômage inférieur à 1 %.

Carte 18 : Taux de chômage du District



<sup>11</sup> Cf. Glossaire

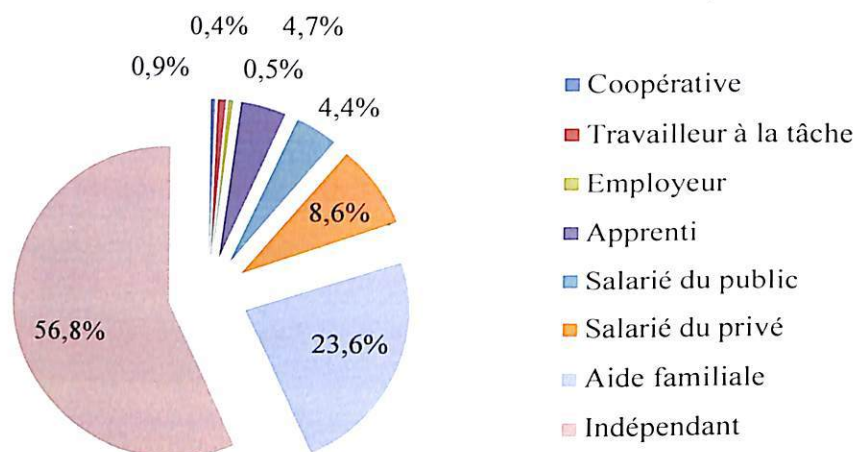
**Tableau 22: Répartition de la population du District âgée de plus de 15 ans par type d'activité**

Type d'activité	Masculin (en %)	Féminin (en %)	Total District (en %)
Occupé	41,0	38,1	43,9
Chômeur	0,4	0,1	0,3
Quête	0,6	0,3	0,5
<b>Ensemble actifs</b>	<b>67,4</b>	<b>38,5</b>	<b>44,7</b>
Ménagère	0,3	26,5	13,1
Étudiants ou élèves	23,7	20,1	24,5
Retraité	0,6	0,1	0,4
Rentier	0,1	0,1	0,1
Autre inactif	9,6	14,8	13,1
<b>Ensemble inactifs</b>	<b>34,2</b>	<b>61,5</b>	<b>51,2</b>

Source : INS – RGPH 1998

109. L'aide familiale et les travailleurs indépendants forment plus de 80 % de la population active du District. L'aide familiale est un phénomène essentiellement rural qui consiste à se faire aider dans les travaux champêtres par ses propres enfants ou par des parents. Son poids dans le District représente plus 23,6 % des actifs.

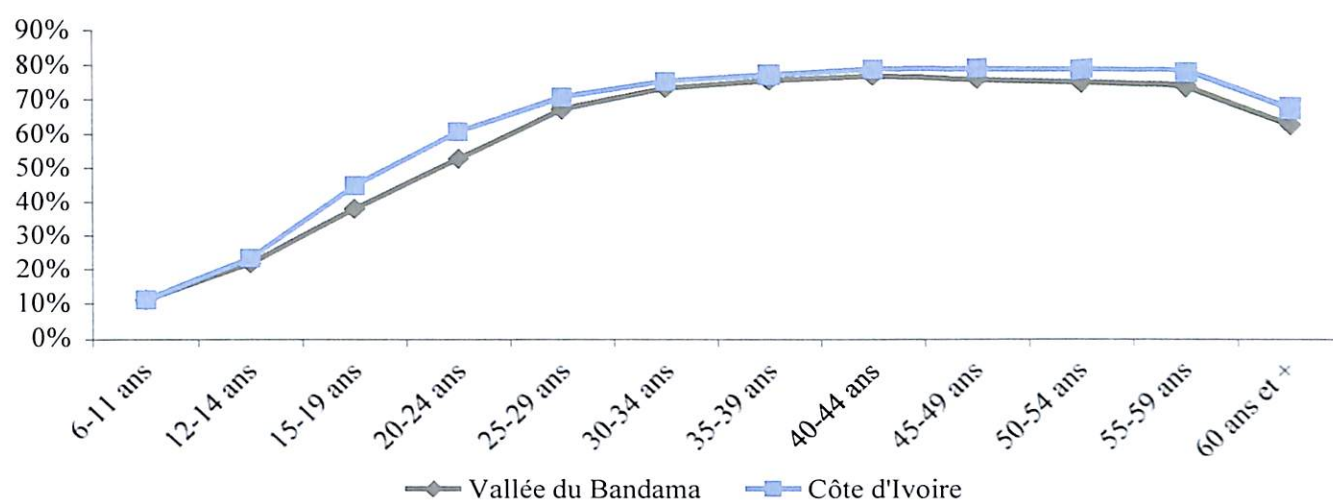
**Figure 9 : Distribution des actifs du District par type d'activité (en %)**



Source : INS – RGPH 1998

110. Le District se distingue également par une proportion d'actifs inférieure à la moyenne nationale dans l'ensemble des tranches d'âge.

Figure 10: Répartition des actifs du District par tranche d'âge



Source : INS – RGPH 1998

### I.3.5.2 Consommation

111. Le niveau de dépenses moyen par tête dans le District de la Vallée du Bandama s'élève en 2015 à 323 052 FCFA. Il a connu une augmentation de 12,81 % par rapport à 2008 mais demeure inférieur au niveau de dépenses moyen par tête constaté au niveau national (386 215 FCFA), lequel a enregistré une augmentation de 11,26 % sur la même période.

Tableau 23 : Principaux indicateurs sociaux du District de la Vallée du Bandama

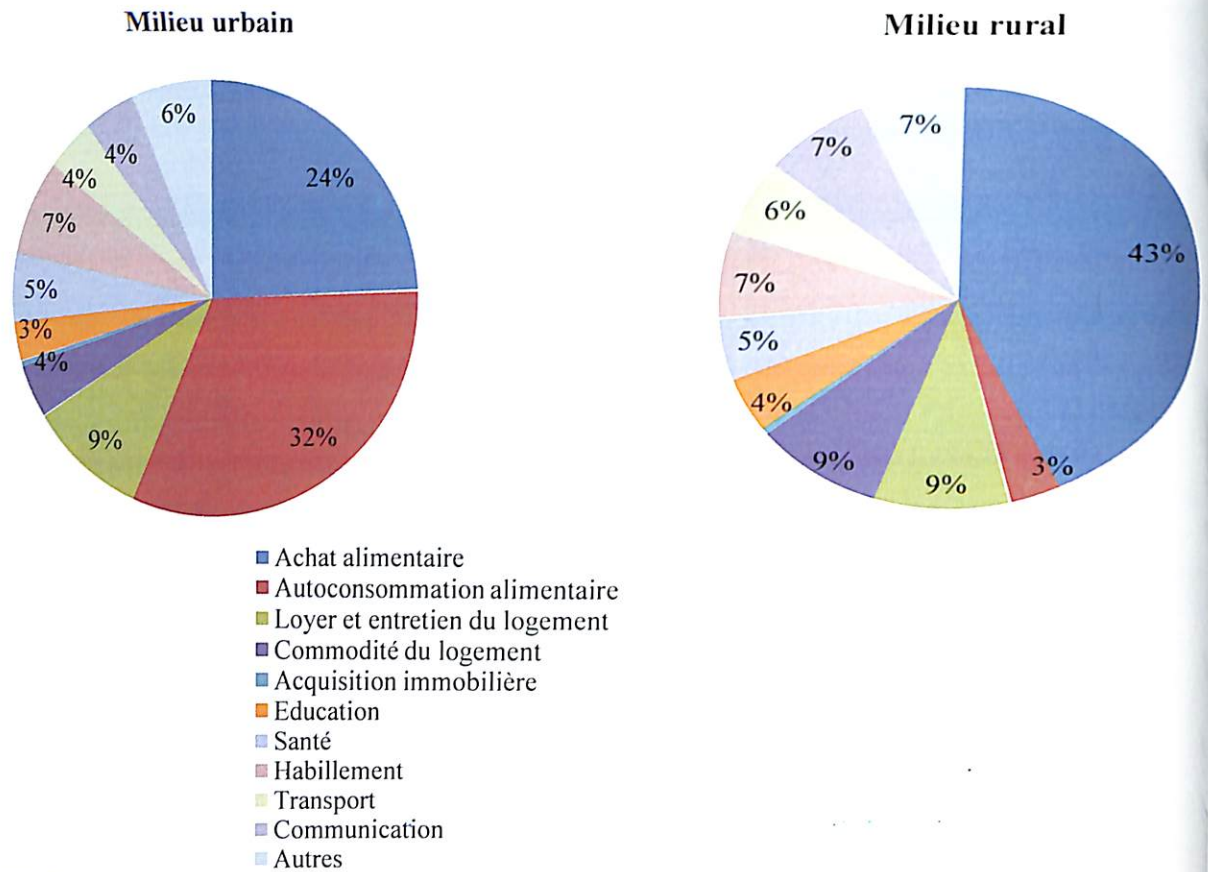
Dépense moyenne par habitant (FCFA)			Indice de Gini <sup>12</sup> de la dépense par habitant				
2008	2015	Var. 08/15	2002	2008	2015		
281 660	323 052	12,81%	0,465	0,410	0,356	-13,41%	-15,17%

Source INS – Enquêtes sur le niveau de vie des ménages 2002, 2008 et 2015

112. L'indice de Gini s'établit à 0,356 en 2015 (soit une amélioration de 15,17 % par rapport à 2008) contre une moyenne nationale de 0,400 (en amélioration de 5,25 % par rapport à 2008, où l'indice était de 0,421). Le District a donc connu une réduction des inégalités sur les sept dernières années, et cette amélioration est plus importante que les progrès constatés au niveau national.
113. Toutefois, cette baisse de 10 % est à relativiser comparée à la baisse de 16 % observée au niveau national entre 2002 et 2008.
114. Les dépenses de consommation sont dominées par les achats alimentaires, aussi bien en milieu urbain (38,9 %), qu'en milieu rural (23,2 %), fortement grevées par l'autoconsommation alimentaire (29,8 % en milieu rural) qui prive les populations de revenus conséquents.

<sup>12</sup> Cf Glossaire

Figure 11 : Répartition des dépenses de consommation selon le milieu de résidence



Source : INS - Enquête sur le niveau de vie des ménages, 2008

### I.3.5.3 Pauvreté

115. Le District de la Vallée du Bandama affiche un taux de pauvreté<sup>13</sup> de 57 % en 2008, au-dessus de la moyenne nationale de 49 %. Ce taux varie selon le milieu de résidence : il atteint près de 66 % en milieu rural (moyenne nationale à 63 %) contre 47 % en milieu urbain (moyenne nationale à 30 %).
116. Le District des Lacs affiche un taux de pauvreté de 55,3 % soit près de 10 points supérieurs à la moyenne nationale de 46,3 %. La pauvreté est plus marquée en zone rurale et atteint 67,2 % dans les zones rurales de la région de Gbèkè contre 50,5 % en zone urbaine.

Tableau 24 : Taux de pauvreté par région (en %)

Région	Taux de pauvreté (en %)		
	Urbain	Rural	Ensemble
Gbèkè	50,5	67,2	54,9
Hambol	52,3	57,4	56,1
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>35,9</b>	<b>56,8</b>	<b>46,3</b>

Source : INS - Enquête sur le niveau de vie des ménages, 2015

<sup>13</sup> Cf. Glossaire



### I.3.5.4 Alphabétisation

117. District de la Vallée du Bandama affiche un taux d'analphabétisme adulte de 56,8 % en dessous de la moyenne nationale (64 %). Ce phénomène est particulièrement vrai chez les femmes avec plus de 70 % de la population féminine analphabète.

Tableau 25 : Taux d'analphabétisme par région (en %)

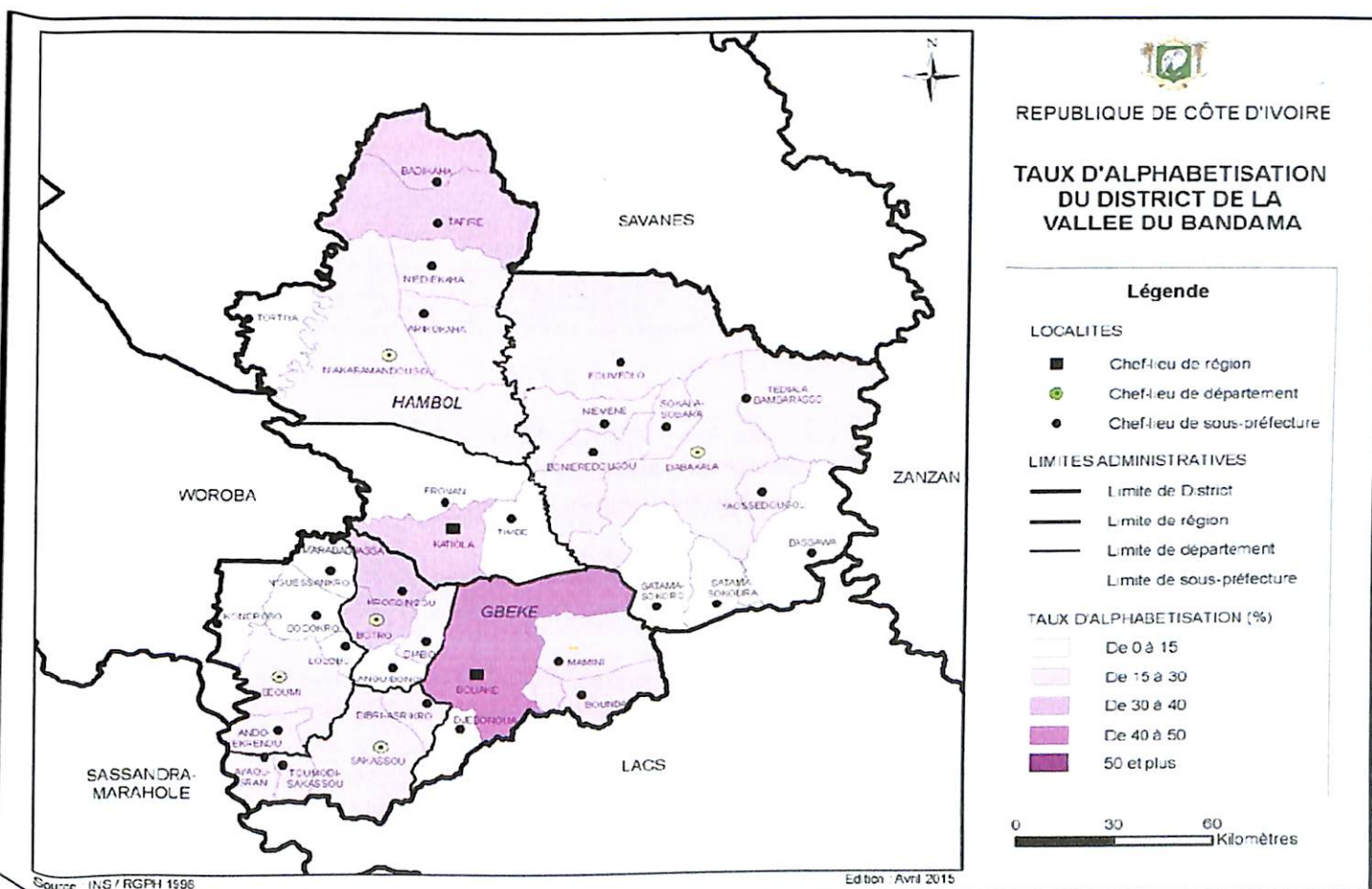
Région	Département	Taux d'analphabétisme
Gbèkè	Béoumi	76,4 %
	Bouaké	48,5 %
	Sakassou	73,9 %
Hambol	Dabakala	82,3 %
	Katiola	71,7 %
<b>Total District</b>		<b>56,8 %</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>		<b>64 %</b>

Source : INS – RGPH 1998

118. Ce taux présente toutefois une hétérogénéité géographique puisqu'il est compris entre 30 % et 50 % dans les départements de Bouaké et de Katiola alors que la majorité du District se situe entre 0 et 15 %. Ces disparités sont à mettre en corrélation avec l'implantation des infrastructures éducatives et le taux de scolarisation des élèves.

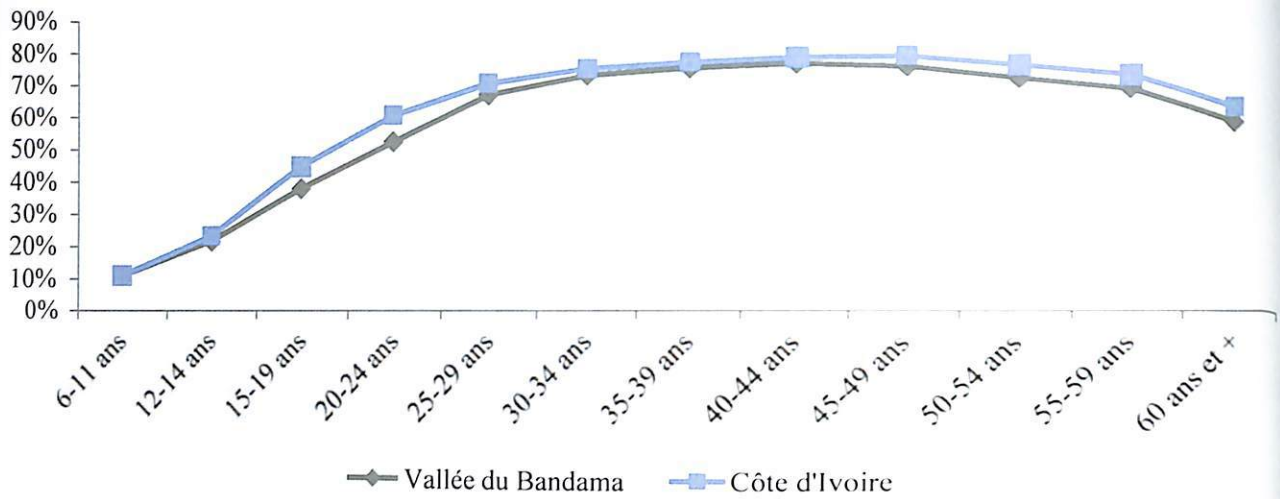
119. Le District compte également des centres d'alphabétisation, notamment au sein du département de Katiola, qui compte 37 centres d'alphabétisation, 52-classes et 1 311 apprenants (dont 895 filles).

Carte 19 : Taux d'alphabétisation du District



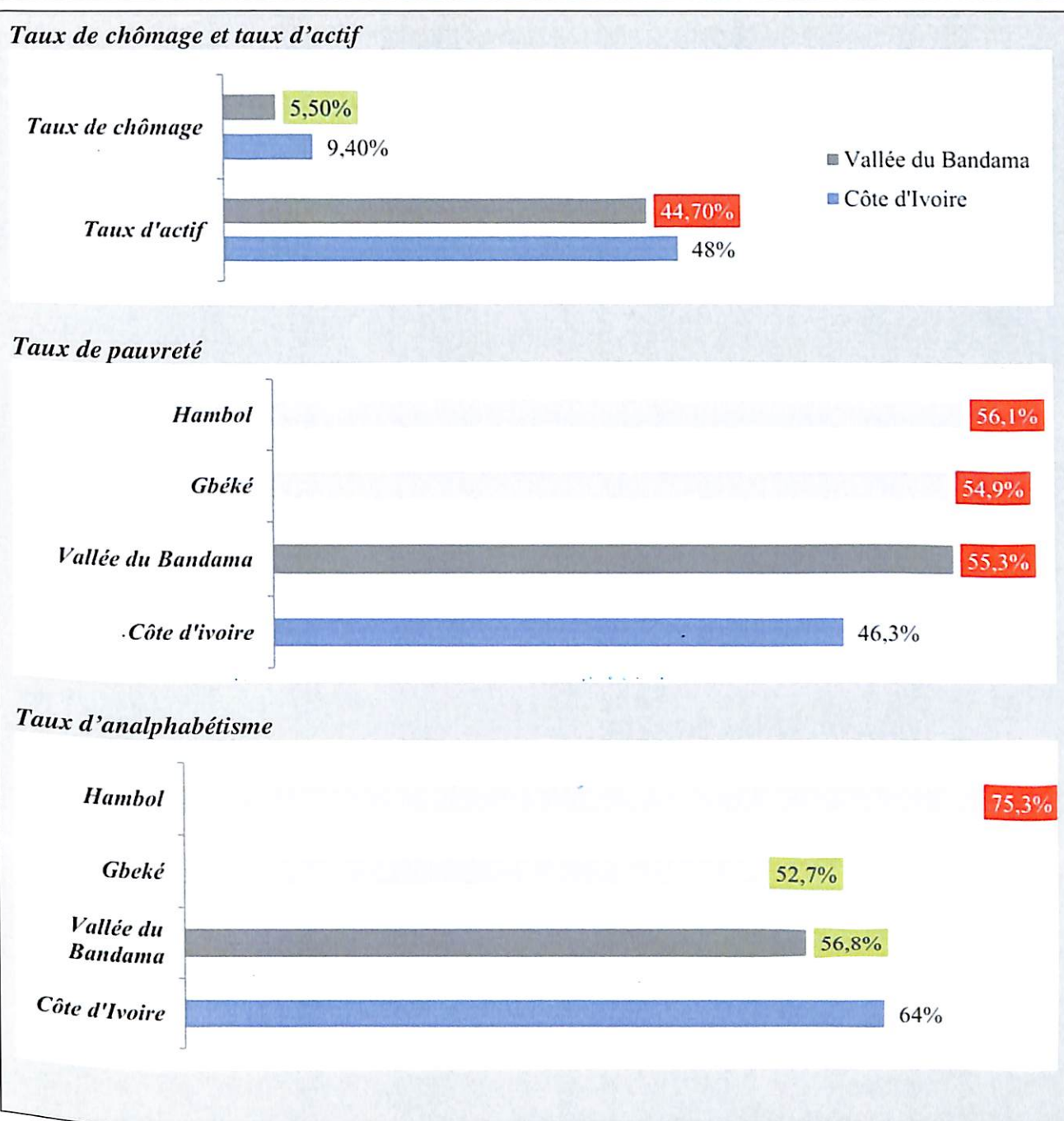
120. Chez les plus de 40 ans, ce taux varie entre 50 et 70 % tandis que chez les plus jeunes, notamment les 15-19 ans, le taux d'analphabétisme se réduit notablement et affiche une valeur inférieure à 40 % contre 45 % au niveau national.

Figure 12: Taux d'analphabétisme par tranche d'âge



Source : INS - RGPH 1998

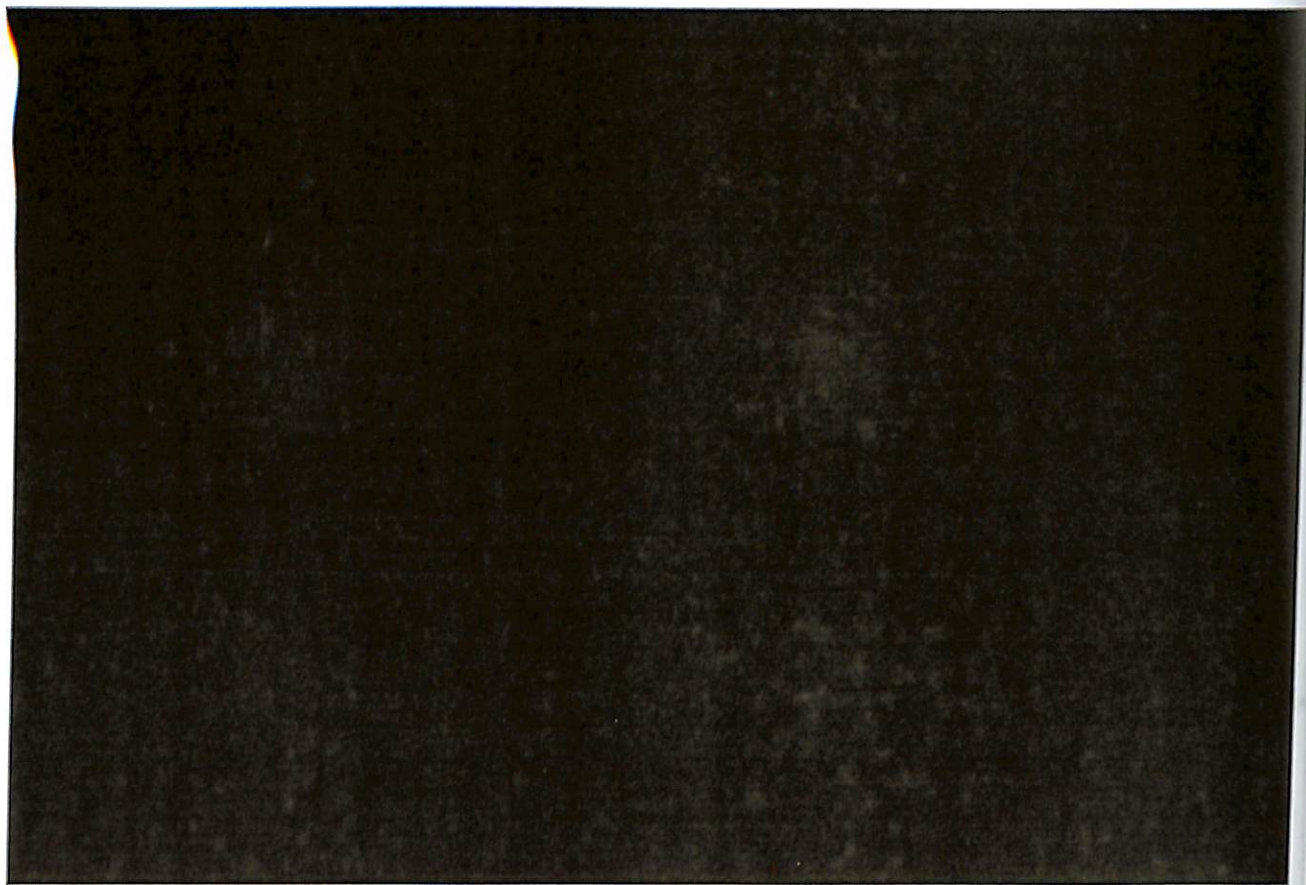
Chiffres clés 12 : Caractéristiques socio-économiques de la population



■ Niveau régional  
 ■ Niveau District  
 ■ Niveau national

**Synthèse 3 : Caractéristiques démographiques de la population**

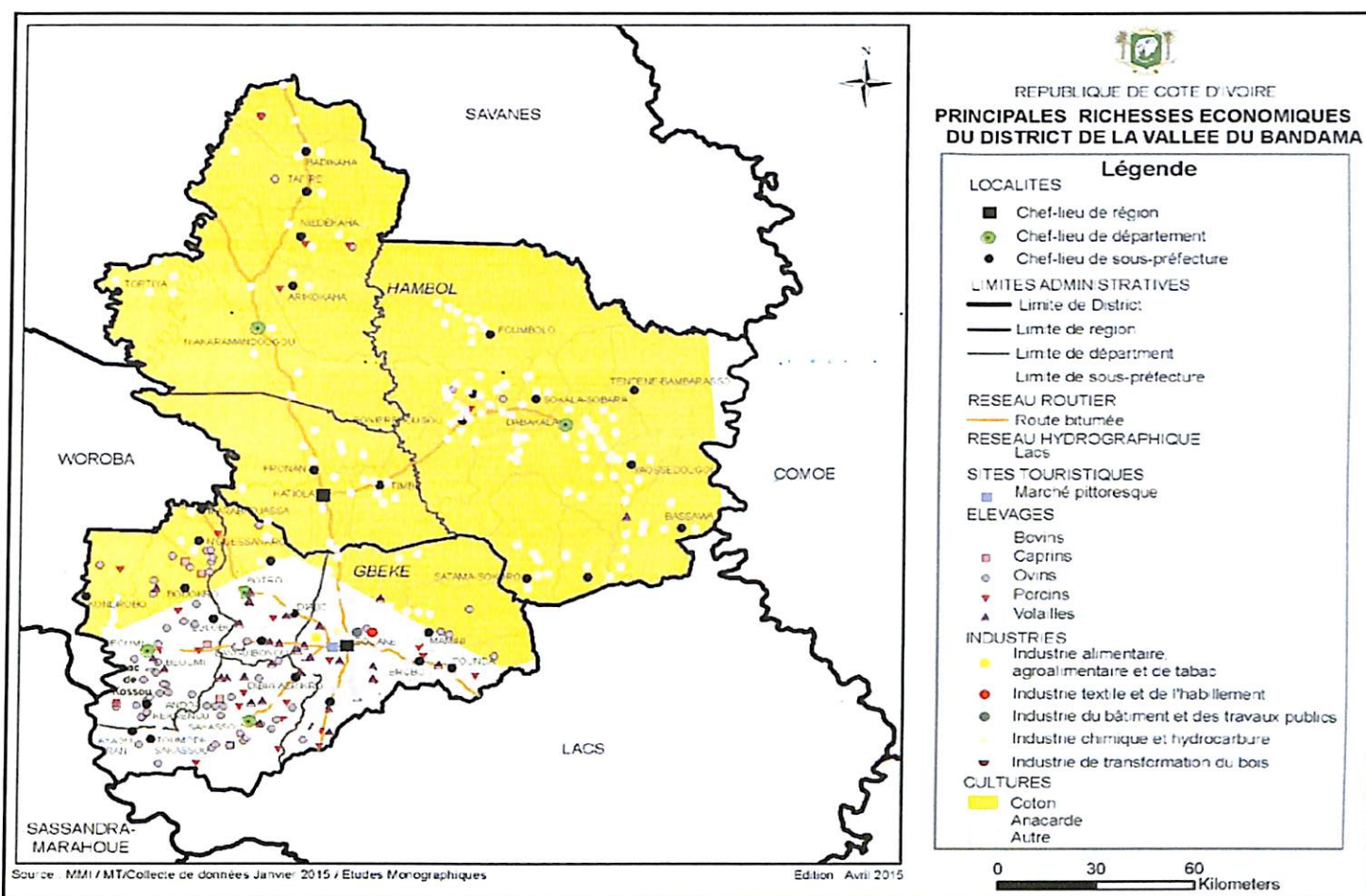
---



## AXE II. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

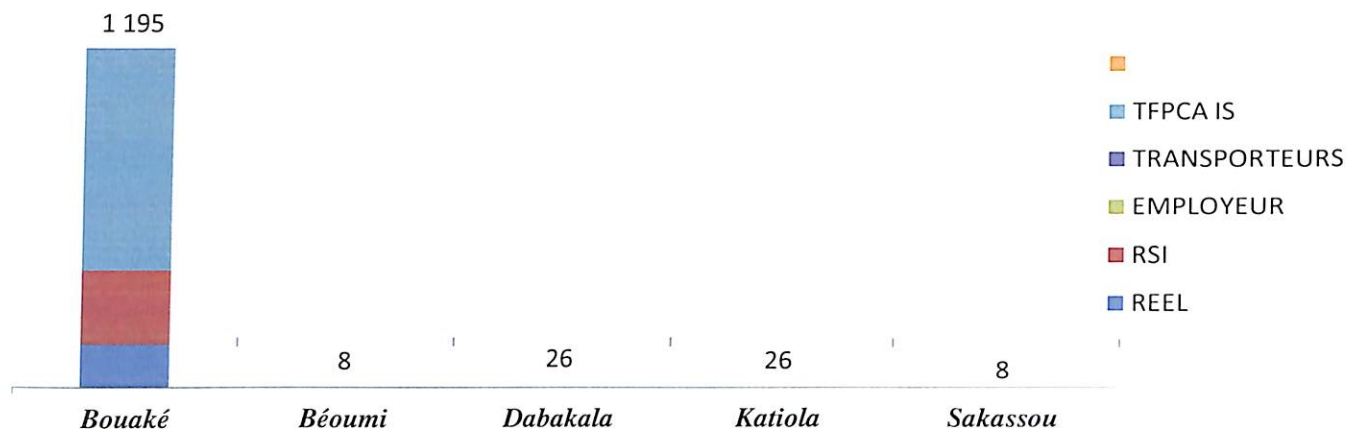
121. Situé au centre de la Côte d'Ivoire et bénéficiant d'une certaine proximité avec Yamoussoukro et Abidjan, le District de la Vallée du Bandama est un des hubs économiques du pays.
122. L'économie du District repose, à l'instar de tous les Districts du pays, sur une grande composante agricole. Cependant, il se distingue par un tissu industriel important, et une activité en reprise depuis la fin de la crise politique. Deuxième pôle industriel après Abidjan jusqu'en 2000, Bouaké a perdu ce statut au bénéfice de San-Pédro après 10 ans de crise.
123. Aujourd'hui, le District compte principalement des unités de transformations d'anacarde représentant 66 % de la production nationale et d'autres types d'industries telles que l'agroalimentaire et le textile.

**Carte 20 : Principales richesses et infrastructures économiques du District**



124. En 2012, le District ne comptait que 1 195 contribuables professionnels inégalement répartis sur le territoire. Si Bouaké concentre 1 127 contribuables, les autres localités en comptent moins d'une trentaine chacune mettant en avant une activité informelle importante représentant un réel manque à gagner pour le développement du District. Parmi les contribuables recensés, 65 % s'acquittent de l'impôt sur la société (IS) et 20 % bénéficient d'un régime simplifié (RSI). Quant à la taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans, personne ne s'en acquitte dans le District.

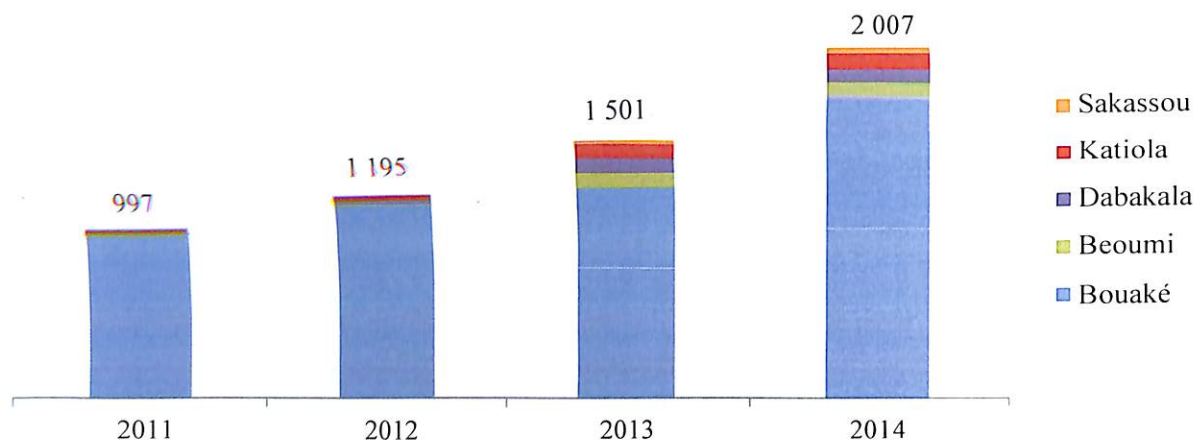
**Figure 13 : Nombre de contribuables gérés par localité et par régime d'impositions (impôts professionnels)**



Source : Direction Générale des Impôts, 2014

125. Les recettes fiscales générées par les contribuables se sont élevées à 2 milliards de FCFA en 2014 soit 0,14 % des recettes fiscales nationales dans un District qui représente pourtant 10 % de la superficie du pays. L'analyse des recettes par direction et service permet de souligner le poids dominant de Bouaké dans l'économie du District (86 % des recettes fiscales) qui constitue le seul pôle pourvoyeur de richesses au niveau local.
126. A l'inverse, la ville de Sakassou ne contribue que très peu aux recettes fiscales du District, puisqu'en 2011 elle ne représente que 0,8 % du total et continue de générer peu de recettes fiscales en 2014 avec une contribution de 1,5 % seulement.

**Figure 14 : Recettes par direction et service de 2011 à 2014 (en millions FCFA)**



Source : Direction Générale des Impôts, 2014

127. Le District dispose de potentialités économiques avérées qui représentent de réelles opportunités de développement encore sous-exploitées à ce jour :
- Des ressources minières abondantes avec des gisements d'or et de diamant ;
  - Disponibilités de sources d'approvisionnement énergétiques (eau, électricité, barrages...) ;
  - Une grande zone agricole (coton et anacarde) ;
  - Existence de bassins rizicoles notamment à Sakassou, Békoumi, Bouaké et Dabakala.

## Chapitre 1. Secteur primaire

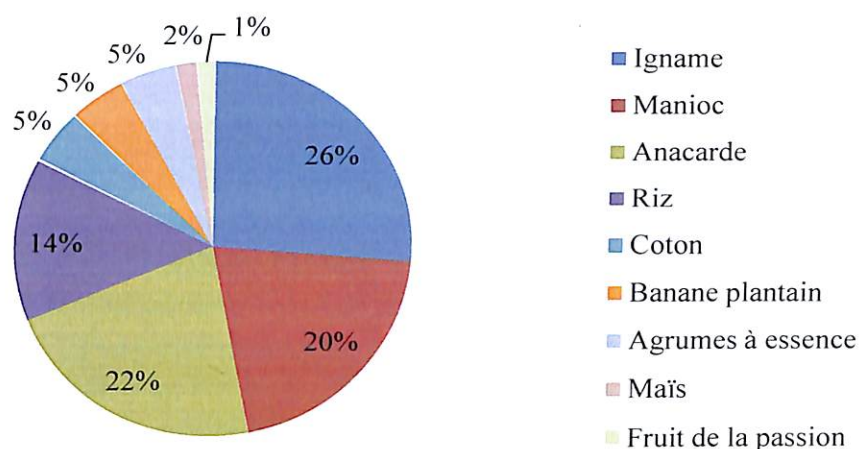
128. Le secteur primaire, premier contributeur au PIB du District, est largement dominé par l'agriculture, pratiquée par une grande partie de la population afin de répondre au besoin premier de sécurité alimentaire. Les cultures vivrières sont encore majoritaires à ce jour, portées principalement par l'igname et le manioc. Le District de la Vallée du Bandama est également une terre de cultures de rentes, notamment le coton et l'anacarde, qui s'appuient sur les usines de transformations agro-industrielles au niveau de la ville de Bouaké.
129. L'élevage, bien qu'important, est traditionnel et familial et ne permet pas la structuration des acteurs, créant ainsi des conflits entre éleveurs et agriculteurs du fait de la destruction des cultures par les ruminants.
130. L'orientation, du District et du pays en général vers une agriculture axée sur la rentabilité, nécessite en amont une structuration des acteurs aujourd'hui disséminés et fortement dépendants du climat et du prix des intrants. À travers les plans de développement nationaux, les sociétés coopératives agricoles et les structures de développements telles que l'ANADER et le CNRA, les instances publiques tentent à ce propos de structurer et pérenniser le secteur.
131. Alors que le District possède un potentiel minier non négligeable, le poids de ce secteur dans l'économie est très limité.

### II.1.1 Agriculture

#### II.1.1.1 Production végétale

132. Le District dispose d'une surface agricole développée<sup>14</sup> estimée à 380 997 hectares avec plus de 66 % en cultures vivrières et maraîchères (igname, manioc, riz) et près de 34 % de culture de rente (coton, anacarde, agrumes à essence).

**Figure 15 : Part des superficies des principales spéculations agricoles du District (en %) – Estimation 2012**



Sources : MINAGRI – *Annuaire statistiques 2001, 2007, 2012, Statistiques régionales 2014*

<sup>14</sup> Cf. Glossaire

a) Cultures de rente

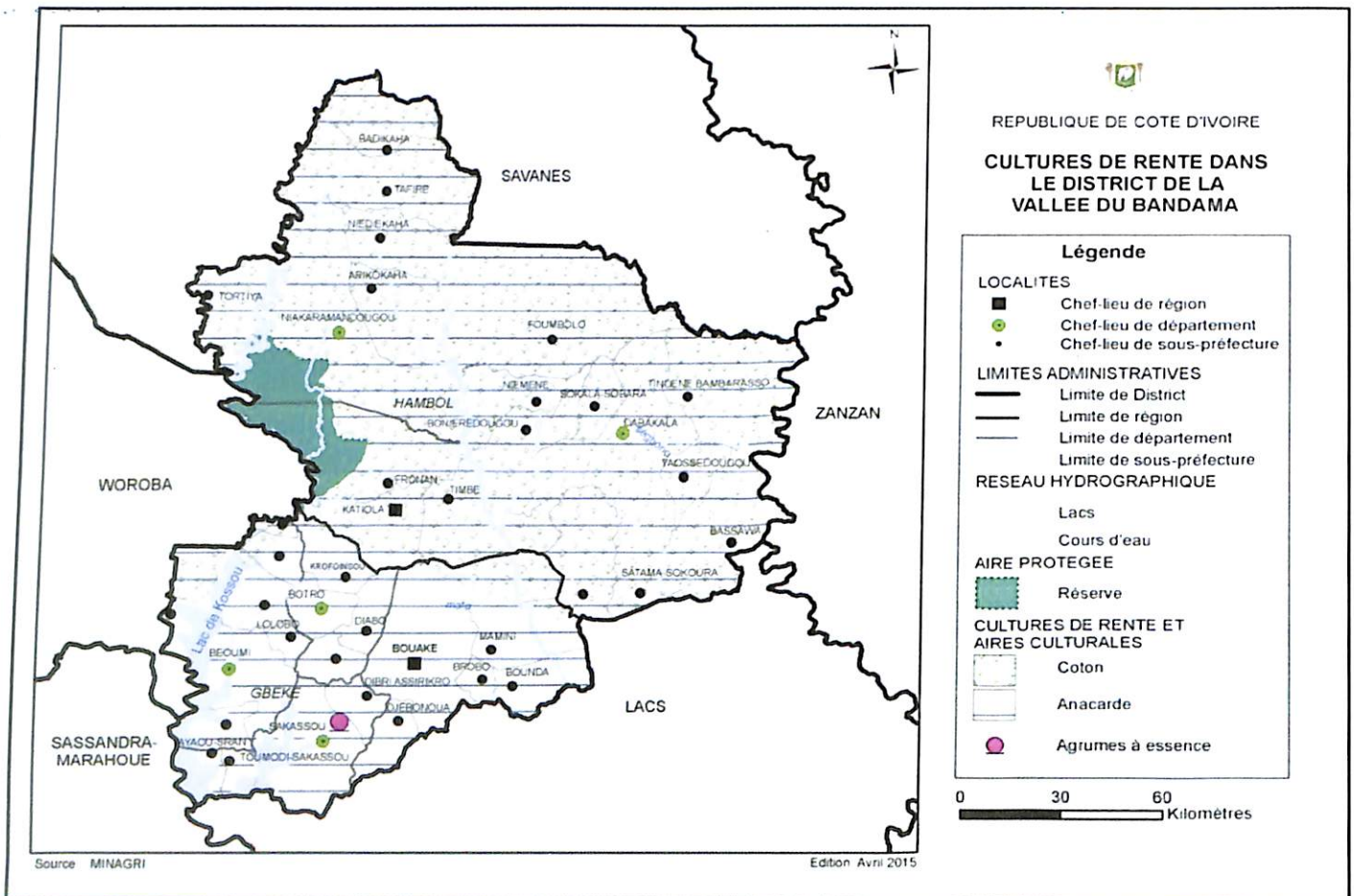
133. L'anacarde est la principale culture de rente dans le District de la Vallée du Bandama. Elle occupe 21 % des superficies développées dédiées à cette culture au niveau national. Le District est également un producteur traditionnel de coton et bénéficie de l'existence d'usines de transformation et d'égrainage à Bouaké.

Tableau 26 : Estimation des superficies des principales cultures de rente dans le District par région (en ha) 2012

Spéculation	Gbèkè	Hambol	Vallée du Bandama	Côte d'Ivoire	% National
Anacarde	34 148	47 339	81 487	387 931	21,0 %
Agrumes à essence	7 265	9 730	16 995	37 061	45,9 %
Coton	607	16 861	17 468	414 015	4,2 %
Fruit de la passion	5 630	-	5 630	34 432	16,3 %
Cacaoyer	2 289	-	2 289	2 256 285	0,1 %
Palmier à huile	637	1 059	1 696	243 298	0,7 %
Caféier	3 848	-	3 848	384 226	1,0 %
Mangue	157	350	507	25 510	2,0 %
Banane poyo	85	47	132	8 060	1,6 %
<b>Total</b>	<b>54 666</b>	<b>75 386</b>	<b>130 052</b>	<b>3 790 818</b>	<b>3,4 %</b>

Sources : MINAGRI – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012, Statistiques régionales 2014

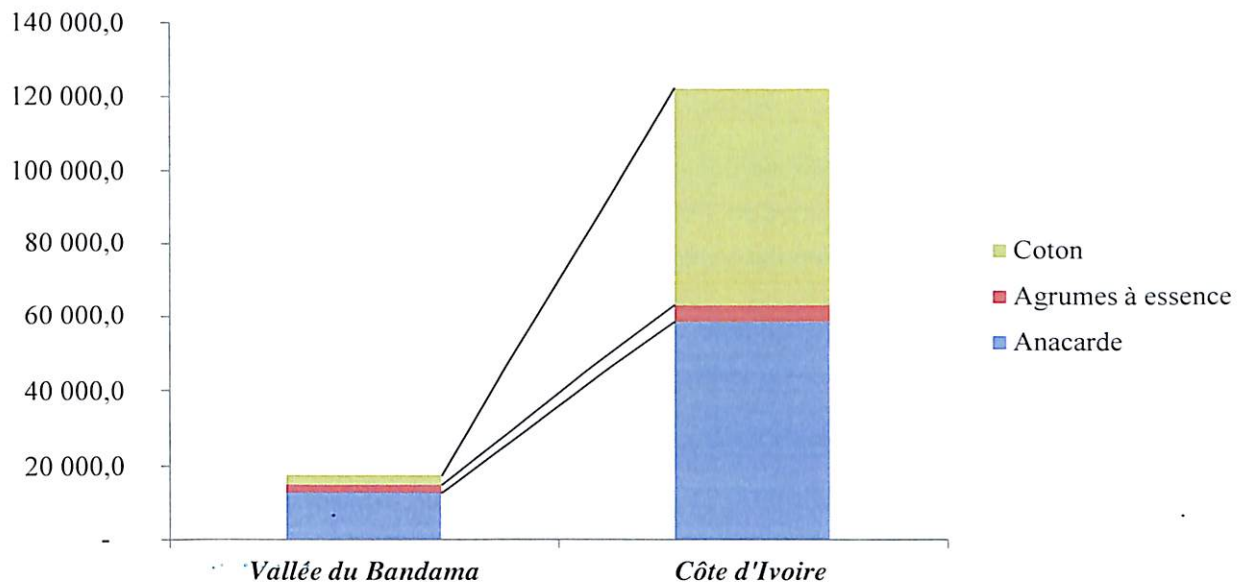
Carte 21 : Type de cultures de rente dans le District





134. Les principales cultures de rente ne drainent que 17 milliards FCFA majoritairement portés par l'anacarde (73 %) alors que ces spéculations génèrent au total près de 121 milliards de FCFA au niveau national.

**Figure 16 : Estimation des revenus des principales cultures de rente dans le District (millions FCFA)**



Sources : MINAGRI – Annuaire statistiques 2001, 2007, 2012

#### ▪ Coton

135. Le coton joue un rôle important et historique dans les transactions commerciales et a longtemps constitué une activité structurante pour la production agricole locale. Dans le but de créer une filière intégrée du textile en Côte d'Ivoire, avec la présence d'exploitations cotonnières au nord et d'unités de transformation et de fabrication de textiles au centre, de nombreuses subventions étatiques ont été mises en place dans les années 70 à travers l'ancienne Compagnie Française pour le Développement des fibres Textiles (CFDT). A partir du début des années 80 et de la crise économique, la réduction des subventions étatiques s'est imposée comme un impératif, menant à la restructuration de la filière.
136. Le secteur cotonnier est l'un des secteurs moteurs de l'activité du District. Les revenus substantiels qu'il permet de distribuer aux planteurs en font un levier puissant de développement (en 2013, la production de coton avoisinait 21 000 tonnes soit 5,2 % de la production nationale dédiée).
137. Le regain de la production, depuis ces dernières années, relève de l'amélioration du rendement, de l'accroissement du nombre d'exploitants et des superficies, et de l'essor des sociétés coopératives, qui jouent un rôle important dans la structuration du secteur, car elles procèdent pour le compte des paysans coopérateurs, à la collecte du coton, la distribution des intrants, et l'achat et la vente des produits phytosanitaires.

**Tableau 27 : Estimation des superficies et de la production de coton dans le District par région - 2012**

Coton	Gbèkè	Hambol	Vallée du Bandama	Côte d'Ivoire
Superficie (ha)	1 461	16 045	17 468	414 015
	0,1 %	4,1 %	4,2 %	100 %
Production (t)	1 783	19 576	21 359	405 114
	0,44 %	4,8 %	5,24 %	100 %

Sources : MINAGRI – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012

- **Agrumes à essence**

138. Le District concentre près de 46 % de la superficie destinée aux agrumes à essence avec près de 17 000 hectares. Les cultures sont particulièrement présentes autour de Bouaké dans le sud du District.

**Tableau 28 : Estimation des superficies et de la production d'agrumes à essence dans le District par région - 2012**

Agrumes à essence	Gbèkè	Hambol	Vallée du Bandama	Côte d'Ivoire
Superficie (ha)	7 265	9 730	16 995	37 061
	19,6 %	26,3 %	45,9 %	100 %
Production (t)	7 410	9 925	17 335	37 802
	19,6 %	26,3 %	45,9 %	100 %

Sources : MINAGRI – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012

- **Anacarde**

139. À la fin des années 50, l'État ivoirien lança d'importants programmes de reboisement dont un volet était relatif à l'introduction de l'anacarde au nord du pays. De 1959 à 1970, plus de 8 200 hectares d'anacardiers ont ainsi été plantés dont près de 73 % sur des plantations de type villageois.

140. Introduit initialement pour lutter contre la dégradation des ressources végétales, l'anacardier est désormais exploité pour ses noix. La culture de l'anacarde se fait souvent en association avec l'igname ou le coton.

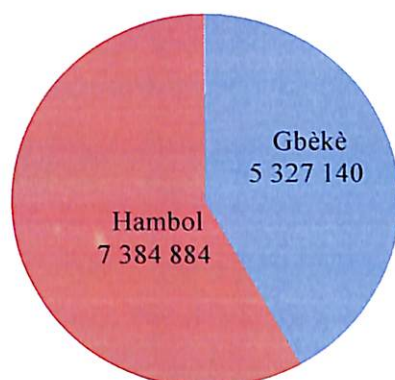
141. En 2014, l'exploitation de l'anacarde couvrait une superficie de plus de 81 000 hectares pour une production estimée à 97 000 tonnes soit 22 % de la production nationale.

**Tableau 29: Estimation des superficies et de la production d'anacarde dans le District par région - 2014**

Anacarde	Gbèkè	Hambol	Vallée du Bandama	Côte d'Ivoire
Superficie (ha)	34 148	47 339	81 487	387 931
	9 %	12 %	21 %	100 %
Production (t)	40 978	56 807	97 785	450 000
	9 %	13 %	22 %	100 %

Sources : MINAGRI – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012, 2014

**Figure 17 : Estimation des revenus annuels de l'anacarde au producteur par région (millions FCFA)**



Sources : MINAGRI – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012, 2014

▪ **Autres cultures**

142. District est producteur de fruits de la passion (16,3 % de la superficie nationale), de mangues (2 % de la superficie nationale) et de banane poyo (1,6 %). Il compte également, dans une moindre mesure, des champs de cacaoyers, caféiers et palmiers à huile.

b) Cultures vivrières<sup>15</sup>

143. Les cultures vivrières dans le District de la Vallée du Bandama sont pratiquées dans le cadre de petites exploitations familiales, le plus souvent inférieures à 5 ha, avec des techniques artisanales (plus de 85 % des parcelles sont labourées manuellement). Ces cultures se caractérisent par un faible taux de transformation locale, induisant une perte de ressources pour le territoire.

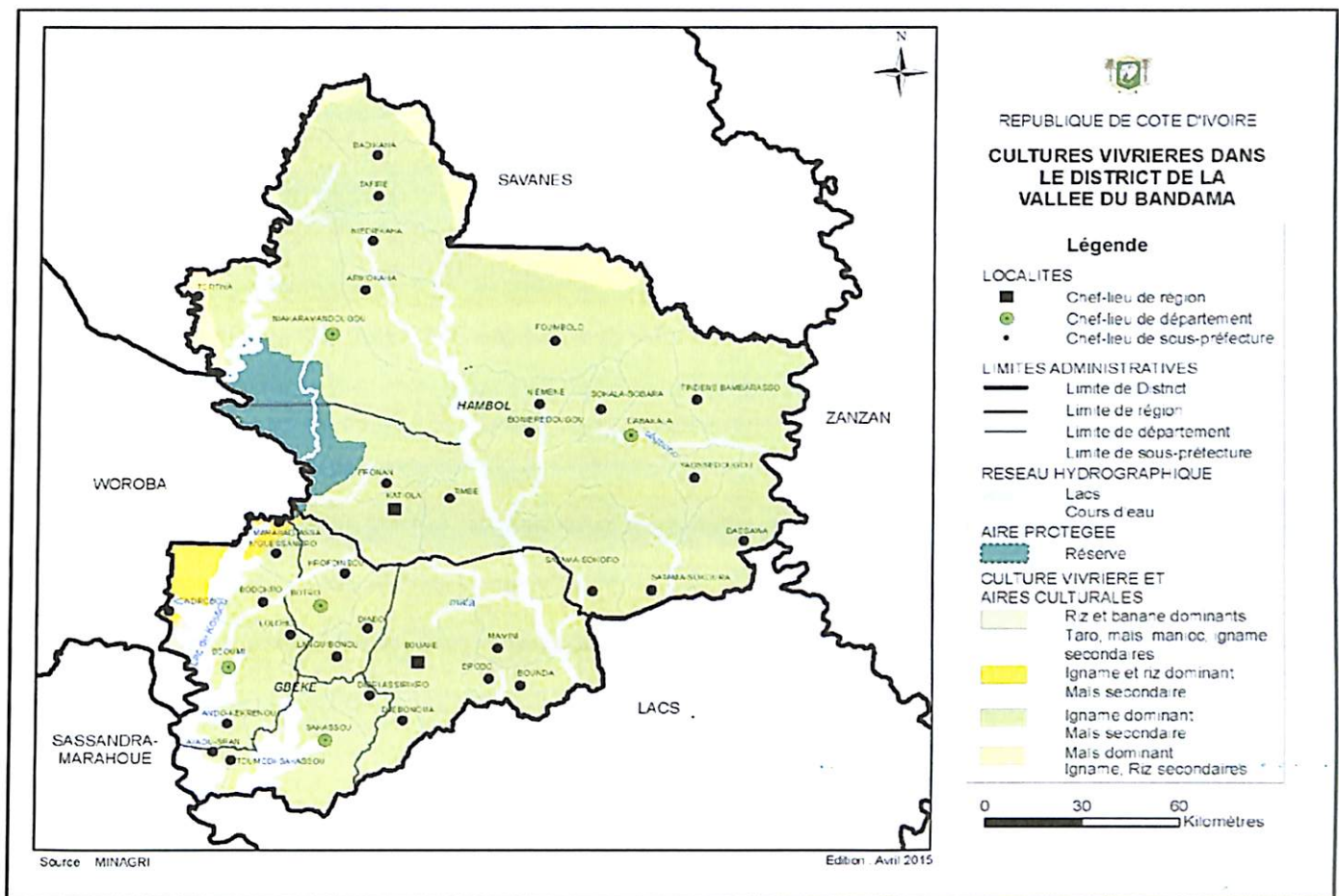
**Tableau 30 : Estimation des superficies des principales cultures vivrières dans le District par région- 2012 (en ha)**

Igname précoce	1 686	7 418	9 104	381 971	2,4 %
Igname tardive	46 886	41 657	88 543	465 039	19,0 %
<b>Igname</b>	<b>48 572</b>	<b>49 075</b>	<b>97 647</b>	<b>847 010</b>	<b>11,5 %</b>
Manioc	65 173	11 067	76 240	366 065	20,8 %
Banane plantain	16 481	872	17 353	426 228	4,1 %
Riz irrigué	2 059	506	2 565	147 883	1,7 %
Riz pluvial	6 398	42 771	49 169	936 773	5,2 %
<b>Riz</b>	<b>8 457</b>	<b>43 277</b>	<b>51 734</b>	<b>1 084 656</b>	<b>4,8 %</b>
Maïs	1 661	4 900	6 561	308 839	2,1 %
Sorgho	24	744	768	71 232	1,1 %
Arachide	217	8	225	80 595	0,3 %
Mil	24	393	417	63 226	0,7 %
<b>Total</b>	<b>140 608</b>	<b>110 337</b>	<b>250 945</b>	<b>3 247 851</b>	<b>8,7 %</b>

Sources : MINAGRI – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012, Statistiques régionales 2014

<sup>15</sup> Cf. Annexe 7 – Prix des principaux produits alimentaires sur les marchés ruraux

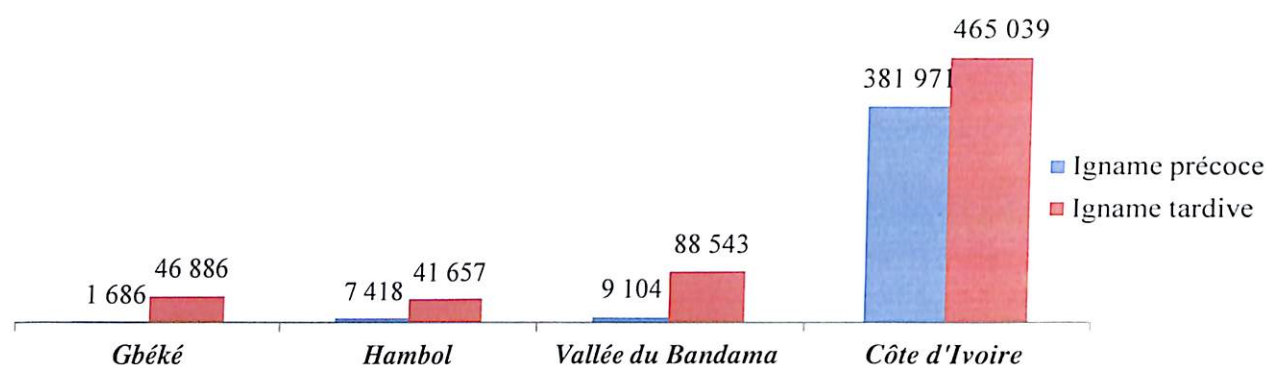
Carte 22 : Type de cultures vivrières dans le District



▪ **Igname**

144. Le pays est le deuxième producteur africain d'igname, dédiée à 80 % à l'autoconsommation. L'igname, est à ce titre, une ressource vivrière incontournable de la savane rurale et de la zone forestière de l'est du pays. Les variétés que sont « Bete Bete », « Florido », « Kengle » représentent plus de 70 % de la production brute nationale.
145. L'igname est une ressource vivrière incontournable de la savane rurale et des zones forestières. La culture de l'igname se fait de façon manuelle sur des terres fertiles venant d'être défrichées ou ayant bénéficié d'apports en engrais après une récolte de riz ou de maïs et sans apport en intrants industriels.
146. En 2012, la superficie cultivée dans le District était estimée à 97 000 hectares pour une production de plus de 800 000 tonnes, soit 14 % de la production nationale. La production d'ignames génère un revenu de 65 milliards de FCFA.

Figure 18 : Répartition des cultures de l'igname par région (ha) - 2012



Sources : MINAGRI – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012

Tableau 31 : Estimation de la superficie et de la production d'igname par région - 2012

Igname	Gbèké	Hambol	Vallée du Bandama	Côte d'Ivoire
Superficie (ha)	48 572	49 075	97 647	847 010
	5,7 %	5,8 %	11,5 %	100 %
Production (t)	419 135	400 762	819 897	5 674 969
	7 %	7 %	14 %	100 %

Sources : MINAGRI – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012

#### ▪ Manioc

147. Le manioc est une denrée très consommée dans le District sous plusieurs formes comme l'attieké, l'un des principaux mets cuisinés des grandes villes du pays. Dans les zones rurales, le manioc constitue un aliment de soudure qui intervient quand il n'y a plus de riz, de banane plantain, d'igname ou de maïs.
148. Le District de la Vallée du Bandama est le premier producteur de manioc du pays avec une production estimée à 560 000 tonnes soit 23 % de la production nationale. La quasi-totalité de la production est générée dans la région de Gbèké avec près de 476 000 tonnes de manioc en 2012 (soit 20 % de la production nationale).

Tableau 32 : Estimation de la superficie et de la production de manioc par région - 2014

Manioc	Gbèké	Hambol	Vallée du Bandama	Côte d'Ivoire
Superficie (ha)	65 173	11 067	76 240	366 065
	18 %	3 %	21 %	100 %
Production (t)	476 556	80 925	557 481	2 412 371
	20 %	3 %	23 %	100 %

Sources : MINAGRI – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012

#### ▪ Maïs

149. Dédié principalement à la commercialisation, le maïs se caractérise par un taux de mise sur le marché de l'ordre de 80 %. La superficie estimée des cultures de maïs en 2012 est de 6 561 hectares soit 2 % de la superficie nationale dédiée à cette spéculation. La production du maïs permet de générer un revenu de 590 millions de FCFA.

**Tableau 33 : Estimation de la superficie et de la production de maïs par région - 2012**

Maïs	Gbèkè	Hambol	Vallée du Bandama	Côte d'Ivoire
Superficie (ha)	1 661	4 900	6 561	308 839
	0,5 %	1,6 %	2,1 %	100 %
Production (t)	2 491	7 351	9 842	654 738
	0,4 %	1,1 %	1,5 %	100 %

Sources : MINAGRI – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012

▪ **Riz**

150. Le riz est dédié principalement à la commercialisation. En 2012, la superficie cultivée était estimée à près de 52 000 ha pour une production d'environ 70 000 tonnes, soit 4 % de la production nationale. Le District concentre plus de 5 % des cultures de riz pluvial et près de 2 % des cultures de riz irrigués.

**Tableau 34 : Estimation de la superficie et de la production de riz par région - 2012**

Riz	Gbèkè	Hambol	Vallée du Bandama	Côte d'Ivoire
Superficie (ha)	8 457	43 277	51 734	1 084 656
	0,8 %	3,9 %	4,7 %	100 %
Production (t)	17 706	52 067	69 773	1 561 905
	1 %	3 %	4 %	100 %

Sources : MINAGRI – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012

▪ **Autres cultures**

151. Le District comporte également des cultures de banane plantain (4,1 % de la superficie nationale dédiée à cette culture), de sorgho (1,1 %), de mil (0,7 %) et d'arachide (0,3 %).

**c) Cultures maraîchères**

152. Les produits maraîchers sont constitués essentiellement de gombo, tomates, aubergines, et piments. La région de Gbèkè produit environ 10 600 tonnes de cultures maraîchère annuellement sur 900 hectares.

153. Dans la zone de Bouaké, plusieurs parcelles sont exploitées en culture maraîchère, notamment par des jeunes et des femmes éprouvant des difficultés à accéder à des terres cultivables en céréales ou tubercules.

154. La culture maraîchère de type extensif est pratiquée pendant la saison sèche dans les bas-fonds.

Tableau 35 : Surfaces et productions des cultures maraîchères dans la région du Gbèkè - 2014

Département	Spéculation	Superficie (ha)	Superficie (%)	Production (t)
Bouaké	Tomate	140	0,18	3 600
	Aubergine	50	0,06	725
	Gombo	210	0,28	1 722
	Piment	19	0,02	157
Béoumi	Tomate	1,3	0,001	17
	Aubergine	1,9	0,002	14
	Gombo	-	-	-
	Piment	0,18	2,52	2
Botro	Tomate	128	0,17	1 920
	Aubergine	25	0,03	356
	Gombo	175	0,23	1 356
	Piment	15	0,02	120
Sakassou	Tomate	76	0,1	260
	Aubergine	28,2	0,03	208
	Gombo	18	0,02	108
	Piment	12	0,1	96
Total Gbèkè	Tomate	345	0,47	5 797
	Aubergine	105	0,14	1 303
	Gombo	403	0,54	3 186
	Piment	46	0,06	375
<b>Total Gbèkè</b>		<b>899,76</b>	<b>3,76</b>	<b>10 661</b>

Sources : DR de l'Agriculture du Gbèkè (2014) et DD de l'Agriculture de Niakara (2014)

### II.1.1.2 Production animale

155. Le trait caractéristique de l'élevage en Côte d'Ivoire est la décroissance du nord au sud des effectifs du cheptel bovin et l'existence de concentrations de petit élevage dans le centre. Les considérations climatiques ne sont pas étrangères à cette disposition géographique des différents cheptels. Le nord et le centre sont en effet des zones savaniques qui intrinsèquement sont favorables à l'activité d'élevage. Pourtant ce potentiel est encore sous-exploité de sorte que la consommation de viande et de lait est tributaire de l'importation.
156. Ainsi, le District de la Vallée du Bandama est une zone dense d'élevage avec la présence de plusieurs types d'élevage. En 2012, le District comptait 372 756 têtes soit 7,5 % du cheptel national. L'élevage des petits ruminants est plus développé dans la région de Gbèkè alors que l'élevage des bovins est plus développé dans la région du Hambol.

Tableau 36 : Effectifs des cheptels par région

Type	Gbèkè	Hambol	Vallée du Bandama	Côte d'Ivoire	% National
Bovins	46 125	67 264	113 389	1 583 725	7,2 %
Caprins	124 400	32 805	157 205	1 339 038	11,7 %
Ovins	55 027	29 912	84 938	1 708 464	5,0 %
Porcins	8 485	8 738	17 223	353 021	4,9 %

Sources : MIRAH – Annuaire statistiques 2001, 2007, 2012, 2014



a) *Elevage de bovins*

157. L'élevage de bovins compte près de 114 000 bêtes dans le District de la Vallée du Bandama concentrées majoritairement dans les zones savaniques de la région du Hambol (près de 60 % du cheptel du District)
158. Avec ce cheptel, qui représente 7,2 % du cheptel national de bovins, le District produit plus de 5 700 tonnes de viandes soit 18 % de la production nationale de viandes de bovins.

Tableau 37: *Chiffres clés de l'élevage des bovins par région*

	Gbèkè	Hambol	Vallée du Bandama	Côte d'Ivoire
Cheptel (Nb de têtes)	46 125	67 264	113 389	1 583 725
Abattages (Nb de têtes)	22 078	12 211	34 289	287 507
Viandes (Tonnes)	4 415	1 320	5 735	31 080
Abats (Tonnes)	525	766	1 291	18 034
Lait (Tonnes)	913	1 332	2 245	31 358

Sources : MIRAH – *Annuaire statistiques 2001, 2007, 2012, Statistiques 2014*b) *Elevage des petits ruminants*

159. Le District concentre près de 240 000 petits ruminants soit près de 17 % du cheptel national (12 % des caprins et 5 % des ovins). La région de Gbèkè à elle seule concentre 79 % des caprins et 65 % des ovins du District. Avec ce cheptel le District produit 1 101 tonnes de viandes soit 7 % de la production nationale de viandes de petits ruminants.

Tableau 38 : *Chiffres clés de l'élevage des ovins et caprins par région*

		Gbèkè	Hambol	Vallée du Bandama	Côte d'Ivoire
Ovins	Cheptel (Nb de têtes)	55 027	29 912	84 938	1 708 464
	Abattages (Nb de têtes)	26 384	14 342	40 726	819 166
	Viandes (Tonnes)	409	222	631	12 697
	Abats (Tonnes)	165	90	254	5 119
Caprins	Cheptel (Nb de têtes)	124 400	32 805	157 205	1 339 038
	Abattages (Nb de têtes)	39 957	10 537	50 494	430 094
	Viandes (Tonnes)	372	98	470	3 999
	Abats (Tonnes)	150	39	189	1 612

Sources : MIRAH – *Annuaire statistiques 2001, 2007, 2012*c) *Elevage des porcins*

160. L'élevage de porcins représente plus de 17 000 têtes dans le District soit près de 5 % du cheptel national. Ce cheptel a permis de produire 352 tonnes de viande porcine en 2012.

Tableau 39 : *Chiffres clés de l'élevage des porcins par région*

	Gbèkè	Hambol	Vallée du Bandama	Côte d'Ivoire
Nb de têtes (Total)	8 485	8 738	17 223	353 021
Viandes Totales (Tonnes)	173	179	352	7 215
Abats total (Tonne)	37	38	75	1 541

Source : MIRAH – *Annuaire statistique 2001, 2007, 2012*

d) *Aviculture*

161. L'aviculture n'est pas très développée dans le District avec seulement 3,8 % des poules pondeuses et 6 % des poulets traditionnels permettant de générer environ 1 476 tonnes d'œufs (2012).

**Tableau 40: Chiffres clés de l'aviculture dans le District**

		Vallée du Bandama	Côte d'Ivoire
Pondeuse	Cheptel (Nb de têtes)	70 021	1 851 074
	Abattages (Nb de têtes)	46 914	1 240 220
	Viandes (Tonnes)	69	1 830
	Œufs (Tonnes)	945	24 989
Poulets de chair	Cheptel (Nb de têtes)	8 879	8 476 143
	Abattages (Nb de têtes)	7 991	7 628 529
	Viandes (Tonnes)	9	8 132
Poulets Traditionnels	Cheptel (Nb de têtes)	1 997 965	33 528 362
	Abattages (Nb de têtes)	1 498 571	25 147 897
	Viandes (Tonnes)	1 229	20 621
	Œufs (Tonnes)	531	8 918

Sources : MIRAH – *Annuaire statistiques 2001, 2007, 2012*

### II.1.1.3 Structuration du secteur agricole

#### a) *Equipements agricoles*

162. Les travaux agricoles sont faiblement mécanisés puisque seul 0,13 % des parcelles bénéficient de labour mécanisé ; 85 % des parcelles sont labourées manuellement et 13,15 % des parcelles ne le sont pas. En dehors de quelques structures agricoles d'envergure, la majorité des exploitants réalise encore leurs travaux manuellement expliquant le faible rendement des surfaces agricoles.

**Tableau 41 : Types de labour pratiqués sur les parcelles par région (en %)**

Région	Sans labour	Manuel	Tracté	Motorisé
Gbèkè	11,85	86,96	0,91	0,27
Hambol	14,05	84,11	1,80	0,04
Vallée du Bandama	13,15	85,28	1,43	0,13
Côte d'Ivoire	34,7	56,1	8,7	0,6

Source : MINAGRI - RNA 2001

163. Les ménages agricoles sont très peu équipés avec seulement 3,34 % de ménages qui disposent d'appareils ULV (traitements insecticides à très faible volume) et 10,47 % seulement de brouette.

**Tableau 42 : Equipements des ménages agricoles en petits matériels (en % de ménages)**

Petits matériels	Vallée du Bandama	Côte d'Ivoire
Presse manioc	8,85	8,02
Brouette	10,47	4,5
Tronçonneuse	0,66	3,14
Bac à fermentation	4,68	21,17
Pulvérisateur	3,34	1,95
Atomiseur	1,27	1,34
Poudreuse	0,21	2,28
Bascule	4,68	3,55
Décortiqueuse d'arachide	4,65	28,86
Appareil ULV	3,34	4,84

Source : MINAGRI - RNA 2001

164. Ce manque d'équipement est encore plus manifeste sur le gros matériel agricole. 0,16 % des ménages agricoles disposent d'un tracteur et 0,18 % d'une broyeuse de manioc alors que le District compte plus de 76 000 hectares de culture de manioc.

**Tableau 43 : Equipement des ménages agricoles en gros matériel (en % de ménages)**

Gros matériel	Vallée du Bandama	Côte d'Ivoire
Charrue	0,98	1,3
Semoir	0,25	0,82
Décortiqueuse de café	0,11	0,44
Décortiqueuse de riz	0,42	2,27
Moulin à céréales	0,18	1,47
Tracteur	0,16	1,57
Broyeuse de manioc	0,18	2,05
Groupe électrogène	0,34	4,63
Motoculteur	0,91	18,14
Batteuse de riz	0,23	8,89

Source : MINAGRI - RNA 2001

165. A cette carence en matériel agricole s'ajoute un faible taux d'utilisation des intrants (48 % des agriculteurs n'utilisent pas d'intrant selon le RNA 2001) expliqué par un manque de savoir-faire et un manque de moyen pour acquérir ces produits souvent coûteux sur les marchés de Bouaké.

**Tableau 44 : Utilisation des intrants sur les surfaces agricoles par les petites exploitations traditionnelles par région (en %)**

Région	Pas d'intrants	Semences sélectionnées	Combinaisons d'intrants	Produits phytosanitaires	Engrais organiques	Engrais minéraux
Gbèkè	43,9	22,0	12,0	9,8	8,1	4,3
Hambol	51,6	22,0	10,7	7,7	4,1	3,9
Vallée du Bandama	48,4	22,0	11,2	8,6	5,7	4,1
Côte d'Ivoire	66,8	2,9	12,5	11,3	2,0	4,5

Source : MINAGRI – RNA 2001

#### b) Sociétés Coopératives et fédérations agricoles

166. Dans l'objectif d'acquérir du matériel et des intrants permettant d'améliorer les rendements, les agriculteurs essayent de s'organiser en sociétés coopératives agricoles. A ceci s'ajoutent quelques structures d'accompagnement privées ou publiques permettant de donner un appui financier ou technique supplémentaire.

**Tableau 45 : Structures d'accompagnement du secteur agricole**

Structure d'accompagnement	Filières couvertes	Principales missions
ANADER	Cacao, Café, Hévéa, riz, maïs, manioc, filière maraîchère, filière porcine, filière volaille	Encadrement des spéculations, formation des exploitants, appui à la certification des producteurs et coopérateurs
Conseil du Café-Cacao	Café, Cacao	Gestion, développement et régulation de la filière café et du cacao et de la stabilisation des prix du café et du cacao, fourniture gratuite de matériel végétal, de produits phytosanitaires et sacherie. À ces activités s'ajoute la réhabilitation des pistes de desserte agricole
CNRA	Cacao, Riz, Café, Coco, Hévéa, piment, banane, etc.	Distribution de semences améliorées
CIDT	Coton	Amélioration des techniques de collecte et de commercialisation du coton
Ivoire Coton	Coton	Développement des exploitations agricoles, transformer le coton graine et commercialiser les produits semi-finis

Source : OCDE, rapport sur l'économie locale de Korhogo et sa zone d'influence, 1999

167. La Côte d'Ivoire compte 4 fédérations sectorielles qui jouent un rôle dans la structuration et la représentation des filières agricoles à travers :

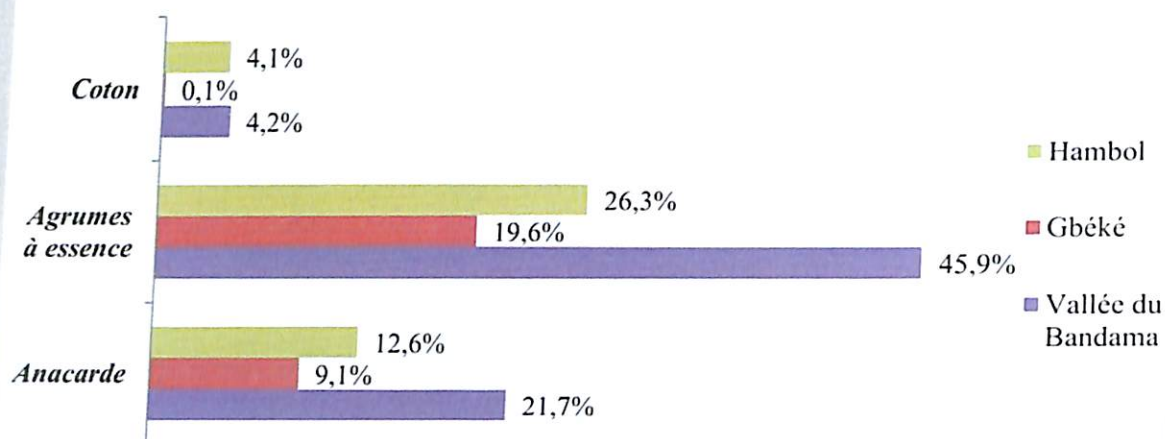
- La promotion des filières agricoles et de la solidarité professionnelle ;
- La défense des intérêts des producteurs ;
- La promotion de la professionnalisation de l'agriculture ;
- La valorisation du métier d'agriculteur.

168. Ces fédérations sont :

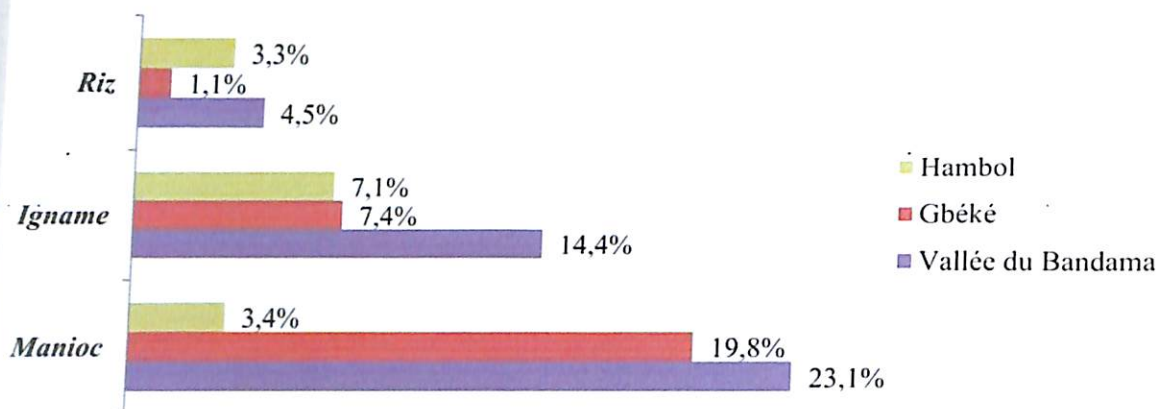
- La fédération des coopératives de la filière bétail et viande de Côte d'Ivoire ;
- La fédération nationale des coopératives de planteurs de palmier à huile de Côte d'Ivoire ;
- La fédération des producteurs de canne villageoise de Côte d'Ivoire ;
- La fédération nationale des coopératives de vivriers de Côte d'Ivoire.

**Chiffres clés 13 : Agriculture**

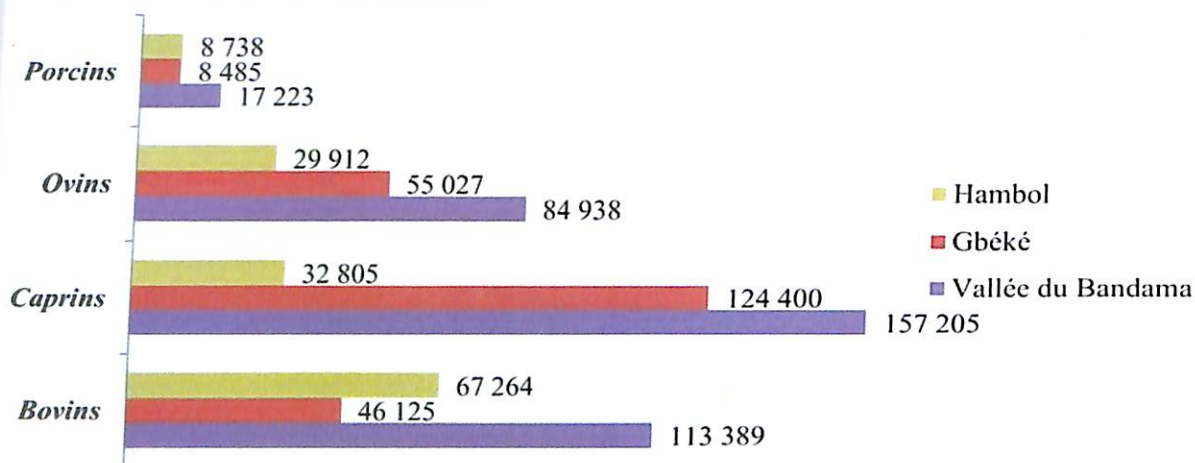
*Part de la production des principales cultures de rente du District (% national)*



*Part de la production des principales cultures vivrières du District (% national)*



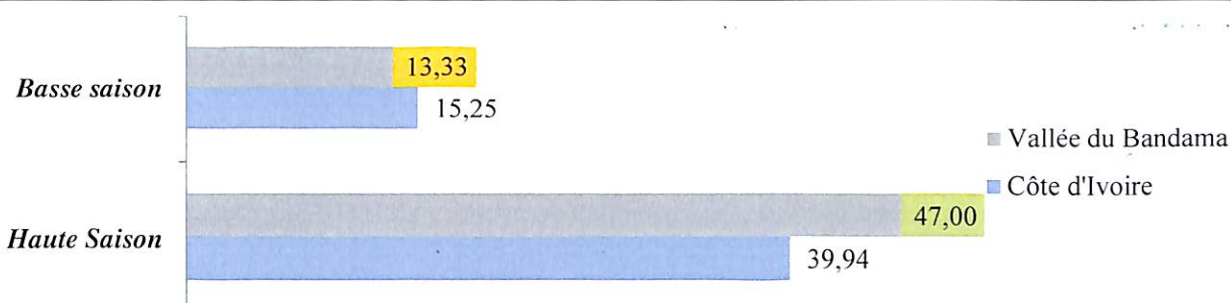
*Elevage (Nb de têtes)*



## II.1.2 Secteur halieutique

169. La pêche continentale est principalement pratiquée de façon artisanale et permet de subvenir aux besoins alimentaires des populations avoisinants les principaux bassins versants du District.
170. Le District de la Vallée du Bandama est le deuxième plus grand District en termes de contribution en volume et en montant de la pêche continentale avec 18 % de la valeur totale nationale générée.
171. La production du District est essentiellement réalisée aux abords du Lac de Kossou. Celui-ci permet une production de pêche d'environ 4 000 tonnes de poissons par an, répartie entre le District de la Vallée du Bandama, le District Autonome de Yamoussoukro et le District des Lacs. De manière plus marginale, la production est également réalisée au niveau du Bandama Blanc et de la Comoé.
172. Dans le District de la Vallée du Bandama, la pêche se pratique principalement à Béoumi et Sakassou. Au total le District compte 396 pêcheurs recensés qui ont produit en 2014 au total plus de 1 311 tonnes de divers poissons frais pour une valeur de 18 milliards de FCFA.
173. 900 embarcations sont recensées dans le District, soit 8 % des embarcations nationales. Celles-ci sont dominées par les pirogues à membrures non motorisées, suivies par les pirogues monoxyles non motorisées.
174. La capture moyenne par sortie varie entre 13,3 kg et 47 kg selon la saison de pêche, au-dessus de la moyenne nationale qui varie entre 15 kg et 40 kg.
175. Dans le cadre du Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté du PNUD, un groupement de pêcheurs a été mis en place à Agbakro dans la sous-préfecture de Diabo, ainsi qu'à Assendrin (Sakassou), avec un financement partiel par la communauté villageoise.

**Figure 19 : Moyenne de capture de pêche (en kg, par sortie) en fonction de la saison**



Source : Enquête de la pêche artisanale continentale 2013, Ministère des Ressources animales et halieutiques

176. Les ménages pratiquant une activité dans le secteur halieutique représentent 0,32 % de la population du District. La majorité est impliquée dans la pêche et la transformation ou le commerce de poisson.



Photo 5 : Lac de Kossou © 2014

177. Outre le Lac de Kossou, le département de Bouaké bénéficie également de projets locaux de pisciculture, par exemple à Bouaké où l'IDESSA (Institut des Savanes) a implanté dans la forêt de Kongodéran un centre d'élevage de poissons constitué de 95 étangs.

**Chiffres clés 14 : Secteur halieutique**

- 18 % de la pêche continentale du pays
- Moyenne de capture de pêche comprise entre 13,3 et 47 kg
- 900 embarcations, soit 8 % des embarcations du pays



### II.1.3 Exploitation forestière

178. Le District compte 15 périmètres d'exploitation dans le domaine rural dont 14 sont situés dans la région de Gbèkè. Le volume de bois exploité en 2014 est estimé à plus de 33 000 m<sup>3</sup>.

**Tableau 46 : Périmètre forestier du domaine rural (2014)**

Région	Nombre de Périmètres	Nombre Exploitants en Activité	Volume de bois Exploité 2014 (m <sup>3</sup> )
Gbèkè	14	7	30 938
Hambol	1	1	2 251
<b>Total District</b>	<b>15</b>	<b>8</b>	<b>33 189</b>

Source : DR Eaux et Forêt - 2014

179. Avec 15 permis affectés dans la région de Gbèkè, la quantité de charbon avoisine les 6 000 m<sup>3</sup>. Bien que la région du Hambol ne compte aucun exploitant autorisé, près de 600 m<sup>3</sup> de charbon de bois ont été produit en 2014.

**Tableau 47 : Production de charbon de bois (2014)**

Région	Nombre de permis	Nombre Exploitants en Activité	Quantité produite 2014 (tonnes)
Gbèkè	15	15	5 486
Hambol	0	0	557
<b>Total District</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>6 043</b>

Source : DR Eaux et Forêt - 2014

180. Aucun permis n'a été délivré par le Ministère des Eaux et Forêts pour le bois de chauffe, mais il a été enregistré en 2014 la production suivante :

- 167 m<sup>3</sup> pour la région de Gbèkè ;
- 462 m<sup>3</sup> pour la région du Hambol.

#### Chiffres clés 15 : Exploitation forestière

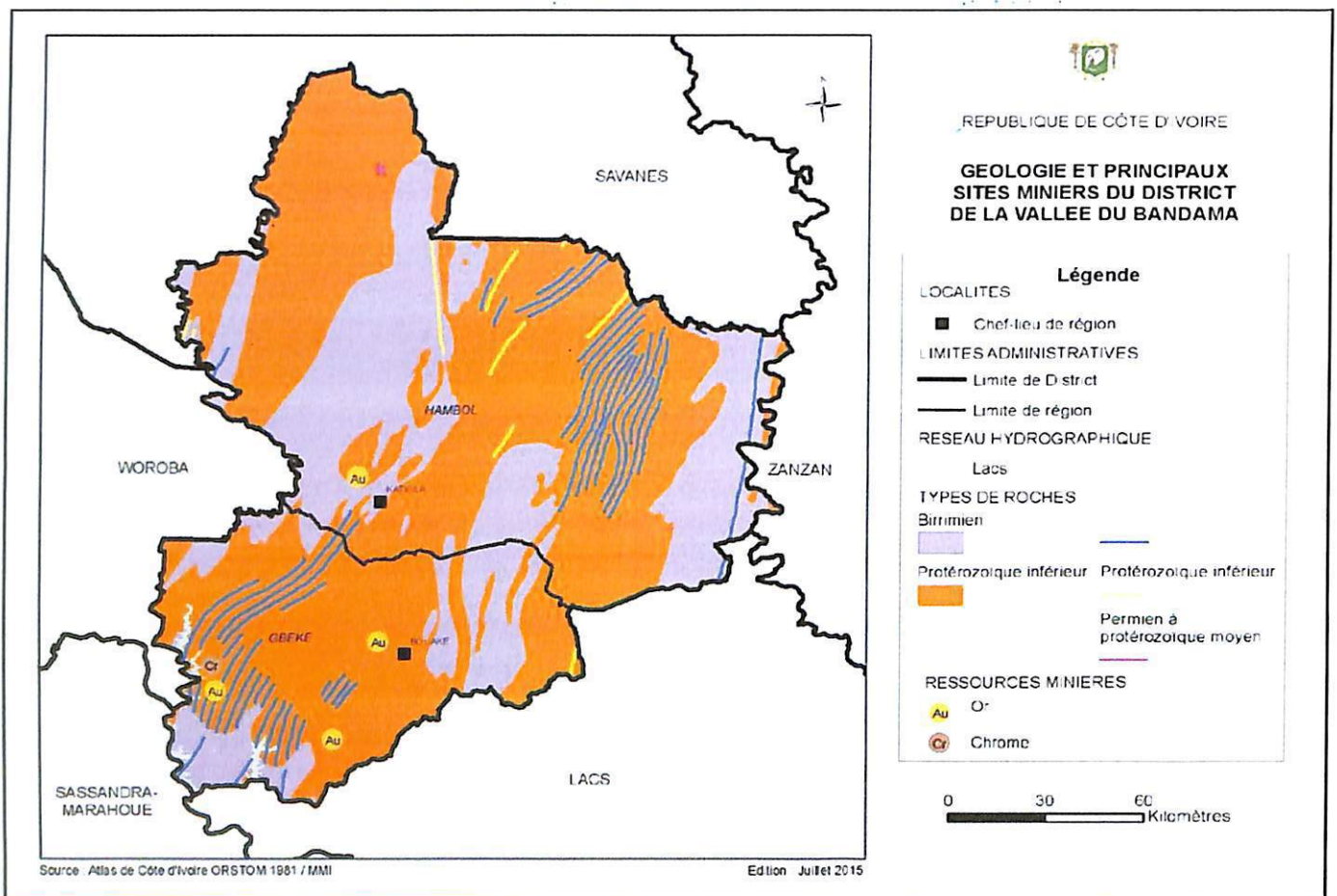
- 15 périmètres forestiers
- 33 189 m<sup>3</sup> de bois exploités en 2014
- 6 043 tonnes de charbon
- 629 m<sup>3</sup> de bois de chauffe

## II.1.4 Mines et carrières

### II.1.4.1 Ressources minières

181. Le District comprend de nombreuses ressources minières et notamment la présence d'or, de chrome, de granite et de diamant. L'exploitation de ces ressources est néanmoins artisanale et souvent illégale (présence d'orpailleurs).
182. L'ensemble des formations géologiques du District date du précambrien (entre 1,5 et 3 milliards d'années). L'orientation générale des roches Nord Nord-Est – Sud Sud-Ouest, commune à l'ensemble de la Côte d'Ivoire, est bien marquée. Trois grands ensembles fortement individualisés se succèdent de l'ouest à l'est :
- La première zone, dont la bordure est marquée par le Bandama au nord de la coupure, occupe près de la moitié de la surface. C'est un vaste complexe, essentiellement granitique.
  - La partie centrale est occupée par une bande de granite à deux micas. C'est un granite tarditectonique intrusif qui a fortement compressé les compartiments qui le bordent. Les zones de bordure sont fortement hétérogènes et fracturées ce qui a conduit à la formation de nombreux inselbergs et zones d'affleurements.
  - Le coin sud-est présente des affleurements de roches vertes formant une boutonnière située dans l'axe général des plissements ivoiriens.
183. La filière souffre d'un phénomène d'orpaillage important qui, non seulement limite le développement et les investissements, mais provoque également de graves incidents écologiques avec l'utilisation de composés chimiques (mercure, cyanure) sans contrôle.

Carte 23 : Géologie et principaux sites miniers du District



### II.1.4.2 Structuration du secteur minier

184. Le District compte 10 entreprises minières sur la filière or possédant chacune des permis de recherche dans sept localités différentes.

**Tableau 48: Répertoire des permis de recherche de la filière Or**

Entreprise	Substance	Localité
Ivoirian Birimian Gold Sarl	Or	Katiola
Metal Exploration CI	Or	Bouaké
Transland Resources Sarl	Or	Sakassou-Tiébissou
Sodemi	Or	Bouaké
Global Mineraie S.A	Or	Sakassou
Lagune Exploration Afrique S.A	Or	Béoumi
Metal Exploration CI	Or	Niakaramadougou
Sodinaf	Or	Katiola
TD Continental SA	Or	Dabakala
Goldfiels	Or	Katiola

Source : Rapport général Bouaké (2014)

185. Par ailleurs, trois entreprises d'exploitation de carrière de granite sont présentes à Bouaké et Brobo. L'une d'entre elles, Caderac, emploie 79 salariés et est pour le moment la seule compagnie qui exploite actuellement une carrière de granite à Bouaké.

**Tableau 49: Répertoire des carrières de granite**

Entreprise	Substance	Localité	Nombre d'employés	Situation
Caderac	Granite	Bouake	79	En exploitation
Segim-Ci	Granite	Bouake	ND	Pas encore en exploitation
Sogecar	Granite	Bouake	ND	Génie civil
Sisag	Granite	Brobo	ND	Pas encore en exploitation
Ets Segbe	Granite	Brobo	ND	Fermée

Source : Rapport général Bouaké (2014)

186. Alors que le District possède un potentiel minier avéré, le poids de ce secteur dans l'économie est très limité. Malgré le code minier, qui encourage les investissements privés tout en préservant les intérêts du pays, les investissements sont faibles compte tenu des contraintes structurelles au sein du District, notamment :

- L'insuffisance des données géologiques à la disposition des investisseurs permettant d'optimiser les coûts liés à l'exploration minière ;
- L'état des infrastructures (routes, électricité) freinant considérablement les temps d'installation des sociétés minières ;
- Le manque de main-d'œuvre qualifiée obligeant les sociétés à former les populations locales.

#### Chiffres clés 16 : Exploitation minière

- 10 entreprises minières sur la filière d'or
- 4 entreprises minières sur des carrières de granite

**Synthèse 4 : Secteur Primaire**

---



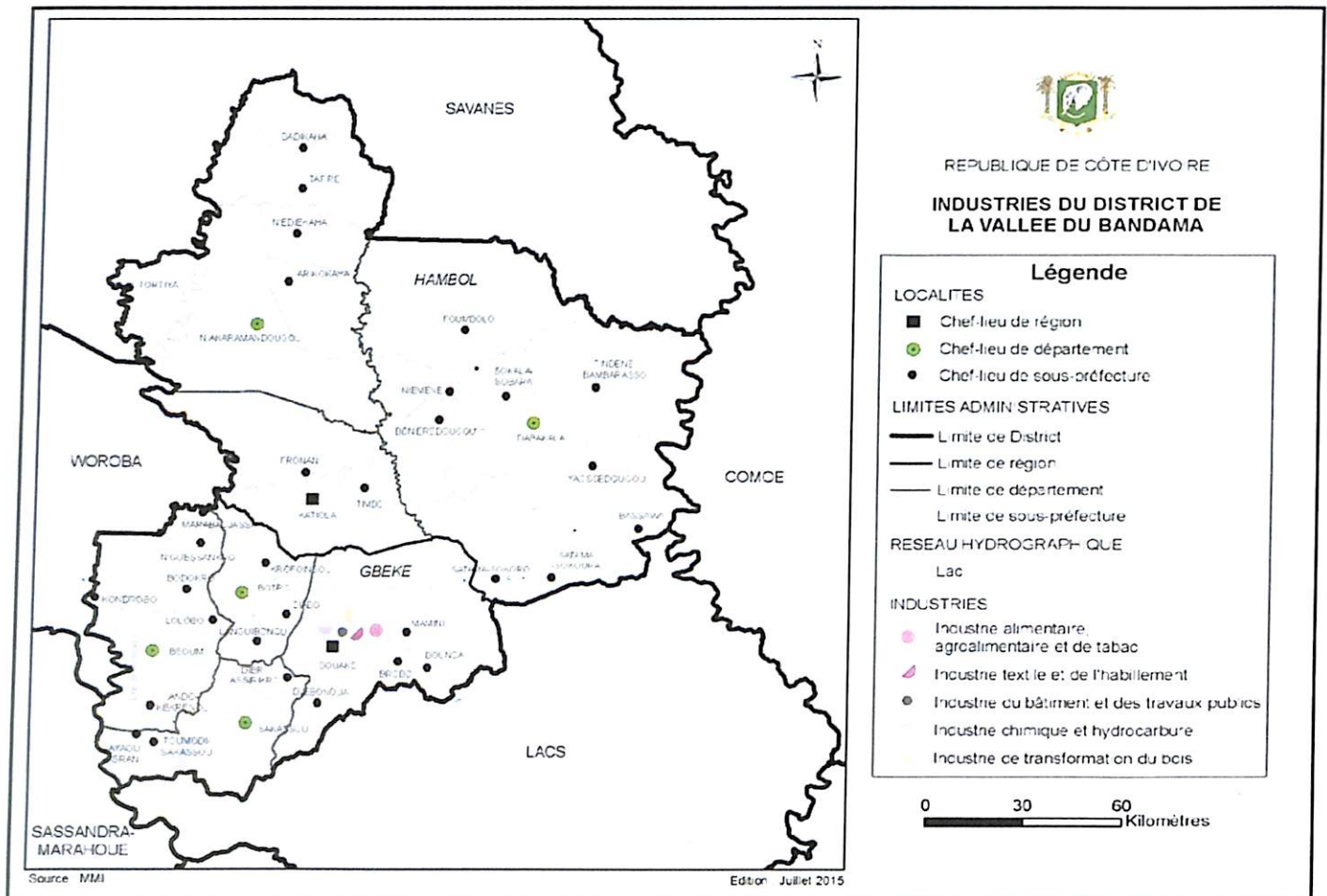
## Chapitre 2. Secteur secondaire

187. L'économie du District de la Vallée du Bandama se distingue par un tissu industriel important, et une activité en reprise depuis la fin de la crise politique. Deuxième pôle industriel après Abidjan jusqu'en 2000, Bouaké a perdu ce statut au bénéfice de San Pédro après 10 ans de crise. La Direction régionale du Ministère des Mines et de l'Industrie considère que l'industrie dans la région présente un niveau de fonctionnement d'environ 25 %, et ce essentiellement dû aux impacts de la crise de 2002.
188. Le District dispose pourtant de potentialités réelles pouvant lui permettre d'augmenter le poids du secteur secondaire dans la création de richesses, notamment grâce à une main-d'œuvre abondante : à sa position centrale; et enfin par la présence du chemin de fer (axe nord-sud Korhogo Abidjan).
189. Depuis la fin de la crise, de nombreux investisseurs sont de retour et l'activité industrielle redémarre. Toutefois, afin d'augmenter son attractivité, le District doit offrir des conditions favorables à l'installation d'industries.
190. Aujourd'hui Bouaké, principal centre urbain du District dispose de nombreux avantages pour l'installation d'unités industrielles telles que :
- La réduction de coût de production du fait de la position centrale de la ville à équidistance entre Abidjan et le nord du pays ;
  - L'expertise et savoir-faire local notamment pour la filière textile ;
  - L'existence d'infrastructures de base (routes, chemin de fer, aéroport) ;
  - La disponibilité de sources d'approvisionnement énergétiques (eau, électricité, etc.).

### II.2.1 Industrie

- 191. La totalité du tissu industriel est concentrée au niveau de la ville de Bouaké, 3<sup>ème</sup> ville économique du pays à travers plusieurs secteurs d'activité comme le tabac, le textile et l'agro-alimentaire.
- 192. La région du Hambol est dépourvue de toute unité industrielle.

Carte 24 : Principales industries du District



### II.2.1.1 Filière Textile

193. L'industrie textile est l'industrie traditionnelle du District de la Vallée du Bandama profitant des nombreuses cultures de coton présentes dans la région comme en témoigne le complexe textile de Gonfreville créé en 1921 qui s'étend sur une superficie totale de 200 hectares, dont 100 occupés par des usines dédiées à ce secteur. Le site est partagé par 4 sociétés :
- Global coton (GLC) qui réalise l'égrainage du coton ;
  - FTG qui réalise la filature et le tissage ;
  - TEXCI dont la spécialité est l'ennoblissement ;
  - SI confection qui loue les machines de FTG pour son activité de confection.
194. Le pic d'activité du complexe a eu lieu dans les années 70 (jusqu'au début des années 80), où il employait plus de 4 000 personnes et réalisait plus de 30 milliards de FCFA de chiffre d'affaires.
195. Le déclin de l'usine s'est opéré en raison de la conjonction de trois facteurs :
- Une crise conjoncturelle ayant frappé l'ensemble des pays de la CEDEAO ;
  - Le début de la concurrence des produits chinois ;
  - Le manque d'intégration régional (entre les pays de la CEDEAO).
196. Depuis 2002, le chiffre d'affaires de FTG a été divisé par 10. Il est réalisé à 50 % avec les pays de la CEDEAO et à 50 % avec des pays européens (Italie, Espagne, France). Le site comptait près de 1 500 employés en 2002 dont 1 100 à FTG. Aujourd'hui, FTG est encore un des plus gros employeurs de la ville avec près de 400 employés (200 pour FTG, 100 pour TEXCI, 100 pour Global Coton).
197. Le département de Bouaké compte deux usines en marche d'égrainage de coton, avec une capacité totale d'égrainage par an estimée à 55 000 tonnes.

**Tableau 50 : Nombre et répartition des usines d'égrainage de coton dans le District**

Opérateur	Usine/Localisation	Date de mise en service	Capacité nominale d'égrainage par an (tonnes)	Etat de fonctionnement	Effectif emplois	
					Permanents	Saisonniers
CIDT	Bouaké	1964	30 000	En marche	15	94
GLOBAL COTON	Bouaké	2003	25 000	En marche	6	102

Sources : Conseil Coton Anacarde, 2014

198. Bouaké compte également l'usine de la CIDT (Compagnie Ivoirienne de Textile) qui continue à bénéficier d'un soutien public de par les difficultés économiques qu'a connues la région. Elle est spécialisée dans l'égrainage de coton, emploie 14 permanents et 100 saisonniers.

Tableau 51: Répertoire des sociétés de textile

<b>TEX-CI</b>	10 945 m <sup>2</sup>	Impression Textile	Burkina Faso Togo Congo Brazzaville Gabon	15 %	ND
<b>FIBAKO</b>	ND	Emballages	ND	ND	ND
<b>FTG</b>	ND	Textile	ND	ND	ND
<b>ETS MANIT</b>	ND	Confection lingerie	ND	ND	ND

Source : Rapport général Bouaké (2014) ; ND : Non Disponible

### II.2.1.2 Filière Bois

199. La ville de Bouaké compte l'usine IFEX-CI pour la transformation de bois qui traite :
- Du bois en débités : 1 060 m<sup>3</sup> de bois en débité produit en 2014, avec 840 m<sup>3</sup> exportés aux USA et en Italie, et 220 m<sup>3</sup> placés sur le marché national ;
  - Du contre-plaqué : 3 900 m<sup>3</sup> produits en 2014, dont 3 600 m<sup>3</sup>, ont été exportés au Burkina-Faso, au Mali et au Niger alors que le reste a servi le marché local.
200. L'usine emploie 250 personnes en contrat à durée déterminée et 160 journaliers. Elle a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 1,3 milliards FCFA.

### II.2.1.3 Filière Tabac

201. La SITAB (Société Ivoirienne des Tabacs) est présente au niveau de Bouaké depuis 1956. D'abord propriété de l'État, puis du groupe Bolloré, elle a été rachetée en 2001 par le groupe Imperial Tobacco.
202. La société s'est développée depuis les années 1960 et est l'une des seules entreprises à ne pas avoir cessé son activité durant la crise des années 2000. Elle emploie aujourd'hui environ 300 personnes au niveau de Bouaké et génère un chiffre d'affaires de 85 milliards de FCFA. La SITAB représente plus de 90 % de parts de marché dans le pays dont le niveau de production est d'environ 1 250 tonnes par an.

### II.2.1.4 Filière agroalimentaire

203. Le District bénéficie des nombreuses cultures de coton et d'anacarde existants dans la région qui ont permis l'implantation de plusieurs industries de transformation essentiellement dans deux filières :
- La transformation d'anacarde ;
  - La trituration de graines de coton.



Tableau 52: Répertoire des sociétés en agro-alimentaire

Dénomination	Superficie	Production industrielle	Marchés étrangers Pays de destination	Parts exportées	Marchés des produits industriels de la région
SOBERY	1 ha	Décorticage Anacarde	HOLLANDE U.S.A	0 %	ND
OLAM Ivoire	ND	Décorticage Anacarde	ND	ND	ND
CASA	ND	Décorticage Anacarde	ND	ND	ND
ROMAF	ND	Décorticage Anacarde	ND	ND	ND
Africa Négoce	ND	Décorticage Anacarde	ND	ND	ND
Ackees	ND	Transformation de fruits	ND	ND	ND
OLHEOL	11 ha	Huilerie	Non	0 %	Gbèkè
SODIALCI	20 000 m <sup>2</sup>	Alcool	Non	0 %	ND

Source : Rapport général Bouaké (2014) ; ND : Non disponible

204. La transformation d'anacarde en Côte d'Ivoire ne représente que 5 % de la production totale d'anacarde du pays. Cependant, les objectifs fixés par le Plan National de Développement (PND) prévoient que d'ici 2020 l'ensemble de la production de noix de cajou du pays soit transformé en Côte d'Ivoire.
205. L'usine OLAM, société cotée à la bourse de Singapour et spécialisée dans l'agroalimentaire, s'est implantée à Bouaké en 2011 dans un contexte post-crise et est aujourd'hui le premier employeur du District avec 1 200 personnes, dont 317 permanents. OLAM transforme 96 % des noix de cajou du pays, dont les 2 tiers au niveau de l'usine de Bouaké (1/3 étant transformé au sein du District des Lacs). L'usine de Bouaké génère un chiffre d'affaires d'environ 13 milliards de FCFA.
206. L'usine OHLEOL s'est implantée à Bouaké en août 2009. Elle est spécialisée dans la trituration de graines de coton et produit principalement de l'huile de coton ainsi que des produits d'alimentation animale. OHLEOL emploie 346 personnes au sein du District de la Vallée du Bandama et génère un chiffre d'affaires 30 milliards de FCFA.

**Zoom 1: Usine Ohléol à Bouaké**

*La société Ohleol possède la seule usine spécialisée dans la production d'huile de graines de coton (Eclador) et de tourteaux de graines de coton qui servent à l'alimentation animale. Elle est issue du rachat de l'entreprise TRITURAF par une société à capitaux français spécialisée dans les turbines à gaz.*

*La société dispose d'un site de production situé à Bouaké, resté fermé pendant près de 10 ans, qui a repris son activité depuis 2009 grâce aux investissements de la société Ohleol. L'usine emploie en 2014 près de 380 permanents et environ 200 à 300 emplois contractuels.*

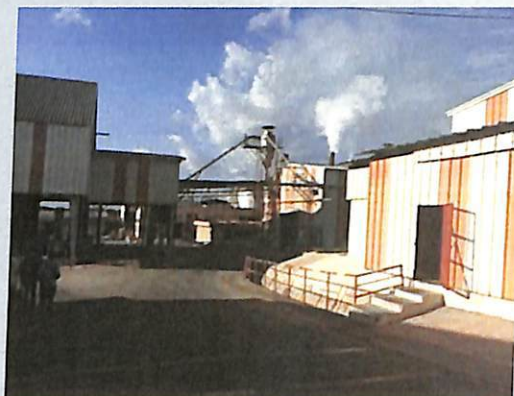


Photo 6 : Usine Ohléol à Bouaké © 2014

*Alors que la capacité théorique de l'usine est de 200 000 tonnes de graines de coton par an, en 2013, la société a égrainé 19 000 tonnes de coton. La campagne 2014 s'est conclue en nette progression : près de 53 000 tonnes (1/8<sup>ème</sup> de la production nationale) de coton égrainées, le management prévoit une production égrainée de 150 000 tonnes à moyen terme.*

*Les matières premières proviennent de la production locale de coton pour des raisons de coût et de qualité. Les clients du groupe sont essentiellement nationaux (région d'Abidjan et est du pays). L'entreprise commence également à exporter une partie de sa production au Mali et au Burkina-Faso.*

*Le site est divisé en deux :*

- *Une partie est réservée à la trituration des graines de coton pour la production d'huile de coton ;*
- *Une deuxième partie est réservée à la production de tourteaux de graines de coton.*

*Le site est moderne et dispose d'installations logistiques performantes. La graine de coton passe par un processus de triage et de nettoyage avant d'être malaxée et broyée pour en tirer l'huile de graine de coton. Les entrepôts de matières premières et de produits finis sont également présents sur le site. Enfin, les déchets de la production sont brûlés et servent à autoproduire de l'électricité pour le site pour faire tourner ses machines.*

*Les principaux défis d'Ohléol sont relatifs à :*

- *Son approvisionnement, en effet les agriculteurs ivoiriens ont développé depuis des années des habitudes d'exportations et l'usine a du mal à capter la part de coton qu'elle souhaiterait afin de faire tourner ses équipements au maximum.*
- *Son financement, en effet les banques dans le District de la Vallée du Bandama à l'instar du reste du pays sont réticentes à engager des crédits.*

**Chiffres clés 17 : Industrie**

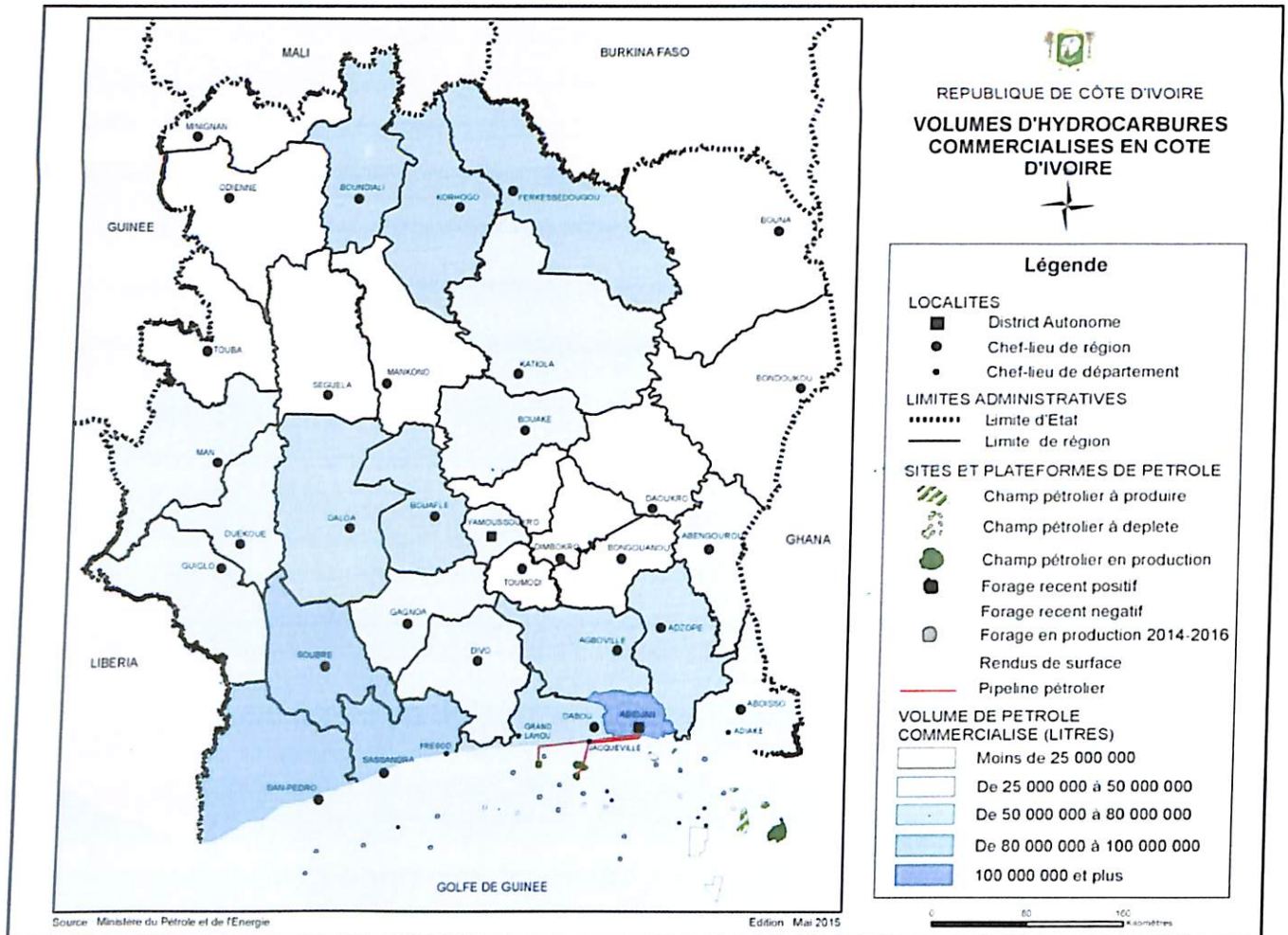
- 1921 : date d'installation de la première usine textile
- 3<sup>ème</sup> pôle industriel du pays
- L'industrie présente un niveau de fonctionnement d'environ 25 %.
- 3 filières industrielles : tabac, agroalimentaire et textile
- Complexe textile de Gonfreville employant 500 personnes
- La SITAB (Société Ivoirienne des Tabacs) employant 300 personnes génère 85 milliards de FCFA
- L'usine de transformation d'anacarde OLAM employant 1 200 personnes des noix de cajou du pays

## II.2.2 Pétrole et gaz

### I.1.1.1 Pétrole

207. La production pétrolière est essentiellement réalisée en offshore à partir du District Autonome d'Abidjan. Le pétrole brut est exporté. Les hydrocarbures consommés sur l'ensemble du territoire sont essentiellement importés depuis le Nigéria.
208. Le District de la Vallée du Bandama enregistre un volume de produits commercialisés de 43 892 milliers de litres, soit 4 % du volume total commercialisé en Côte d'Ivoire.

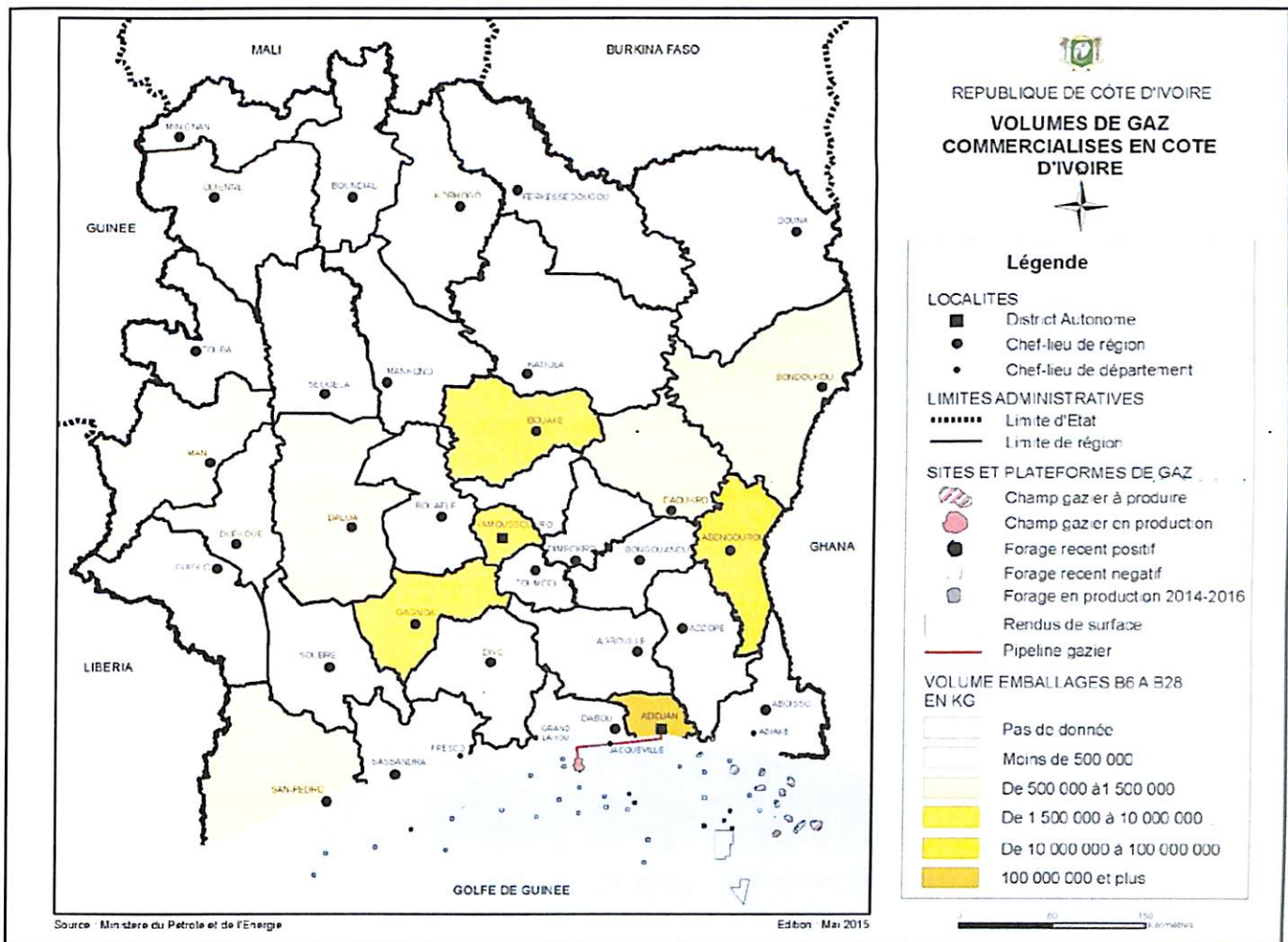
Carte 25 : Volumes d'hydrocarbures commercialisés en Côte d'Ivoire



### I.1.1.2 Gaz

209. L'essentiel de la production de gaz est utilisé pour alimenter les centrales thermiques et produire de l'électricité. Le secteur du gaz est également marqué par la prépondérance du District Autonome d'Abidjan, qui concentre près de 85 % du volume commercialisé en Côte d'Ivoire.
210. Avec 3 545 tonnes de gaz butane commercialisé, soit 5,7 % du volume commercialisé au niveau national, le District de la Vallée du Bandama est l'un des Districts où la commercialisation gazière est la plus forte après les Districts Autonomes d'Abidjan et de Yamoussoukro.

Carte 26 : Volumes de gaz commercialisés en Côte d'Ivoire



### Chiffres clés 18 : Pétrole et Gaz

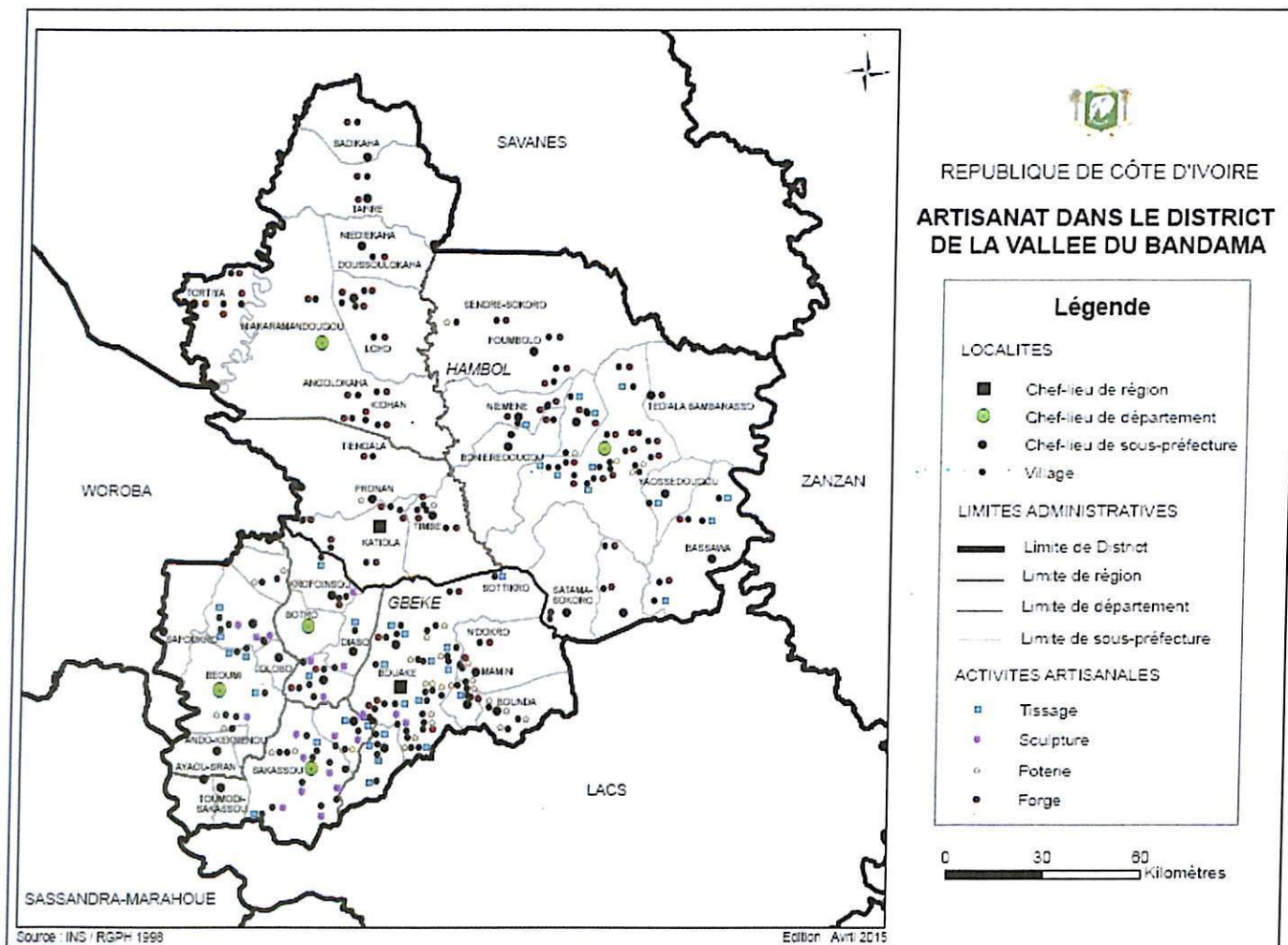
- Volume de produits pétroliers commercialisés : 43 892 milliers de litres, soit 4 % du volume total commercialisé en Côte d'Ivoire
- Volume de gaz butane commercialisé : 3 545 tonnes, soit 5,7 % du volume commercialisé en Côte d'Ivoire

### II.2.3 Artisanat

211. L'artisanat constitue la base du tourisme dans le District de la Vallée du Bandama. La forge, la sculpture, le tissage, la poterie sont les principales activités artisanales. Le District s'étend sur deux aires culturelles distinctes (Akan et Gur) avec chacune un type d'artisanat particulier :

- La sculpture est plus présente dans l'aire Akan au sud du District ;
- A l'inverse, les poteries et les forges sont plus présentes en pays Gur, avec notamment les Tagouana et les Djimini qui possèdent une longue tradition de potiers.

Carte 27 : Artisanat dans le District de la Vallée du Bandama



212. Katiola (chef-lieu de la région du Hambol) est le berceau du sous-groupe ethnique Mangoro qui transmet un savoir-faire de poterie ancestral de génération en génération de mère en fille. L'aire culturelle du Gur est connue pour la poterie artistique et utilitaire à l'argile rouge permettant de produire plusieurs types de produits (outils, ustensiles, masques, statuettes...).



Photo 7 : Potières de Katiola © 2014

213. Même si le District dispose d'un centre de promotion de l'artisanat à Katiola, les artisans souffrent d'un manque de structuration et la production artisanale s'appuie essentiellement sur la cellule familiale. La constitution de l'ensemble des artisans du District en groupements ou en sociétés coopératives permettrait d'harmoniser et de maintenir les prix de vente des pièces fabriquées face à la pression des revendeurs et des visiteurs de passage.
214. Les artisans vendent leurs marchandises directement sur site au sein de dépôts rudimentaires ou dans les marchés et foires, organisés dans les grandes villes. Le transport des produits à ces foires se fait généralement par motos ou camionnettes. Les artisans s'approvisionnent principalement de coton brut, acheté à des paysans locaux, de fil industriel et de teintures achetés directement aux industriels.

#### *Chiffres clés 19 : Artisanat*

- *La forge, la sculpture, le tissage, la poterie sont les principales activités artisanales.*
- *200 femmes artisanes à Katiola*

### **Zoom 2: Maison de la potière à Katiola**

*La maison de la potière est un endroit où sont fabriquées les poteries par les femmes Mangoro regroupées en association. La maison de la potière a été inaugurée en 2013 grâce à un don de l'ONUCI. La bâtisse comporte, entre autres, une salle d'exposition ainsi qu'un magasin de stockage.*

*Les Mangoro sont un sous-groupe ethnique de la région du Hambol où les femmes sont par tradition potières de génération en génération. Katiola est réputée pour sa poterie traditionnelle qui allie technique de décoration et de peinture, volume, forme et esthétique exprimant les symboles et traditions du peuple Mangoro. Une activité qui fait de la ville une destination privilégiée des touristes.*

*Près de 200 femmes vivent de cette activité et participent à la fabrication des poteries. Toutes les poteries sont faites de manière artisanale et manuelle, elles sont ensuite commercialisées dans un espace dédié.*



Photo 8 : Maison de la potière à Katiola © 2014

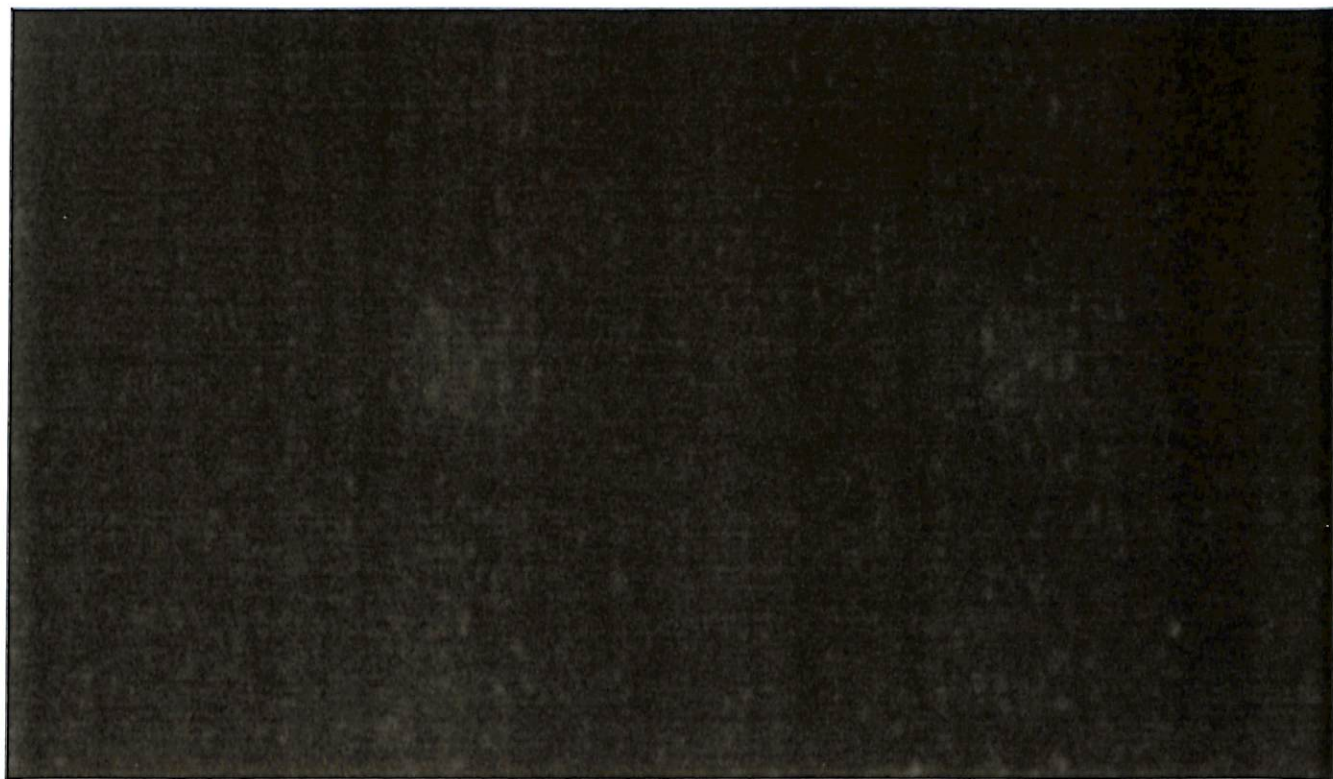
*Les principaux défis que doivent relever les femmes artisanes de la maison de la poterie sont liés au :*

- *Manque de matériel, en effet il n'existe pas de four pour sécher les poteries ni de tourneur pour faire tourner l'argile, la maison de la poterie nécessite ainsi quelques équipements pour optimiser et développer leur production.*
- *Manque de visibilité, en effet une décennie de crise et le manque de moyens de communication n'ont pas permis de mettre en valeur les produits.*



**Synthèse 5 : Secteur Secondaire**

---



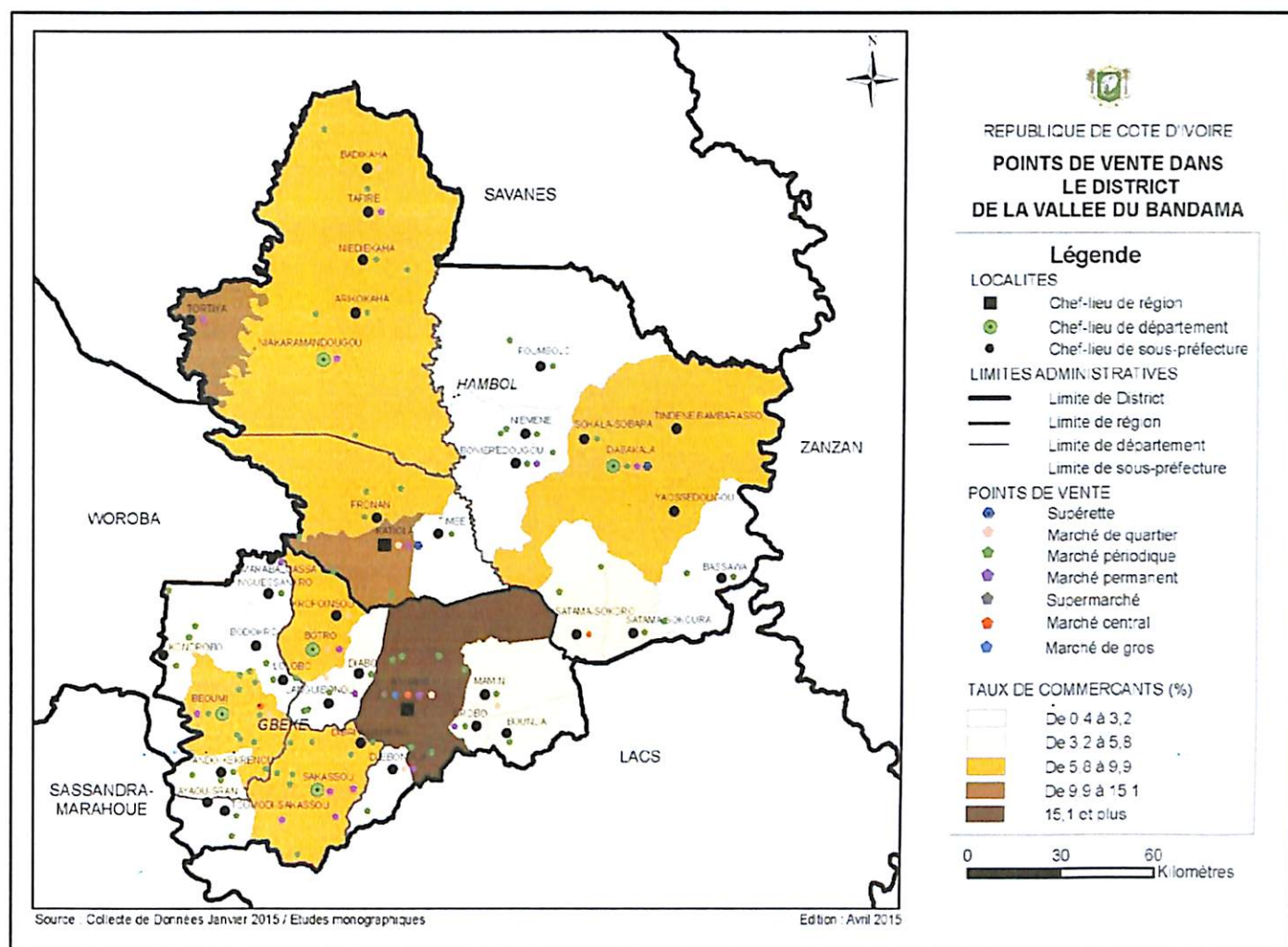
## Chapitre 3. Secteur tertiaire

215. Alors que le District bénéficie d'un positionnement géographique stratégique naturel sur le corridor nord-sud entre le Burkina Faso et Abidjan, son potentiel marchand est sous-exploité. Le secteur marchand, dominé par la petite distribution pratiquée par le micro commerce, évolue majoritairement dans l'informel. Bouaké dispose néanmoins d'un grand potentiel, à travers notamment son marché de gros, le seul du pays en-dehors d'Abidjan.
216. De même, le secteur du transport, historiquement porteur, ne joue pas sa pleine mesure. Les grands transporteurs sont en effet freinés dans leur développement par des infrastructures routières en mauvais état.
217. Le secteur tertiaire présente également d'importantes opportunités de développement et de diversification au niveau du tourisme, à travers sa tradition dans l'artisanat et ses réserves naturelles comme la Réserve du Haut Bandama. Sinistré par la crise, ce secteur pâtit d'un manque d'entretien et de mise en valeur des sites, tandis que l'offre en infrastructures de tourisme et animations est très peu développée.

### II.3.1 Commerce

218. Activité principalement exercée de façon informelle par des personnes n'ayant pas forcément reçu de formation professionnelle particulière, le commerce occupe pourtant un actif sur 10 en Côte d'Ivoire. Il en est de même pour le District de la Vallée du Bandama qui, en raison de sa position centrale, occupe une place prépondérante dans les échanges intérieurs et extérieurs. Tout au long de l'année, les principaux échanges commerciaux sont réalisés dans l'une des 3 catégories de sites marchands du District :
  - Au sein des marchés villageois sur lesquels opèrent des commerçants ruraux, qui échangent des biens manufacturés, et des collecteurs professionnels de produits vivriers et de rente qui travaillent pour le compte de grossistes ;
  - Au sein des marchés de regroupement des chefs-lieux et des intersections des axes routiers majeurs ; ces marchés se tiennent en moyenne tous les six jours et permettent de desservir les populations des sous-préfectures, jouant ainsi le rôle d'interface entre la ville et les populations rurales ;
  - Par ailleurs, Bouaké dispose de l'unique Marché de Gros du pays en dehors d'Abidjan.
219. Le commerce de denrées alimentaires occupe la première place des biens échangés, viennent ensuite le commerce de tissus et d'autres biens de consommation.
220. Au sein du District de la Vallée du Bandama, de fortes disparités régionales sont à signaler concernant le poids des commerçants dans la population active :
  - La région autour de Bouaké affiche un taux de commerçants compris entre 15,1 % et 23,3 % de la population active, parmi les plus élevés du pays ;
  - La région autour de Katiola bénéficie de sa proximité avec Bouaké et affiche un taux compris entre 9,9 % et 15,1 % ;
  - Autour des autres chefs-lieux des départements, le taux des commerçants est compris entre 3,2 et 9,9 %.

Carte 28 : Répartition des points de vente et pourcentage des commerçants dans le District



221. Le Marché de Gros dont dispose Bouaké est le premier maillon d'un important réseau de Marchés d'Intérêts National ayant pour objectifs :

- D'améliorer les conditions d'écoulement de la production vivrière ;
- De regrouper en un seul lieu les offres de producteurs pour faciliter les opérations de distribution des commerçants grossistes en produits vivriers ;
- De sécuriser l'approvisionnement des zones urbaines en produits vivriers ;
- D'augmenter les revenus des producteurs et des commerçants ;
- De faciliter les échanges tant sur le plan national qu'international.

222. Il existe 2 postes de Douane dans le District de la Vallée du Bandama, situés à Bouaké. Les principaux postes de dépenses d'importations dans le District de la Vallée du Bandama concernent :

- Les autres biens de consommation qui représentent plus de 50 % des importations majoritairement composées d'automobiles (97 % des biens intermédiaires).
- Les biens d'équipement qui pèsent pour 46 % des importations principalement du matériel de transport routier (72 %) et des machines mécaniques.

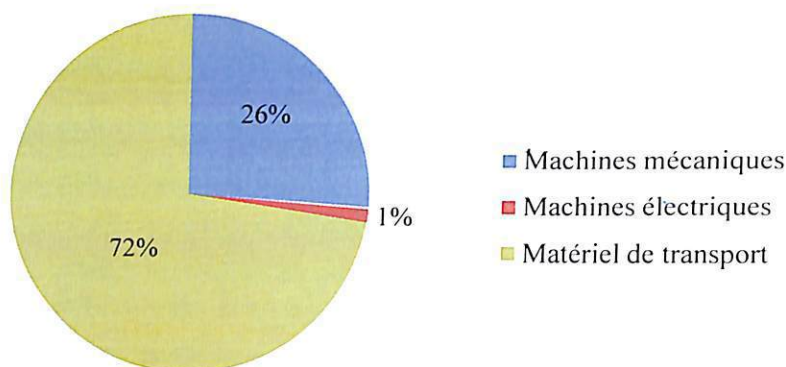
**Tableau 53 : Nature des importations transitant par la douane dans le District de la Vallée du Bandama**

Groupe de Produit	Poids net (tonnes)	Valeur FOB (millions FCFA)	Droits et taxes (millions FCFA)
Autres biens de consommation	494	1 222	160
Biens d'équipement	583	1 074	135
Produits alimentaires	23	20	5
Biens intermédiaires	1	16	1
<b>Total général</b>	<b>1 101</b>	<b>2 332</b>	<b>301</b>

Source : Direction des douanes Côte d'Ivoire 2014 /FOB : Free on Board (Incoterms 2010)

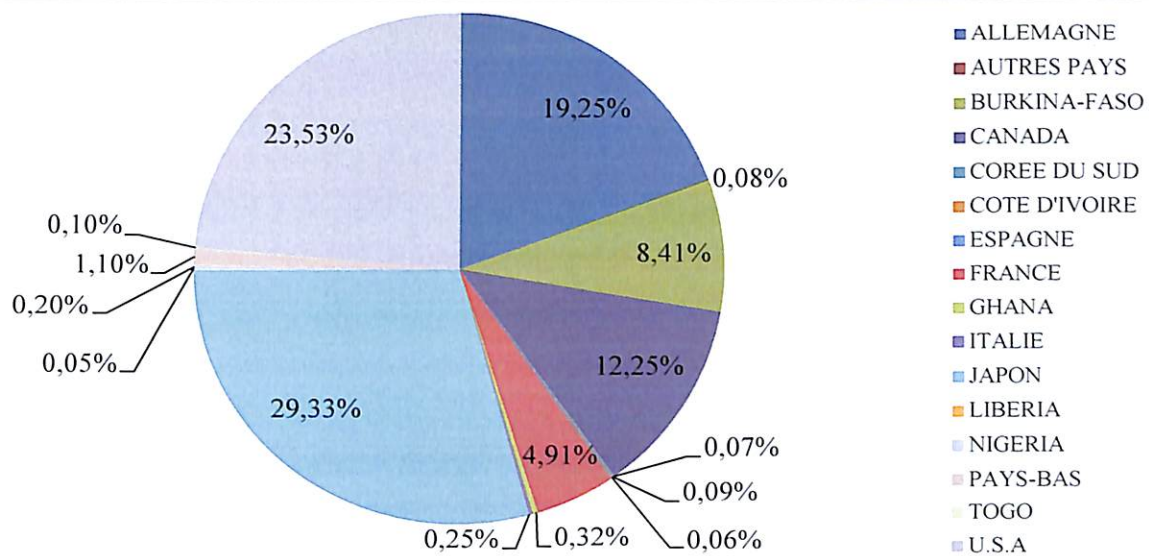
223. Les biens d'équipements qui représentent 583 tonnes en 2014, se composent principalement de matériel de transport (72 %).

224.

**Figure 20 : Répartition des importations des biens d'équipements dans le District de la Vallée du Bandama**

Source : Direction des Douanes Côte d'Ivoire 2014

225. Le Japon représente le premier partenaire commercial du District avec 29 % des importations du District en valeur, suivi par les États-Unis et l'Allemagne avec respectivement 24 et 19 % des importations, essentiellement des biens d'équipements et des produits à forte valeur ajoutée (machines mécaniques et ordinateurs).

**Figure 21 : Origine des importations dans le District de la Vallée du Bandama**

Source : Direction des Douanes Côte d'Ivoire 2014

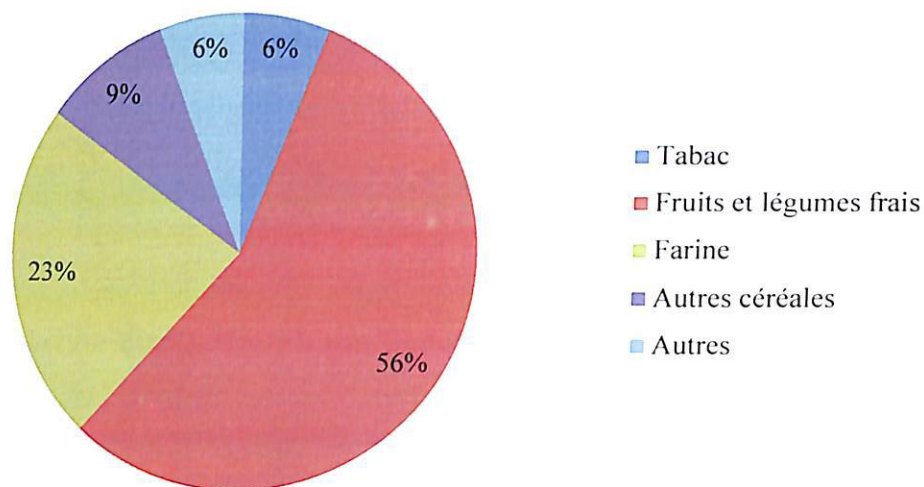
226. Les exportations sont dominées par les produits alimentaires à hauteur de 88 % composés majoritairement de tabac issu des usines d'Imperial Tobacco. Le tabac représente 6 % des exportations en volume, mais 94 % en montant (soit près de 30 milliards FCFA en 2013). En volume les exportations sont dominées par les fruits et légumes frais avec plus de 35 000 tonnes soit 56 % du tonnage des exportations.

**Tableau 54 : Nature des exportations transitant par la douane dans le District de la Vallée du Bandama**

Groupe de Produit	Poids net (tonnes)	Valeur FOB (millions FCFA)	Droits et taxes (millions FCFA)
Produits alimentaires	63 438	31 575	42
Autres biens de consommation	28 330	3 357	64
Biens intermédiaires	1 743	783	0
Biens d'équipement	40	307	0
<b>Total général</b>	<b>93 551</b>	<b>36 022</b>	<b>105</b>

Source : Direction des douanes Côte d'Ivoire 2014 / FOB : Free on Board (Incoterms 2010)

227. Les produits sont exportés au Burkina Faso (84 % des exportations en valeur) et au Niger (9,5 %). Le Mali est le 3<sup>ème</sup> pays partenaire avec 6,2 % des exportations.

**Figure 22 : Répartition des exportations en volume (en %)**

Source : Direction des Douanes Côte d'Ivoire 2014

### Chiffres clés 20 : Commerce

- En raison de sa position centrale, le District occupe une place prépondérante dans les échanges intérieurs et extérieurs
- 1 marché de gros
- 2 postes de douane
- 55 % des importations concernent les biens de consommation
- Le Japon, les États-Unis et l'Allemagne, premiers partenaires commerciaux avec respectivement 29 %, 21 % et 20 % des importations en montant
- Les exportations sont dominées par les produits alimentaires à hauteur de 88 %

### Zoom 3: Marché de Gros de Bouaké

Le marché de Gros de Bouaké a été inauguré le 16 avril 1998, il est composé de plusieurs séries de hangars en dur où les commerçants sont regroupés par spéculation. Les cargaisons sont pesées puis les transactions s'effectuent entre les grossistes et les détaillants qui ravitaillent les marchés de consommation de la ville. Le marché se compose de 370 magasins pour les cultures vivrières réparties de la manière suivante :

- 141 pour la filière céréales ;
- 108 pour la filière ignames ;
- 44 pour la filière fruits et coco ;
- 40 magasins pour la filière légumes ;
- 6 magasins pour la filière manioc ;
- 26 magasins pour la filière oignons ;
- 5 magasins pour diverses filières.

Le Marché de Gros de Bouaké a été cofinancé par l'État de Côte d'Ivoire et l'Union Européenne pour un budget de l'ordre de 23,5 millions USD, avec 10,5 millions USD prévus pour la construction des infrastructures physiques. Son exploitation est assurée par une société à économie mixte au capital de 100 millions de FCFA.



Photo 9 : Marché de Gros de Bouaké © 2014

Bouaké a longtemps été le carrefour central des flux commerciaux de Côte d'Ivoire, notamment des productions vivrières. Les affres de la crise ont cependant modifié ces flux, la majeure partie des productions vivrières transite désormais via Abidjan voire même directement au niveau des pays frontaliers ne permettant plus à Bouaké de jouer son rôle d'antan de carrefour commercial de la sous-région.

Ainsi le principal défi du marché de Gros de Bouaké réside dans le retour de la confiance, et la mise à niveau des infrastructures routières reliant la ville au reste du pays.

### II.3.2 Services

228. Le secteur des services est composé surtout d'unités assurant les fonctions habituelles liées à la croissance urbaine – assurances, banques, hôtellerie – qui vivent sur des dynamismes locaux plus qu'elles n'en génèrent. À ce titre, les engagements des banques s'orientent sur le court terme et le crédit à la consommation plutôt que dans l'investissement régional.

#### II.3.2.1 Services financiers

229. L'économie du District est alimentée sur le plan financier par les agences bancaires. Ces structures sont assistées dans leur tâche d'intermédiation et de financement par des institutions de microfinance ou SFD (Systèmes Financiers Décentralisés).

230. La région du Hambol ne compte aucune agence bancaire, mais 3 établissements de micro-finance. A l'inverse, la région de Gbèkè compte une dizaine d'agences toutes concentrées dans la sous-préfecture de Bouaké. Les sous-préfectures de Sakassou, Botro et Béoumi ne comptent aucune agence.

Carte 29 : Banques et institutions de microfinance du District

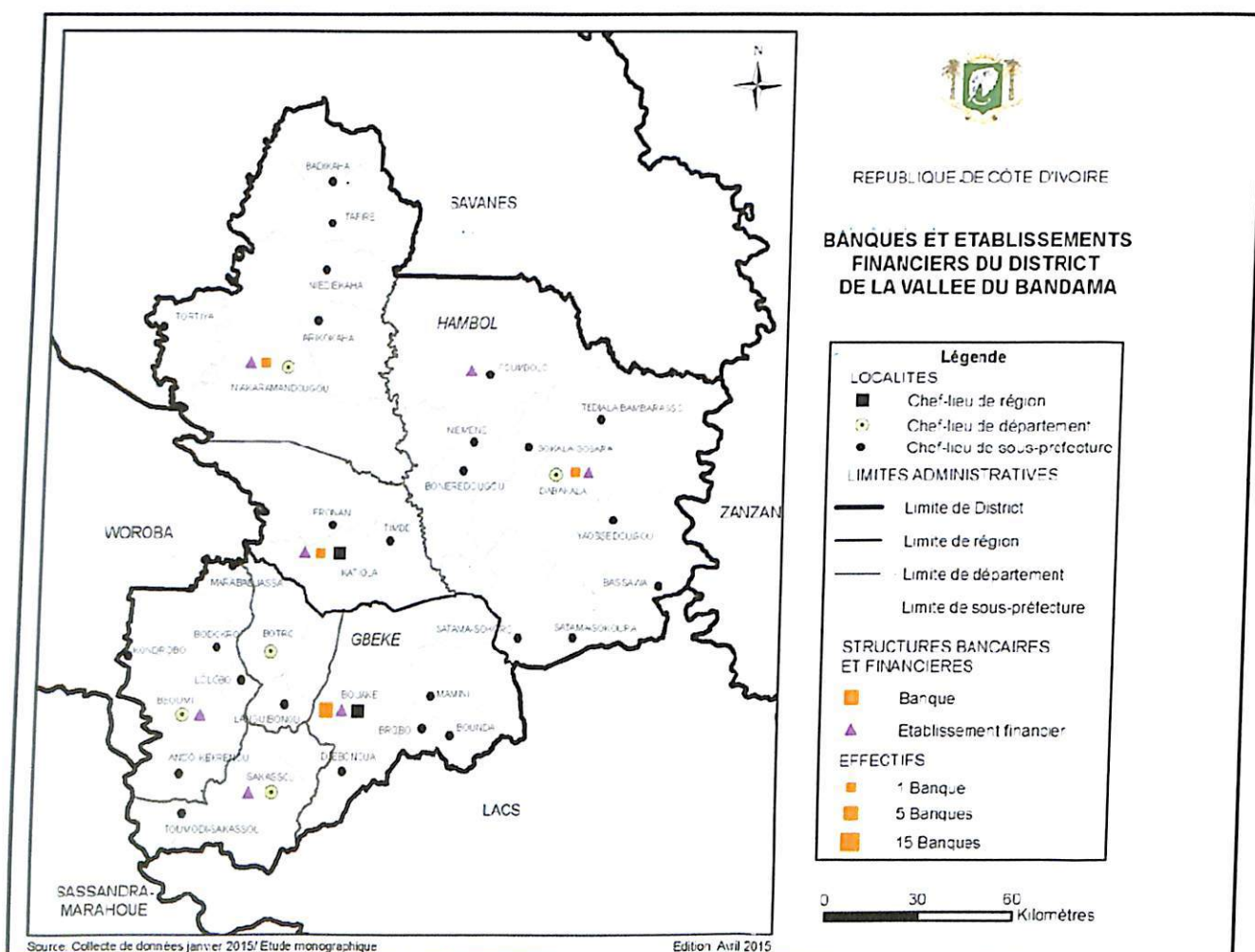




Tableau 55 : Inventaire des institutions financières du District par département

Région	Département	Nb de banques et établissements financiers
Gbèkè	Bouaké	10
	Sakassou	0
	Botro	0
	Béoumi	0
Hambol	Katiola	1
	Niakara	1
	Dabakala	1
<b>Total District</b>		<b>13</b>

Source : Ministère de l'Economie et des Finances (2015)

### II.3.2.2 Tourisme

#### a) Principaux sites touristiques

231. Le District de la Vallée du Bandama, de par sa biodiversité et son histoire, dispose d'énormes atouts touristiques, principalement concentrés dans la région de Gbèkè.
232. L'artisanat constitue la base du tourisme dans la région. En effet, la forge, la sculpture, le tissage et la poterie sont les principales activités artisanales du District.



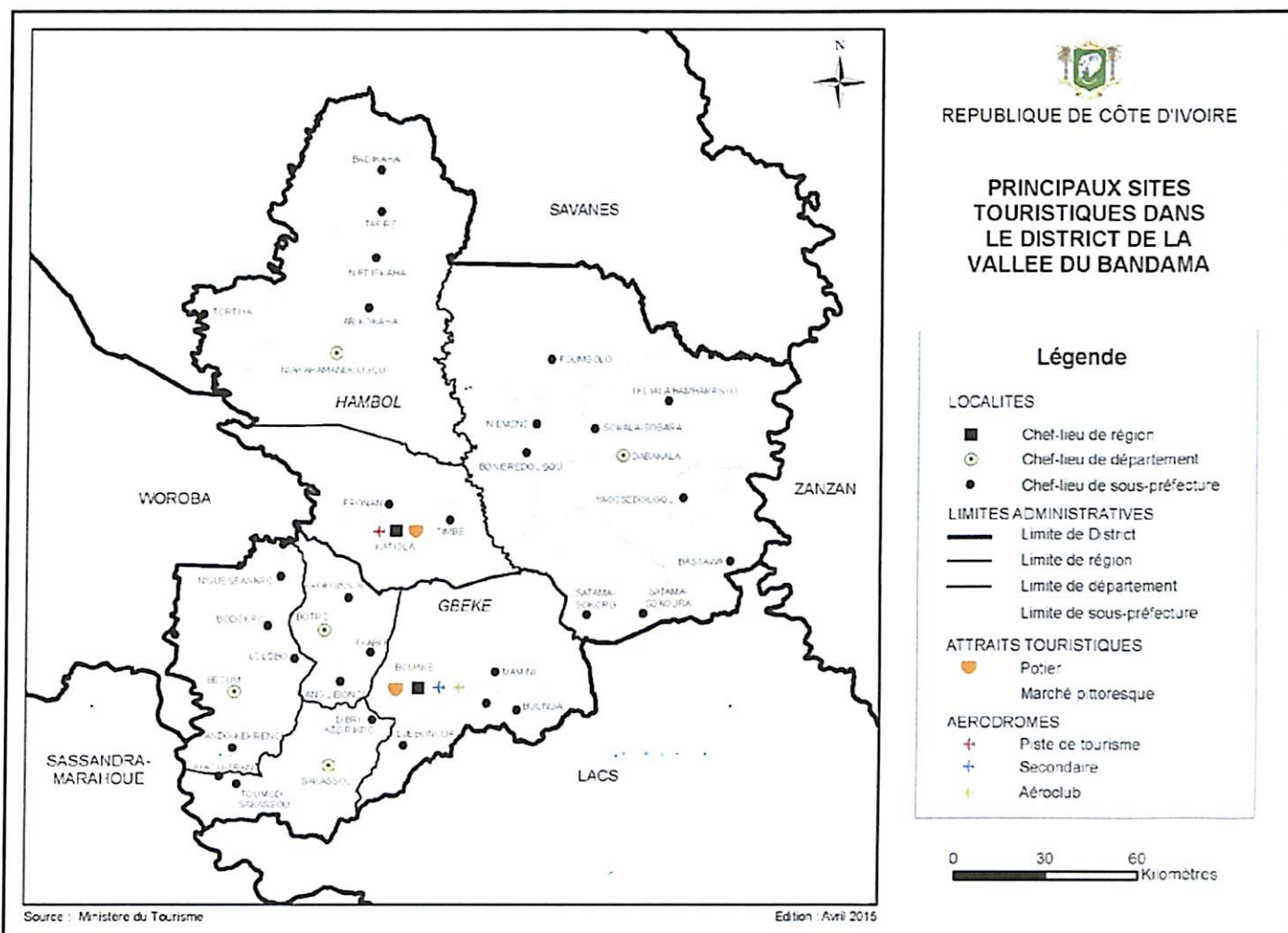
Photo 10 : Mosquée de Bouaké (région de Gbèkè) ©2014

Tableau 56 : Principaux sites touristiques du District

Région	Département	Site touristique	
Gbèkè	Bouaké	Village des potières de Tano Sakassou	
		Site des Teintureries entre Djamourou et Dar Es Salam	
		Cathédrale Sainte Thérèse de l'Enfant	
		Grande Mosquée de Bouaké	
		Centre culturel Jacques Aka	
		Monastère des Bénédictines	
		Lac Loka	
		N'Zi Rivers Lodge	
		Village Akawa	
		Monuments aux morts	
	Sakassou	Site des potières d'Ouassou	
		Presqu'île	
		Forêt sacrée d'Oualego	
		Cour Royale	
		Lac de Mitrikossoukro	
		Périmètre de la Loka	
	Béoumi	Marché pittoresque	
	Hambol	Katiola	Maison de la potière de Katiola
			Réserve du Haut Bandama
Grande Mosquée de Katiola			

Source : Direction régionale du Tourisme du Gbèkè et du Hambol 2015

Carte 30 : Principaux lieux touristiques du District



**b) Capacités hôtelières**

233. Fortement impacté par les crises, le District de la Vallée du Bandama ne compte que 1 350 chambres disponibles.
234. La ville de Bouaké concentre l'essentiel des capacités d'accueil du District avec 4 établissements hôteliers de bon standing dotés de 150 chambres et une vingtaine d'hôtels non classés, de standing intermédiaire ou populaire, comptant 300 chambres supplémentaires

**Tableau 57: Nombre d'hôtels et de chambres dans par département**

Département	Nombre d'hôtels	Nombre de chambres
Bouaké	71	1 170
Sakassou	1	20
Béoumi	3	38
Katiola	6	120
<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>1 348</b>

Source : Rapport général Bouaké (2014)

235. Cependant, l'état des sites est à déplorer, avec des ressources mal entretenues dont beaucoup sont à l'abandon et très peu valorisées. L'offre répond aux besoins quantitatifs, mais des efforts doivent être apportés sur :
- L'amélioration de la qualité du service ;
  - La formation du personnel des établissements ;
  - La professionnalisation du secteur ;
  - La mise en conformité des établissements ;
  - La valorisation et la conservation des sites.

**Chiffres clés 21 : Tourisme**

- La Réserve de faune et de flore du Haut Bandama et les potières de Katiola dans la région du Hambol constituent des atouts importants pour le tourisme du District
- 1 170 chambres à Bouaké

## II.3.3 Transports

### II.3.3.1 Transport routier

236. Située au centre de la Côte d'Ivoire, la ville de Bouaké représente un carrefour pour l'ensemble des routes du pays. Le transport à partir du District de la Vallée du Bandama est ainsi assuré vers les principales destinations du pays (Abidjan, Daloa, Man, Korhogo, Soubré...), mais aussi vers les pays de la sous-région (Guinée, Mali, Burkina Faso, Ghana)
237. Le transport entre Bouaké et les autres villes du pôle se fait en Gbaka, Badjan ou en Bassamoises. Dans la ville de Bouaké, le transport urbain est assuré par des woro-woros ou des motos taxis. Ce type de transport ne présente aucune garantie, car les véhicules sont en mauvais état et ne sont pas assurés.
238. Notamment ceux de la compagnie UTB, Union des Transports de Bouaké, créée en août 1984 et qui dispose d'une centaine d'autobus. UTB dessert les villes nationales suivantes : Abidjan, Yamoussoukro, Tiébissou, Bouaké, Bouaflé, Daloa, Divo, Gagnoa, Yabayo, Soubré, Méagui et San-Pédro. UTB dispose de 22 agences en Côte d'Ivoire et 6 agences dans les pays frontaliers. La compagnie dessert en effet également une ligne internationale : Abidjan – Accra – Lomé – Cotonou.
239. Le transport des marchandises est assuré par de gros camions et par le train de la compagnie Sitarail.

### II.3.3.2 Transport ferroviaire

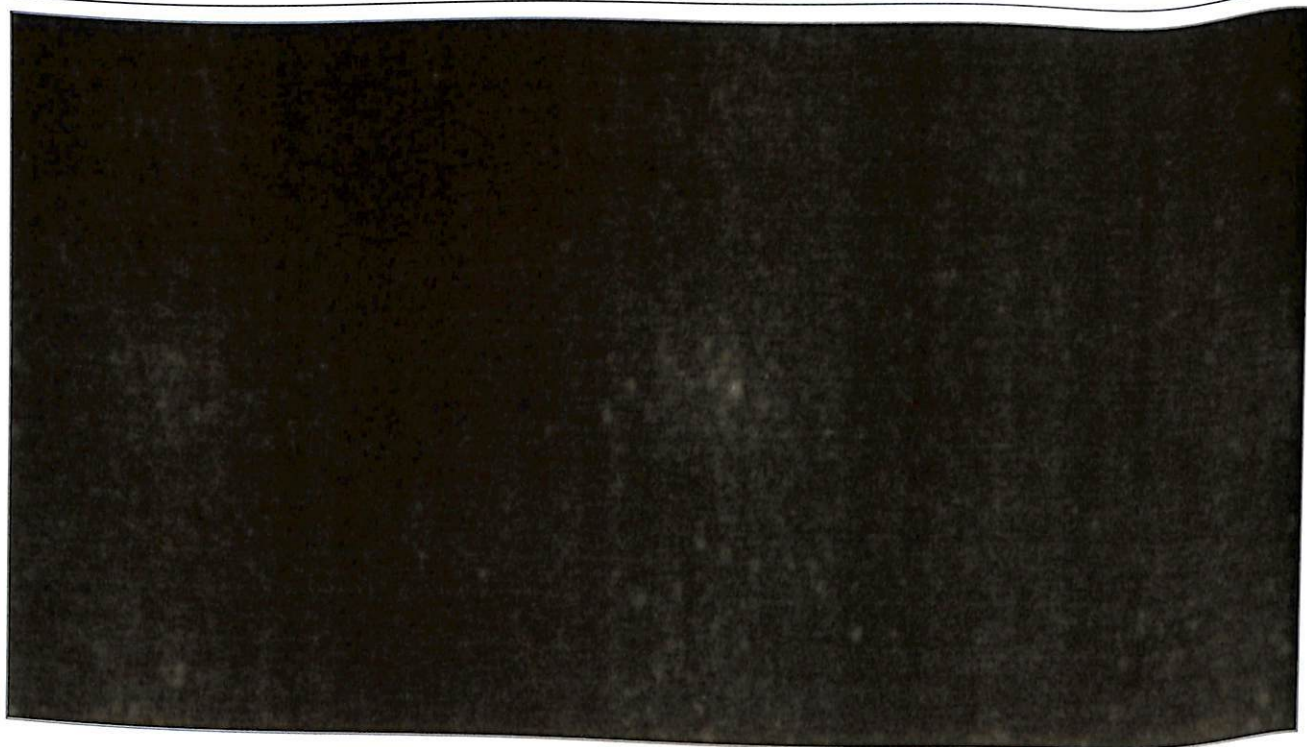
240. Le District est traversé par la ligne de chemin de fer reliant Abidjan à Ouagadougou au Burkina Faso. Avec 8 gares dont la 2<sup>ème</sup> gare du pays à Bouaké, le transport ferroviaire est un atout majeur pour le District. En 2014 il a généré un chiffre d'affaires de frets de près de 230 millions de FCFA pour 9 296 tonnes transportées.

**Tableau 58: Statistiques de la gare de Bouaké - 2014**

Superficie (m <sup>2</sup> )	Capacité d'accueil salle voyageur	Nombre d'employés	Tonnage fret (t)	Tonne-kilomètres (000 t.km)	Chiffre d'affaires/Fret (K FCFA)
57 400	400	110	9 296	5 134	226 852

Source : SITARAIL – 2014

**Synthèse 6 : Secteur Tertiaire**



---

**AXE III. DEVELOPPEMENT SOCIOCULTUREL**

---

**Chapitre 1. Éducation**

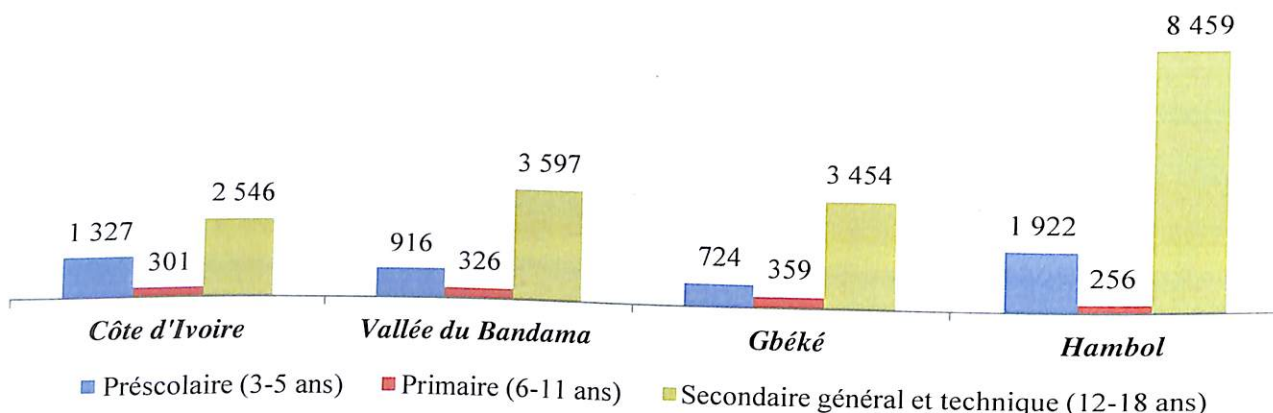
241. L'édification du système d'enseignement ivoirien, est une mission dévolue, d'une part, au Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (MENET), au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) et au Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP) qui se sont assigné un ensemble d'objectifs à court, moyen et long terme résumés comme suit :
- Le développement des infrastructures éducatives et du matériel didactique ;
  - L'amélioration de l'offre d'enseignement tant au plan humain qu'en matière de gouvernance ;
  - L'instauration d'un système de qualité à la fois inclusif, accessible, performant et vecteur de paix et de cohésion sociale.
242. A cet effet, ces trois entités disposent d'un ensemble d'organes ayant pour vocation de conduire la politique du Gouvernement en matière d'accès à l'enseignement pour tous les types d'établissement (public, privé et communautaire) et à tous les niveaux constitutifs du système d'enseignement ivoirien à savoir :
- Le Préscolaire (3-5 ans) ;
  - Le Primaire (6-11 ans) ;
  - Le Secondaire général et technique (12-18 ans) ;
  - La Formation Professionnelle ;
  - Le Supérieur.
243. Ce dispositif se veut être, non seulement, un outil d'instruction de la jeunesse, mais aussi, un instrument de stratégie de lutte contre la pauvreté. Ainsi, les jeunes bénéficient de formations diverses et variées, ponctuées de concours et d'examens diplômants tout le long de leur cursus éducatif.
244. Le système éducatif du District de la Vallée du Bandama, composé de trois Directions Régionales de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (DREN-ET) situés à Bouaké et Katiola, est caractérisé par :
- Une prédominance des établissements publics (82 % des établissements) ;
  - Une forte concentration des établissements primaires (78 % des établissements).
245. A chaque DREN-ET est associé un Centre d'Animation et de Formation Pédagogique (CAFOP) également situés à Bouaké et Katiola.
246. Le District se caractérise principalement par la sous-scolarisation des enfants avec des taux de scolarisation parmi les plus bas du pays, et ce sur tous les cycles scolaires à l'exception du Préscolaire. Cette sous-scolarisation a plusieurs origines qui caractérisent tout le système éducatif du District, à savoir :
- Une sensibilisation insuffisante des familles quant à la scolarisation des enfants, et ce, dès le Préscolaire ;
  - Des taux d'abandon et de transition mettant en exergue la difficulté des jeunes à suivre une scolarité normale ;
  - Des équipements scolaires partiellement détruits notamment lors des crises post-électorales et n'offrant pas des conditions d'enseignement adéquates.
247. Les filles sont fortement impactées par cette sous-scolarisation, et ce dès le cycle Préscolaire, mettant en exergue les difficultés de la gent féminine pour accéder à l'éducation et poursuivre les études.

**Tableau 59 : Nombre d'établissements, d'élèves et d'enseignants par degré d'enseignement et par statut**

Degré d'enseignement	Public			Privé			Communautaire <sup>16</sup>		
	Etbs.	Elèves	Ens.	Etbs.	Elèves	Ens.	Etbs.	Elèves	Ens.
Préscolaire	111	8 271	422	33	1 863	102	0	0	0
Primaire	874	187 887	4 669	70	15 598	423	33	1 706	50
Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle	28	38 972	1 470	40	15 887	1 188	0	0	0
Secondaire 2 <sup>ème</sup> cycle		9 993			8 860		0	0	0
Secondaire Technique	1	332	73	15	1 760	196	0	0	0
Formation professionnelle	7	2 441	452	19	685	191	0	0	0
Supérieur	3	11 735	581	5	1 099	143	0	0	0

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013- 2014 ; Etbs : Etablissements - Ens. : Enseignants

248. La répartition des établissements est inégale puisque la région de Gbèkè concentre la majorité des établissements scolaires sur l'ensemble des degrés d'enseignement. Ainsi, l'analyse des ratios de présence géographique permet de souligner la carence d'établissement du préscolaire dans la région du Hambol (1 école pour 1 922 enfants en âge d'être scolarisés, au-dessus de la moyenne nationale de 1 327). Ce constat est également vérifié pour le cycle Secondaire (Général et technique) où cette même région affiche un ratio largement supérieur à la moyenne nationale (8 459 enfants par établissement dans la région du Hambol contre 2 546 enfants par école au niveau national).

**Figure 23 : Nombre d'enfants en âges d'être scolarisés par école pour chaque degré d'enseignement<sup>17</sup>**

Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013- 2014

249. Cette carence d'établissements a des conséquences directes sur les caractéristiques sociales de la population. Le District de la Vallée du Bandama est marqué par un grand taux d'analphabétisme<sup>18</sup> (56,8 %) et par un niveau d'étude très faible. En effet, selon le RGPH 1998, sur 10 000 habitants, plus de 6 600 ne disposent que d'un niveau primaire.
250. Ce phénomène est plus marqué chez les femmes (71,9 % des femmes n'ont qu'un niveau primaire). Ainsi près de 70 % des enfants de 12 à 15 ans et plus de 84 % des enfants de 16 et 18 ans ne sont pas scolarisés.

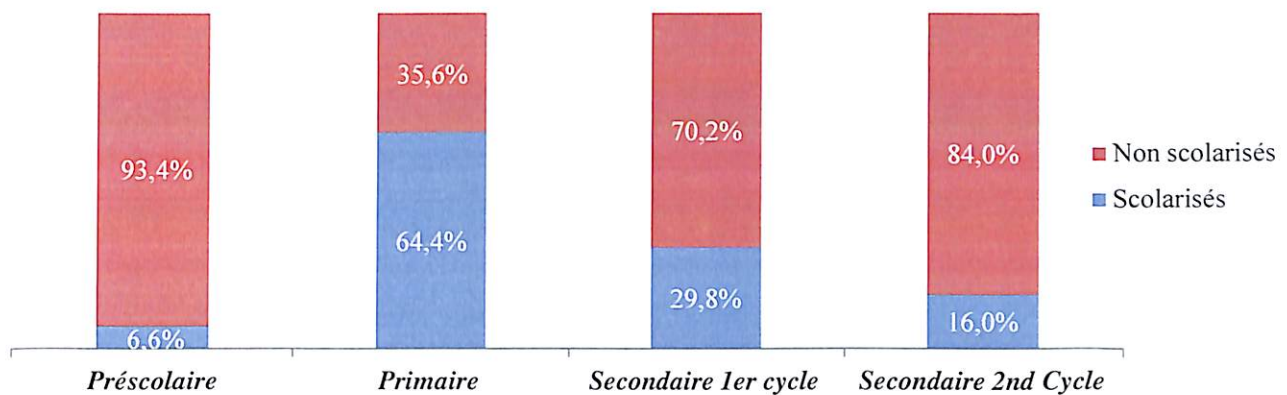
<sup>16</sup> Cf. Glossaire

<sup>17</sup> Ratio entre le nombre d'enfants pouvant être scolarisés dans la tranche d'âge et le nombre d'établissement du degré d'enseignement correspondant

<sup>18</sup> Cf. Axe 1



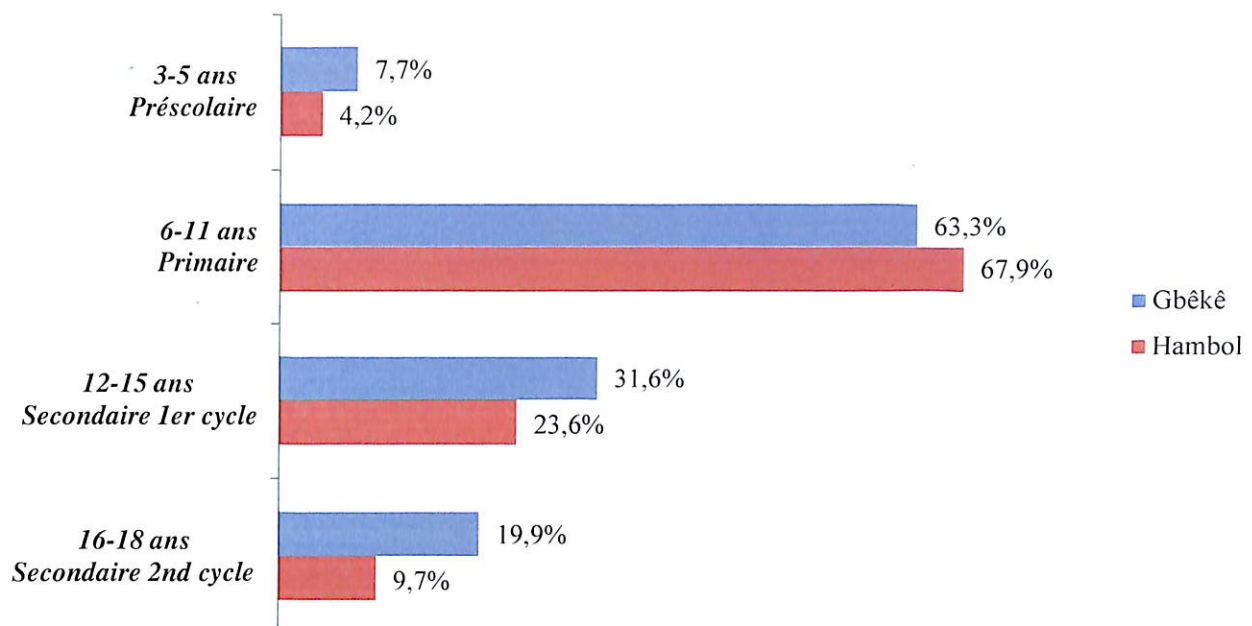
Figure 24 : Part de la population scolarisée par degré d'enseignement dans le District



Sources : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013- 2014 et INS - RGPH 1998

251. Cette tendance est également confirmée par l'étude des taux de scolarisation par tranche d'âge avec une faible proportion d'élèves scolarisés dans les cycles secondaires.
252. Les taux de scolarisation sont plus élevés dans la région de Gbèkè (hormis pour le primaire) qui compte le centre urbain de Bouaké.

Figure 25 : Synthèse des taux bruts de scolarisation<sup>19</sup> par tranche d'âge par région

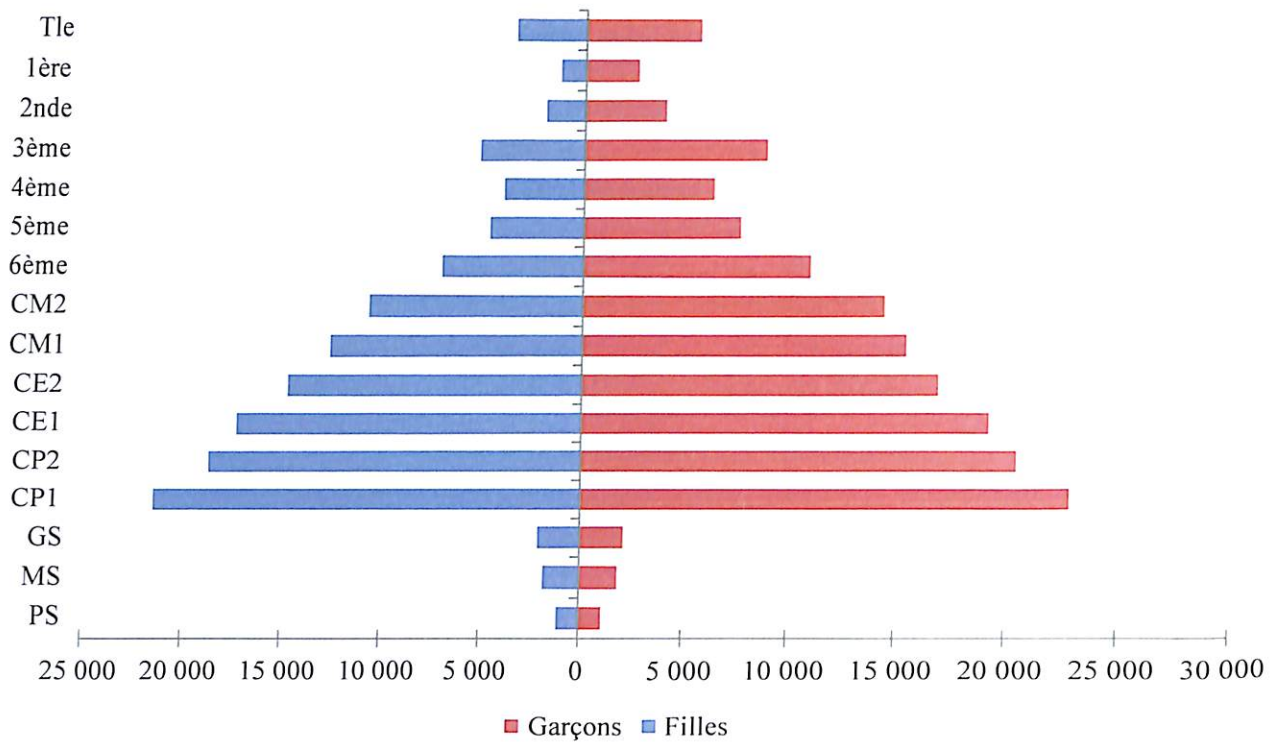


Sources : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013- 2014 et INS - RGPH 1998

253. A cette faible scolarisation des enfants, s'associe un phénomène important de déperdition scolaire constaté dès le cycle primaire et retranscrit dans la pyramide scolaire du District qui se distingue par une base très faible marquant le manque de scolarisation du cycle préscolaire, une concentration des enfants dans le Primaire, puis une déperdition constante des enfants jusqu'à la fin du cycle Secondaire.

<sup>19</sup> Cf. Glossaire

Figure 26 : Pyramide scolaire du District<sup>20</sup>



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013- 2014

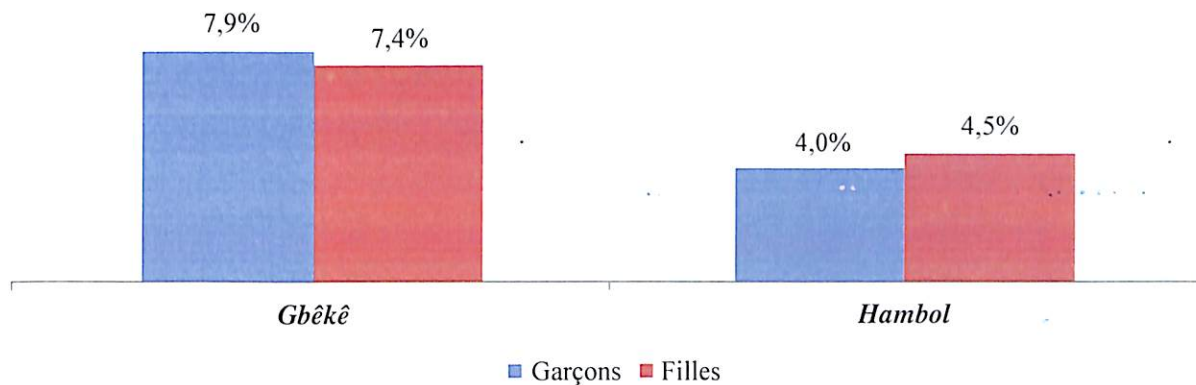
<sup>20</sup> Cf. Glossaire

### III.1.1 Préscolaire

#### III.1.1.1 Scolarisation

254. L'enseignement préscolaire constitue la première brique de la pyramide de la scolarisation en accueillant les enfants âgés de 3 à 5 ans. Cet enseignement facultatif a pour objectif de les préparer aux apprentissages fondamentaux de la lecture, de l'écriture et du calcul.
255. Bien que facultatif, cet enseignement est primordial pour la préparation de l'enfant au cycle primaire. Le passage par l'enseignement préscolaire permet par ailleurs de détecter très tôt certains problèmes de la petite enfance tels que les cas des enfants dont la naissance n'a pas été déclarée.
256. Le District de la Vallée du Bandama compte 10 134 enfants inscrits en cycle Préscolaire, soit un taux brut de scolarisation de 6,7 % des enfants de 3 à 5 ans. Cependant, de grandes disparités régionales subsistent avec un taux brut de scolarisation de 7,7 % dans la région de Gbêké contre 4,2 % dans la région du Hambol, en lien notamment avec la capacité d'accueil plus importante et notamment la présence d'un plus grand nombre d'établissements privés qui complètent l'offre en préscolaire.

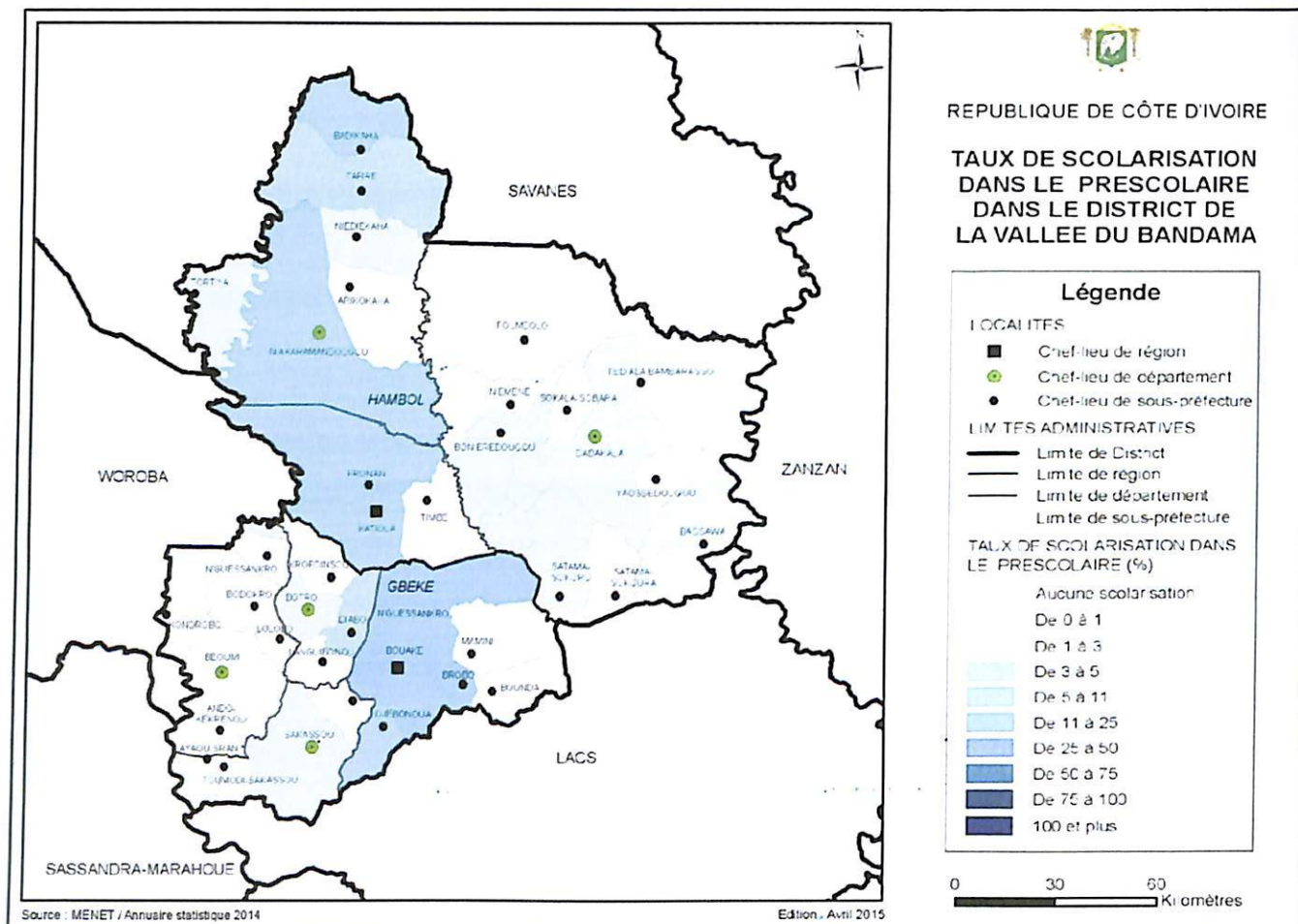
**Figure 27 : Taux brut de scolarisation du Préscolaire par genre et par région**



Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

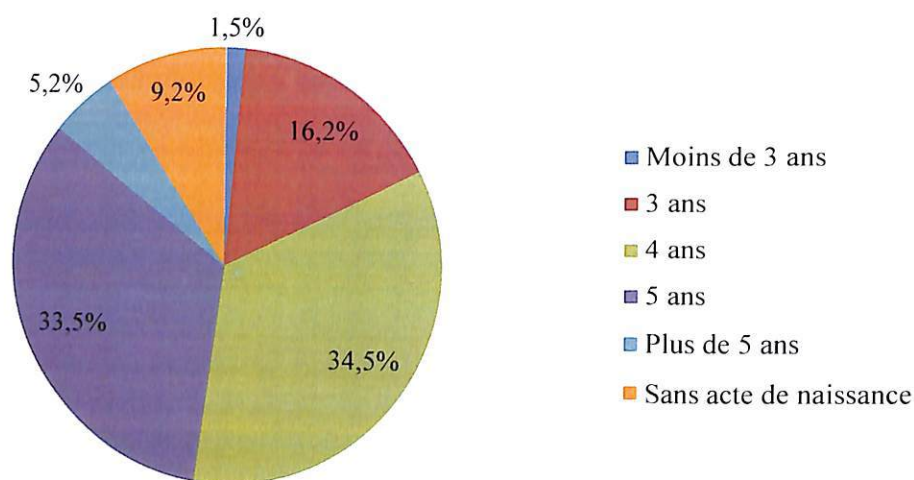
257. Le taux brut de scolarisation présente également des disparités de genre avec un écart de 0,5 point entre le taux brut de scolarisation des filles de 6,6 % et celui des garçons qui s'élève à 6,7 % induisant un indice de parité de 0,96 fille pour un garçon.

Carte 31: Taux de scolarisation dans le Préscolaire au sein du District



258. Toutefois, ces chiffres sont biaisés par les scolarisations tardives et précoces, mais surtout par la forte proportion d'enfants qui ne disposent pas d'extrait d'acte de naissance (9,2 % des enfants scolarisés) et qui ne sont donc pas inclus dans le calcul du taux net de scolarisation (qui se limite aux enfants compris dans la tranche d'âge légale).

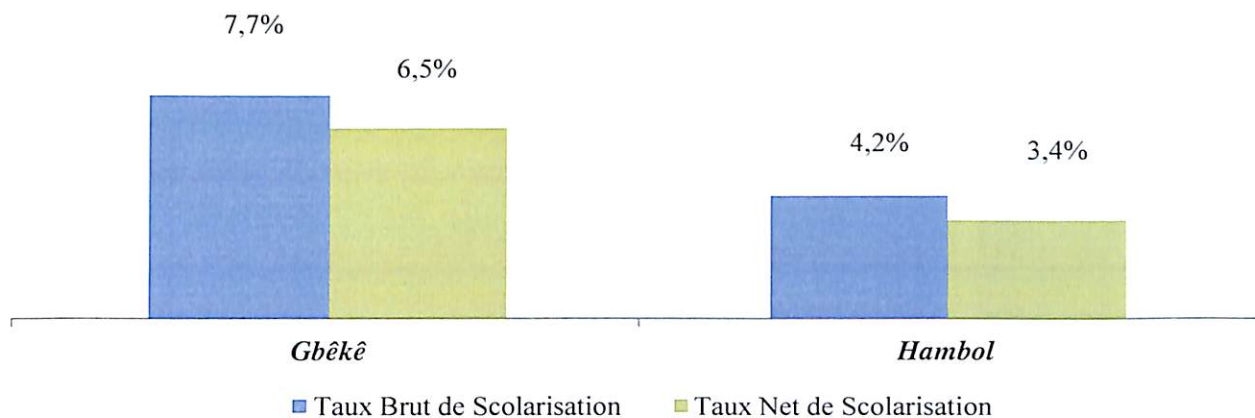
Figure 28 : Répartition des enfants scolarisés au niveau Préscolaire selon leur âge



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013- 2014

259. Ainsi en se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle, le taux net de scolarisation du District s'établit à 5,7 %.

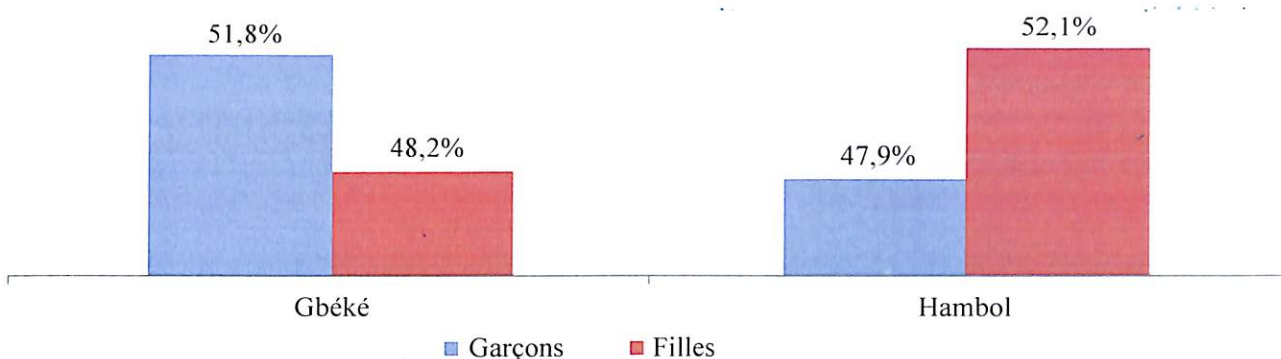
**Figure 29: Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Préscolaire par région**



Sources : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013- 2014 et INS - RGPH 1998

260. La région de Gbêkê avec le pôle urbain de Bouaké concentre 82 % des élèves du Préscolaire.

**Figure 30 : Répartition des enfants scolarisés au Préscolaire par région et par genre**



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013- 2014

261. Bien que le District compte 81 % des enfants scolarisés dans des établissements publics, la scolarisation se concentre dans des zones urbaines avec seulement 9,4 % des enfants en zone rurale.

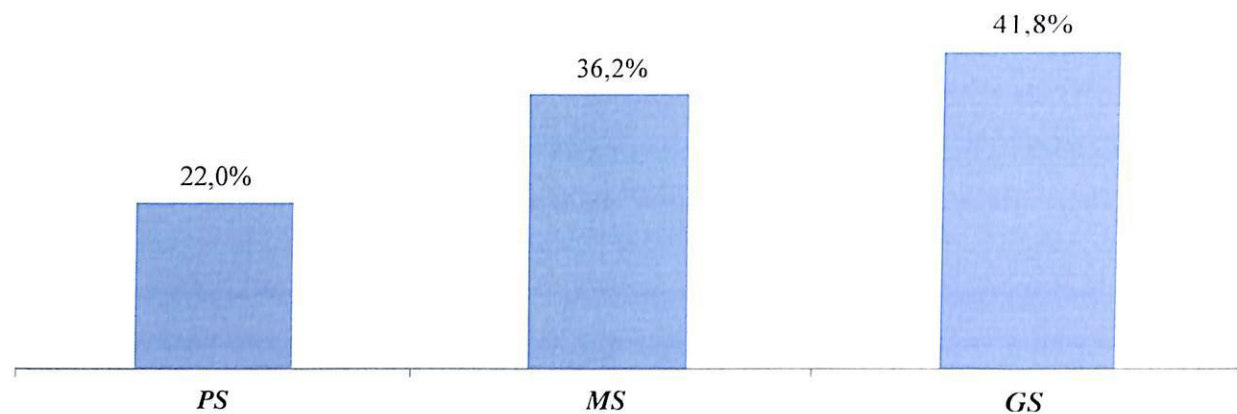
**Tableau 60: Répartition des enfants du préscolaire par statut, région, zone d'implantation des établissements et par genre**

Région	Statut	Enfants	Dont rural	Indice de parité
Gbêkê	Privé	1 736	0	0,85
	Public	6 541	362	0,95
	<b>Total</b>	<b>8 277</b>	<b>362</b>	<b>0,93</b>
Hambol	Privé	127	0	1,27
	Public	1 730	597	1,07
	<b>Total</b>	<b>1 857</b>	<b>597</b>	<b>1,09</b>
Total District	Privé	1 863	0	0,87
	Public	8 271	959	0,98
	<b>Total</b>	<b>10 134</b>	<b>959</b>	<b>0,96</b>

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

262. 41,8 % des enfants scolarisés sont concentrés sur la dernière année de préscolaire (Grande Section), mettant en exergue la scolarisation tardive des enfants en bas âge et par conséquent le manque d'infrastructures et le manque de sensibilisation des familles quant à l'importance du niveau préscolaire.

**Figure 31 : Répartition des enfants du Préscolaire par niveau d'étude**



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

### III.1.1.2 Capacités d'accueil et corps enseignant

#### a) Infrastructures scolaires

263. L'enseignement préscolaire est dispensé dans deux types d'établissements :

- 111 établissements publics gratuits et accessibles à tous qui constituent la forme de scolarisation la plus répandue avec près de 77 % des établissements ;
- 33 établissements privés (33 %).

**Tableau 61 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du préscolaire**

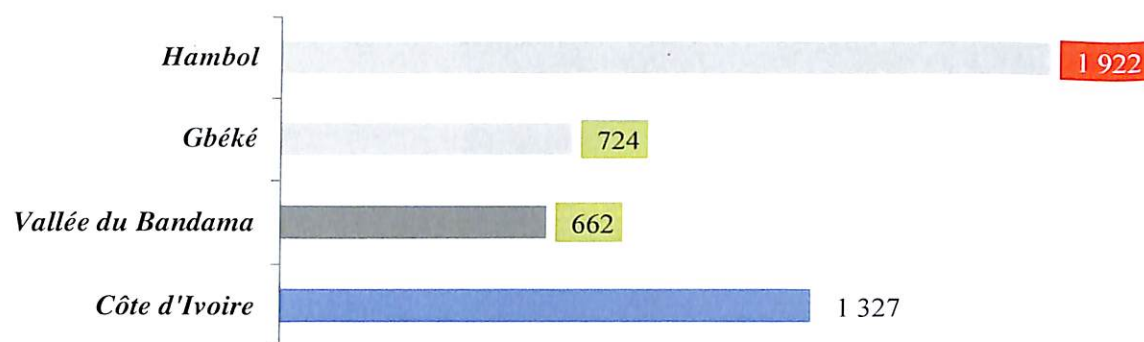
<b>Gbèké</b>	Privé	32	85	92	1 736	94	20,4	18,5
	Public	89	182	261	6 541	350	35,9	18,7
	<b>Total</b>	<b>121</b>	<b>267</b>	<b>353</b>	<b>8 277</b>	<b>444</b>	<b>31,0</b>	<b>18,6</b>
<b>Hambol</b>	Privé	1	3	3	127	8	42,3	15,9
	Public	22	51	55	1 730	72	33,9	24,0
	<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>54</b>	<b>58</b>	<b>1 857</b>	<b>80</b>	<b>34,4</b>	<b>23,2</b>
<b>Total District</b>	Privé	33	88	95	1 863	102	21,2	18,3
	Public	111	233	316	8 271	422	35,5	19,6
	<b>Total</b>	<b>144</b>	<b>321</b>	<b>411</b>	<b>10 134</b>	<b>524</b>	<b>31,6</b>	<b>19,3</b>

Source : MENET - Annuaire statistique 2012-2013 de l'éducation – Etbs : Etablissements – Inst. : Instituteurs

264. De fortes disparités régionales existent cependant puisque la région de Gbèké concentre 84 % des établissements préscolaires alors que la région du Hambol (DREN-ET de Katiola) ne compte qu'un seul établissement privé et 22 établissements publics, dont 45 % situés en zone rurale.

265. Sur tout le District, près de 15 % des établissements sont situés en zone rurale. Ainsi, la région du Hambol affiche un ratio de présence géographique en deçà de la moyenne nationale avec 1 922 enfants en âge d'être scolarisés par école (1 327 au niveau national).

**Figure 32: Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (3 à 5 ans) par école préscolaire et par région**



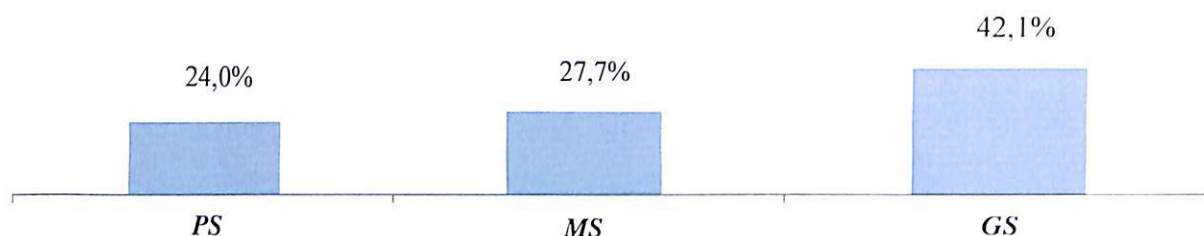
Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

266. Le District compte 321 salles de classe, dont 83 % sont concentrées dans la région de Gbèké. Ainsi avec 1 école pour 70 enfants scolarisés et un ratio d'occupation moyen de 32 élèves par salles, la disponibilité des structures d'accueil ne devrait pas constituer à ce jour un problème majeur si elle ne masquait pas le phénomène national de sous-scolarisation massive des enfants en bas âge.

<sup>21</sup> Cf. Glossaire

<sup>22</sup> Cf. Glossaire

Figure 33 : Répartition des salles de classe de Préscolaire selon le niveau d'étude



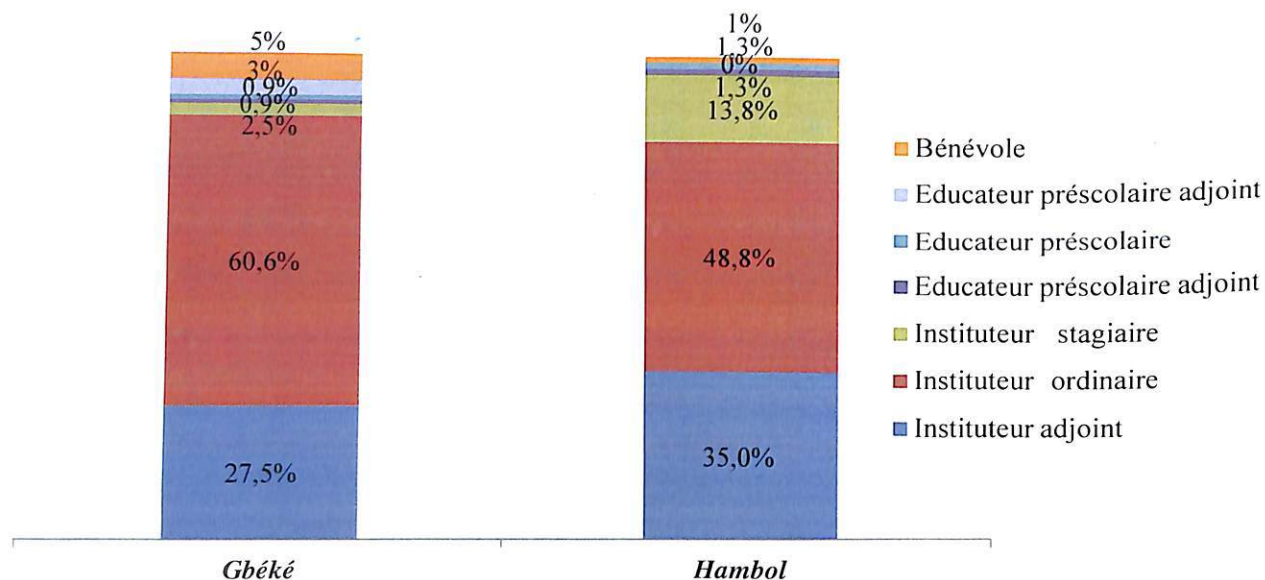
Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

267. Le District compte 411 groupes pédagogiques répartis sur l'ensemble du cycle Préscolaire avec en moyenne 25 élèves par groupe.
268. En matière d'infrastructures, 6 % des salles sont utilisées autrement que pour les cours. Sur les 301 salles utilisées, 24 % sont considérées en mauvais état.

**b) Corps enseignant**

269. Le corps enseignant est composé de 524 instituteurs (dont 93 % sont des femmes) soit un ratio d'encadrement moyen de 19 enfants par instituteur. Ce ratio présente de fortes disparités puisque les établissements publics de la région du Hambol affichent un ratio de 24 enfants par instituteur contre moins de 19 enfants par instituteur dans la région de Gbékè.
270. Le corps enseignant est majoritairement constitué d'instituteurs ordinaires (58,8 %) et d'instituteurs adjoints (28,6 %). Dans la région de Gbékè, il est composé à 92 % de femmes occupant à 60,6 % un poste d'instituteur ordinaire.

Figure 34 : Répartition des instituteurs du cycle Préscolaire par emploi par région

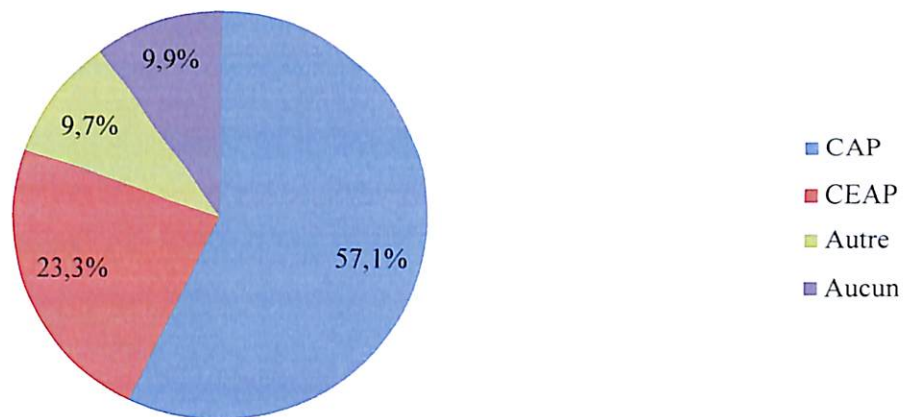


Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

271. 80,4 % du corps enseignant disposent à minima d'un CAP/CEAP contre 9,9 % sans diplôme pédagogique en partie expliqué par la présence d'assistantes maternelles.

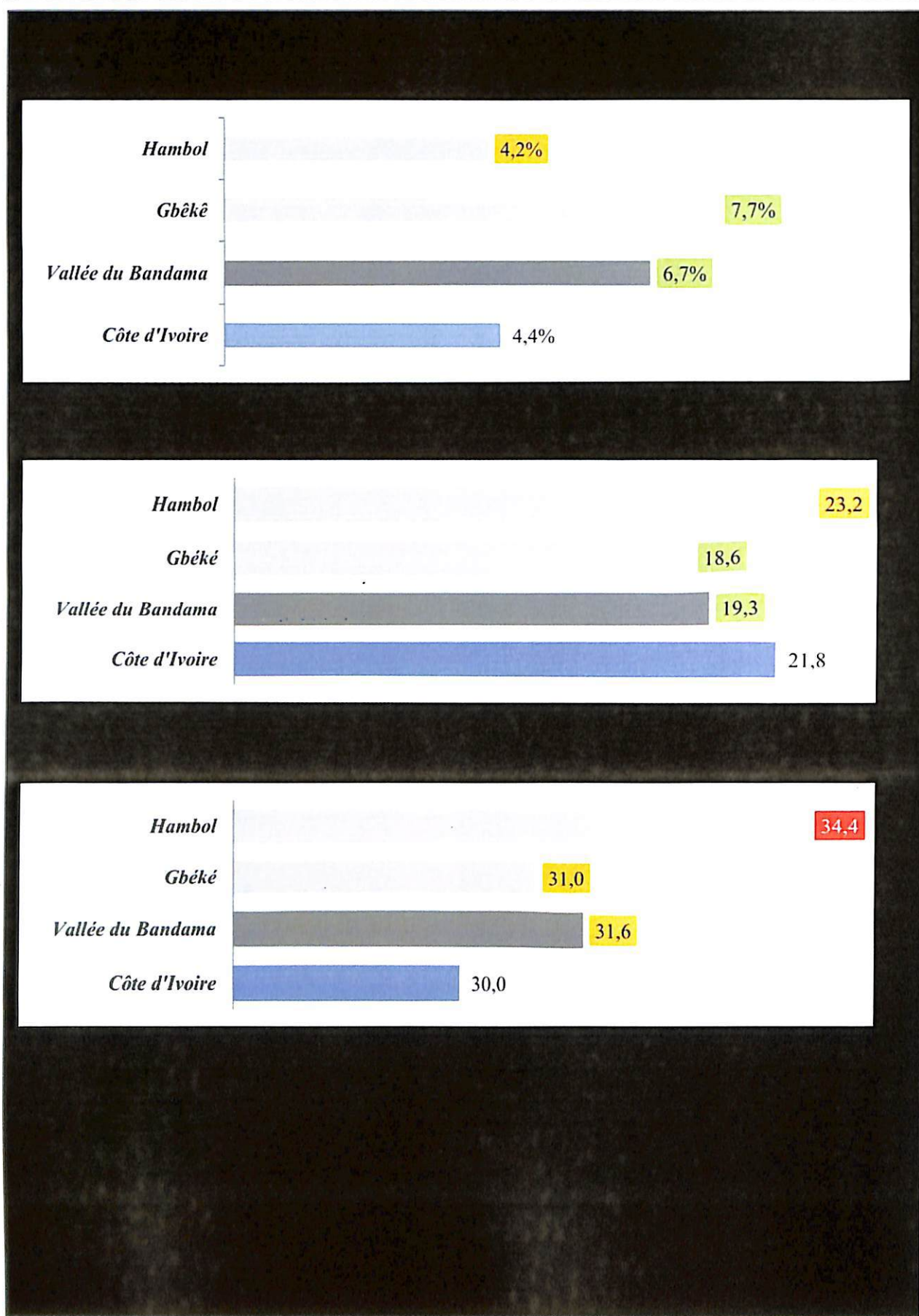


**Figure 35 : Répartition des instituteurs du Préscolaire par statut selon le diplôme pédagogique**



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014.

Chiffres clés 22 : Préscolaire



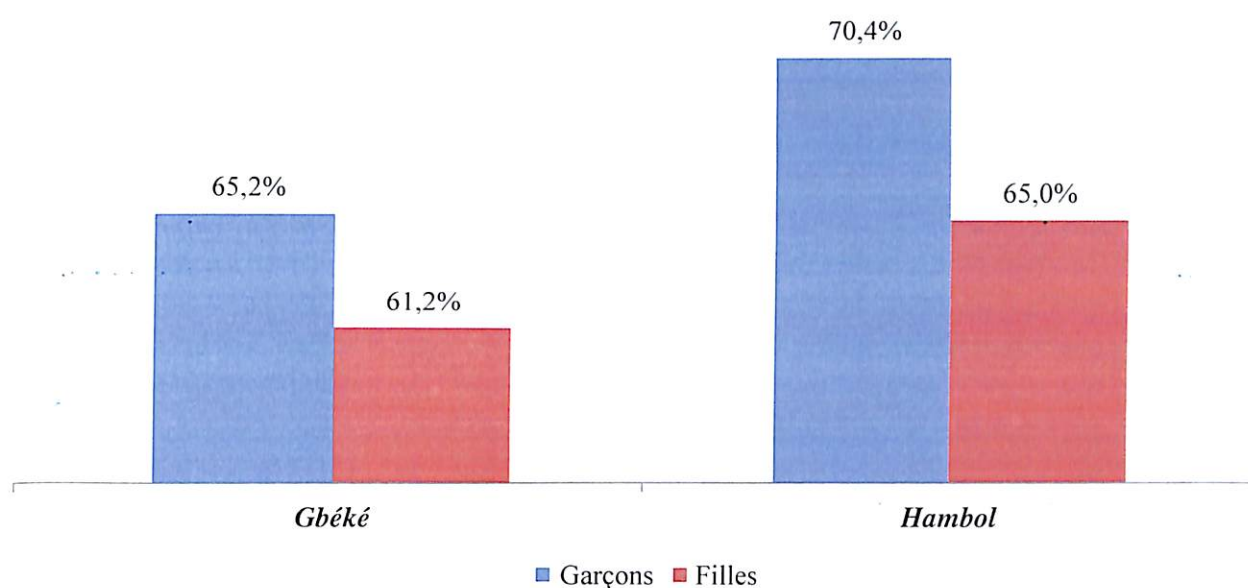
Niveau régional  
 Niveau District  
 Niveau national

### III.1.2 Primaire

#### III.1.2.1 Scolarisation

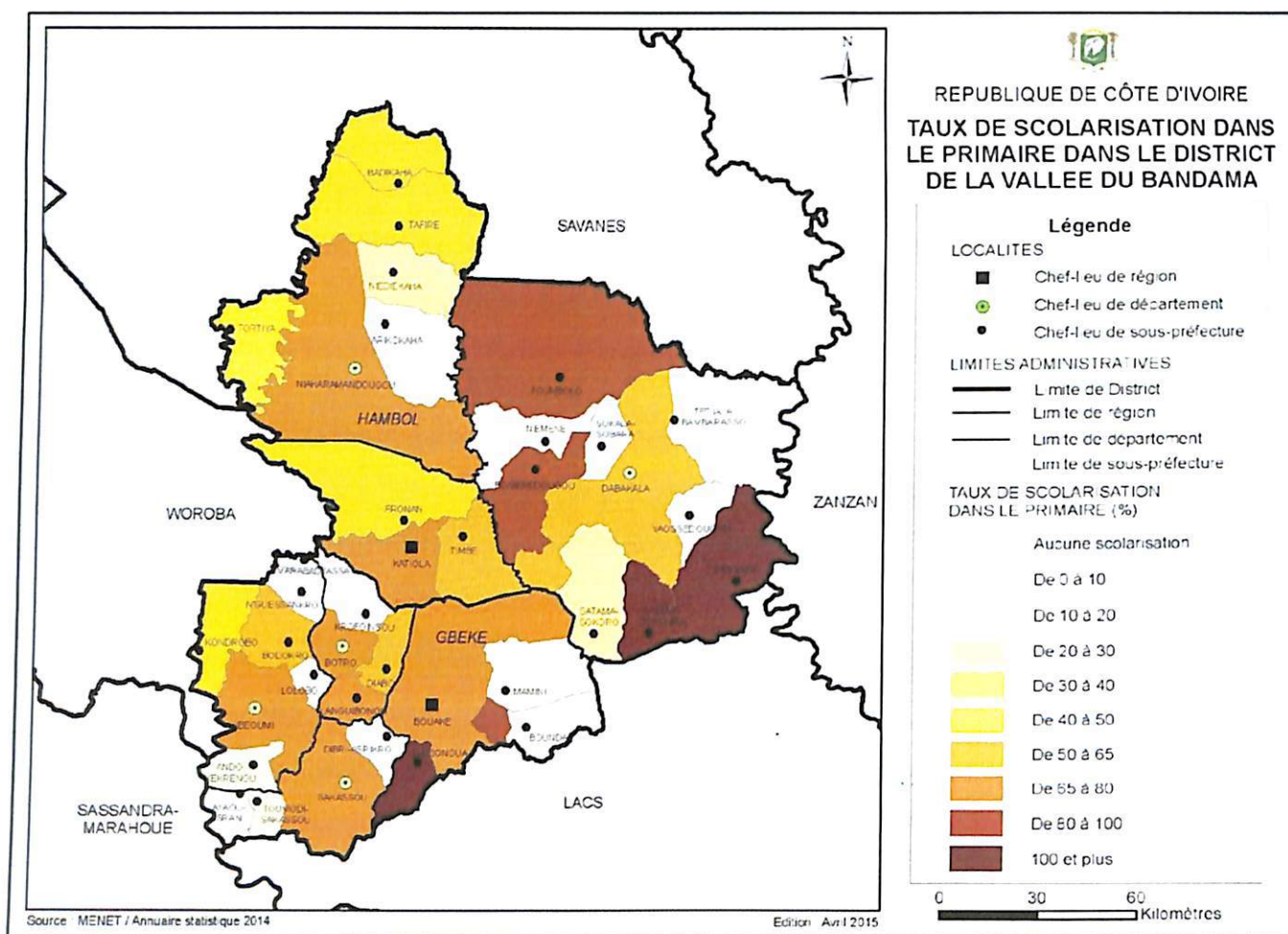
272. Le cycle primaire constitue la première étape obligatoire du cursus scolaire de tout élève du système éducatif ivoirien. Il comprend 6 niveaux d'étude et accueille théoriquement les enfants âgés de 6 à 11 ans. Les élèves du primaire sont répartis en trois sous-cycles : les cours préparatoires (CP), les cours élémentaires (CE) et les cours moyens (CM).
273. Le District de la Vallée du Bandama compte 205 191 enfants inscrits en cycle Primaire soit un taux brut de scolarisation<sup>23</sup> de 64,4 % des enfants de 6 à 11 ans, soit plus de 12 points sous la moyenne nationale (76,4 %).
274. Cette sous-scolarisation est plus marquée chez les filles avec un taux brut de scolarisation de 62,2 % contre 66,5 % pour les garçons, soulignant la difficulté de sensibilisation des familles quant à l'éducation des jeunes filles.

*Figure 36 : Taux brut de scolarisation du primaire par genre et par région*



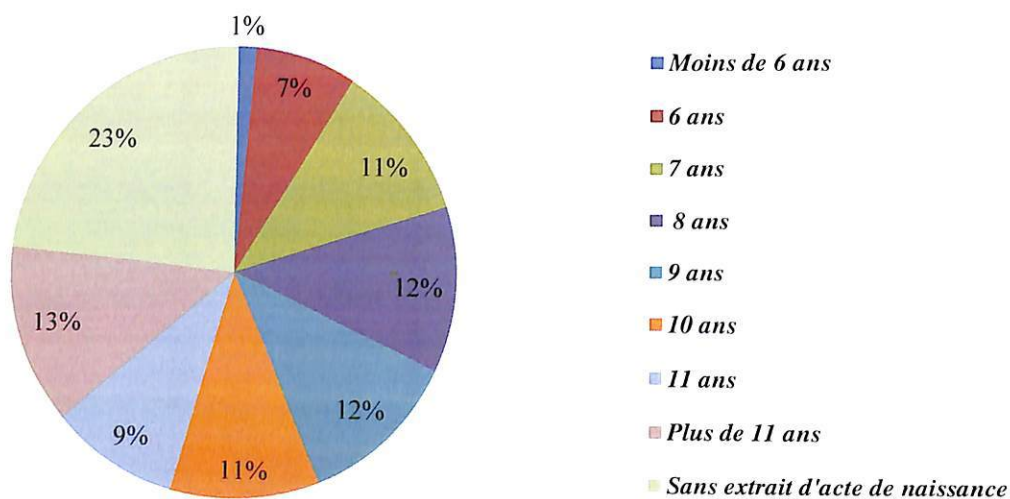
Sources : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 ; INS - RGPH 1998

Carte 32: Taux de scolarisation dans le Primaire au sein du District



275. Ces taux de scolarisation sont biaisés par les scolarisations précoces, les redoublements, mais surtout par la forte proportion d'élèves qui ne disposent pas d'extrait d'acte de naissance (23 %) et qui ne sont donc pas inclus dans le calcul du taux net de scolarisation (qui se limite aux enfants compris dans la tranche d'âge légale).

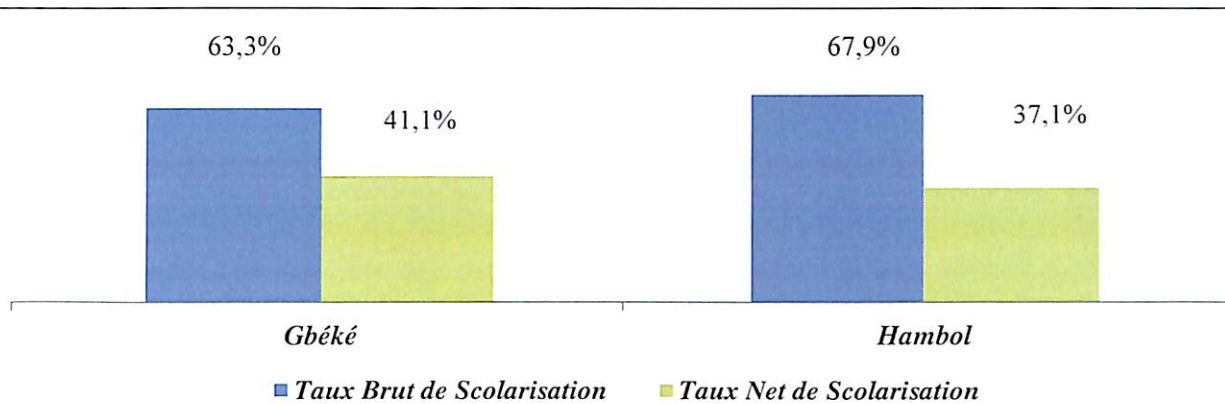
Figure 37 : Répartition des enfants scolarisés au niveau primaire selon leur âge



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

276. Ainsi en se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle scolaire (6-11 ans), le taux net de scolarisation du District s'établit à 40,1 % en moyenne (37,1 % dans la région du Hambol).

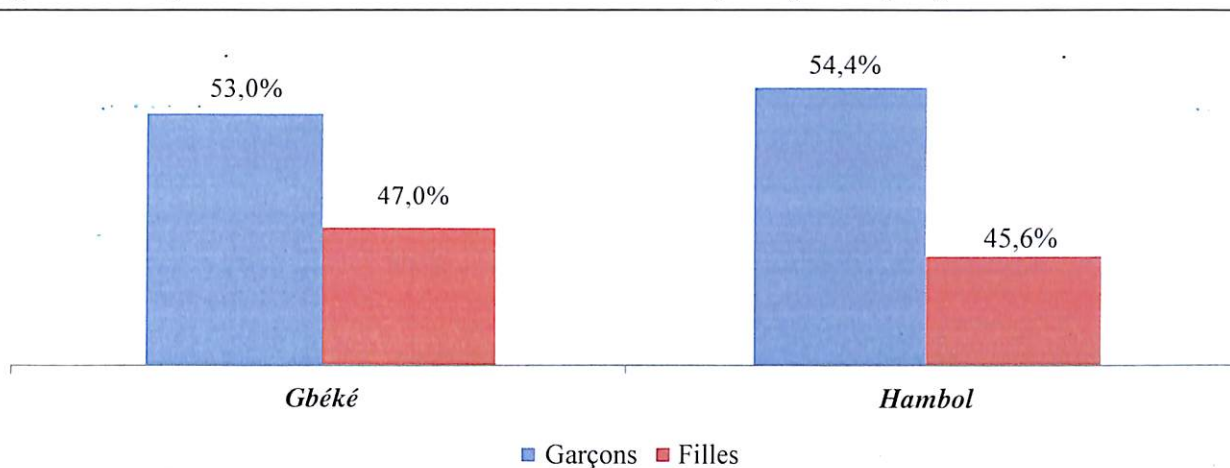
**Figure 38 : Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation<sup>24</sup> du Primaire par région**



Sources : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 et INS - RGPH 1998

277. La région de Gbékè, avec le pôle urbain de Bouaké, concentre 74 % des élèves de primaire. L'indice de parité du District s'établit à 0,87 fille en moyenne.

**Figure 39 : Répartition des élèves scolarisés au Primaire par région et par genre**



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

278. 92 % des élèves du District sont scolarisés dans des établissements publics et 50 % sont inscrits en zone rurale.

<sup>24</sup> Cf. Glossaire

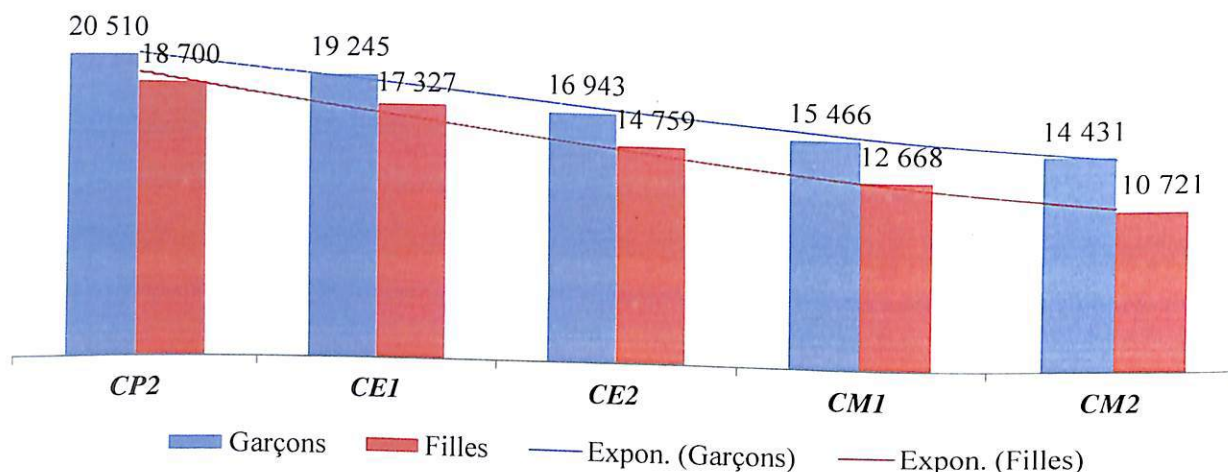
**Tableau 62: Nombre d'élèves par région, par statut et par zone d'implantation des établissements dans le cycle primaire**

Région	Statut	Elève	Dont rural	Indice de parité
Gbèkè	Communautaire	86	86	0,91
	Privé	14 415	604	0,93
	Public	136 488	67 754	0,88
	<b>Total</b>	<b>150 989</b>	<b>68 444</b>	<b>0,89</b>
Hambol	Communautaire	1 620	1 620	0,85
	Privé	1 183	223	1,05
	Public	51 399	32 029	0,83
	<b>Total</b>	<b>54 202</b>	<b>33 872</b>	<b>0,84</b>
Total District	Communautaire	1 706	1 706	0,85
	Privé	15 598	827	0,94
	Public	187 887	99 783	0,87
	<b>Total</b>	<b>205 191</b>	<b>102 316</b>	<b>0,87</b>

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

279. Les effectifs sont concentrés sur les premières années de cycle à savoir les classes de CP1 et CP2. A l'inverse, les classes de CM2 ne représentent que 12,3 % des effectifs scolarisés. Ce phénomène de déperdition scolaire est particulièrement vrai pour les filles puisqu'alors qu'elles représentent 48 % des effectifs en CP2, ce ratio passe à 43 % en CM2 soit un taux de déperdition annuel moyen entre le CP2 et le CM2 de 13 % contre 8 % pour les garçons.

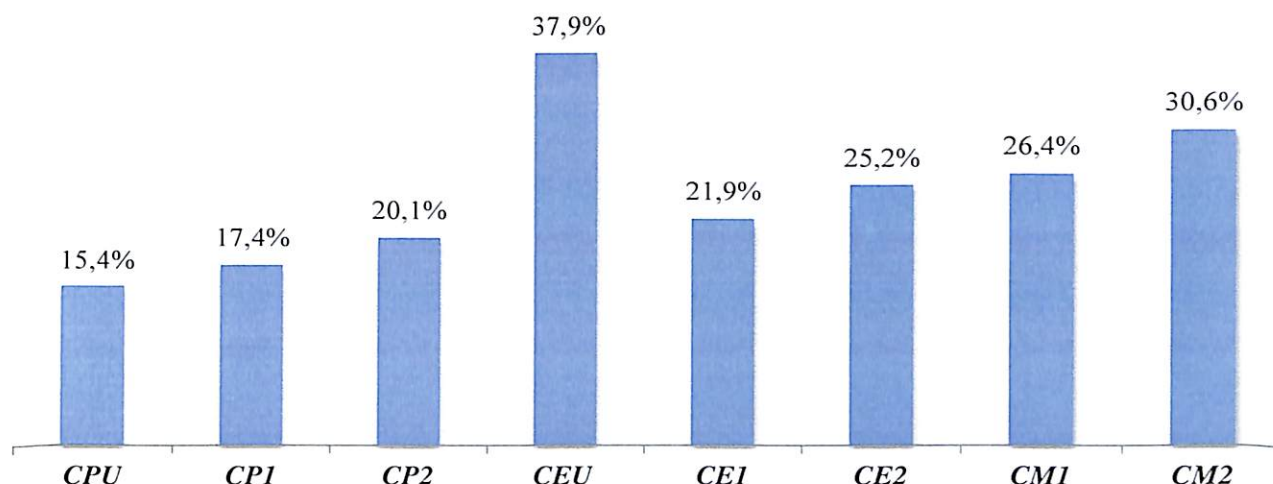
**Figure 40: Evolution des effectifs<sup>25</sup> par genre du CP2 (fin du cycle Préscolaire) au CM2 (fin du cycle Primaire)**



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

280. Cette conclusion est appuyée par l'analyse des taux de redoublement dans les différents niveaux d'étude. En effet, si le taux de redoublement moyen est de 22,8 % dans le District, il augmente avec les niveaux scolaires et atteint 30,6 % dans les classes de CM2 mettant en exergue la difficulté des élèves à atteindre le niveau requis nécessaire pour le passage au premier cycle du Secondaire.
281. Le taux de redoublement est également élevé dans les 4 classes de CEU que compte la DREN-ET de Katiola avec une moyenne de 37,9 % d'élèves redoublant.

<sup>25</sup> Cf. Glossaire

**Figure 41 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude du Primaire**

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

282. Le taux de redoublement des établissements privés s'établit à 8,2 % contre 24,1 % pour les établissements publics.

**Tableau 63 : Proportion des effectifs redoublants par genre, par région et par niveau d'étude du primaire**

Région	Niveau d'étude	Taux de redoublement (%)	Taux de redoublement des filles (%)
Gbèkè	CP1	16,6	17,1
	CP2	19,1	18,2
	CE1	20,6	20,7
	CE2	23,8	23,9
	CM1	25,2	25,2
	CM2	29,5	29,2
Hambol	CP1	19,6	19,4
	CP2	22,9	22,4
	CEU	37,9	39,4
	CE1	25,7	26,4
	CE2	29,3	29,5
	CM1	29,8	30,3
	CM2	34,3	33,8
Total District	CP1	17,4	17,7
	CP2	20,1	19,3
	CEU	37,9	39,4
	CE1	21,9	22,2
	CE2	25,2	25,4
	CM1	26,4	26,5
	CM2	30,6	30,2

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

283. Le cycle primaire est également marqué par un abandon important des élèves de CM2, traduit par le taux de transition<sup>26</sup> primaire-secondaire qui s'établit à 67,8 %, en dessous de la moyenne nationale de 73,5 %. Cet abandon est plus marqué chez les filles avec un taux de transition de 63,9 % contre 70,6 % chez les garçons. Le taux élevé d'abandon des élèves met en évidence une population paysanne, habituée à utiliser les jeunes garçons comme main-d'œuvre et à pousser les jeunes filles au mariage précoce.

**Tableau 64 : Taux de transition primaire-secondaire 2012-2013 / 2013-2014 par genre**

	Total	Garçon	Fille
Nombre d'élèves en CM2	26 627	15 556	11 071
Nombre d'élèves en 6 <sup>ème</sup>	18 060	10 989	7 071
Taux de transition (%)	67,8	70,6	63,9

Sources : MENET - Annuaires statistiques 2012-2013 et 2013-2014 de l'éducation

<sup>26</sup> Cf. Glossaire



### III.1.2.2 Capacités d'accueil et corps enseignant

#### a) Infrastructures scolaires

284. L'enseignement primaire dans le District de la Vallée du Bandama est dispensé dans trois types d'établissements :

- 874 établissements publics gratuits et accessibles à tous qui constituent la forme de scolarisation la plus répandue avec plus de 89,4 % des établissements ;
- 70 établissements privés payants soit 7,2 % des structures ;
- 33 établissements communautaires qui représentent 3,4 % des structures du District.

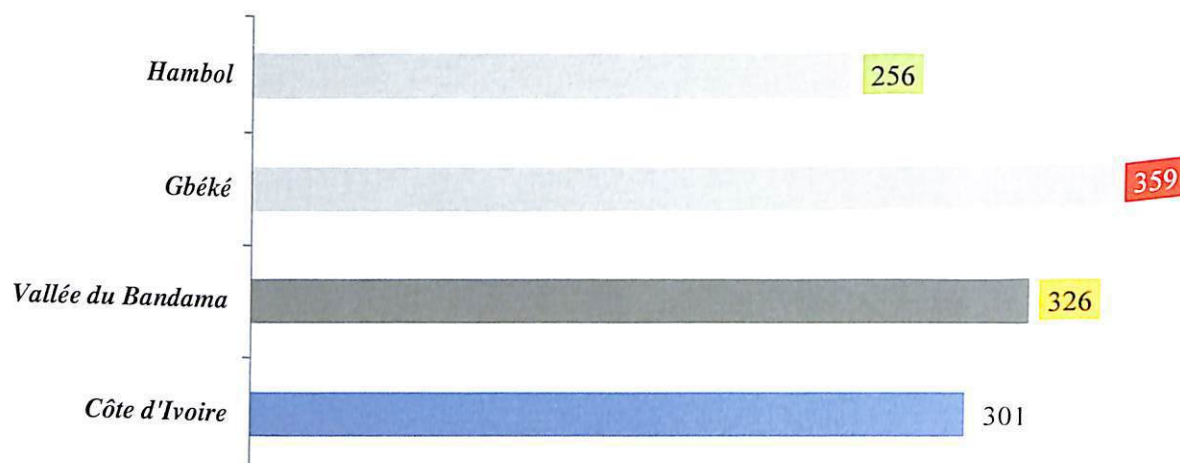
**Tableau 65 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Primaire par région et par statut**

Région	Statut	Etbs	Elèves	Salles	Grp Pédago.	Inst.	Ratio d'occupation	Ratio d'encadrement
Gbèkè	Comm.	2	86	3	4	3	28,7	28,7
	Privé	65	14 415	401	398	394	35,9	36,6
	Public	598	136 488	3 341	3 417	3 318	40,9	41,1
	<b>Total</b>	<b>665</b>	<b>150 989</b>	<b>3 745</b>	<b>3 819</b>	<b>3 715</b>	<b>40,3</b>	<b>40,6</b>
Hambol	Comm.	31	1 620	50	63	47	32,4	34,5
	Privé	5	1 183	33	29	29	35,8	40,8
	Public	276	51 399	1 377	1 411	1 351	37,3	38,0
	<b>Total</b>	<b>312</b>	<b>54 202</b>	<b>1 460</b>	<b>1 503</b>	<b>1 427</b>	<b>37,1</b>	<b>38,0</b>
Total District	Comm.	33	1 706	53	67	50	32,2	34,1
	Privé	70	15 598	434	427	423	35,9	36,9
	Public	874	187 887	4 718	4 828	4 669	39,8	40,2
	<b>Total</b>	<b>977</b>	<b>205 191</b>	<b>5 205</b>	<b>5 322</b>	<b>5 142</b>	<b>39,4</b>	<b>39,9</b>

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 – Etbs : Etablissements – Inst. : Instituteurs ; Comm : Communautaire

285. La région de Gbèkè concentre 68 % des établissements primaires. Cependant, elle présente un ratio de présence géographique plus élevé que la moyenne nationale (359 enfants en âge d'être scolarisés par école Primaire), à l'inverse la région du Hambol, avec 312 établissements, affiche un ratio de 256 enfants de 6 à 11 ans par école Primaire en dessous de la moyenne nationale de 301 enfants par école.

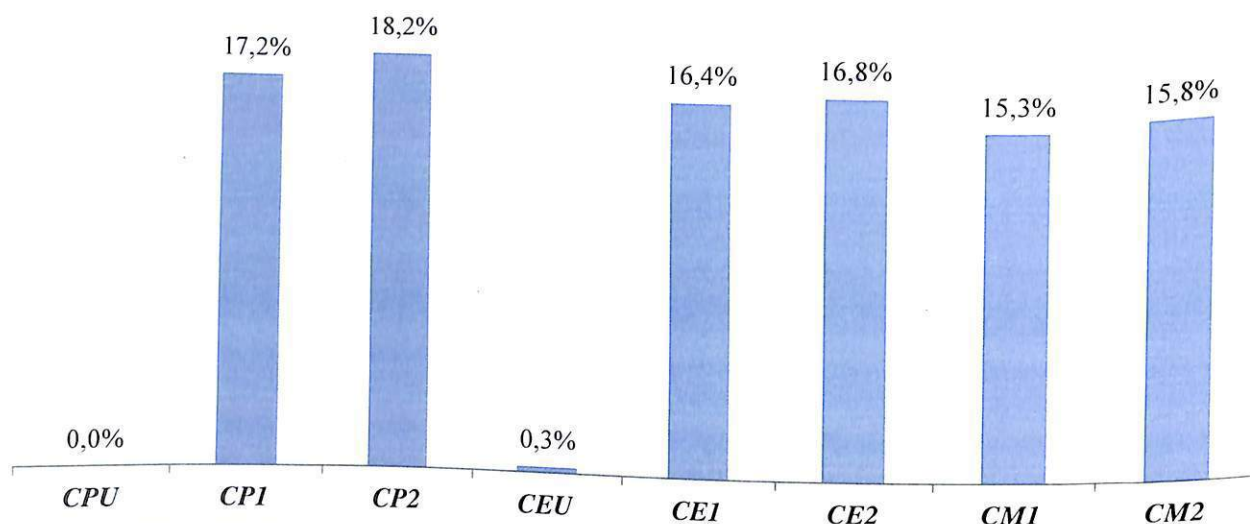
Figure 42 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (6 à 11 ans) par école primaire et par région



Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

286. Avec 1 école pour 210 élèves scolarisés et un ratio d'occupation moyen de 39,4 élèves par salle, la disponibilité des structures d'accueil ne devrait pas constituer à ce jour un problème majeur si elle ne masquait pas le phénomène national de sous-scolarisation massive des enfants du District.
287. Le District compte 5 205 salles de classe dont 72 % sont concentrées dans la région de Gbéké. Les salles de classe permettent d'accueillir les élèves sur les différents niveaux scolaires principalement sur le niveau CP (35,4 % des salles).

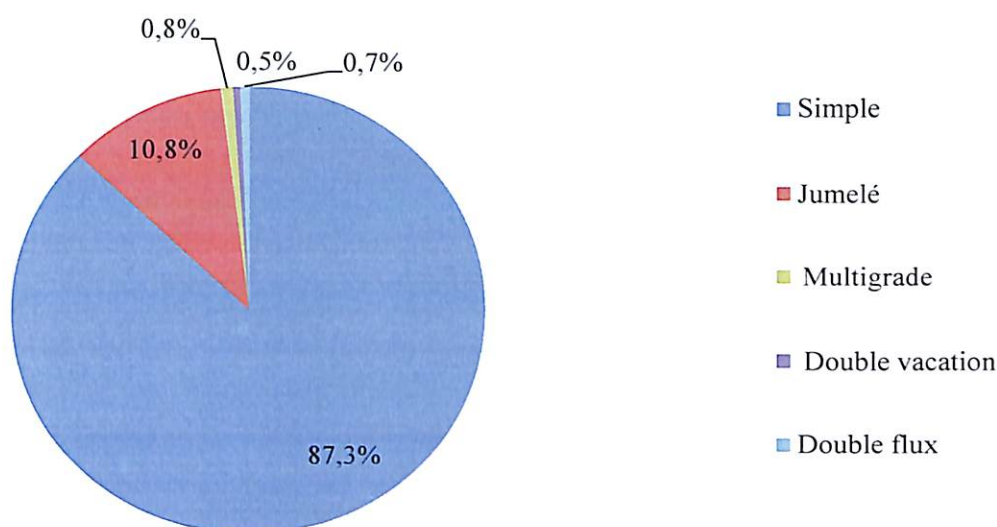
Figure 43 : Répartition des salles de classe de Primaire selon le niveau d'étude



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

288. 5 322 groupes pédagogiques sont répartis sur l'ensemble du cycle Primaire. Ces groupes pédagogiques sont utilisés à 10,8 % en fonctionnement jumelé (deux niveaux par enseignant) et 0,5 % en double vacation (une classe par demi-journée).

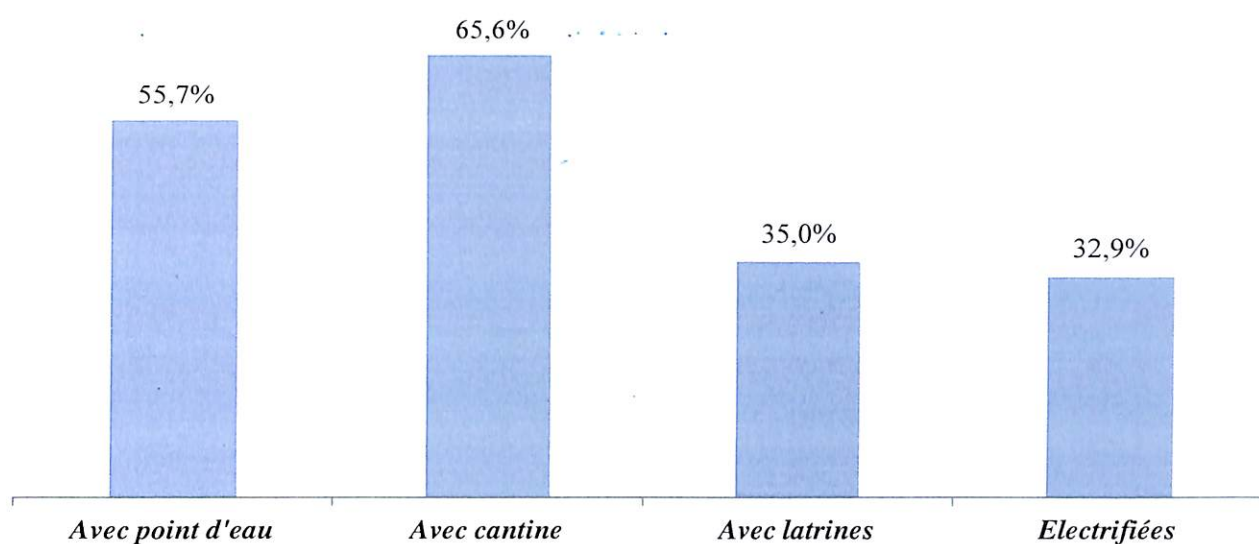
**Figure 44 : Répartition des groupes pédagogiques du Primaire selon leur type de fonctionnement**



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

289. Les établissements du District sont caractérisés par la vétusté et le faible niveau d'équipements. Seuls 55,7 % des établissements disposent d'un point d'eau et 35 % possèdent des latrines.

**Figure 45 : Présence des commodités dans les écoles primaires**

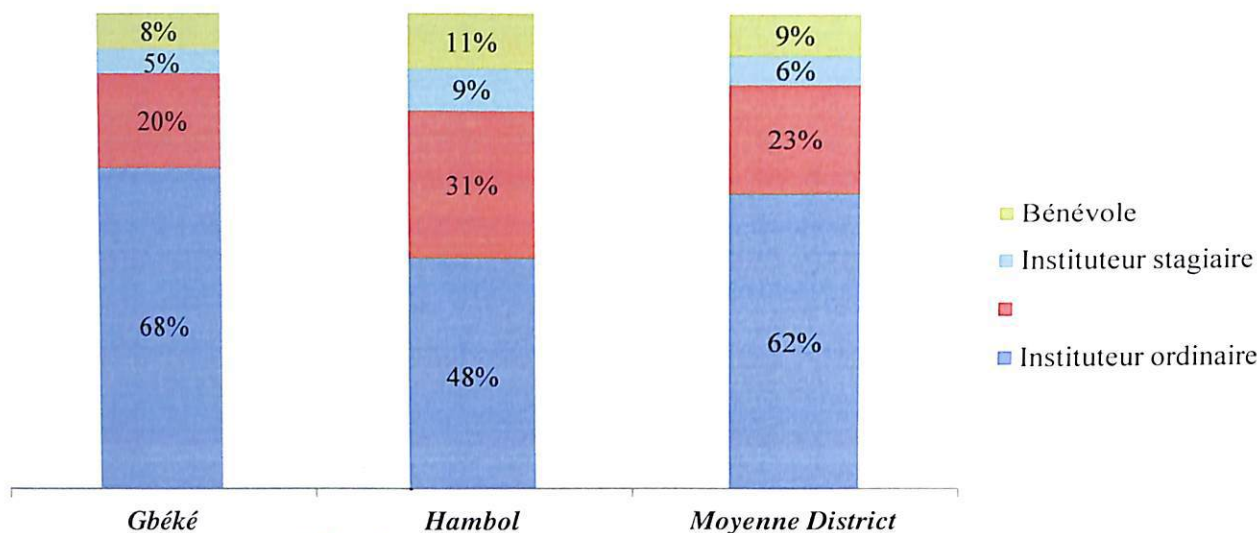


Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

**b) Corps enseignant**

290. Le corps enseignant du cycle Primaire est composé de 5 142 instituteurs (dont 82 % sont des hommes) constitué majoritairement d'instituteurs ordinaires (62 %) et d'instituteurs adjoints (23 %). La part d'instituteurs stagiaires et de bénévoles est élevée avec 15 % du corps enseignant, mettant en évidence le manque d'enseignants dans le District, qui sont remplacés par du personnel moins expérimenté.

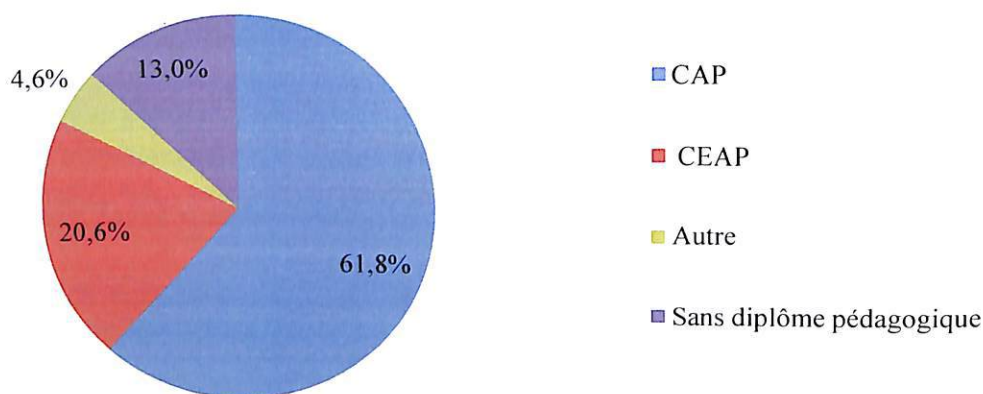
**Figure 46 : Répartition des instituteurs du primaire par emploi par région**



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

291. Ceci se confirme par l'analyse des diplômes pédagogiques des instituteurs. En effet, si 82,4 % des instituteurs disposent d'au moins un CAP/CEAP, 13 % ne possèdent aucun diplôme pédagogique (principalement des assistantes scolaires).

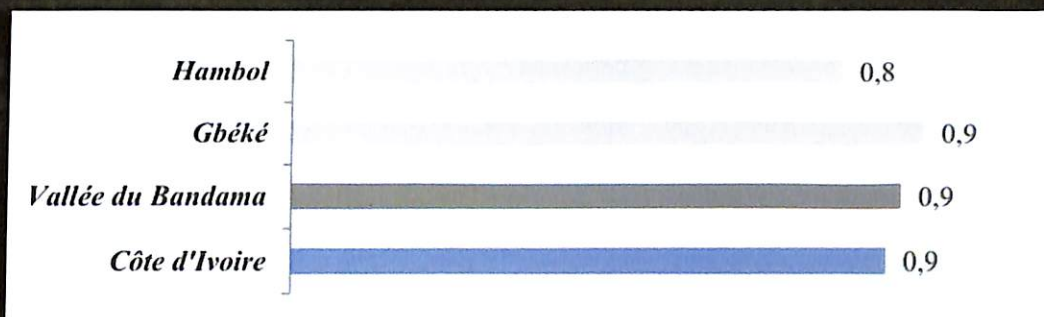
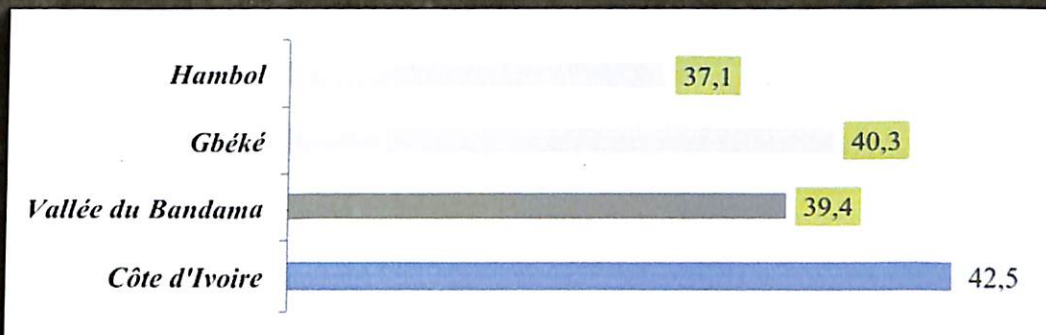
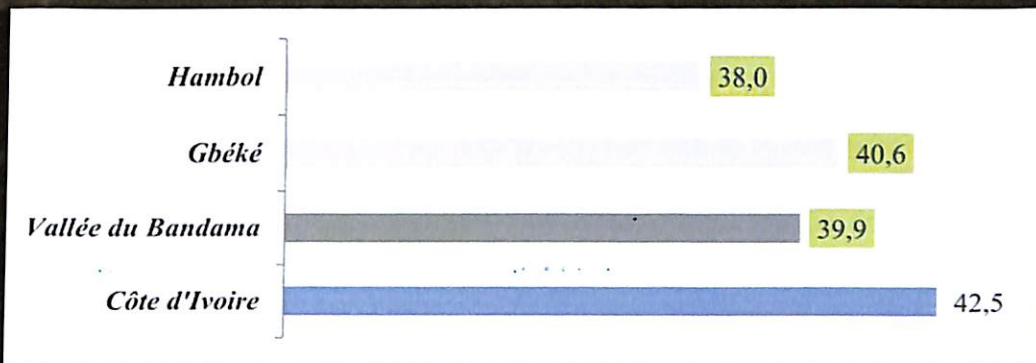
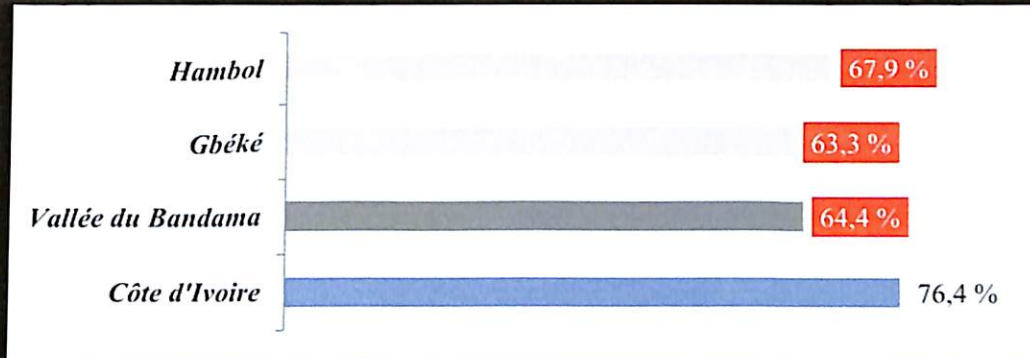
**Figure 47 : Répartition des instituteurs du primaire par statut selon le diplôme pédagogique**



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 – CAP : Certificat d'aptitude professionnelle, CEAP : Certificat élémentaire d'aptitude pédagogique<sup>27</sup>

<sup>27</sup> Cf. Glossaire

Chiffres clés 23 : Primaire



■ Niveau régional  
■ Niveau District  
■ Niveau national

### III.1.3 Secondaire

#### III.1.3.1 Scolarisation

292. Le secondaire est le deuxième niveau du système éducatif ivoirien. Il est organisé en 2 cycles :

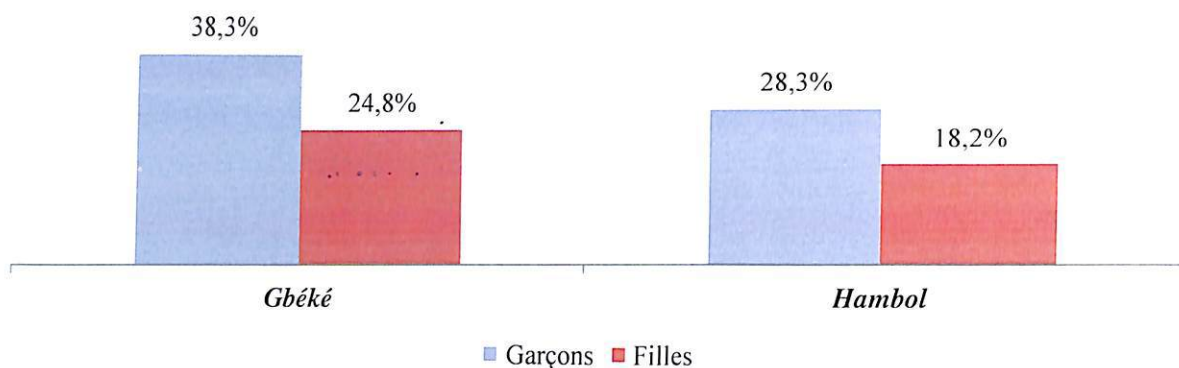
- Le Secondaire 1<sup>er</sup> cycle : de la classe de 6<sup>ème</sup> à la classe de 3<sup>ème</sup> ;
- Le Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle : de la classe de 2<sup>nde</sup> à la classe de Terminale.

##### a) Secondaire 1<sup>er</sup> cycle

293. Le District de la Vallée du Bandama compte 54 849 élèves inscrits, soit un taux brut de scolarisation de 26,1 %. Ce taux présente des disparités régionales puisque la région du Hambol enregistre un taux brut de scolarisation de 23,6 %.

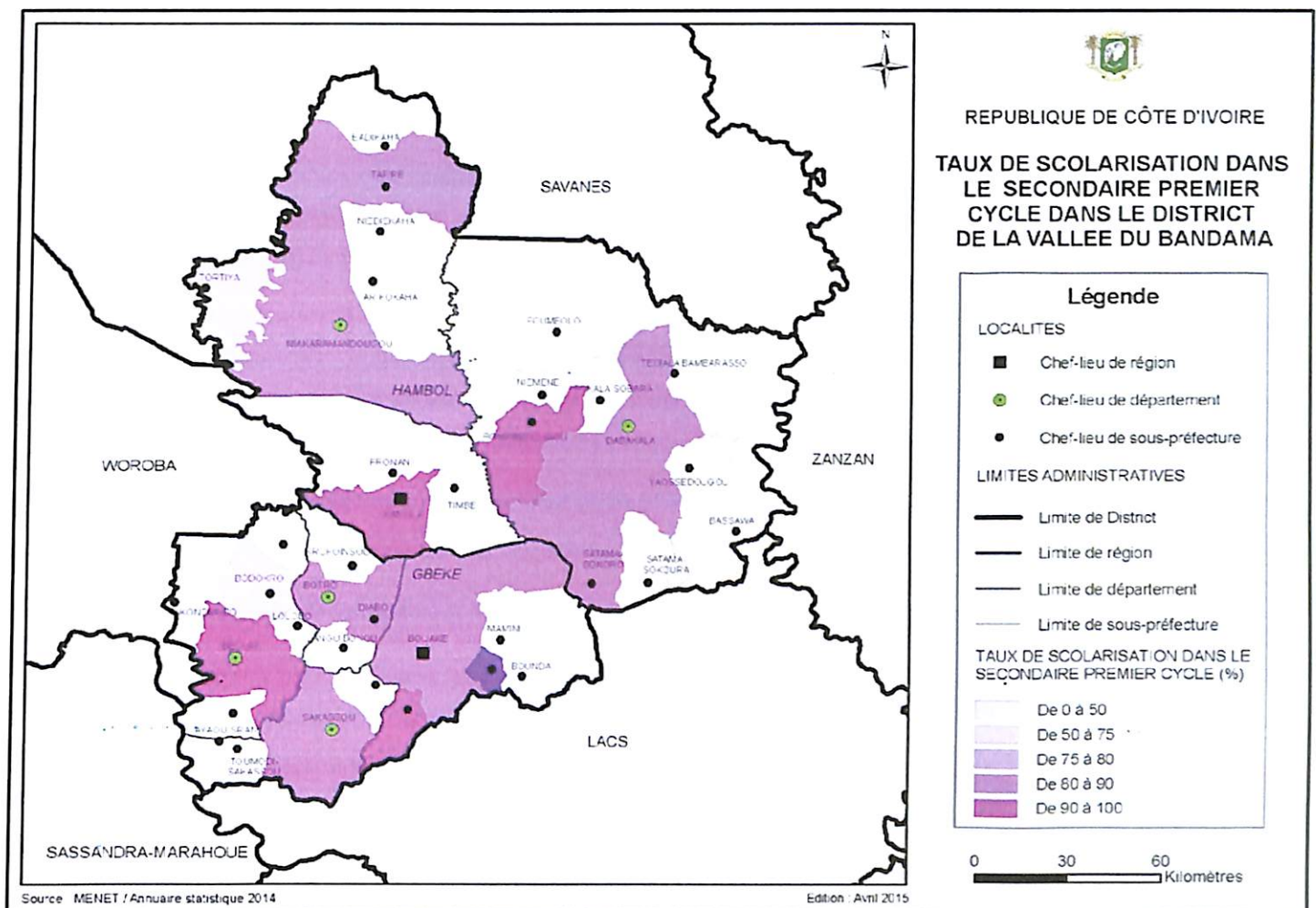
294. La sous-scolarisation est plus marquée chez les filles avec un taux brut de scolarisation de 23,4 % contre 35,9 % pour les garçons de 12-15 ans. La faible scolarisation des filles à ce niveau d'étude est en partie expliquée par les pratiques telles que le mariage précoce ou encore l'aide-ménagère.

**Figure 48 : Taux brut de scolarisation du Secondaire 1<sup>er</sup> cycle par genre et par région**



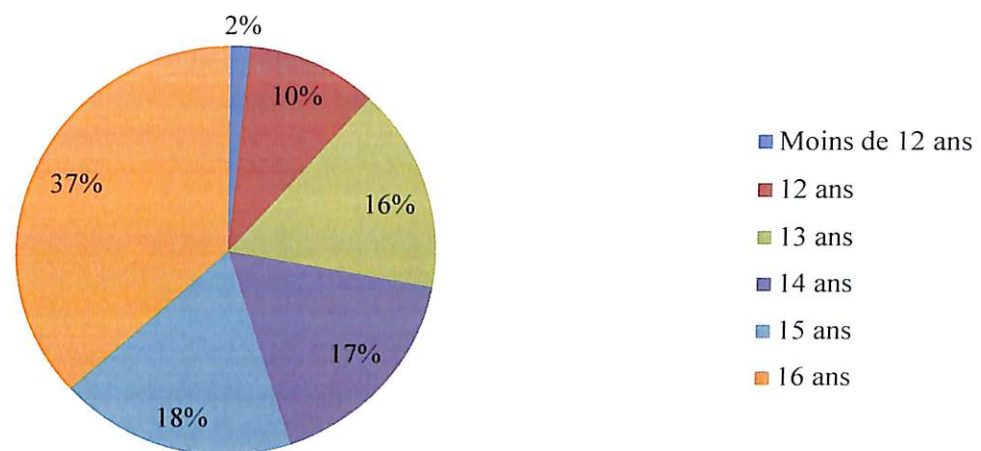
Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

Carte 33: Taux de scolarisation dans le Secondaire 1<sup>er</sup> cycle au sein du District



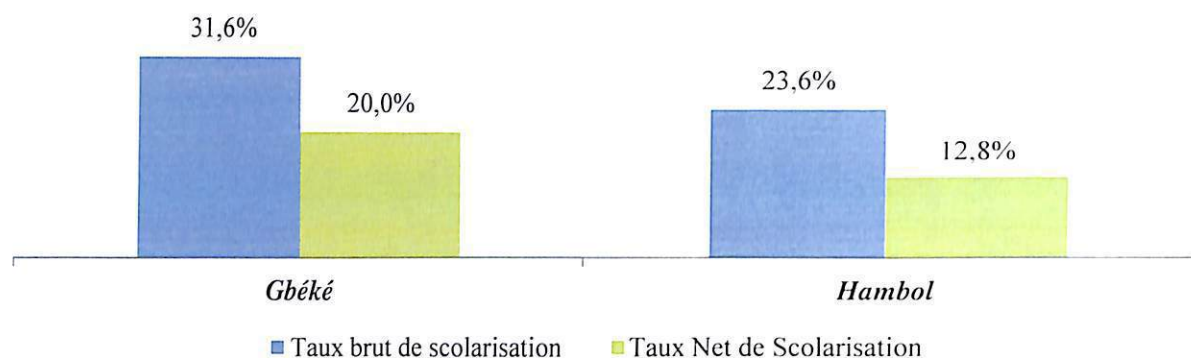
295. Toutefois, ces taux sont biaisés par les scolarisations tardives (37 % des élèves ont plus de 15 ans), les redoublements et la scolarisation d'élèves d'une région dans une autre.

Figure 49: Répartition des élèves scolarisés au Secondaire 1<sup>er</sup> cycle selon leur âge



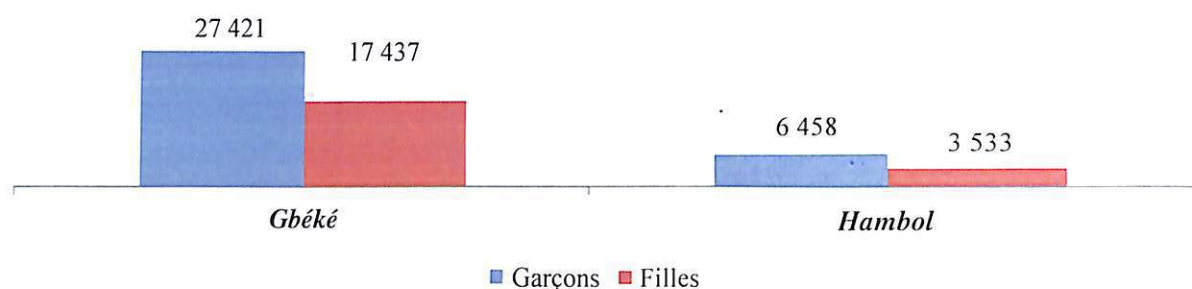
Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

296. Ainsi, en se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle scolaire (12-15 ans), le taux net de scolarisation du District s'établit à 18,3 %.

**Figure 50: Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Secondaire 1<sup>er</sup> cycle par région**

Sources : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 ; INS - RGPH 1998

297. La région de Gbèké concentre 81,8 % des élèves de Secondaire 1<sup>er</sup> cycle et affiche un indice de parité de 0,64 fille pour 1 garçon.

**Figure 51 : Répartition des élèves du Secondaire 1<sup>er</sup> cycle par région et par genre**

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

298. Le District compte 71 % des effectifs scolarisés dans des établissements publics.

**Tableau 66: Répartition des élèves dans le Secondaire 1<sup>er</sup> cycle par région par genre et par statut**

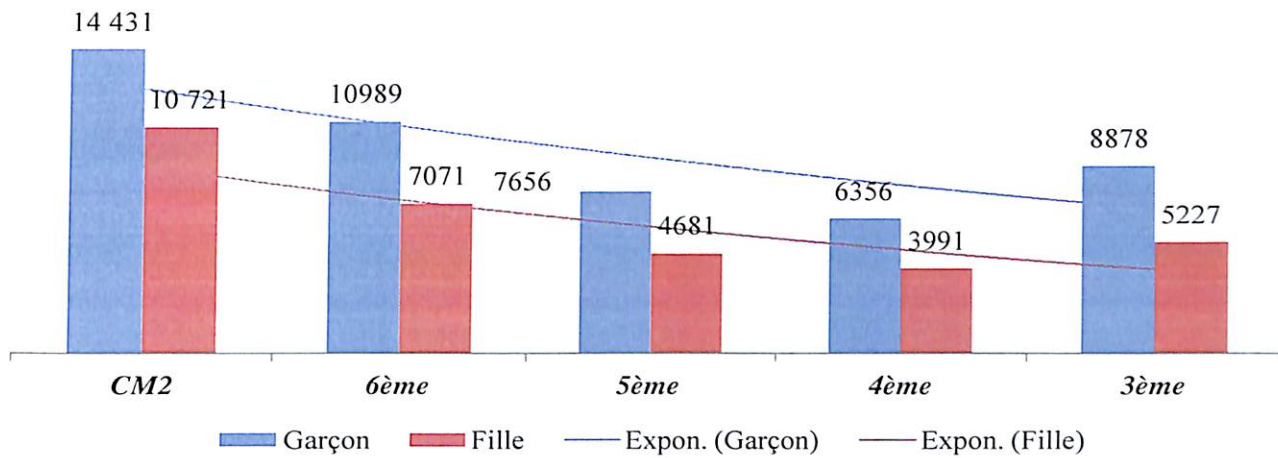
Région	Statut	Elèves	Parité
Gbèké	Public	30 333	0,63
	Privé	14 525	0,65
	Total	44 858	0,64
Hambol	Public	8 639	0,53
	Privé	1 352	0,64
	Total	9 991	0,55
Total District	Public	38 972	0,61
	Privé	15 877	0,65
	Total	54 849	0,62

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

299. Les élèves sont répartis de façon équilibrée sur l'ensemble des cycles scolaires avec une prédominance (33 %) sur la 6<sup>ème</sup>. La proportion de filles, qui représentent 39 % des effectifs en classe de 6<sup>ème</sup>, passe à 37 % dans les classes de 3<sup>ème</sup>, mettant en avant une déperdition plus prononcée chez les jeunes filles de 12 à 15 ans. Le taux de déperdition annuel moyen entre le CM2 et la 3<sup>ème</sup> atteint 11,4 % pour les garçons et 16,4 % pour les filles.



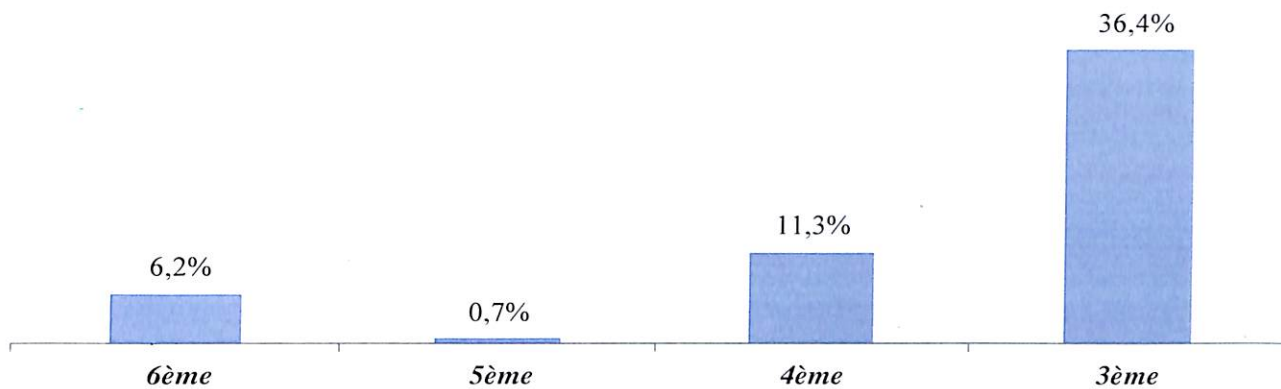
**Figure 52 : Evolution des effectifs par genre du CM2 (primaire) à la 3<sup>ème</sup> (fin de secondaire 1<sup>er</sup> cycle)**



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

300. Ce cycle est marqué par un taux de redoublement important en 3<sup>ème</sup> (36,4 % des effectifs), année de passage du Brevet d'Etude du Premier Cycle (BEPC). Toutefois, ce taux cache de fortes disparités puisqu'il atteint 51,2 % dans les classes de 3<sup>ème</sup> privées dans la région du Hambol contre 34,4 % seulement dans les classes de 3<sup>ème</sup> du secteur privé de la région de Gbèkè.

**Figure 53 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude dans le secondaire 1<sup>er</sup> cycle**



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

301. Le phénomène de redoublement touche plus particulièrement les garçons qui représentent 62 % des effectifs redoublants.

**Tableau 67 : Part des effectifs redoublants du Secondaire 1<sup>er</sup> cycle par genre, par région et par statut**

Région	Statut	6 <sup>ème</sup>		5 <sup>ème</sup>		4 <sup>ème</sup>		3 <sup>ème</sup>	
		Taux R (%)	TR Filles (%)	Taux R (%)	TR Filles (%)	Taux R (%)	TR Filles (%)	Taux R (%)	TR Filles (%)
Gbèkè	Public	8,6	9,3	9,8	9,5	11,7	12,3	34,4	34,0
	Privé	2,9	2,9	5,9	5,9	7,8	8,1	41,8	42,3
Moyenne région		6,4	6,9	8,6	8,3	10,6	11,1	36,6	36,6
Hambol	Public	5,5	6,0	7,6	7,6	16,7	15,7	31,5	31,6
	Privé	5,1	6,2	4,0	3,6	2,5	3,2	51,2	53,8
Moyenne région		5,4	6,0	7,3	7,1	14,8	13,9	35,3	36,0
Total District	Public	7,8	8,5	9,4	9,2	12,7	12,9	33,8	33,5
	Privé	3,0	3,2	5,8	5,8	7,3	7,6	43,0	43,6
	Total	6,2	6,7	8,4	8,2	11,3	11,6	36,4	36,5

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 : Taux R : Taux de redoublement

302. Au redoublement s'ajoute le phénomène de déperdition particulièrement prononcé dans la transition du 1<sup>er</sup> cycle au 2<sup>nd</sup> cycle dans le secondaire. Ainsi, seuls 47,9 % des élèves de 3<sup>ème</sup> accèdent au lycée mettant en avant la difficulté pour les jeunes de poursuivre leurs études dans le District. Cet abandon est plus marqué chez les filles avec un taux de transition<sup>28</sup> de 43,7 %.

**Tableau 68 : Taux de transition par genre dans le Secondaire 1<sup>er</sup>-2<sup>nde</sup> cycle 2012-2013 / 2013-2014**

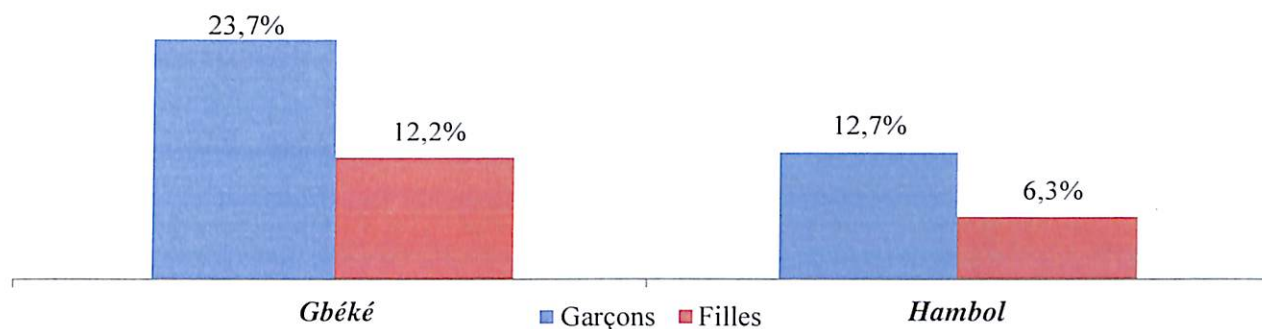
Classe	Total	Garçon	Fille
Nombre d'élèves en 3 <sup>ème</sup> (2012-2013)	12 356	7 903	4 453
Nombre d'élèves en 2 <sup>nde</sup> (2013-2014)	5 924	3 978	1 946
Taux de transition (%)	47,9	50,3	43,7

Sources : MENET - Annuaire statistiques 2012-2013 et 2013-2014 de l'éducation

<sup>28</sup> Cf. Glossaire

**b) Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle**

303. Le Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle regroupe les classes de 2<sup>nd</sup>e à Terminale. Ce niveau scolaire est validé par l'obtention du baccalauréat. Il existe en Côte d'Ivoire plusieurs baccalauréats : les séries littéraires (A), scientifiques (C et D) ou techniques (E, B, F, G, H).
304. Le District de la Vallée du Bandama compte 18 863 élèves inscrits en Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle soit un taux brut de scolarisation<sup>29</sup> de 15 %.

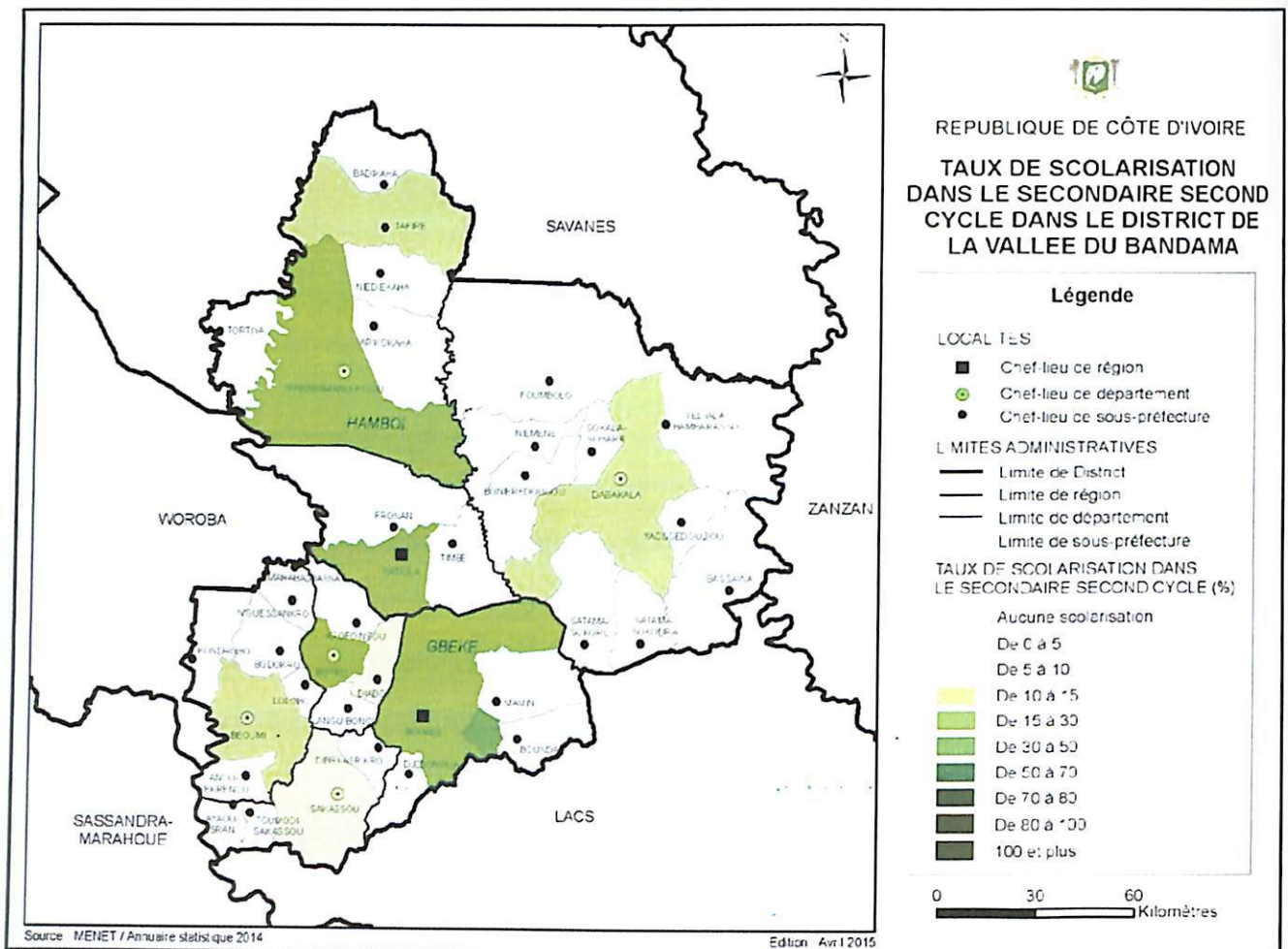
**Figure 54: Taux brut de scolarisation du Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle par genre et par région**

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

305. Le taux de scolarisation dans le secondaire 2<sup>nd</sup> cycle présente des disparités régionales.avec un taux de 18 % dans la région de Gbèké, contre un taux de 9 % dans la région du Hambol.
306. Cette sous-scolarisation est plus marquée chez les filles avec un taux brut de scolarisation de 11 % contre 21,3 % chez les garçons impliquant un indice de parité de 0,55 fille pour 1 garçon scolarisé.

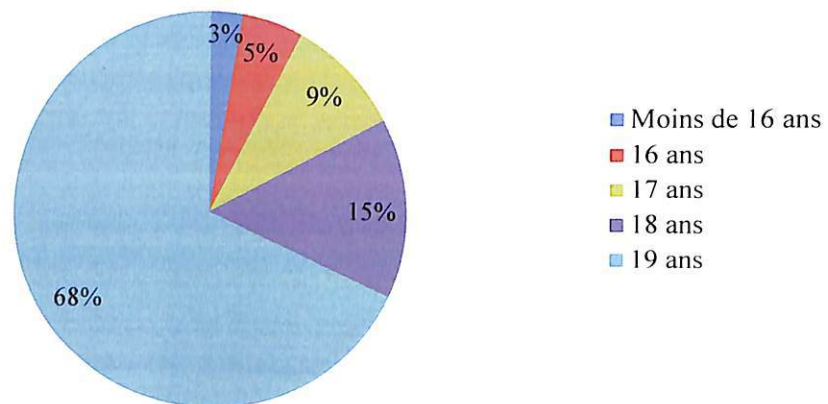
<sup>29</sup> Cf. Glossaire

Carte 34: Taux de scolarisation dans le Secondaire 2nd cycle au sein du District



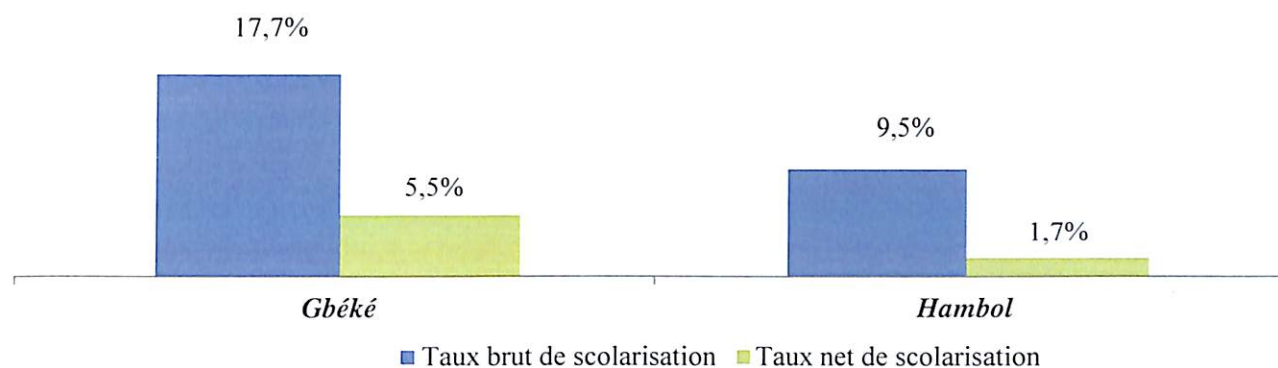
307. Toutefois, ces chiffres sont biaisés par la scolarisation tardive des élèves puisque 68 % des inscrits ont plus de 18 ans et ne sont donc pas comptés dans la tranche d'âge 16-18 ans.

Figure 55: Répartition des élèves scolarisés au Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle selon leur âge



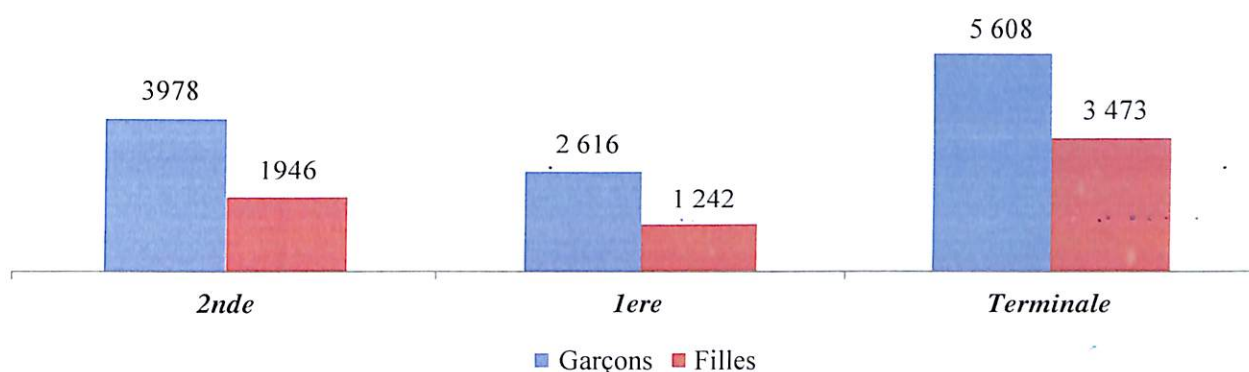
Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

308. Ainsi, en se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle scolaire (16-18 ans) le taux net de scolarisation du District s'établit à 4,7 %.

**Figure 56: Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation<sup>30</sup> du Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle par région**

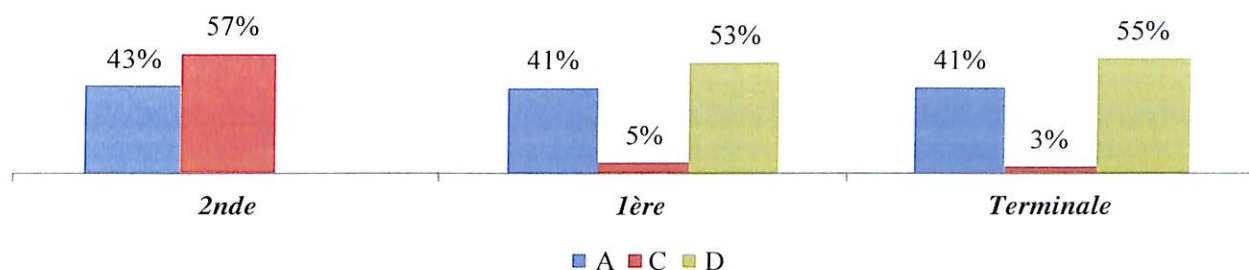
Sources : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013- 2014 ; INS - RGPH 1998

309. Les élèves sont répartis de manière homogène sur le public (53 %) et le privé (47 %). En outre 48,1 % des effectifs du Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle se trouvent en classes de Terminale.

**Figure 57: Répartition des élèves du Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle par niveau par genre**

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

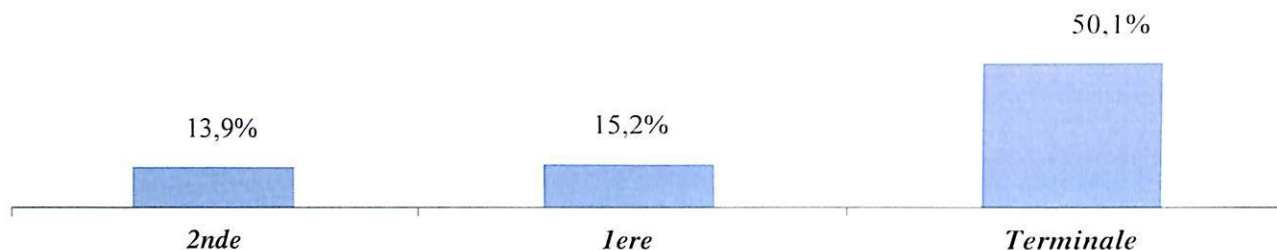
310. L'analyse de la répartition des élèves par filière démontre une orientation importante des élèves vers les filières scientifiques avec 58 % des élèves de terminale en filière scientifique (C pour mathématiques et sciences physiques et D pour les sciences de la nature) contre 42 % en filière socio-économique. Dans cette répartition, les filles privilégient la filière socio-économique (52,1 % des filles de Terminale sont en Terminale A).

**Figure 58 : Répartition des élèves du Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle par filière**

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

311. Le Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle est marqué par un taux de redoublement élevé de 31,6 % et plus particulièrement dans les classes de Terminale, année de l'obtention du baccalauréat, où ce taux atteint 50,1 %. Il est également plus important dans le secteur privé (36,9 %).

<sup>30</sup> Cf. Glossaire

**Figure 59 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude du secondaire 2nd cycle**

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

312. Les difficultés scolaires sont plus élevées dans la filière scientifique D (sciences de la nature) avec un taux redoublement moyen de 40,1 % suivie de la filière A avec près de 32 %. Le taux de redoublement atteint même près de 50 % en Terminale D (58,2 % dans la région du Hambol).

**Tableau 69 : Elèves redoublants du Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle par filière, région et niveau d'étude**

Région	Cycle	Taux de redoublement (%)		
		A	C	D
Gbèkè	2 <sup>nd</sup> e	14,2	16	16,5
	1 <sup>er</sup> e	14,1	4,6	17,4
	Terminale	51,9	31,5	48,4
<b>Moyenne région</b>		<b>31,8</b>	<b>16,8</b>	<b>39,3</b>
Hambol	2 <sup>nd</sup> e	3	3,9	17,3
	1 <sup>er</sup> e	15	0	13,8
	Terminale	54	44,4	58,2
<b>Moyenne région</b>		<b>32,2</b>	<b>7,0</b>	<b>46,1</b>
Vallée du Bandama	2 <sup>nd</sup> e	12,7	14,8	16,6
	1 <sup>er</sup> e	14,2	4,3	17,0
	Terminale	52,2	33,0	49,5
<b>Total District</b>		<b>31,9</b>	<b>15,7</b>	<b>40,1</b>

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

### III.1.3.2 Capacités d'accueil et corps enseignant

#### a) Infrastructures scolaires

313. L'enseignement Secondaire dans le District de la Vallée du Bandama est dispensé à travers deux types d'établissements :
- 28 établissements publics, gratuits, qui constituent la forme de scolarisation la plus répandue avec près de 53 % des salles de classe et 66 % des effectifs.
  - 40 établissements privés payants qui accueillent 34 % des élèves et permettent notamment d'absorber le flux d'élèves qui abandonnent le secteur public.

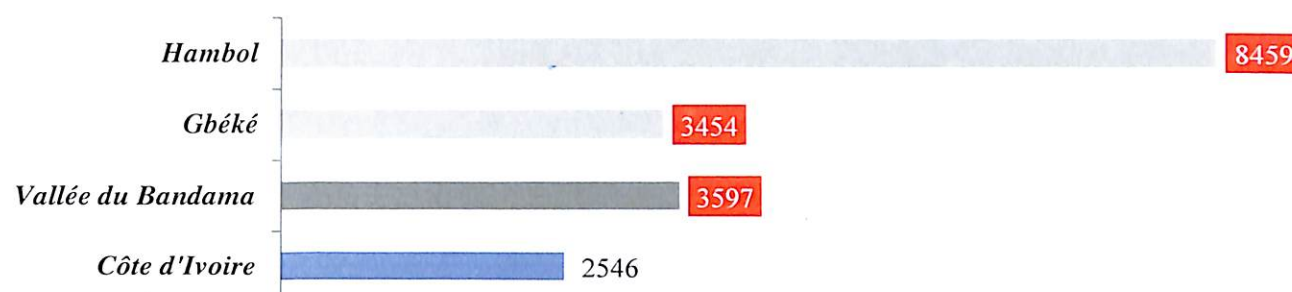
**Tableau 70: Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Secondaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycle par région et statut**

Région	Statut	Etbs.	Eleves	Salles	Grp Pédago.	Ens.	Ratio d'occupation	Ratio d'encadrement
Gbèkè	Public	19	38 910	513	550	1 161	76	34
	Privé	34	22 434	519	550	1 054	43	21
	<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>61 344</b>	<b>1 032</b>	<b>1 100</b>	<b>2 215</b>	<b>59</b>	<b>28</b>
Hambol	Public	9	10 055	155	169	309	65	33
	Privé	6	2 313	70	67	134	33	17
	<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>12 368</b>	<b>225</b>	<b>236</b>	<b>443</b>	<b>55</b>	<b>28</b>
Total District	Public	28	48 965	668	719	1 470	73	33
	Privé	40	24 747	589	617	1 188	42	21
	<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>73 712</b>	<b>1 257</b>	<b>1 336</b>	<b>2 658</b>	<b>59</b>	<b>28</b>

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 / Ens. : Enseignant – Etbs : Etablissement

314. Le District affiche un ratio de présence géographique en dessous de la moyenne nationale (3 597 enfants en âges d'être scolarisés en Secondaire par école) induisant un ratio d'occupation élevé de 1 école pour 1 084 élèves et 59 élèves par salle de classe.
315. La région du Hambol affiche un ratio de présence géographique de 8 459 enfants en âge d'être scolarisés au Secondaire par école contre 3 454 enfants par école dans la région de Gbèkè.

**Figure 60 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (12 à 18 ans) par école du Secondaire<sup>31</sup> et par région**



Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

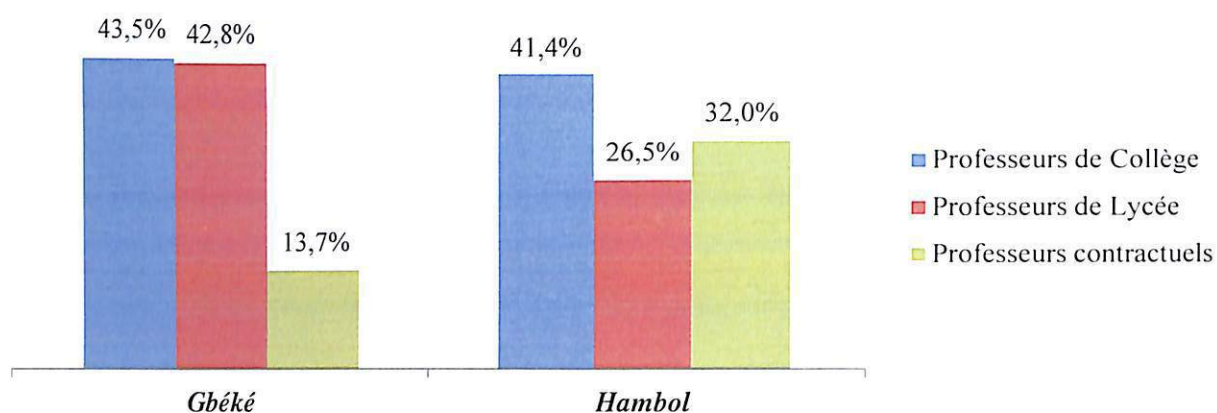
316. Afin de pallier cette carence en infrastructures, les établissements ont mis en place des groupes pédagogiques en double vacation. La double vacation est utilisée à hauteur de 42,1 % dans les classes au sein des établissements publics principalement dans les classes de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup>.

<sup>31</sup> Les calculs englobent les écoles de Secondaire Premier Cycle, Seconde Cycle et Technique

## b) Corps enseignant

317. Le corps enseignant du secteur public est composé de 1 470 professeurs (dont 88,9 % d'hommes). 17,6 % des professeurs sont contractuels soulignant la contraction sur les postes enseignants et le recours aux professeurs intérimaires. Ce phénomène est particulièrement vrai dans la région de Gbèkè avec 13,7 % de professeurs contractuels.

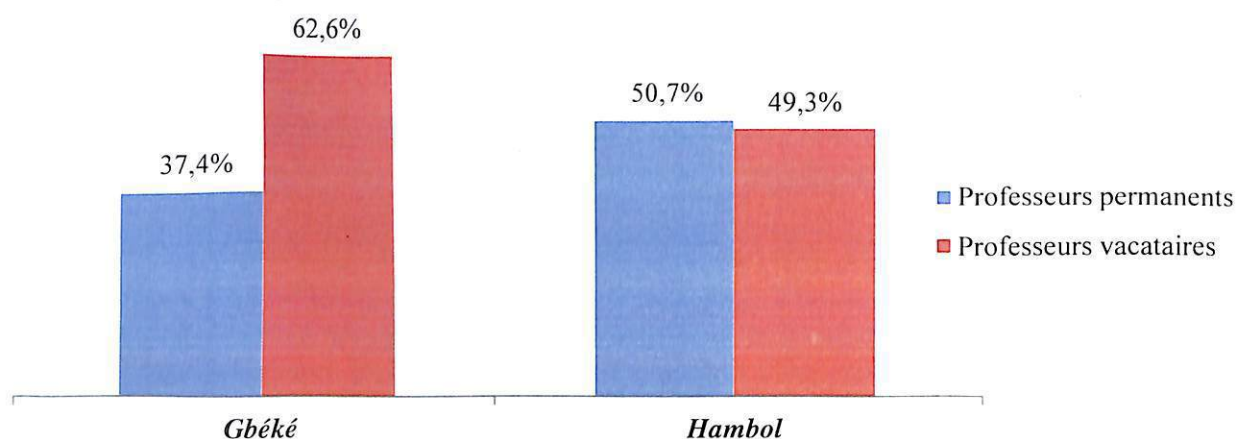
Figure 61 : Répartition des professeurs du Secondaire secteur public par région



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

318. Concernant le secteur privé, alors que la région de Gbèkè compte une majorité de professeurs vacataires (62,6 %), la région du Hambol se caractérise par un nombre de professeurs vacataires et permanents relativement équilibré.

Figure 62 : Répartition des professeurs du Secondaire secteur privé par région



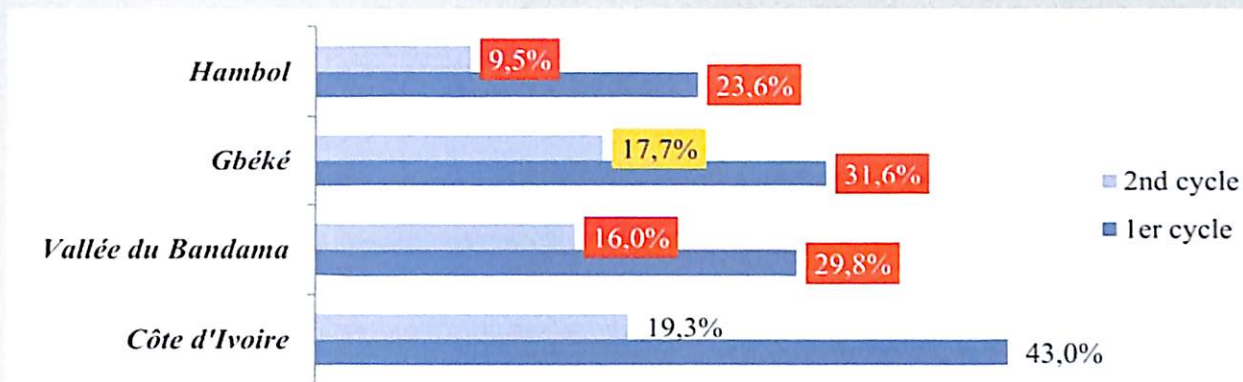
Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

319. Le dernier recensement effectué par les DREN-ET fait état d'un déficit d'enseignants dans le Secondaire public, avec une estimation de 9 postes vacants dans le 1<sup>er</sup> cycle et 20 postes vacants dans le 2<sup>nd</sup> cycle.

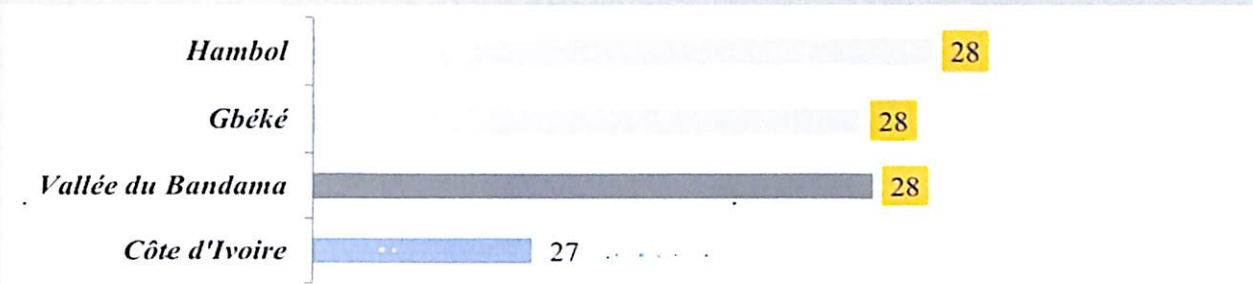


Chiffres clés 24 : Secondaire

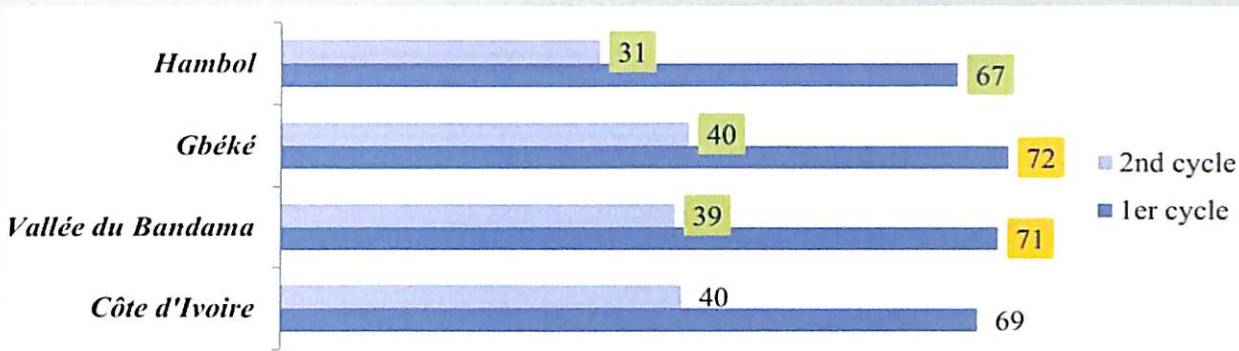
Taux brut de scolarisation



Ratio d'encadrement (nombre d'élèves par enseignant)



Ratio d'occupation (nombre d'élèves par salle de classe)



Indice de parité (nombre de filles pour un garçon)



Niveau régional  
 Niveau District  
 Niveau national

### III.1.4 Secondaire Technique

#### III.1.4.1 Scolarisation

320. Le Secondaire technique regroupe les classes de 2<sup>nd</sup>e à Terminale et propose des filières techniques. Majoritairement dispensé dans des écoles privées, le Secondaire Technique propose des formations spécifiques correspondant à différents secteurs économiques (secteur primaire, secondaire et tertiaire).

Tableau 71 : Filière du Secondaire Technique

Filières
B : Economie
E : Sciences et Techniques
F1 : Construction mécanique
F2 : Electronique
F3 : Electrotechnique
F4 : Génie civil
F7 : Biochimie
G1 : Secrétariat Bureautique
G2 : Comptabilité
T1 : Tronc commun (2 <sup>nd</sup> )
T2 : Tronc commun (2 <sup>nd</sup> )

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

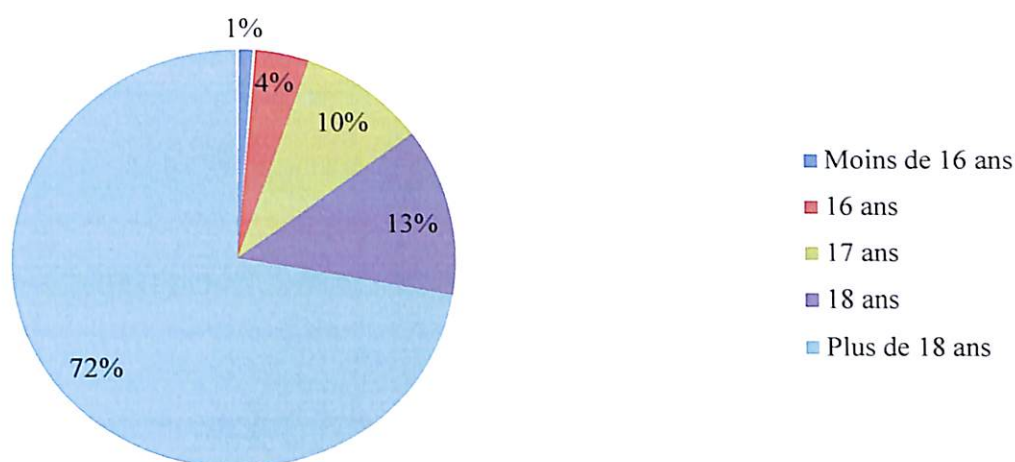
321. Le District de la Vallée du Bandama compte 2 061 élèves inscrits en Secondaire Technique soit un taux brut de scolarisation de 1,8 %, avec une forte disparité régionale puisque la région de Gbèkè présente un taux de 2,2 % contre 0,2 % pour la région du Hambol qui ne dispose que d'un seul établissement privé. L'indice de parité est de 0,59 fille pour 1 garçon.

Tableau 72 : Répartition des élèves du secondaire technique par statut et par genre

Statut	Garçons	Filles	Total	Indice de parité
Public	296	36	332	0,12
Privé	1 019	741	1 760	0,73
<b>Total District</b>	<b>1 315</b>	<b>777</b>	<b>2 092</b>	<b>0,59</b>

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

322. Toutefois, ce chiffre est à relativiser compte tenu du fait que 72 % des élèves ont plus de 18 ans. Ainsi, en se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle scolaire (16-18 ans), le taux net de scolarisation du District s'établit à 0,5 %.

**Figure 63: Répartition des élèves scolarisés au Secondaire Technique selon leur âge**

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

323. Le taux de redoublement dans le Secondaire Technique s'établit à 10 % inférieur à la moyenne nationale de 13 %. Le taux de redoublement des filles s'établit à 11 %. L'établissement privé de la région du Hambol affiche un taux de redoublement plus élevé de 27 %.

**Tableau 73 : Statistiques des redoublements en Secondaire Technique par genre, par région et par statut**

Région	Statut	Redoublants			
		Total Elèves	Taux de redoublement (%)	Nombre de Fille	Taux de redoublement des filles (%)
Gbèkè	Public	28	8,4	4	11
	Privé	173	10,1	77	11
	<b>Total</b>	<b>201</b>	<b>9,8</b>	<b>81</b>	<b>11</b>
Hambol	Public	0	NA	0	NA
	Privé	11	26,8	3	30
	<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>26,8</b>	<b>3</b>	<b>30</b>

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 /NA : Non Applicable

### III.1.4.2 Capacités d'accueil et corps enseignant

324. Les cours du Secondaire Technique dans le District de la Vallée du Bandama sont dispensés dans un établissement public situé dans la région de Gbèkè et 16 établissements privés dont un seulement est situé dans la région du Hambol.

**Tableau 74: Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Secondaire Technique par région et par statut**

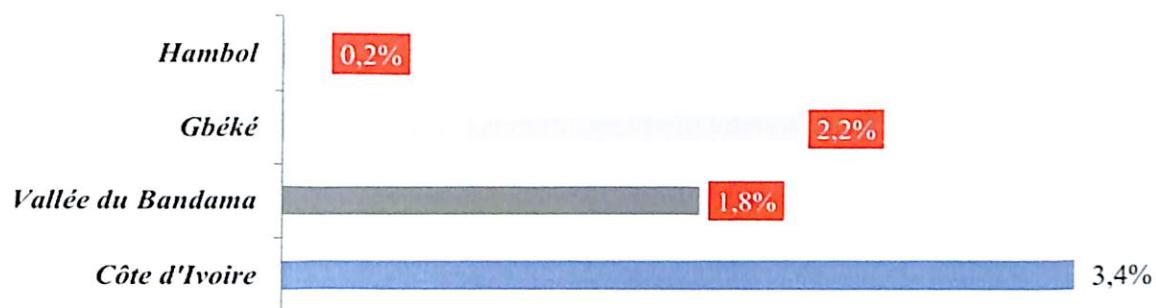
Région	Statut	Etbs.	Elèves	Salles	Grp Pédago.	Ens.	Ratio d'occupation	Ratio d'encadrement
Gbèkè	Public	1	332	17	17	73	20	5
	Privé	14	1 719	174	67	186	10	9
	<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>2 051</b>	<b>191</b>	<b>84</b>	<b>259</b>	<b>11</b>	<b>8</b>
Hambol	Public	0	0	0	0	0	0	0
	Privé	1	41	13	6	10	3	4
	<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>41</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014, Etbs : Etablissement Ens : Enseignant

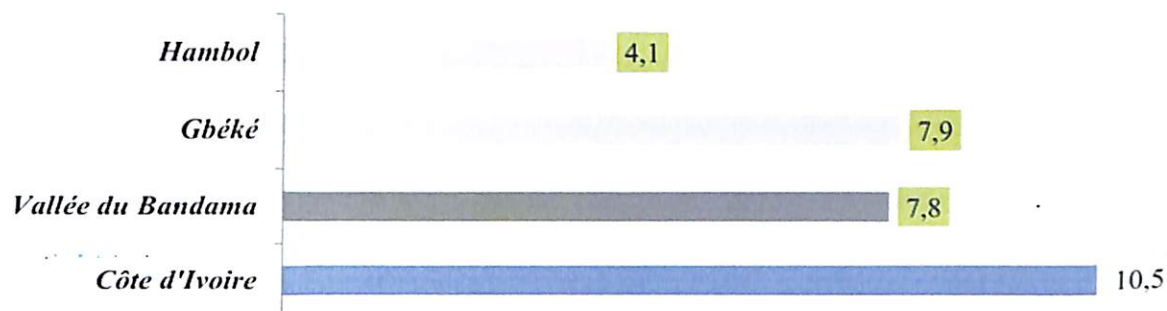
325. Compte tenu de la faible scolarisation des jeunes du District dans le Secondaire Technique, les capacités des collèges sont suffisantes avec un ratio d'encadrement de 8 élèves par professeur.
326. Le District compte 90 groupes pédagogiques, 17 publics et 73 privés. Les groupes pédagogiques sont majoritairement localisés dans la région de Gbèkè qui compte 84 groupes pédagogiques.
327. Le District compte 269 enseignants, dont 96 % dans la région de Gbèkè. 73 % des enseignants sont dans le secteur privé.

Chiffres clés 25 : Secondaire Technique

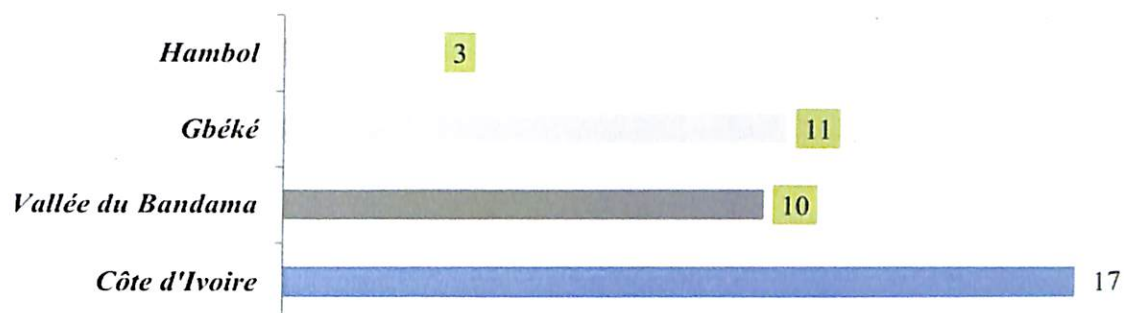
Taux brut de scolarisation



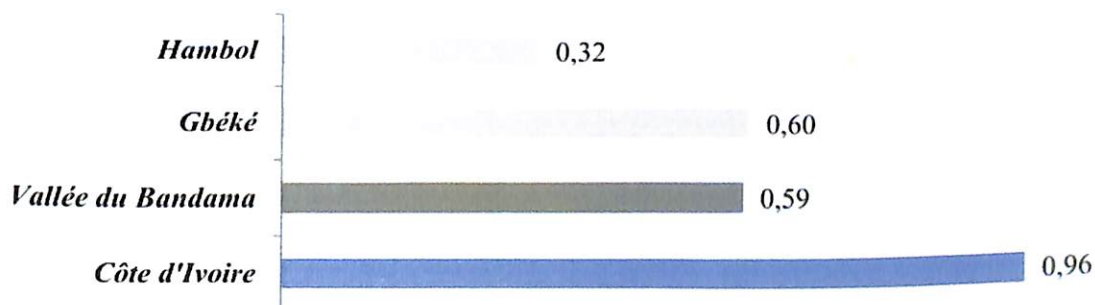
Ratio d'encadrement (nombre d'élèves par enseignant)



Ratio d'occupation (nombre d'élèves par salle de classe)



Indice de parité (nombre de filles pour un garçon)



■ Niveau régional  
■ Niveau District  
■ Niveau national

### III.1.5 Formation professionnelle

328. Sous la direction du Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP), la Formation Professionnelle poursuit un triple objectif :
- Donner des qualifications techniques et professionnelles permettant à l'élève d'acquérir et d'exercer un métier ;
  - Donner à des populations sans emploi, les qualifications professionnelles qui facilitent leur insertion dans la vie active ;
  - Donner à des populations sous-qualifiées, les qualifications permettant d'améliorer leur productivité.
329. L'ensemble des établissements sous-tutelle du Ministère forment dans tous les secteurs de métiers, des ouvriers qualifiés, des techniciens supérieurs et des techniciens.
330. 7 diplômes sanctionnent les formations diplômantes de la Formation Professionnelle :
- Le CQP (Certificat de Qualifications Professionnelles) obtenu après 2 ans dans les Centres de Formation Professionnelle (CFP) par des jeunes de niveau CM2 ;
  - Le CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) obtenu 3 ans dans les CFP par les jeunes de niveau 5<sup>ème</sup> ;
  - Le BEP (Brevet d'Etudes Professionnelles) se prépare dans les Collèges d'Enseignement Technique (CET) pendant 2 ans, par les élèves de 3<sup>ème</sup> âgés de plus de 19 ans ne pouvant pas être orientés en 2<sup>nd</sup> ;
  - Le BT (Brevet de Technicien) obtenu dans les Lycées Professionnelles (LP) après 3 ans par les jeunes du niveau 3<sup>ème</sup>, et des titulaires de CAP avec mention ;
  - Le BAC Professionnel préparé dans les Lycées Techniques (LT) ;
  - Le BTS (Brevet de Technicien Supérieur) obtenu par les jeunes détenteurs du BAC ou du BT, après 2 ans de formation dans les Lycées Professionnels et Techniques ;
  - Le BP (Brevet Professionnel) obtenu par des personnes disposant d'un CAP et de 3 ans d'activité professionnelle ou d'un BEP et d'un an d'activité professionnelle.

#### III.1.5.1 Scolarisation

331. Le District compte 3 126 apprenants inscrits en Formation Professionnelle soit un taux brut de scolarisation de 1 % contre une moyenne nationale de 1,8 %. En se limitant aux tranches d'âge scolarisables, le taux net de scolarisation s'établit à 0,2 % contre 0,5 % au niveau national. L'indice de parité est à 1,04 fille pour 1 garçon et atteint 0,81 dans les établissements privés.

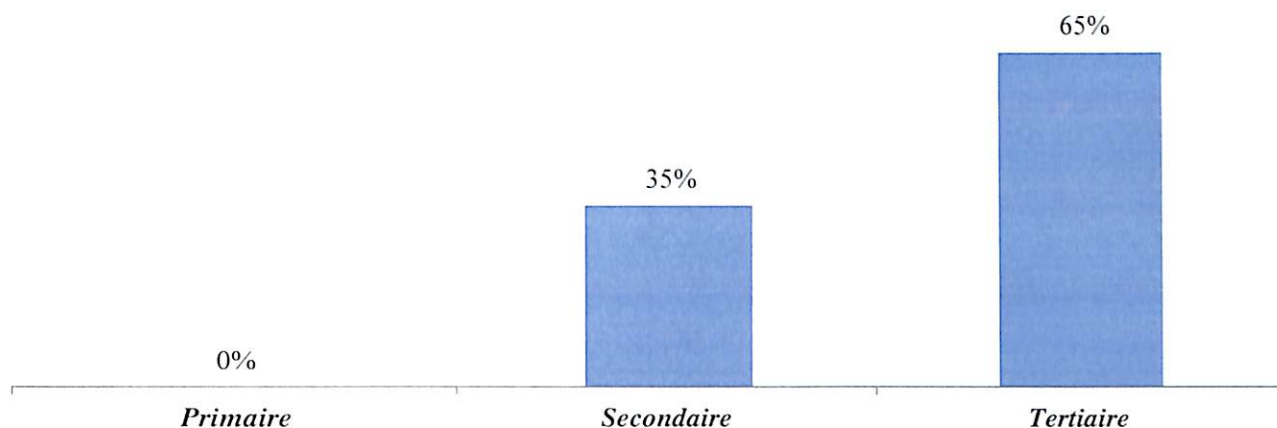
**Tableau 75: Synthèse des indicateurs des élèves de la formation professionnelle et de l'enseignement technique par statut et par genre**

Statut	Garçons	Filles	Total	Indice de parité
Privé	378	307	685	0,81
Public	1 152	1 289	2 441	1,12
<b>Total District</b>	<b>1 530</b>	<b>1 596</b>	<b>3 126</b>	<b>1,04</b>

Source : MEMEASFP - Annuaire ETFP - 2011 / 2012

332. L'intégralité des apprenants de la formation professionnelle se concentre sur des formations portant sur le secteur industriel et le secteur tertiaire, et ce malgré une prédominance du secteur agricole dans le District.

**Figure 64: Répartition des élèves de l'ETFP par filière économique**



Source : MEMEASFP Annuaire ETEP – 2011 / 2012

### III.1.5.2 Capacité d'accueil et corps enseignant

333. La Formation Professionnelle dans le District de la Vallée du Bandama est dispensée dans 26 établissements avec 7 établissements publics et 19 établissements privés.

**Tableau 76: Liste des principaux établissements ETEP du District**

Secteur	Établissement
<b>Public</b>	CBCG Bouaké
	CC Katiola
	CET Bouaké
	CETF Bouaké
	CFP Affotobo
	CFP Katiola
	Lycée Technique Bouaké
<b>Privé</b>	Collège Alani-Béoumi
	Collège Henri-Poincaré
	Ecole Pratique de Commerce et de Technologie (EPCT)
	Ecole Supérieur de Commerce (ESC)
	Groupe scolaire les Lilas Blancs
	Groupe scolaire Mohamed V
	Haute Ecole d'Enseignement Technique et de Management (HET-formation)
	Institut Secondaire d'Enseignement Technique Naminata Coulibaly (ISETNC)
	Institut Secondaire d'Enseignement Technique (ISET)

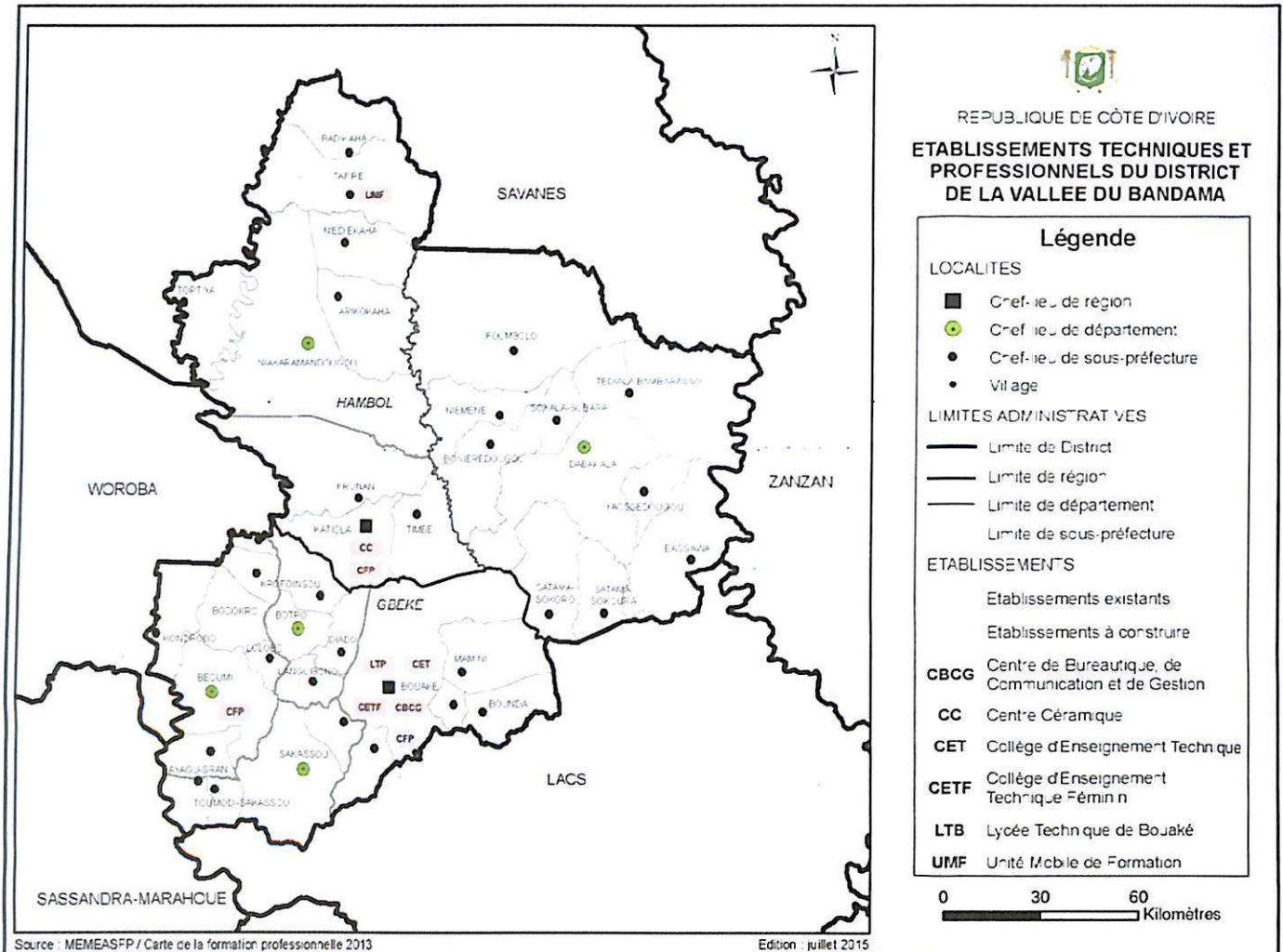
Source : MEMEASFP, Annuaire ETEP – 2011 / 2012

334. Les infrastructures de Formation Professionnelle sont caractérisées par :

- Une concentration des établissements à Bouaké qui compte 12 établissements sur les 26 existants ;
- Une concentration des établissements en zone urbaine puisque le District ne compte qu'un seul établissement en zone rurale à Béoumi.

335. Le Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle a initié la construction d'un nouveau CFP à Bouaké.

**Carte 35: Etablissements techniques et professionnels du District de la Vallée du Bandama**



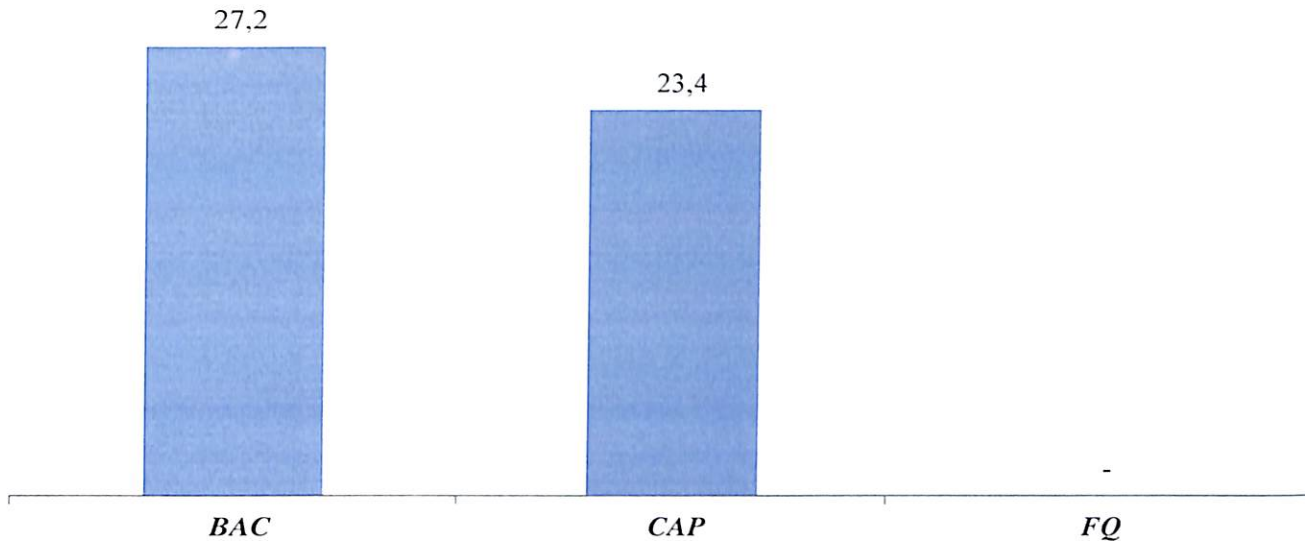
**Tableau 77: Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle par statut**

Statut	Elèves	Salles	Ens.	Ratio d'occupation	Ratio d'encadrement
Privé	685	NA	191	ND	6,1
Public	2 441	NA	452	ND	3,3
<b>Total District</b>	<b>3 126</b>	<b>257</b>	<b>643</b>	<b>6,1</b>	<b>2,4</b>

Sources : MEMEASFP, Annuaire ETPF – 2011 / 2012 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 – Etb : Etablissements, Ens : Enseignants

336. L'analyse des ratios d'occupation par diplôme permet d'expliquer en partie l'orientation des élèves plutôt sur des filières parallèles pour la préparation du Baccalauréat avec 27,2 élèves par classe contre 23,4 élèves pour les classes d'apprentissage.



**Figure 65 : Ratio d'occupation moyen selon le diplôme préparé**

Source : MEMEASFP Annuaire ETPF – 2011 / 2012

337. Les établissements du District disposent de 135 salles de cours et de 20 salles spécialisés. La Formation Professionnelle souffre également du sous-équipement des établissements avec seulement 3 laboratoires, 3 réfectoires, 4 bibliothèques, 6 dortoirs, et 20 salles spécialisées pour tout le District.

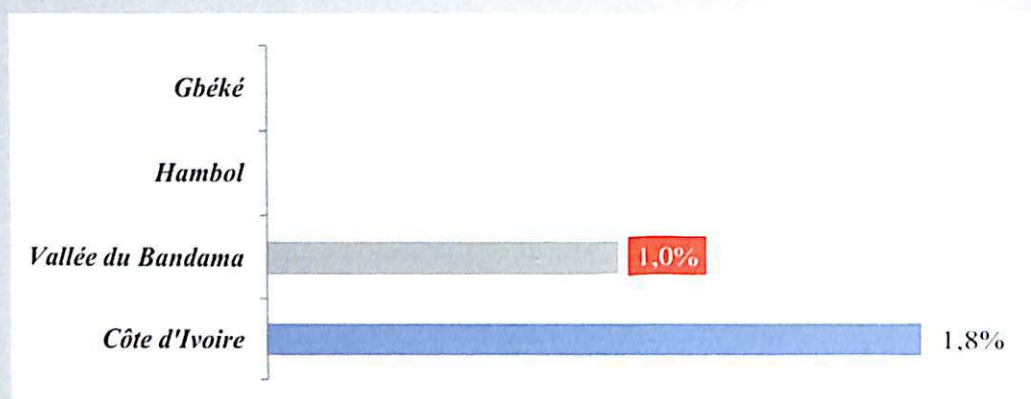
**Tableau 78: Synthèse des équipements du District**

Salle de classe	Salle spécialisée	Atelier	Bibliothèque	Bureau	Dortoir	Laboratoire	Réfectoire	Autre
135	20	35	5	18	18	3	5	10

Source : MEMEASFP - Annuaire ETPF – 2011 / 2012

**Chiffres clés 26 : Formation Professionnelle**

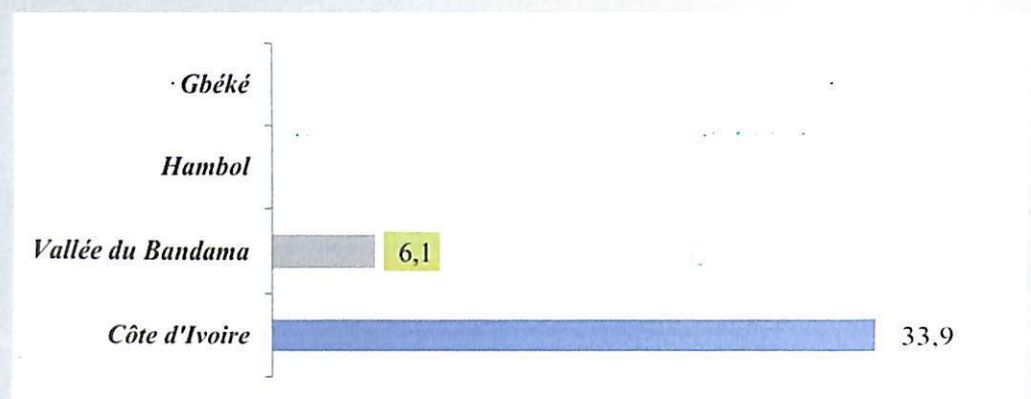
**Taux brut de scolarisation**



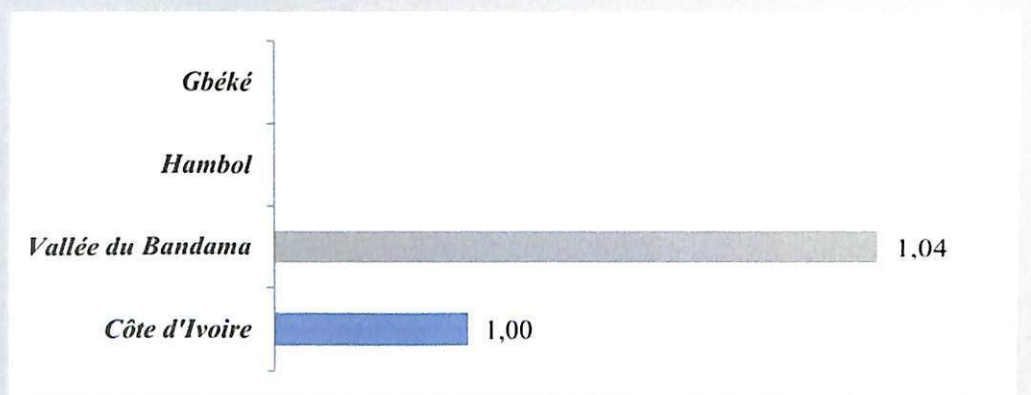
**Ratio d'encadrement (nombre d'élèves par enseignant)**

Données non disponibles

**Ratio d'occupation (nombre d'élèves par salle de classe)**



**Indice de parité (nombre de filles pour un garçon)**



Niveau régional  
 Niveau District  
 Niveau national

### III.1.6 Supérieur

#### III.1.6.1 Scolarisation

338. Le Supérieur représente le cycle d'études accompli par les étudiants après obtention du baccalauréat scientifique, économique, littéraire ou technique.

339. Le District de la Vallée du Bandama compte 11 733 étudiants inscrits dans les établissements publics et 1 077 étudiants inscrits dans les établissements privés. L'indice de parité moyen est de 0,49 fille pour un garçon (0,67 dans les établissements privés).

**Tableau 79: Répartition des étudiants du supérieur du District par statut, par genre et par zone d'implantation des établissements**

Statut	Etudiants	Filles	Garçon	Indice de parité
Public	11 733	3 756	7 977	0,47
Privé	1 077	433	644	0,67
<b>Total</b>	<b>12 810</b>	<b>4 189</b>	<b>8 621</b>	<b>0,49</b>

Source : MESRS - Annuaire statistique 2012-2013 de l'enseignement supérieur

340. 5 filières concentrent près de 80 % des étudiants du Supérieur du District. La filière Science Economique et Développement de l'Université Alassane Ouattara accueille à elle seule 2 640 élèves.

**Tableau 80: Synthèse des indicateurs des étudiants du Supérieur par filière du District**

Filière	Filles	Garçons	Total	% Total
Finance Comptabilité et Gestion	747	2 279	3 026	23,62
Lettres et philosophie	713	1 425	2 138	16,69
Gestion commerciale	761	1 143	1 904	14,86
Histoire et Géographie	298	1 258	1 556	12,15
RH et communication	679	715	1 394	10,88
Langues	244	930	1 174	9,16
Sciences Médicales	166	330	496	3,87
Tronc commun infirmier/Sage-femme	219	214	433	3,38
Infirmier	58	127	185	1,44
Sage-femme	124	0	124	0,97
Assistanat de Direction	122	1	123	0,96
Informatique développeur d'application	22	93	115	0,90
Logistique	32	69	101	0,79
Système électronique et informatique	4	34	38	0,30
Entomologie Médical et vétérinaire	0	2	2	0,02
Education	0	1	1	0,01

Source : MESRS - Annuaire statistique 2012-2013 de l'enseignement supérieur

### III.1.6.2 Capacités d'accueil et corps enseignant

#### a) Infrastructures scolaires

341. L'enseignement Supérieur dans le District de la Vallée du Bandama est uniquement dispensé dans la région de Gbèkè, au niveau des 8 établissements situés à Bouaké avec :

- 1 Université Publique accueillant plus de 82 % des étudiants ;
- 2 Grandes Ecoles Publiques ;
- 5 Grandes Ecoles Privées.

**Tableau 81 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Supérieur**

Type	Etablissement	Etds	Amphi	Salles	Ens.	Ratio Occ.	Ratio Enc.
<b>Université Publique</b>	Université Alassane Ouattara (UAO)	10 572	12	0	476	881	22
<b>Grande Ecole Publique</b>	Institut National de Formation des Agents de Sante de Bouaké (INFAS)	742	3	0	16	247	46
	Centre Bureautique de Communication et de Gestion Bouaké (CBCG)	419	0	11	89	38	5
<b>Grande Ecole Privée</b>	École Supérieure de Commerce et de Technologie de Bouaké (ESC BOUAKE)	399	2	12	19	33	21
	Ecole Supérieure des Sciences Economiques Commerciales et de Technologies-Poincaré Bouake (ESSECT)	114	1	60	23	2	5
	Hautes Etudes Commerciales La Roche (HEC Roche Bouaké)	206	0	7	23	29	9
	Hautes Etudes Technologiques Et Commerciales (HETEC Bouaké)	249	0	8	34	31	7
	Institut Ivoire Prestige Formation (IPF)	109	0	20	43	5	3
<b>Public</b>		<b>11 733</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>581</b>	<b>782</b>	<b>20</b>
<b>Privé</b>		<b>1 077</b>	<b>3</b>	<b>107</b>	<b>142</b>	<b>10</b>	<b>8</b>
<b>Total District</b>		<b>12 810</b>	<b>18</b>	<b>118</b>	<b>723</b>	<b>94</b>	<b>18</b>

Source : MESRS - Annuaire statistique 2012-2013 de l'enseignement supérieur ; Ens : Enseignants

342. Avec 15 amphithéâtres et 11 salles de cours, le secteur public présente un ratio d'occupation de 782 étudiants par amphithéâtre. Le constat est identique avec le secteur privé qui dispose de 3 amphithéâtres et 107 salles de cours soit un ratio d'occupation de 10 élèves par classe mettant en exergue une sous-scolarisation des jeunes dans le District.

343. Les établissements du Supérieur comptent également 4 bibliothèques (2 dans le secteur public, 2 dans le secteur privé), 90 salles dédiées aux travaux pratiques (dont 56 à l'Université Alassane Ouattara) et 10 salles informatiques.

**Tableau 82: Liste des équipements par établissement**

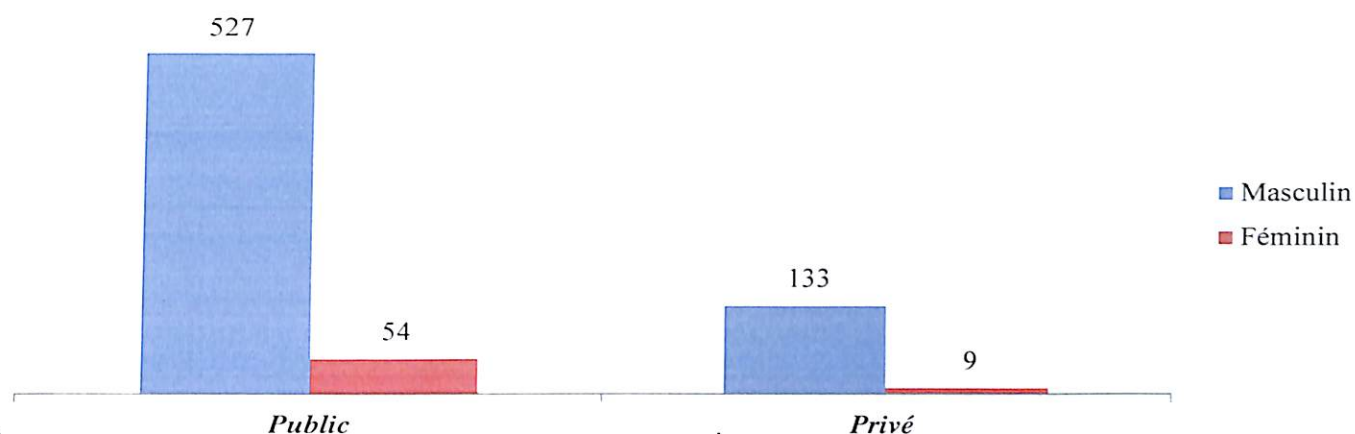
Etablissement	Salles de classe	Bibliothèque	Salle TD	Salle informatique
UAO	0	1	56	1
INFAS	0	1	8	0
CBCG)	11	0	0	2
ESC BOUAKE	12	0	0	2
ESSECT	60	1	4	1
HEC Roche Bouaké	7	0	0	1
HETEC Bouaké	8	0	2	2
IPF	20	1	20	1
<b>Total District</b>	<b>118</b>	<b>4</b>	<b>90</b>	<b>10</b>

Source : MESRS - Annuaire statistique 2012-2013 de l'enseignement supérieur

### b) Corps enseignants

344. Le District compte 723 enseignants (660 hommes et 63 femmes) dont 476 enseignent à l'Université Alassane Ouattara de Bouaké. Ceci permet d'assurer un ratio d'encadrement moyen de 18 étudiants par enseignant. Cet indicateur est toutefois moins important dans les Grandes Ecoles privées avec en moyenne 8 étudiants par enseignant.
345. Si la quasi-totalité des enseignants du secteur public sont des permanents, le secteur privé compte 56 % d'enseignants vacataires.

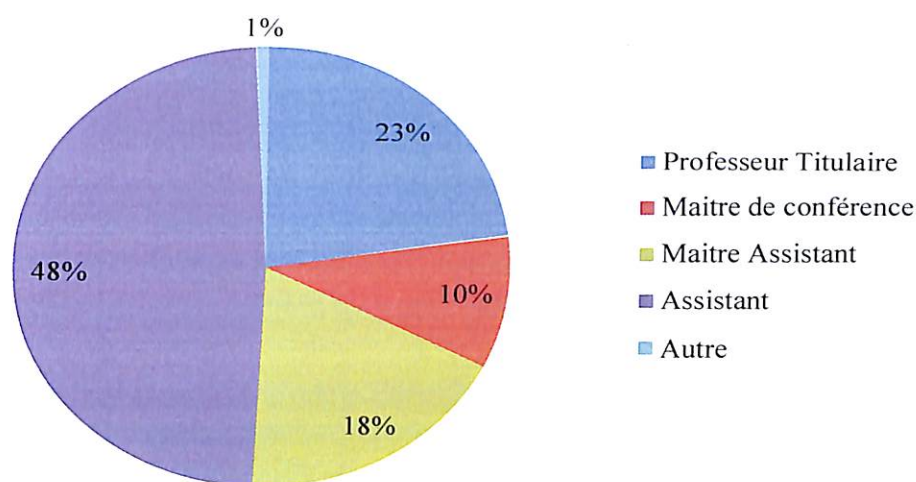
**Figure 66: Répartition des enseignants par genre et par secteur**



Source : MESRS - Annuaire statistique 2012-2013 de l'enseignement supérieur

346. La majorité des enseignants du secteur public ont le grade d'Assistant (48 %) contre 23 % de professeurs titulaires et 10 % de maîtres de conférences.

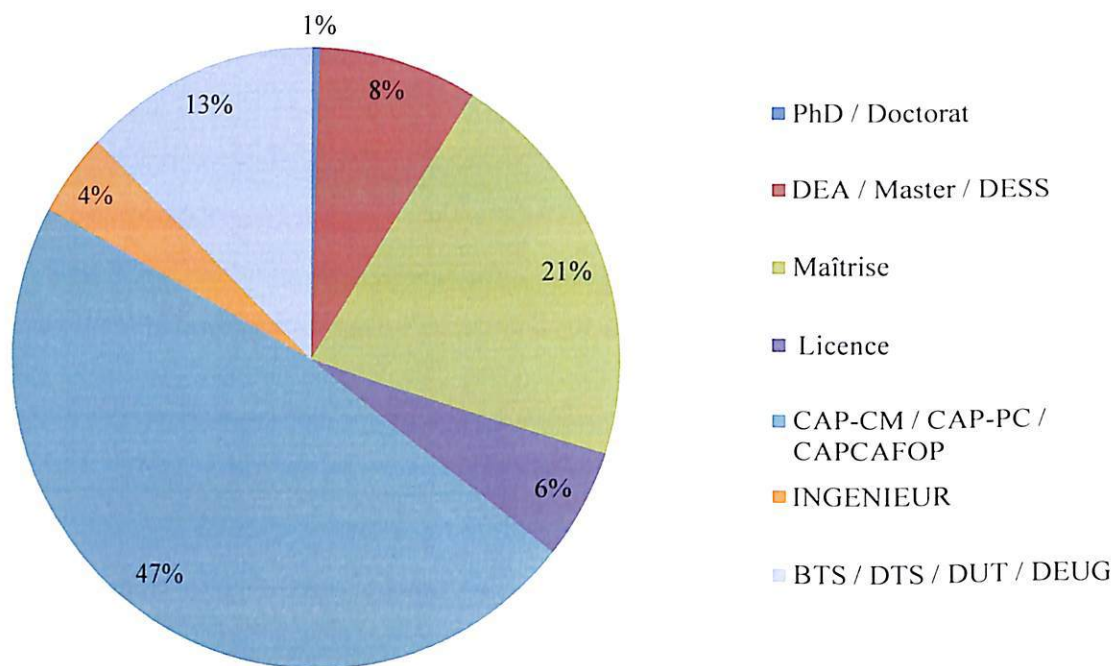
**Figure 67 : Répartition des enseignants du secteur public selon le grade**



Source : MESRS - Annuaire statistique 2012-2013 de l'enseignement supérieur

347. 47 % des enseignants disposent d'un diplôme de type CAP-CM, CAP-PC ou CAPCAFOP et ils sont plus de 35 % à présenter un diplôme supérieur à la licence. Le District compte 13 % d'enseignants ne disposant que d'un diplôme type BTS/DTS /DUT ou DEUG.

Figure 68: Répartition des enseignants selon le diplôme



Source : MESRS - Annuaire statistique 2012-2013 de l'enseignement supérieur

**Zoom 6 : Université Alassane Ouattara de Bouaké**

*Créé en 1992, le Centre Universitaire de Bouaké devient le 20 novembre 1995 une université autonome : l'Université de Bouaké. L'université s'appuie, pour son fonctionnement, sur quatre Unités de Formation et de Recherche (UFR), trois centres, un institut et une chaire internationale.*

*Les disciplines enseignées à l'université Alassane Ouattara sont : la Sociologie, la Philosophie, les sciences du langage et de la communication, les lettres modernes, l'anglais, l'espagnol, l'allemand, la géographie, l'histoire, la médecine, les sciences économiques, l'entomologie médicale et vétérinaire, la bioéthique et l'indicamétrie.*



Photo 11 : Université Alassane Ouattara à Bouaké © 2014

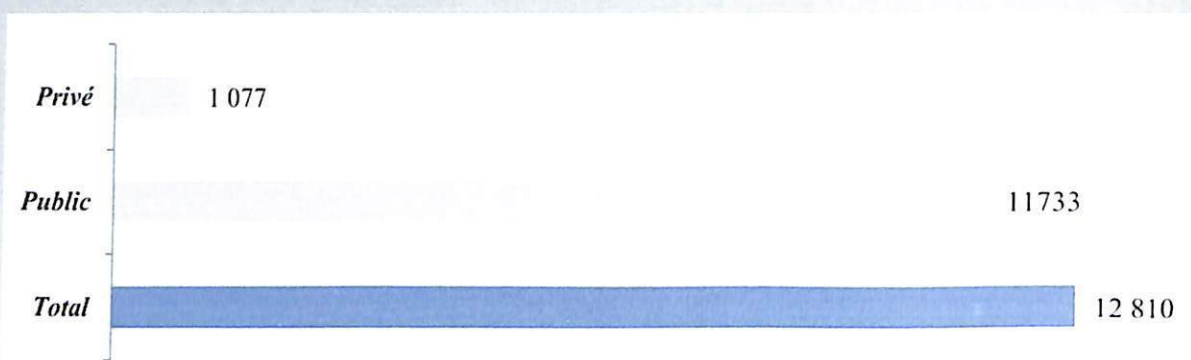
*Les structures et filières d'enseignement de l'université Alassane Ouattara sont animées par 476 enseignants avec un effectif étudiant estimé à 10 000 (18 000 avant la crise post-électorale). L'administration de l'université est gérée par 330 personnes.*

*Les locaux de l'Université Alassane Ouattara ont connu une réhabilitation qui a permis la construction de logements de bon standing pour les enseignants-chercheurs et le personnel administratif et technique. Malgré la situation difficile qu'a connue l'université durant la crise, elle a obtenu par ailleurs d'excellents résultats académiques : le taux de réussite du dernier concours d'Agrégation de médecine a atteint les 100 % par exemple.*

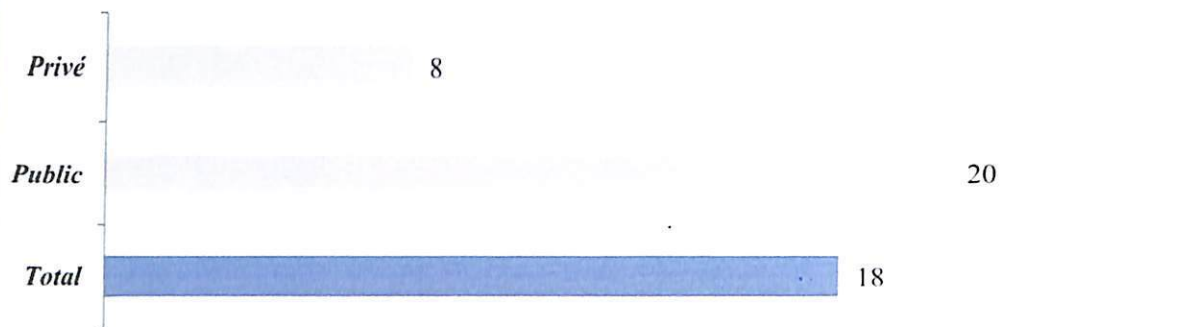
*L'université Alassane Ouattara doit continuer son développement à travers l'amélioration de l'enseignement dispensé dans les matières existantes, aménager de nouvelles filières et profiter de l'espace disponible au sein des locaux pour construire de nouveaux bâtiments et salles de cours.*

**Chiffres clés 27 : Supérieur**

**Scolarisation (nombre d'étudiants)**



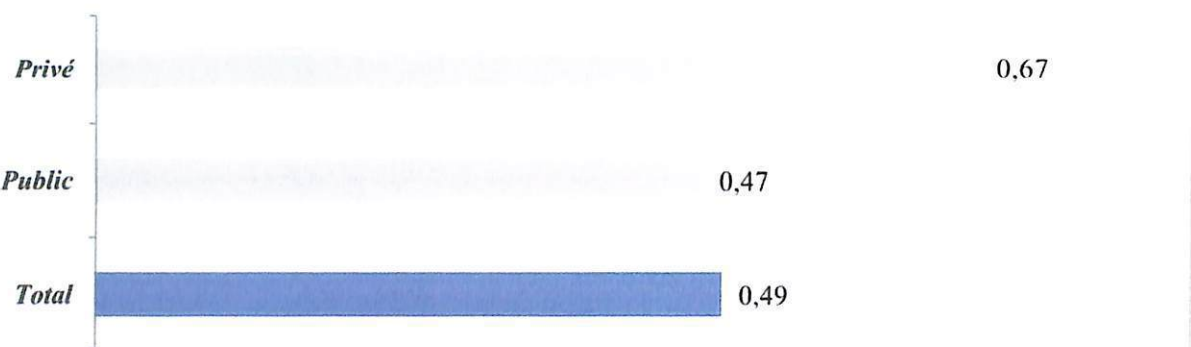
**Ratio d'encadrement (nombre d'étudiants par enseignant)**



**Ratio d'occupation (nombre d'étudiants par salles/amphithéâtre)**



**Indice de parité (nombre de filles pour un garçon)**





### **Synthèse 7 : Education**

*Le District se caractérise principalement par la sous-scolarisation des enfants avec des taux de scolarisation parmi les plus bas du pays, et ce sur tous les cycles scolaires à l'exception du Préscolaire. Cette sous-scolarisation a plusieurs origines qui caractérisent tout le système éducatif du District, à savoir :*

- *Une sensibilisation insuffisante des familles quant à la scolarisation des enfants, et ce, dès le Préscolaire ;*
- *Des taux d'abandon et de transition mettant en exergue la difficulté des jeunes à suivre une scolarité normale ;*
- *Des équipements scolaires partiellement détruits notamment lors des crises post-électorales et n'offrant pas des conditions d'enseignement adéquates.*

*Les filles sont fortement impactées par cette sous-scolarisation, et ce dès le cycle Préscolaire, mettant en exergue les difficultés de la gent féminine pour accéder à l'éducation et poursuivre les études.*

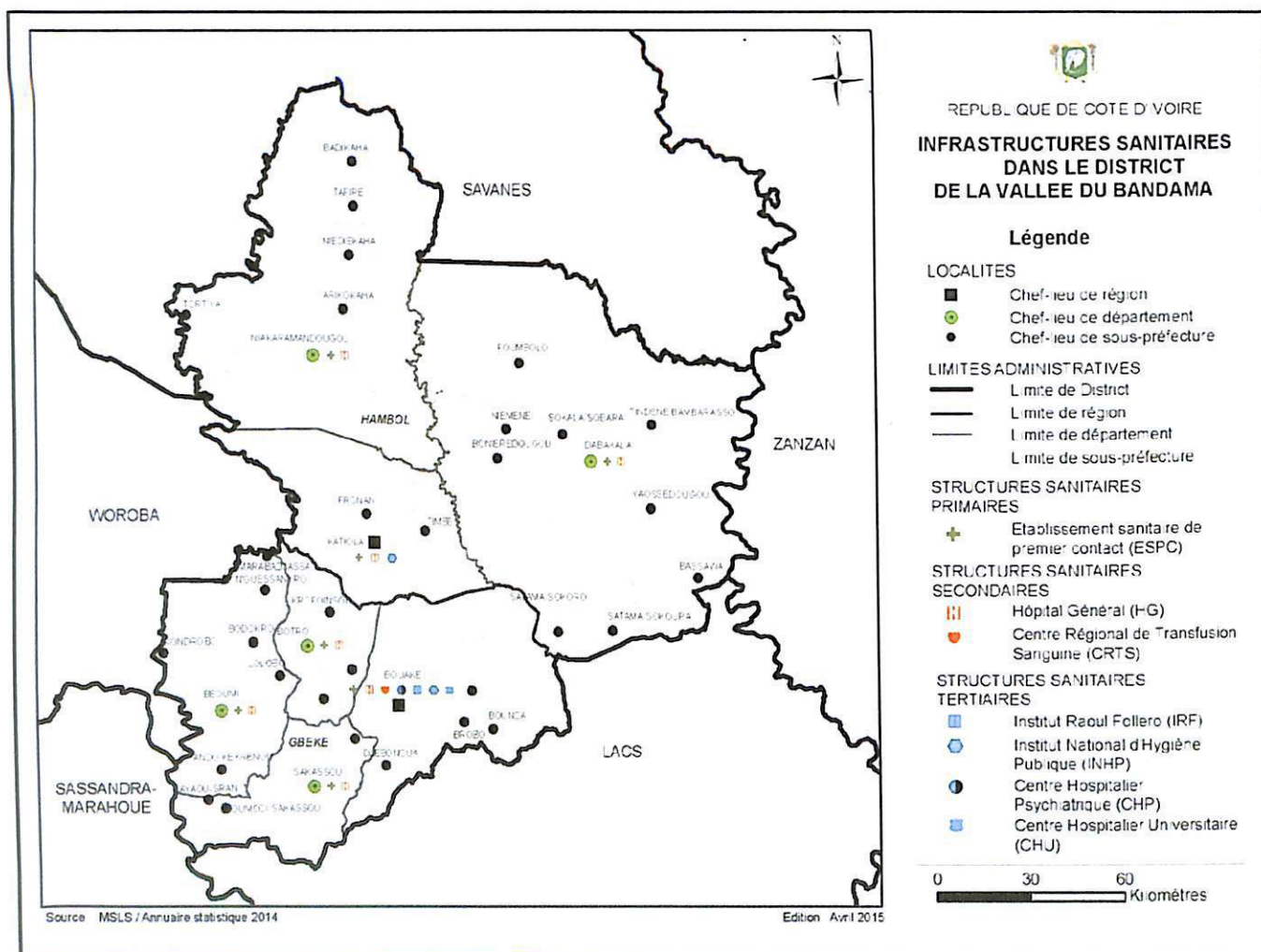
## Chapitre 2. Santé et prévention

### III.2.1 Infrastructures sanitaires et personnel médical

#### III.2.1.1 Infrastructures médicales

348. L'offre de santé dans le District de la Vallée du Bandama est dispensée par des établissements de 3 niveaux :
- Des établissements de niveau 1 (92,9 %), majoritairement des Établissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC) qui représentent les points d'entrée du système sanitaire (centres de santé urbains et ruraux, dispensaires, etc.) ;
  - Des établissements de niveau 2 (3,8 %) comprenant notamment les hôpitaux généraux situés dans les chefs-lieux de département et qui accueillent les cas transférés par les établissements de niveau 1 non équipés pour traiter certaines pathologies.
  - Des établissements de niveau 3 (3,3 %) comprenant les instituts spécialisé et seul CHU du pays en dehors d'Abidjan, situé à Bouaké.
349. Les infrastructures sanitaires sont concentrées dans les chefs-lieux de région puisque seules les villes de Bouaké, Katiola, Dabakala, Béouli, Sakassou et Niakaramandougou comptent des structures de niveau 2 ou 3. Les autres villes du District ne comptent que des établissements sanitaires de premier contact (ESPC).

Carte 36 : Infrastructures sanitaires du District



350. Avec 131 établissements sanitaires généraux répartis sur tout le territoire, dont 124 ESPC, le District de la Vallée du Bandama affiche un taux de couverture de 1 ESPC pour 13 505 habitants encore éloigné de l'objectif fixé par le PNDS de 1 ESPC pour 10 000 habitants.
351. La région de Gbèkè enregistre les taux de couverture les moins satisfaisants avec 1 ESPC pour 14 968 habitants principalement grevés par les Districts sanitaires de Bouaké qui présentent des ratios de 1 ESPC pour plus de 20 000 habitants.
352. La région du Hambol moins peuplée enregistre un taux de couverture de 1 ESPC pour 10 432 habitants, proche de l'objectif fixé par le PNDS.

**Tableau 83 : Répartition des infrastructures sanitaires par région et District sanitaire**

Région/District sanitaire	ESPC	HG	CHR	CHU	Maternité	Pharmacie publique	Pharmacie privée
<b>Gbèkè</b>	<b>84</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>59</b>	<b>7</b>	<b>0</b>
Beoumi	25	1	0	0	16	2	ND
Bouaké Nord- Est	10	0	0	0	8	1	ND
Bouaké Nord- Ouest	17	1	0	1	11	1	ND
Bouaké Sud	12	0	0	0	7	1	ND
Sakassou	20	1	0	0	17	2	ND
<b>Hambol</b>	<b>40</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>7</b>	<b>5</b>
Dabakala	17	1	0	0	14	2	1
Katiola	12	1	0	0	6	2	2
Niakaramadougou	11	1	0	0	6	3	2
<b>Total District</b>	<b>124</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>85</b>	<b>14</b>	<b>5</b>

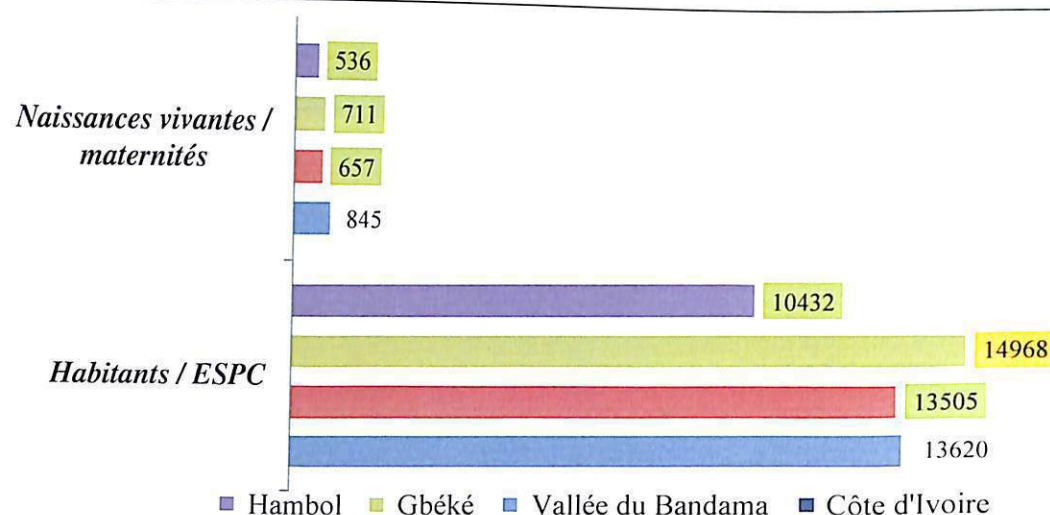
Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013 /ND : Non Disponible



Photo 12 : Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Bouaké © 2014

353. Le ratio des naissances vivantes par maternité fait ressortir une bonne dotation en infrastructures sanitaires, et ce dans toutes les régions du District. Ce ratio est de 1 maternité pour 657 naissances dans le District, contre 845 au niveau national.

Figure 69 : Principaux ratios sur les infrastructures médicales du District



Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

354. 27 % des établissements de niveau I du District ne sont pas ouverts, et ce en raison majoritairement de la dégradation des infrastructures en place (37 %), du manque de personnel (26 %) et du déficit d'équipement des établissements (9 %).
355. Concernant les établissements ouverts, leur fonctionnement est entravé par plusieurs problèmes liés aux infrastructures :
- Seulement 46 % des établissements sont raccordés au système d'adduction d'eau via la SODECI ;
  - 24 % des établissements ne sont pas connectés au réseau électrique.

Tableau 84 : État et accessibilité des infrastructures sanitaires publiques du District par région (en %)

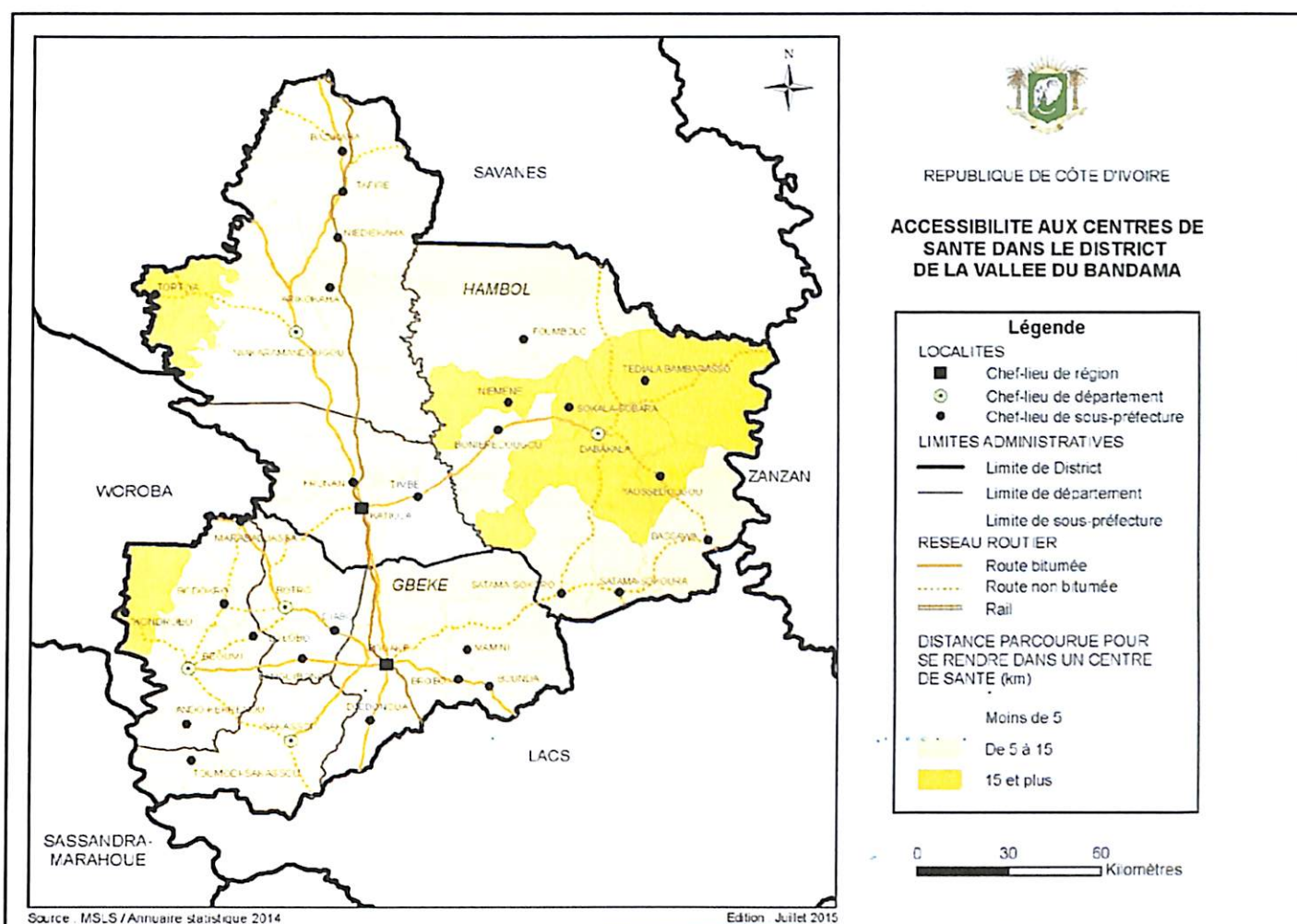
Région	État	Accessibilité	État	Accessibilité	État
Gbéké	47	51	79	94	40
Hambol	43	86	68	92	41
Total District	46	61	76	93	40

Source : PPU – 2013 ; Données 2012

356. L'accessibilité aux infrastructures sanitaires est également rendue difficile par le manque d'infrastructures routières, obligeant les populations à effectuer de longs trajets pour accéder aux soins médicaux de base. Ainsi, dans la majorité des sous-préfectures du District de la Vallée du Bandama, les populations doivent parcourir de 5 à 15 km pour accéder au centre de santé le plus proche.

<sup>32</sup> Hydraulique Villageoise améliorée

Carte 37 : Accessibilité des infrastructures sanitaires et publiques du District par région



357. Cette situation est d'autant plus critique que les établissements sanitaires disposent de peu de moyens ambulatoires avec en moyenne 1 ambulance pour 6 établissements et de manière plus générale moins d'un véhicule motorisé par établissement.

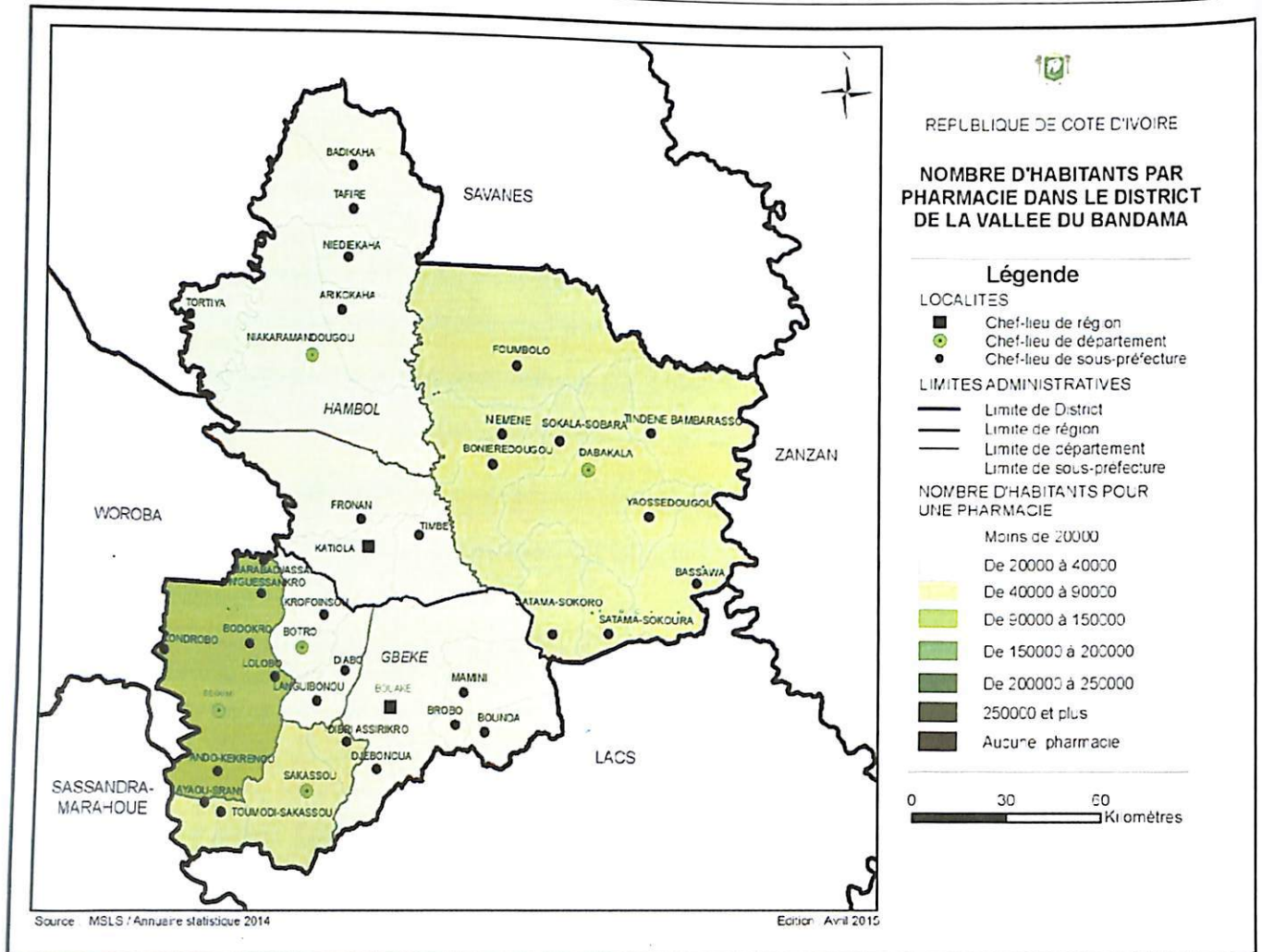
Tableau 85 : Équipement des infrastructures sanitaires publiques du District par région

	3	12	76	25	95	33
<b>Gbèkè</b>						
Beoumi	0	1	21	9	40	3
Bouaké Nord- Est	1	1	10	0	11	4
Bouaké Nord- Ouest	1	3	19	9	3	20
Bouaké Sud	1	1	18	5	16	3
Sakassou	0	6	8	2	25	3
<b>Hambol</b>	<b>2</b>	<b>19</b>	<b>36</b>	<b>17</b>	<b>42</b>	<b>10</b>
Dabakala	1	10	11	4	20	3
Katiola	1	4	17	7	14	3
Niakaramadougou	0	5	8	6	8	4
<b>Total District</b>	<b>5</b>	<b>31</b>	<b>112</b>	<b>42</b>	<b>137</b>	<b>43</b>

Source : MSL/S – Annuaire statistique de la santé 2013

358. Le District ne compte que 14 pharmacies publiques impliquant un ratio de 1 pharmacie publique pour 119 615 habitants en deçà de la moyenne nationale de 1 pharmacie publique pour 77 518 habitants. Cette carence est encore plus marquée dans la région de Gbèkè avec 1 pharmacie publique pour 179 621 habitants.

Carte 38 : Nombre d'habitants par pharmacie dans le District



**III.2.1.2 Plateau technique**

359. Les régions du District de la Vallée du Bandama disposent d'un plateau homogène et varié comprenant des laboratoires d'analyse, des blocs opératoires, des services de radiologie et des cabinets dentaires. Cependant, ces infrastructures sont insuffisantes comparativement à l'importance de la population du District avec une moyenne de 1 lit d'hospitalisation pour 9 052 habitants contre 5545 au niveau national.

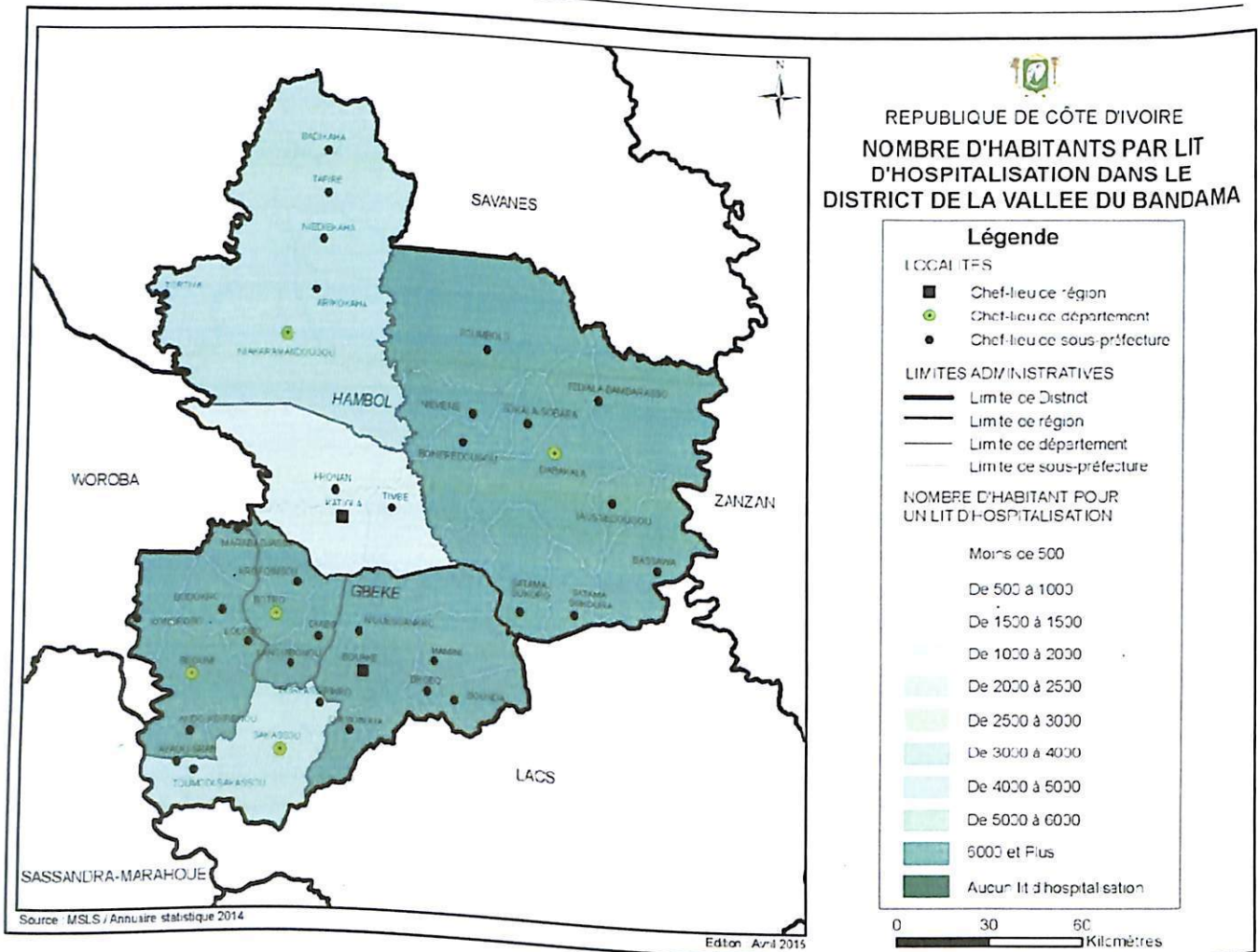
**Tableau 86 : Plateau technique des établissements sanitaires par District sanitaire**

Région	Lits ouverts	Laboratoires d'analyses	Blocs opératoires	Services de radiologie	Cabinets dentaires
<b>Gbèkè</b>	<b>73</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Béoumi	24	0	0	0	1
Bouaké Nord-Est	0	0	0	0	0
Bouaké Nord-Ouest	20	2	2	2	0
Bouaké Sud	0	0	0	0	0
Sakassou	29	0	0	0	1
<b>Hambol</b>	<b>112</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Dabakala	18	1	1	0	1
Katiola	65	1	1	0	1
Niakaramadougou	29	0	0	0	0
<b>Total District</b>	<b>185</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

360. Cette carence est plus marquée au niveau de Bouaké qui ne compte que 20 lits ouverts pour couvrir 1 million de personnes réparties dans les 3 Districts Sanitaires de la ville soit un ratio de 1 lit d'hospitalisation pour plus de 47 000 habitants.

Carte 39 : Nombre d'habitants par lit d'hospitalisation





### III.2.1.3 Consultations et utilisation

361. Le District de la Vallée du Bandama affiche un taux de consultations en ESPC de 86 %, au-dessus de la moyenne nationale de 72 %. A l'inverse, le taux d'utilisation des infrastructures médicales est en dessous de la moyenne nationale avec 25 % (29 % au niveau national) mettant en exergue la sous utilisation des équipements sanitaires.

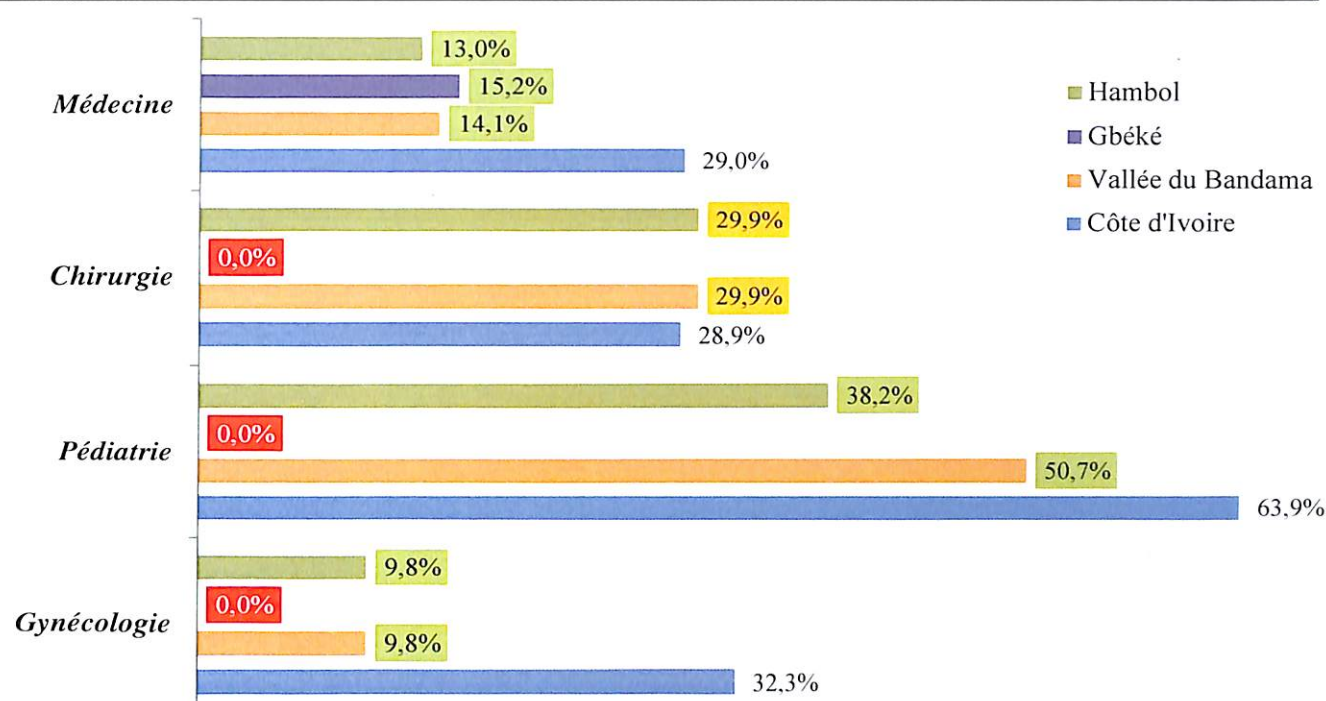
Tableau 87 : Fonctionnement des établissements sanitaires publics des Districts sanitaires

Région	Consultations	Durée moyenne de séjour <sup>33</sup>	Consultations réalisées en ESPC (%)	Taux d'utilisation <sup>34</sup> (%)	Taux de fréquentation (%)	Taux d'occupation des lits* (%)
<b>Gbèkè</b>	319 816	2	89	23	25	15
Béoumi	68 891	4	83	33	37	10
Bouaké Nord-Est	53 157	ND	97	19	21	NA
Bouaké Nord-Ouest	67 544	ND	100	14	16	ND
Bouaké Sud	80 808	ND	84	27	30	ND
Sakassou	49 416	2	82	36	40	19
<b>Hambol</b>	142 350	3	79	31	34	13
Dabakala	39 999	3	79	24	25	14
Katiola	39 123	3	45	31	34	24
Niakaramandougou	63 228	ND	100	38	45	ND
<b>Total District</b>	462 166	3	86	25	28	14

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013 ; ND : Non Disponible ; NA : Non Applicable ; \* : Service Médecine

362. Si le taux d'occupation moyen des lits en médecine se situe à 14 % en médecine générale, ce taux varie selon les services et les régions. Ainsi les services de chirurgie sont particulièrement utilisés par la population avec un taux moyen de près de 30 %.

Figure 70 : Taux d'occupation des lits CHR & HG par région et par service



Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013 ; 0 % correspond à une absence de lit

<sup>33</sup> En HG et CHR

<sup>34</sup> Cf. Glossaire

### III.2.1.4 Personnel médical et paramédical

363. Le District de la Vallée du Bandama compte en 2013 un total de 84 médecins, 292 infirmiers, 162 sages-femmes, 6 chirurgiens-dentistes et près de 1 402 volontaires plus communément désignés comme des agents de santé communautaires et matrones qui viennent en support au dispositif classique.

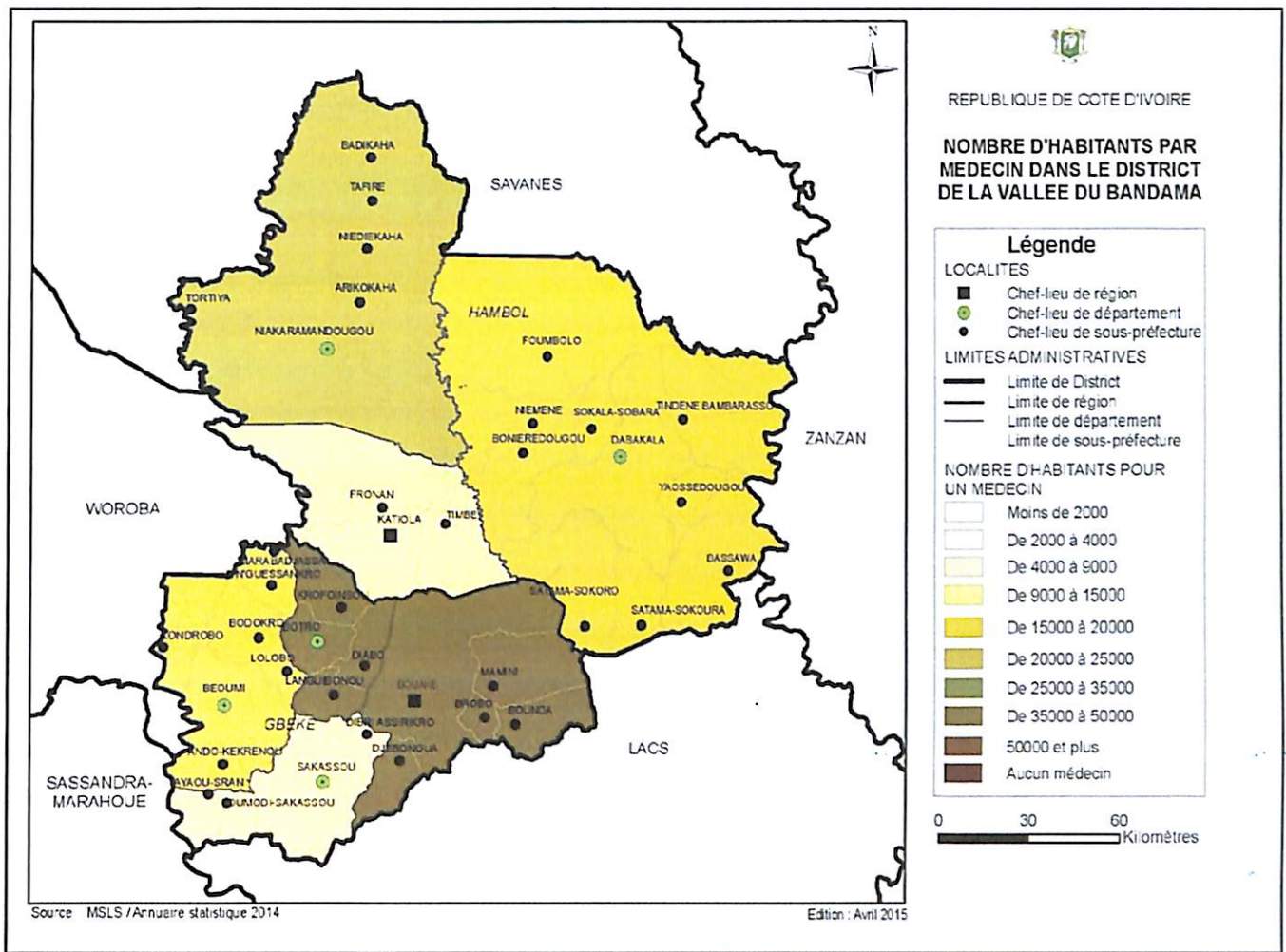
**Tableau 88 : Répartition du personnel médical du District par région**

Région	Médecins	Infirmiers	Sages-femmes	Chirurgiens-dentistes	Pharmaciens
<b>Gbèkè</b>	<b>60</b>	<b>202</b>	<b>121</b>	<b>3</b>	<b>8</b>
Béoumi	10	39	16	1	2
Bouaké Nord-Est	6	28	24	0	1
Bouaké Nord-Ouest	21	66	33	0	2
Bouaké Sud	12	32	28	1	2
Sakassou	11	37	20	1	1
<b>Hambol</b>	<b>24</b>	<b>90</b>	<b>41</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
Dabakala	10	38	12	1	2
Katiola	8	32	18	2	2
Niakaramandougou	6	20	11	0	1
<b>Total District</b>	<b>84</b>	<b>292</b>	<b>162</b>	<b>6</b>	<b>13</b>

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

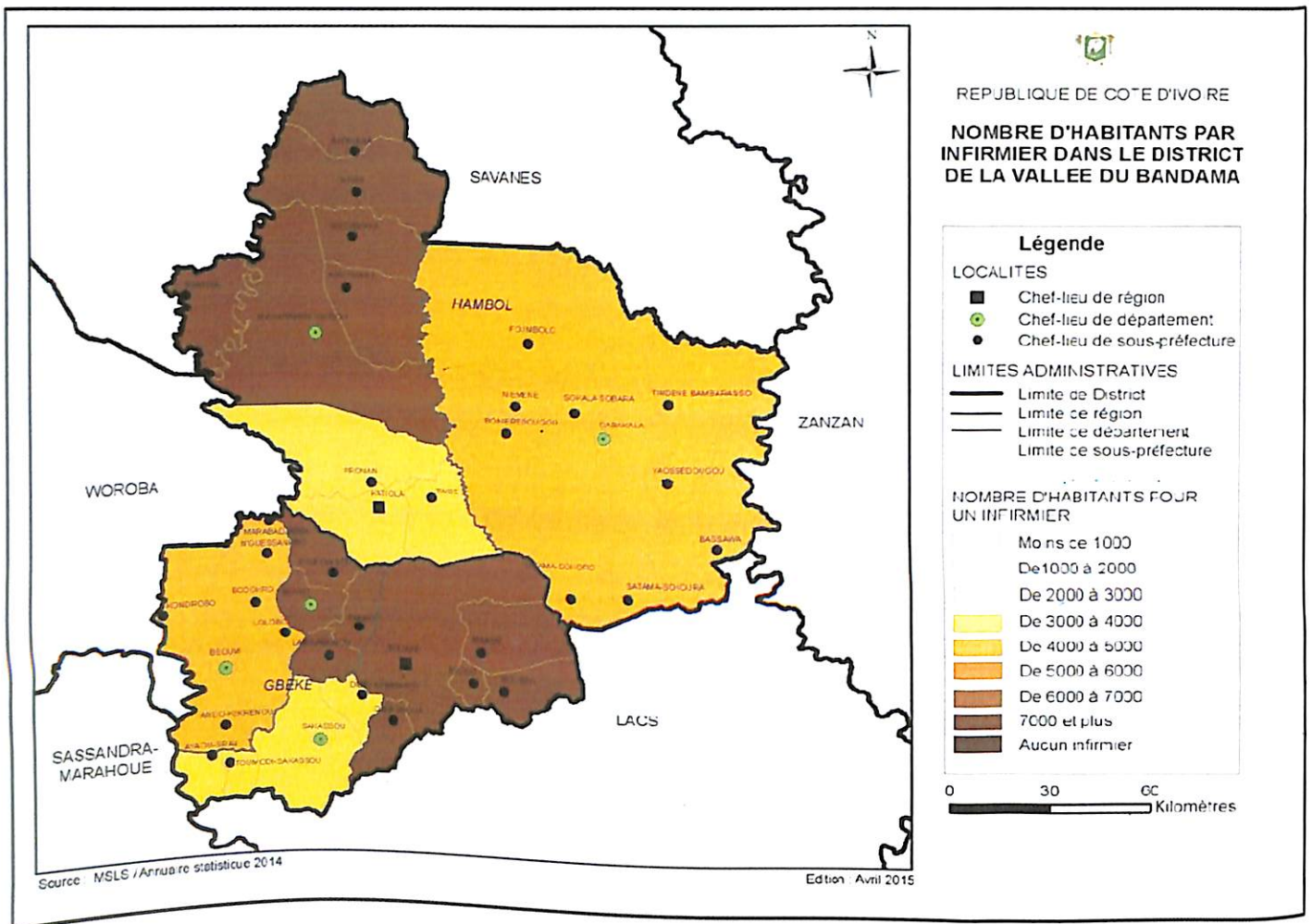
364. Le District compte 1 médecin pour 19 936 habitants, soit une dotation en personnel très faible, bien en deçà de la moyenne nationale et de la norme recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui s'élève à 1 médecin pour 10 000 habitants. Ce constat est plus marqué à Bouaké Nord-Est qui ne compte que 6 médecins soit un ratio de 1 médecin pour près de 43 000 habitants.

Carte 40 : Nombre d'habitants par médecin



365. Le District compte un infirmier pour 5 735 habitants en ligne avec la moyenne nationale de 1 infirmier pour 5 221 habitants, mais en deçà de l'objectif fixé par le PNDS de 1 infirmier pour 2 000 habitants par infirmier. Ce ratio présente des disparités dans le District puisqu'alors que la région du Hambol affiche un ratio de 1 infirmier pour 4 636 habitants, la région de Gbèkè présente un ratio de 1 infirmier pour 6 224 habitants, grevé par Bouaké Nord-Est qui ne compte que 28 infirmiers soit un ratio d'un infirmier pour 9 212 habitants.

Carte 41 : Nombre d'habitants par infirmier



366. Le District ne compte que 6 chirurgiens-dentistes soit un ratio d'un chirurgien-dentiste pour 279 103 habitants, très en deçà de la moyenne nationale d'un chirurgien-dentiste pour 102 020 habitants.

367. Ce ratio présente de fortes disparités avec un chirurgien-dentiste pour 139 090 habitants dans la région du Hambol, contre un chirurgien-dentiste pour 419 115 habitants dans la région de Gbèké (Bouaké Nord-Est et Bouaké Nord-Ouest ne disposent d'aucun chirurgien-dentiste).

Carte 42 : Nombre d'habitants par chirurgien-dentiste

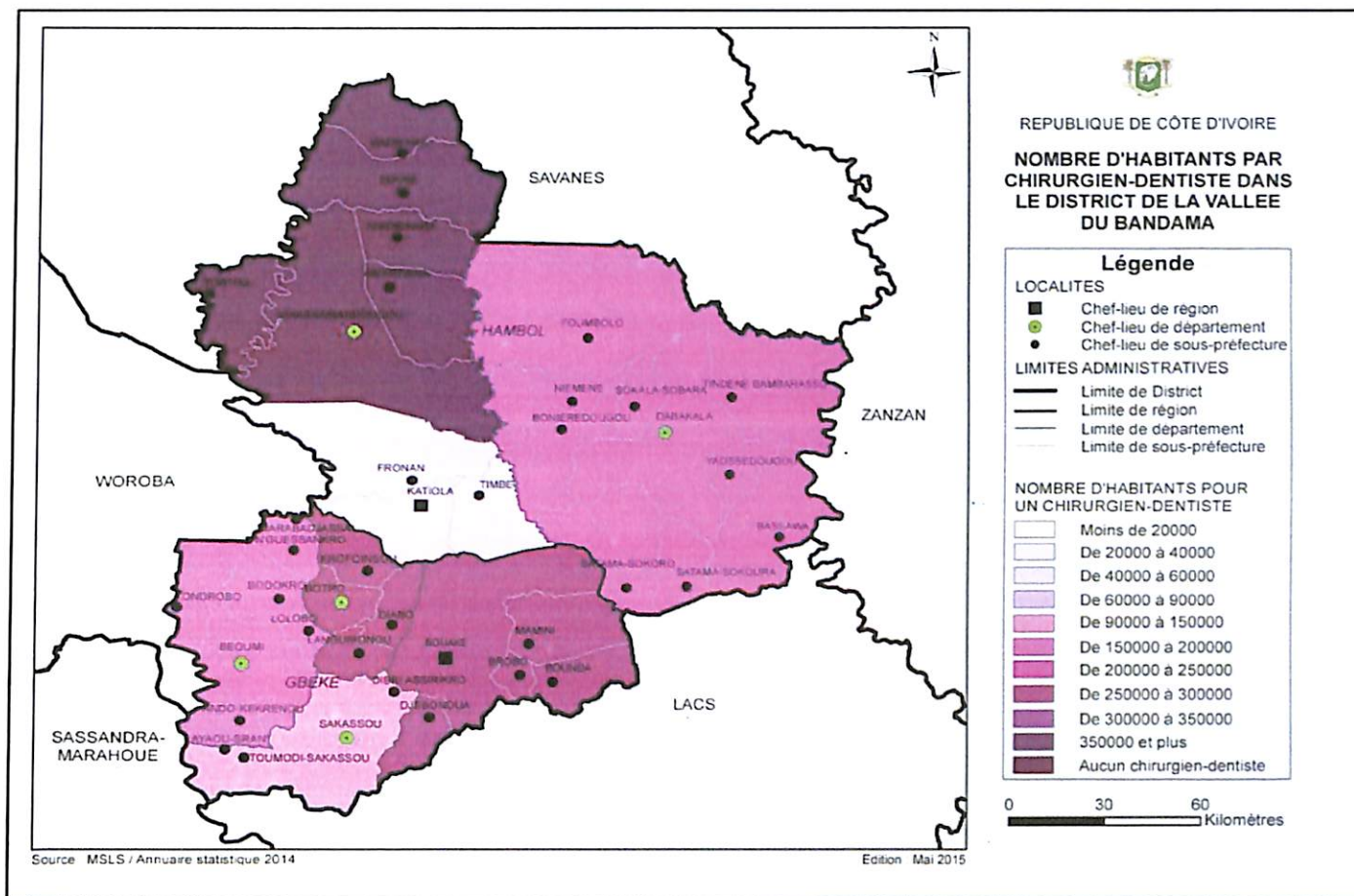
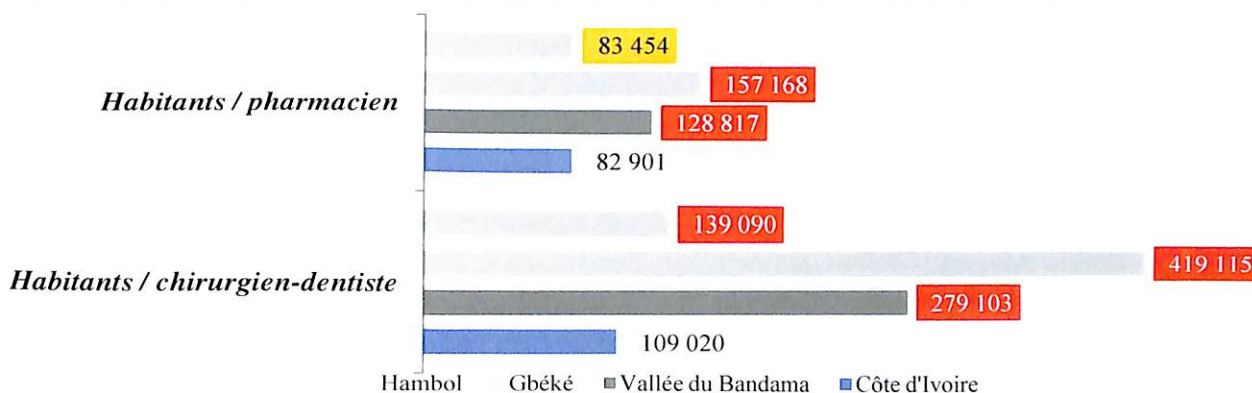


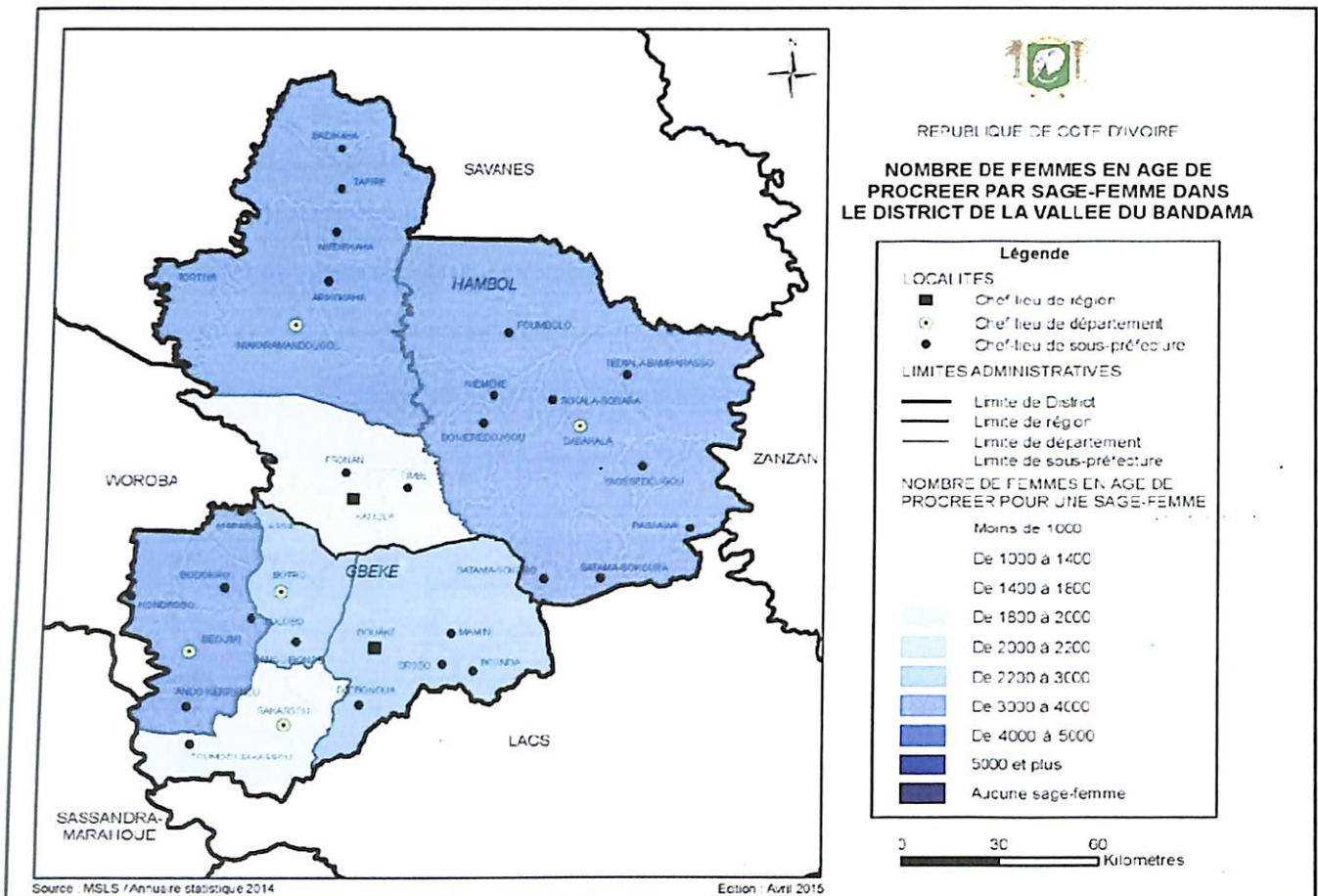
Figure 71 : Nombre d'habitants par pharmacien et par chirurgien-dentiste dans les régions du District



Source : MSLS - Annuaire statistique de la santé 2013

- 368. La région du Hambol, qui ne dispose pas d'ophtalmologue, doit attendre la venue hebdomadaire d'un praticien de Bouaké à Katiola pour le traitement des habitants.
- 369. Le District compte 162 sages-femmes équitablement réparties sur le territoire. Le District de la Vallée du Bandama présente ainsi un ratio d'une sage-femme pour 2 636 femmes en âge de procréer en dessous de la moyenne nationale d'une sage-femme pour 2 247 femmes en âge de procréer. Les départements de Katiola et de Sakassou dénotent avec des ratios inférieurs, d'une sage-femme pour 1 400 à 1 800 femmes en âge de procréer.

**Carte 43 : Nombre de FAP par sages-femmes dans le District**



370. En comparaison avec les normes et recommandations émises par l'OMS, le manque de personnel médical s'élève pour le District à 84 médecins et 50 infirmiers. Ces carences sont plus marquées dans la région de Gbèkè (66 médecins et 50 infirmiers) qui concentre la majeure partie de la population.
371. Sur la base des objectifs du PNDS, les carences sont plus significatives avec un manque de 252 médecins et 546 infirmiers, dont 427 dans la seule région de Gbèkè.

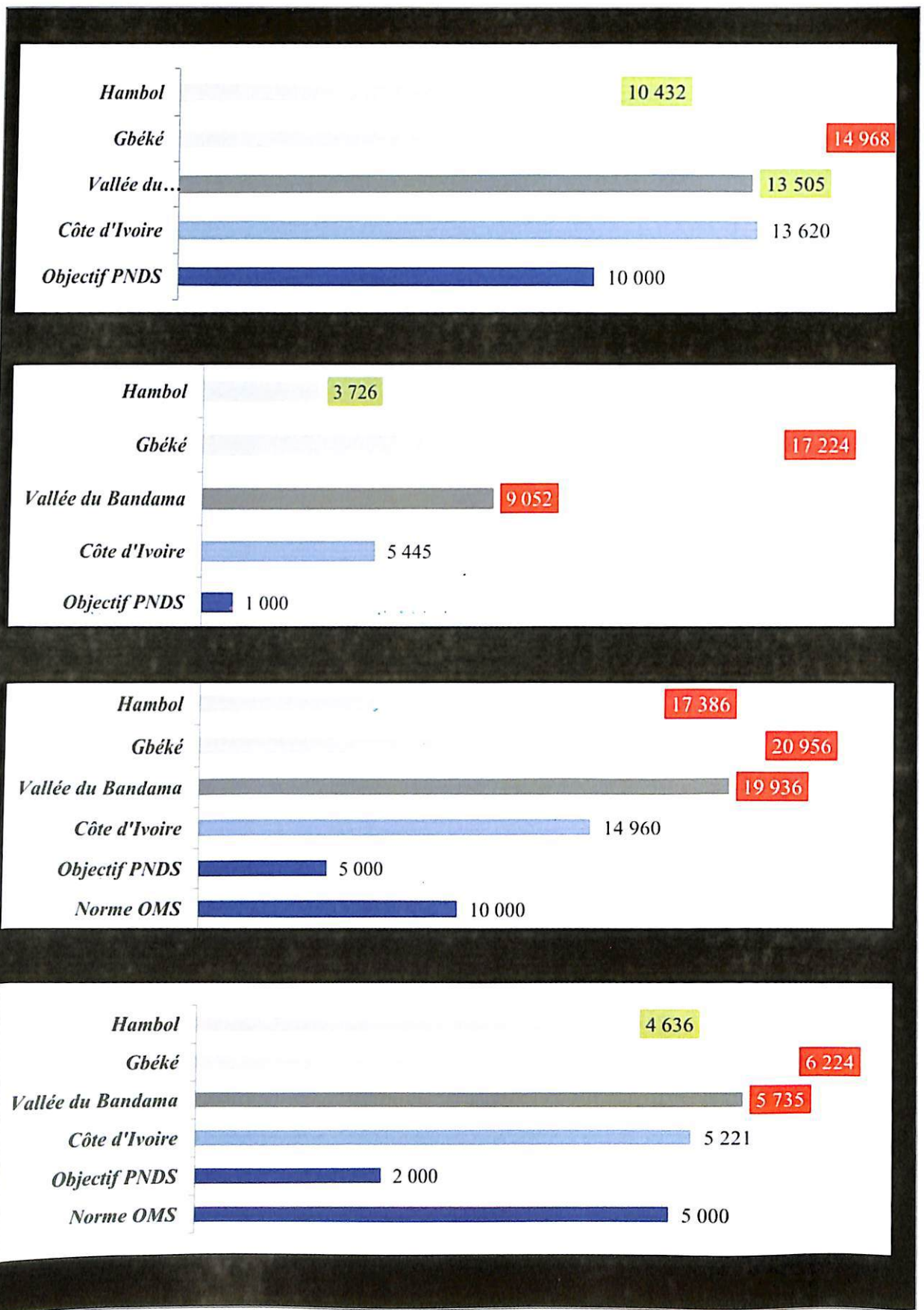
**Tableau 89 : Carence de personnel médical dans les régions du District en fonction des normes nationales et internationales<sup>35</sup>**

Région	Poste	Carence norme OMS	Carence objectif PNDS
<b>Gbèkè</b>	Médecins	66	192
	Infirmiers	50	427
	Sages-femmes	0	NA
<b>Hambol</b>	Médecins	18	60
	Infirmiers	0	119
	Sages-femmes	0	NA
<b>Total District</b>	Médecins	<b>84</b>	<b>252</b>
	Infirmiers	<b>50</b>	<b>546</b>
	Sages-femmes	<b>0</b>	<b>NA</b>

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013 ; NA : Non Applicable

<sup>35</sup> Normes OMS : 10 000 habitants / médecin ; 5 000 habitants / infirmier ; 3 000 FAP / sage-femme  
Objectifs PNDS : 5 000 habitants / médecin ; 2 000 habitants / infirmier.

Chiffres clés 28 : Infrastructures sanitaires et personnel médical



Niveau régional  
 Niveau District  
 Niveau national



## III.2.2 Profil sanitaire

### III.2.2.1 Mortalité néonatale et infanto-juvénile

#### a) Maternité et naissance

372. Avec 1 sage-femme pour 2 636 femmes en âge de procréer (FAP) et 657 naissances vivantes par maternité en 2013, les moyens du District de la Vallée du Bandama en termes d'infrastructures et de personnel sont insuffisants. Néanmoins, l'accompagnement des femmes enceintes est satisfaisant puisque sur 55 883 naissances vivantes, 41 % ont eu lieu dans un établissement de santé, contre 51 % au niveau national.

**Tableau 90: Indicateurs de suivi des naissances dans les régions du District**

Région	FAP*	Grossesses attendues	Naissances vivantes	Proportion d'accouchements assistés	Couv. Consult. Postnatale	Décès maternel/ 100 000
<b>Gbèkè</b>	322 471	44 055	41 959	35 %	8 %	31
Béoumi	48 073	6 480	6 171	34 %	4 %	32
Bouaké Nord-Est	65 124	9 038	8 608	36 %	3 %	12
Bouaké Nord-Ouest	109 938	14 888	14 180	22 %	5 %	0
Bouaké Sud	67 379	9 351	8 906	53 %	20 %	0
Sakassou	31 957	4 298	4 094	40 %	10 %	244
<b>Hambol</b>	104 495	14 621	13 924	59 %	15 %	86
Dabakala	40 789	5 625	5 357	47 %	6 %	56
Katiola	29 543	4 079	3 884	53 %	5 %	51
Niakaramandougou	34 163	4 917	4 683	78 %	34 %	149
<b>Total District</b>	<b>426 966</b>	<b>58 676</b>	<b>55 883</b>	<b>41 %</b>	<b>10 %</b>	<b>45</b>

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013 /FAP : Femme en âge de procréer

373. La variation observée entre le taux de première consultation prénatale (CPN1) de 69 % et celui relatif à la quatrième consultation prénatale (CPN4) qui s'établit à 27 % indique un désintéressement des femmes enceintes devant la nécessité de faire suivre leur grossesse par des services hospitaliers dédiés.

374. Cette situation peut être associée à plusieurs facteurs parmi lesquels : le caractère onéreux et la mauvaise qualité des prestations, la défiance vis-à-vis de la médecine moderne au profit d'un suivi traditionnel, le difficile accès aux centres de santé dû notamment aux distances à parcourir et à l'impraticabilité de la route, le déficit d'accompagnement et de prise en charge des femmes enceintes par l'entourage familial, l'ignorance des impératifs d'ordre médical en cas de grossesse.

**Tableau 91: Couverture maternelle par région (en %)**

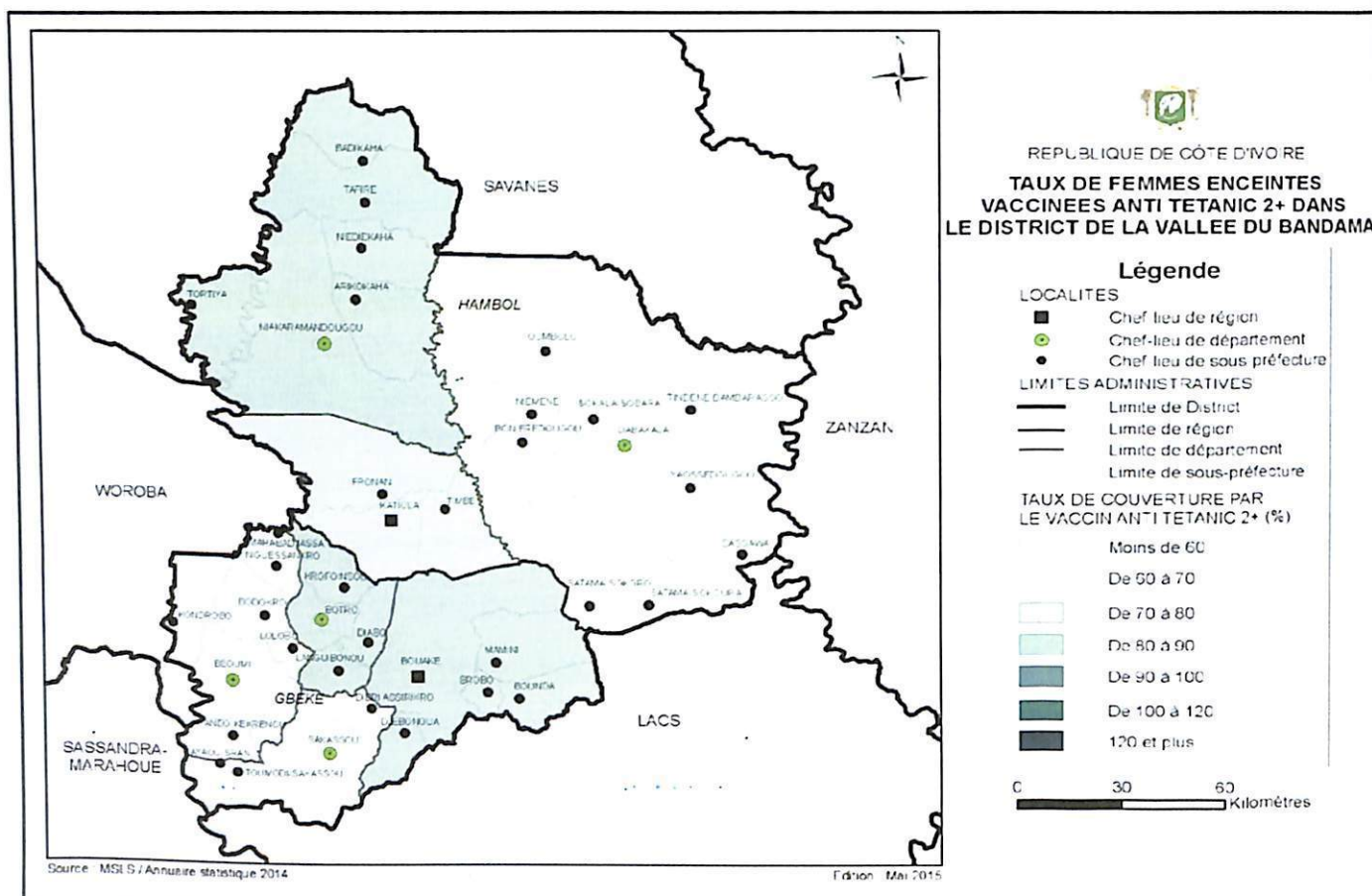
Couverture	Gbèkè	Hambol	Vallée du Bandama	Côte d'Ivoire
CPN1 <sup>36</sup>	59	97	69	88
CPN4	27	28	27	33
Abandon de la CPN	55	71	61	62
Consultation postnatale	8	15	10	10
Accouchements assistés	35	59	41	51
Vat2+	70	66	69	81

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

375. Ainsi, plus de 30 % des femmes enceintes du District de la Vallée du Bandama ne sont pas vaccinées contre le tétanos (vaccin Vat2+), soit plus de 10 points de moins que la moyenne nationale.

<sup>36</sup> Cf. Glossaire

Carte 44 : Taux de femmes enceintes vaccinées contre le Tétanos (VAT2+)



c) Vaccination

376. La couverture vaccinale des enfants est satisfaisante puisque selon l'étude MICS/EDS, seulement 3,4 % des enfants de 12 à 23 mois n'ont aucun vaccin (4,9 % au niveau national). De même, 60,1 % des enfants ont tous les vaccins à jour contre 50,5 % au niveau national.

Tableau 92: Couverture vaccinale des enfants du District par région (en %)

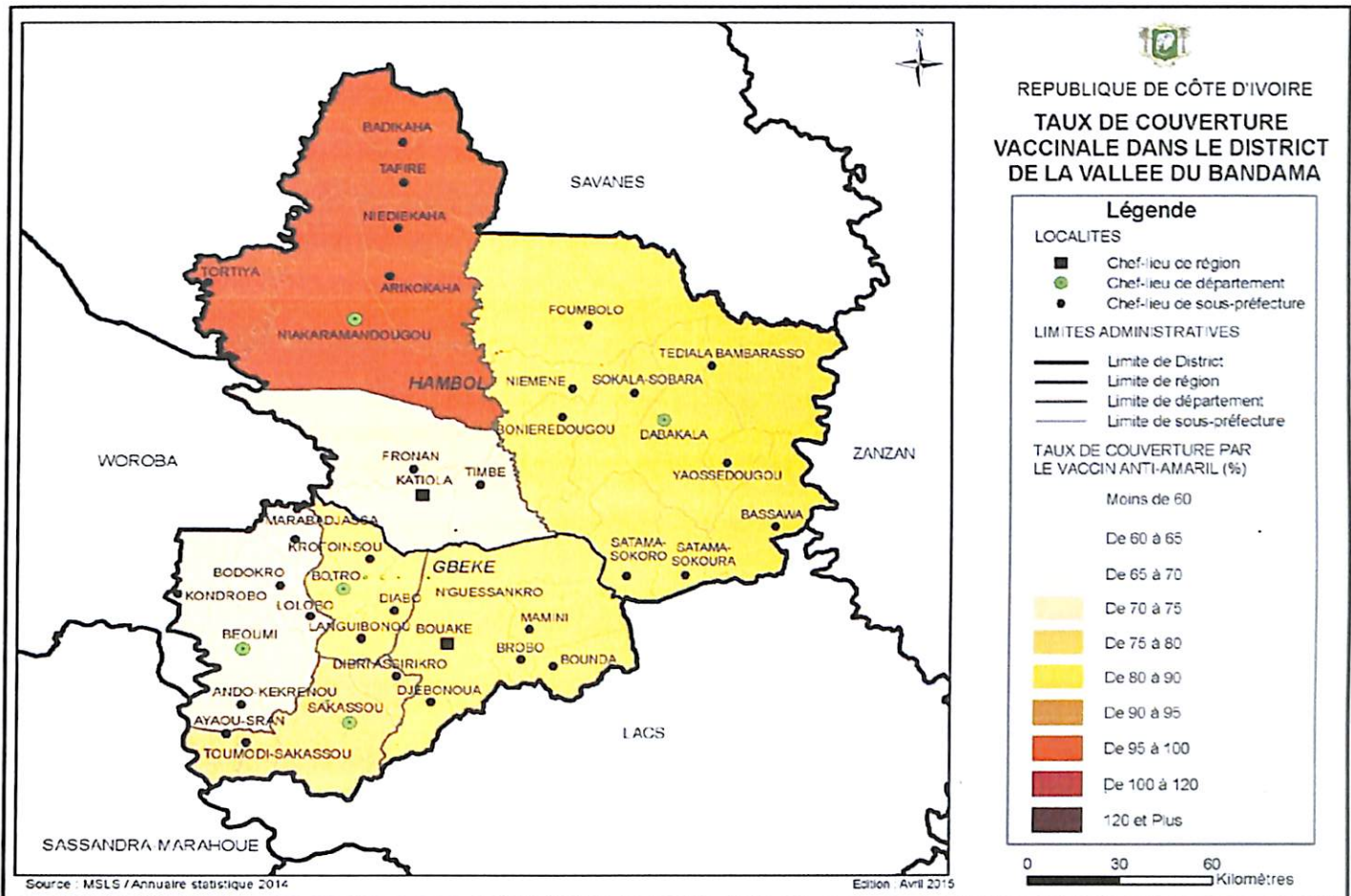
Couverture	Gbèkè	Hambol	Vallée du Bandama	Côte d'Ivoire
DTC3 <sup>37</sup>	92	105	95	<b>101</b>
Polio3	91	103	94	<b>98</b>
BCG	86	83	84	<b>90</b>
VAR	82	92	85	<b>85</b>
VAA	79	85	81	<b>84</b>

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

<sup>37</sup> Cf. Glossaire

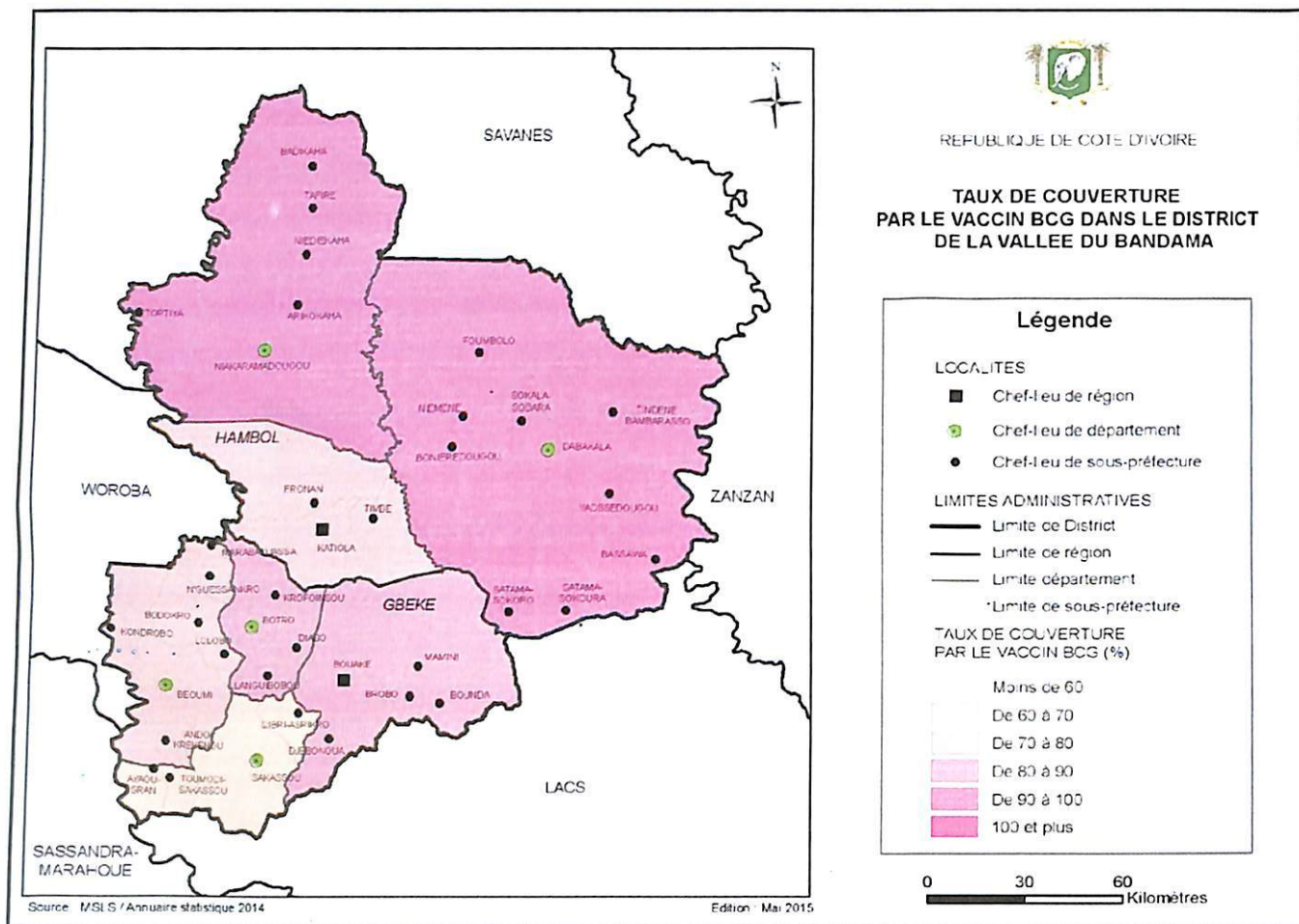
377. La couverture vaccinale anti-amaril (VAA) contre la fièvre jaune présente cependant des disparités régionales avec des taux de 79 % et 85 % dans la région de Gbèkè et la région du Hambol.

Carte 45 : Taux de couverture vaccinale (anti-amaril) dans le District (en %)



378. La couverture vaccinale contre la tuberculose (BCG) s'établit à 84 % dans le District de la Vallée du Bandama, le nord du District présente une couverture plus importante.

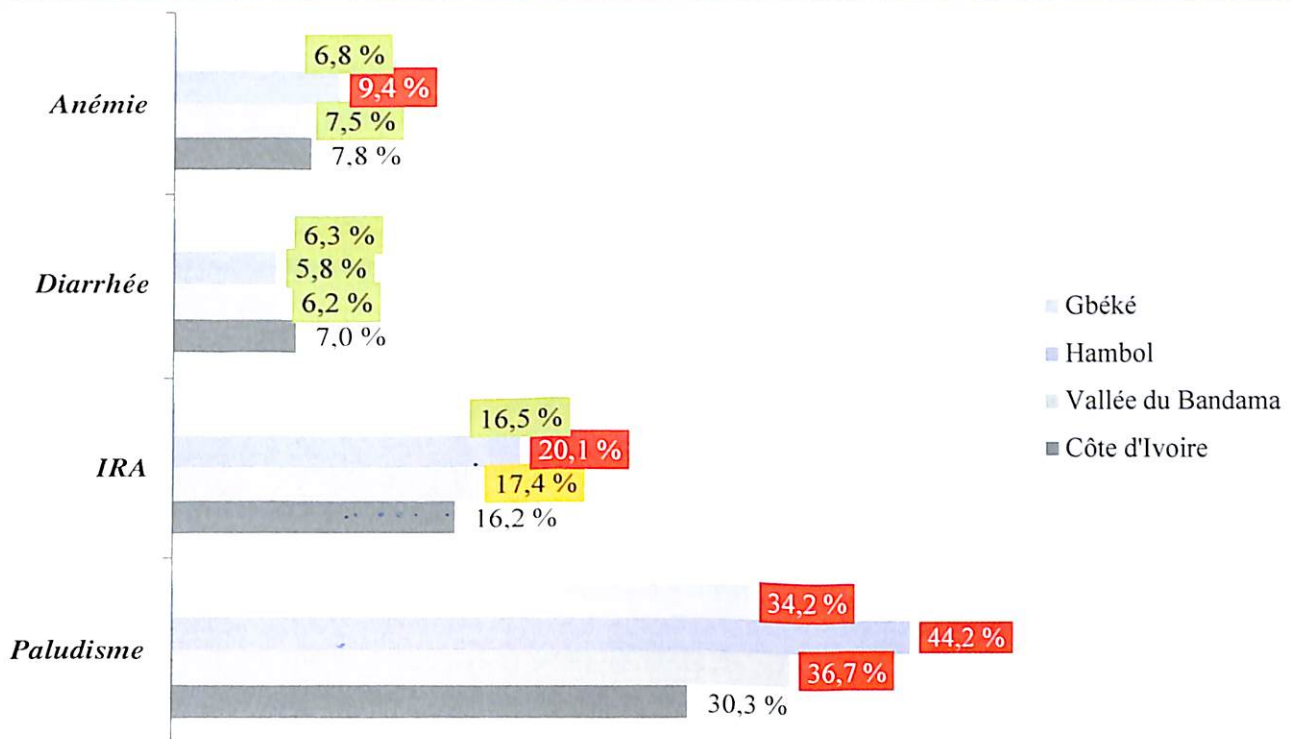
Carte 46 : Taux de couverture vaccinale contre la tuberculose (BCG)



**b) Mortalité**

379. Le District de la Vallée du Bandama enregistre un taux de décès maternel particulièrement bas de 45 cas pour 100 000, 93 point en dessous du taux de décès maternels national. Les maladies de l'enfance sont nombreuses et causent en Côte d'Ivoire de nombreux décès de jeunes enfants. Le District enregistre même des taux d'incidence plus élevés que la moyenne nationale pour certaines maladies qui touchent les enfants de moins de 5 ans. Ainsi, plus de 36 % des enfants de moins de 5 ans sont touchés par le paludisme, soit un taux d'incidence de 6 points au-dessus de la moyenne.

**Figure 72 : Incidence des principales maladies qui touchent les moins de 5 ans**

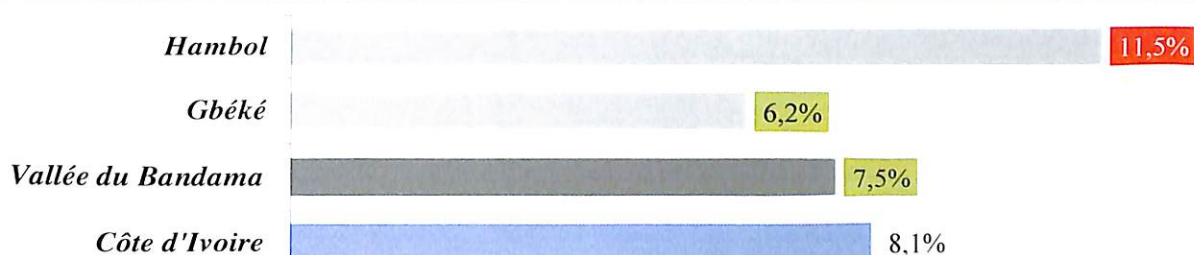


Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013 – IRA : Insuffisance rénale aiguë

380. Ces incidences sont élevées principalement en raison des taux de couverture peu satisfaisants de vaccination des femmes enceintes ainsi que des jeunes enfants contre les pathologies souvent mortelles.

381. A ces pathologies s'ajoutent les problèmes de malnutrition et d'hypotrophie. Les enfants souffrant d'hypotrophie à la naissance ont un poids inférieur à 2,5 kg, signe d'un développement inférieur à la normale d'un organe quelconque du corps de l'enfant. L'incidence de cette dernière dans la région du Hambol est de 3 points supérieurs à la moyenne nationale.

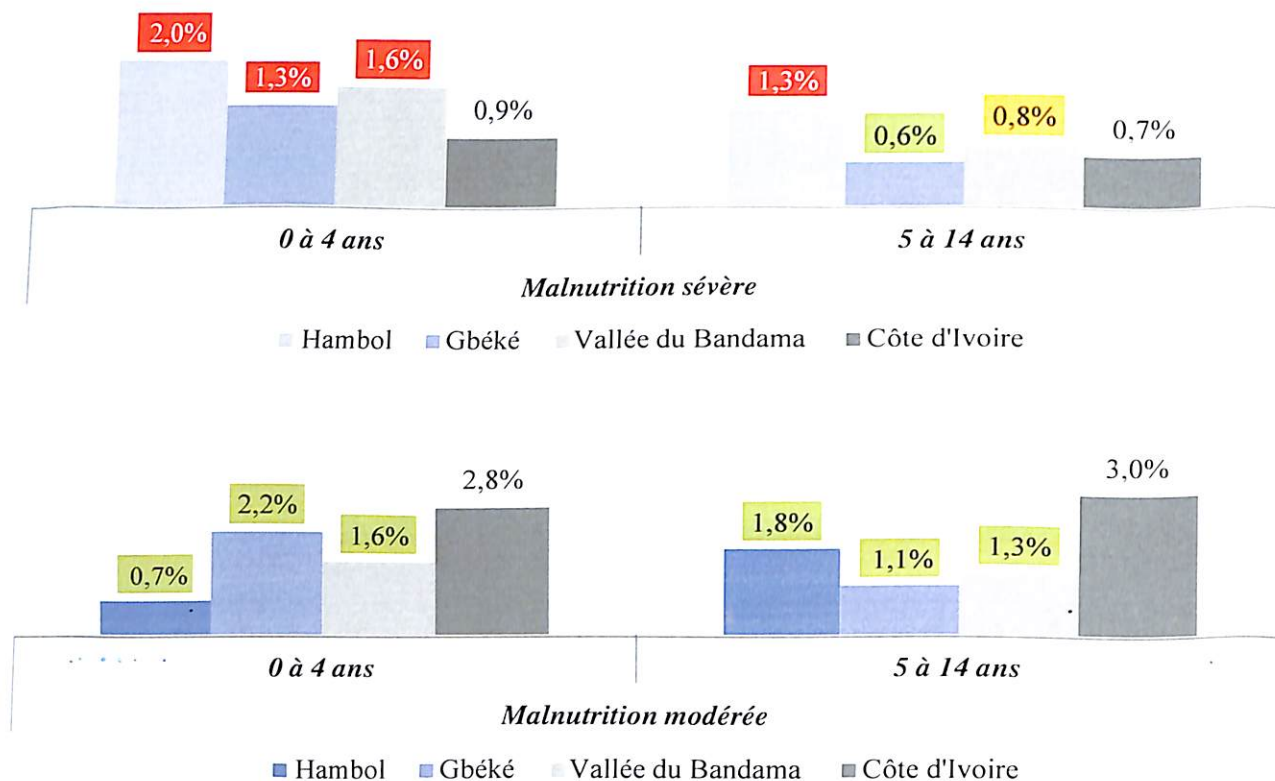
**Figure 73 : Pourcentage d'enfants touchés par l'hypotrophie à la naissance par région**



Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

382. Bien que le District de la Vallée du Bandama observe des taux de malnutrition modérée inférieurs à la moyenne nationale, les ratios de la malnutrition sévère sont particulièrement élevés dans les régions du District de la Vallée du Bandama et au-dessus des moyennes nationales.

Figure 74 : Répartition des enfants touchés par la malnutrition par région et par âge



Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

383. La région du Centre-Nord<sup>38</sup> présente des quotients de mortalité parmi les plus bas du pays avec une mortalité néonatale à 23 ‰ et une mortalité infanto-juvénile à 74 ‰.

Tableau 93 : Quotient de mortalité des enfants par région et par catégorie d'âge (pour 1 000 enfants)

Région	Mortalité néonatale	Mortalité post-néonatale	Mortalité infantile	Mortalité juvénile	Mortalité infanto-juvénile
Nord	86	51	137	84	209
Centre	52	35	87	54	137
Centre-Est	44	34	77	60	133
Centre-Nord	23	20	43	33	74
Centre-Ouest	26	22	48	34	80
Nord-Est	48	33	80	59	134
Nord-Ouest	67	52	120	74	185
Ouest	46	55	101	50	145
Sud	40	28	68	36	102
Sud-Ouest	18	33	51	25	75
Ville d'Abidjan	46	23	69	30	97

Source : EDS/MICS – 2011-2012

<sup>38</sup> L'enquête EDS/MICS positionne le District de la Vallée du Bandama dans la région Centre-Nord

### III.2.2.2 État sanitaire de la population

384. Le paludisme et la tuberculose et la bilharziose urinaire sont les premières causes de mortalité dans le District de la Vallée du Bandama. Cependant, les infections des femmes enceintes par le virus du SIDA constituent également un point important de préoccupation.

**Tableau 94: Incidence liée à la mortalité générale du District par région**

Paludisme (p1000)	119,4	154,6	128,2	105,8
IST (p1000) <sup>39</sup>	8,2	9,1	8,4	8,3
Tuberculose (p100 000)	93,8	48,4	82,5	105,9
Ulcère de Buruli (p100 000)	11,2	0,7	8,6	4,4
Pian (p100 000)	9,1	1,0	7,0	9,4
Diarrhée (p1000)	15,4	15,6	15,5	19,6
Bilharziose urinaire (p100 000)	18,5	6,7	15,6	18,7

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

#### a) La sécurité alimentaire

385. L'analyse de la distribution des résultats de l'enquête (EASA 2009) montre que le District de la Vallée du Bandama présente un taux d'insécurité alimentaire sévère (0,9 %) en dessous de la moyenne nationale de 2,5 %.

386. En outre, le District de la Vallée du Bandama présente un taux d'insécurité alimentaire modérée de 2,5 % très en dessous de la moyenne nationale de 10,1 %. L'insécurité alimentaire dans le District est principalement de type transitoire (3 %), liée aux aléas qui impactent les ménages sur ce territoire à vocation agricole :

- Chocs climatiques : sécheresse et pluies tardives ;
- Destruction des cultures par les animaux ;
- Feu de Brousse ;
- Maladie du bétail (épizooties).

**Tableau 95 : Estimation de la population en insécurité alimentaire par région (en % de la population)**

Localisation	Insécurité alimentaire sévère	Insécurité alimentaire modérée	Sécurité alimentaire	Total insécurité alimentaire
District de la Vallée du Bandama	0,9	2,5	96,5	3,5
Côte d'Ivoire	2,5	10,1	87,4	12,6

Source : EASA 2009 - Evaluation approfondie de la sécurité alimentaire des ménages ruraux en Côte d'Ivoire

387. En moyenne nationale, l'alimentation des enfants de 6 à 23 mois n'est pas diversifiée pour près de 3 enfants sur 4. En l'absence d'enquête nutritionnelle récente de couverture nationale, il s'avère cependant difficile de voir si les taux de malnutrition sont corrélativement aussi élevés, mais des indications montrent que la situation nutritionnelle du pays est critique. L'analyse montre que plus de 57 % des enfants de 6 à 23 mois du District de la Vallée du Bandama ont une alimentation non diversifiée.

<sup>39</sup> Cf. Glossaire

b) *Le paludisme*

388. Le paludisme touche très fortement le District de la Vallée du Bandama qui enregistre un taux d'incidence pour cette pathologie au-dessus de la moyenne nationale, et ce tout particulièrement chez les moins de 5 ans avec 366,6 cas pour 1 000 enfants, soit 64 de plus en moyenne qu'en Côte d'Ivoire. L'incidence globale est de 128,2 cas pour 1 000 personnes contre 105,8 cas au niveau national. Ce chiffre est d'autant plus élevé dans la région du Hambol où l'incidence globale atteint 154,6 cas pour 1 000 personnes.

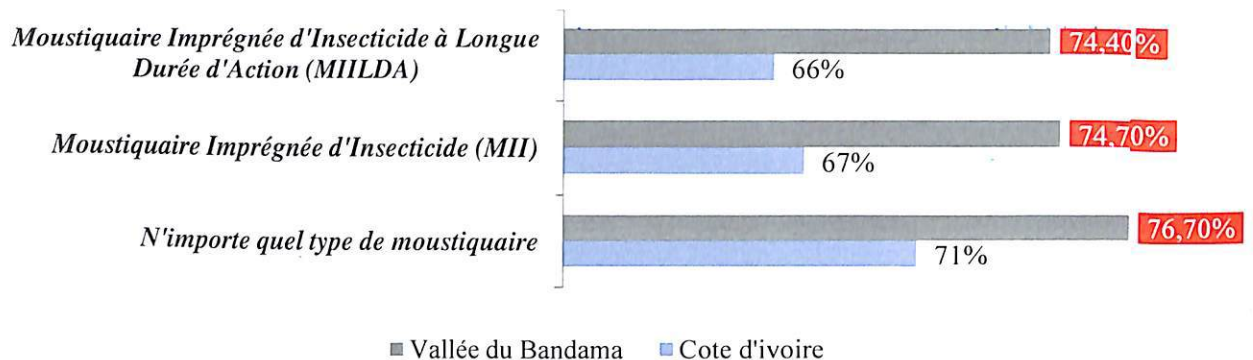
**Tableau 96: Incidence du paludisme dans les régions du District de la Vallée du Bandama**

Région	Nombre de cas	Incidence globale (p1000)	Incidence chez les moins de 5 ans (p1000)
Gbèkè	150 157	119,4	341,5
Hambol	64 513	154,6	442,3
<b>Total District</b>	<b>214 670</b>	<b>128,2</b>	<b>366,6</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>2 524 942</b>	<b>105,8</b>	<b>302,6</b>

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

389. Cependant, malgré ces incidences élevées, les ratios de lutte anti-vectorielle dans le District sont supérieurs aux moyennes nationales notamment sur la mise en place de moustiquaires évoluées type MILDA ou MII, avec 76,7 % des ménages équipés d'au moins un type de moustiquaires.

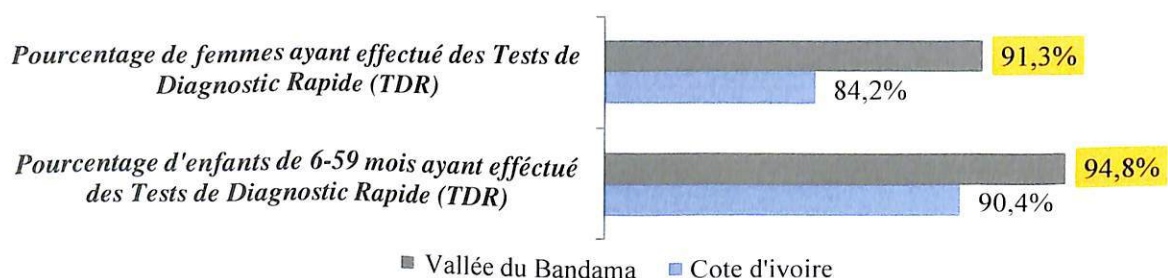
**Figure 75 : Pourcentage de ménages avec au moins une moustiquaire**



Source : Enquête EDS/MICS (Multiple Indicator Cluster Survey), 2011-2012

390. En outre, le District de la Vallée du Bandama fait également état de taux de dépistage supérieurs aux moyennes nationales. En effet, le taux d'utilisation des TDR (Test de Diagnostic Rapide), qui permet un diagnostic précoce de la maladie, atteint 4 points de plus que la moyenne nationale pour les enfants de 6 à 59 mois et 7 points de plus pour les femmes adultes.

**Figure 76 : Pourcentage de femmes et d'enfants ayant effectué des Tests de Dépistage Rapide (TDR)**



Source : Enquête EDS/MICS (Multiple Indicator Cluster Survey), 2011-2012



c) *Le VIH*

391. Avec un centre de dépistage pour 19 248 habitants contre 22 782 au niveau national, le District est bien couvert en centres de dépistage et de conseil.

**Tableau 97: Répartition des sites de prévention et de dépistage par type et par région**

<b>Gbèkè</b>	62	62	52
<b>Hambol</b>	25	25	13
<b>Total District</b>	<b>87</b>	<b>87</b>	<b>65</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>1 048</b>	<b>1 040</b>	<b>599</b>

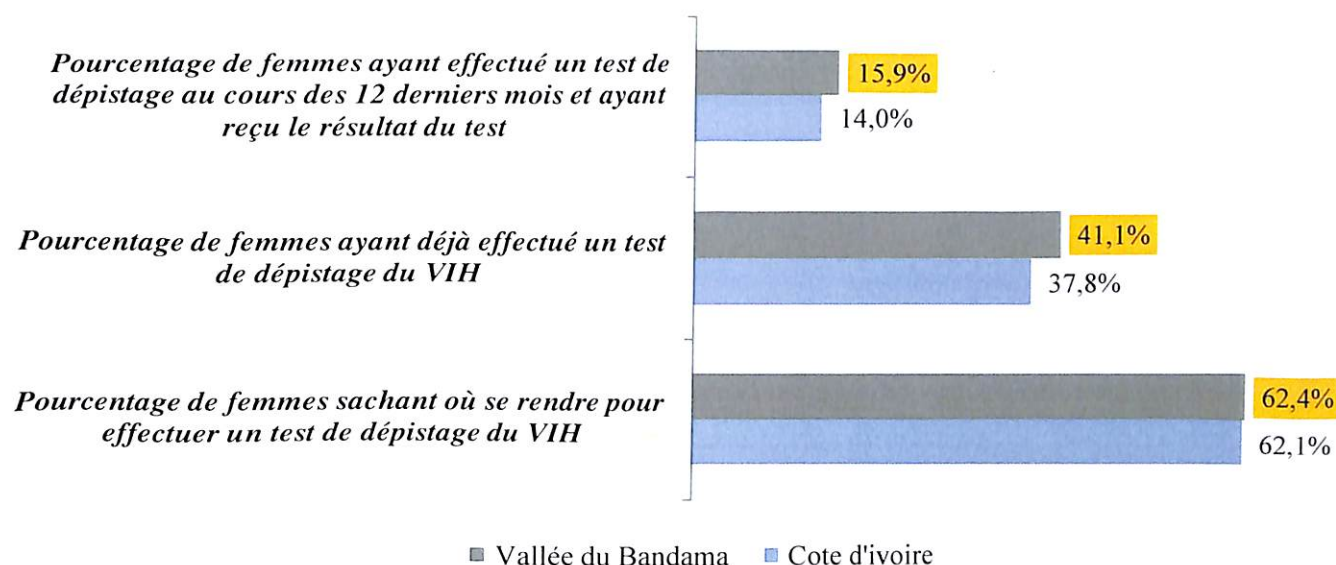
Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013 CDI : Conseil et Dépistage Volontaire. PTME : Prévention de la Transmission Mère-Enfant

392. De nombreuses actions ayant pour but de sensibiliser les populations à risque sur les dangers du VIH et à généraliser le dépistage sont menées telles que :

- Les campagnes d'affichage dans les hôpitaux et les écoles ;
- Les spots diffusés dans les radios locales ;
- Les actions de vulgarisation en milieu rural.

393. Malgré ces actions, seulement 41,1 % des femmes ont déjà effectué un test de dépistage du VIH et 62,4 % des femmes savent où se rendre pour effectuer un test de dépistage du VIH. Ainsi avec un taux de prévalence à 4,4 %, le VIH continue d'être une menace pour le District de la Vallée du Bandama.

**Figure 77 : Pourcentage de femmes ayant été dépistées au VIH**



Source : Enquête EDS/MICS (Multiple Indicator Cluster Survey), 2011-2012

**d) La tuberculose**

394. La tuberculose est une maladie infectieuse et extrêmement contagieuse qui s'attaque aux poumons, mais aussi parfois à d'autres parties du corps. Cette maladie est encore très présente en Côte d'Ivoire et peut parfois s'avérer mortelle. Le District de la Vallée du Bandama recense 1 381 cas avérés de tuberculose en 2013, soit un taux d'incidence de 0,82 pour 1 000 en dessous de la moyenne du pays située à 1,06.

**Tableau 98 : Incidence de la tuberculose dans le District de la Vallée du Bandama**

Région	Nombre de cas	Incidence globale (n1 000)	Taux de co-infections vih/tuberculose (%)
Gbèkè	1 179	0,94	29
Hambol	202	0,48	29
<b>Total District</b>	<b>1 381</b>	<b>0,82</b>	<b>29</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>25 292</b>	<b>1,06</b>	<b>25</b>

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

395. A l'image du pays, le District compte de nombreuses co-infections VIH/tuberculose, et ce, à hauteur de 25 %.

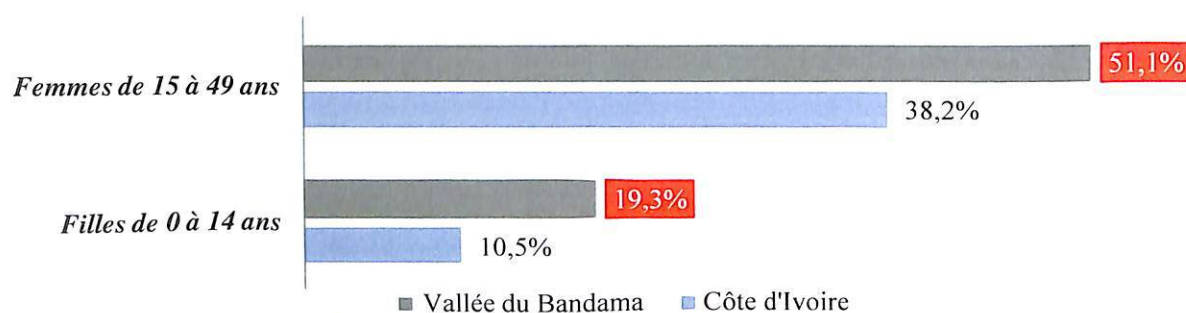
**e) L'excision**

396. L'excision est considérée comme une violation grave des droits humains fondamentaux. En Côte d'Ivoire, elle a été interdite par la loi du 23 décembre 1998. De nombreuses campagnes de mobilisation en faveur de son abandon total ont été menées depuis dans tout le pays. Cependant, malgré ces interdictions, l'excision continue d'être largement pratiquée sur le territoire ivoirien, mettant en péril la vie de nombreuses femmes. En effet, dans 94 % des cas, l'excision est réalisée par une exciseuse traditionnelle et seules 0,4 % des excisions sont réalisées par un professionnel de santé.

397. Selon l'enquête démographique et de santé de 2012, près de 2 femmes sur 5 âgées de 15 à 49 ans sont excisées en Côte d'Ivoire. Bien que profondément ancrée dans le paysage sanitaire ivoirien, cette pratique connaît un certain recul. Ainsi, en 25 ans, la prévalence de l'excision a perdu plus de 10 points.

398. Le District compte 19,3 % des femmes de moins de 15 ans excisées (10,5 % au niveau national) et 51,1 % de femmes de 15 à 49 ans excisées (38,2 % au niveau national).

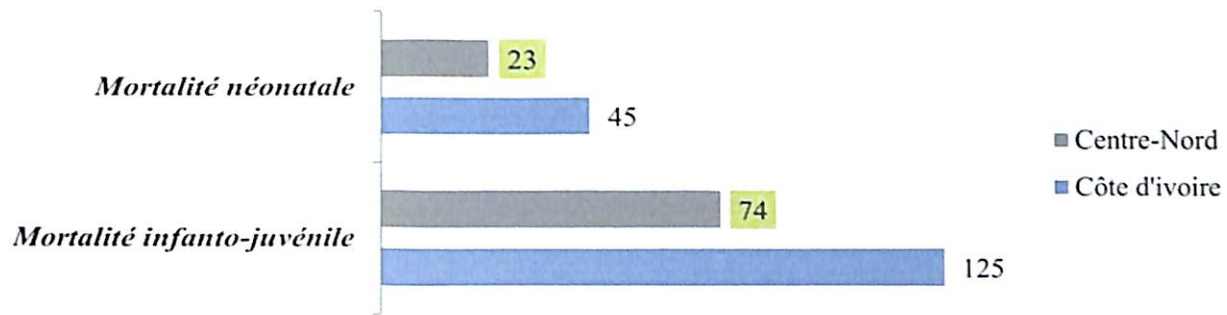
**Figure 78 : Prévalence de l'excision chez les femmes du District**



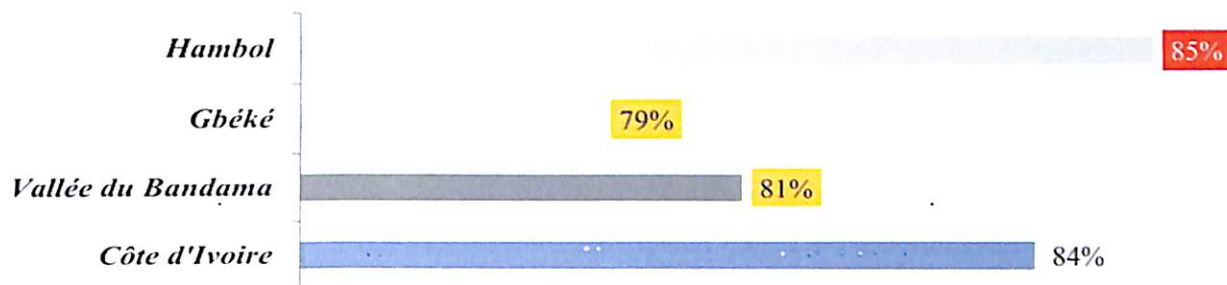
Source : Enquête démographique et de Santé 2011-2012

Chiffres clés 29 : Profil sanitaire

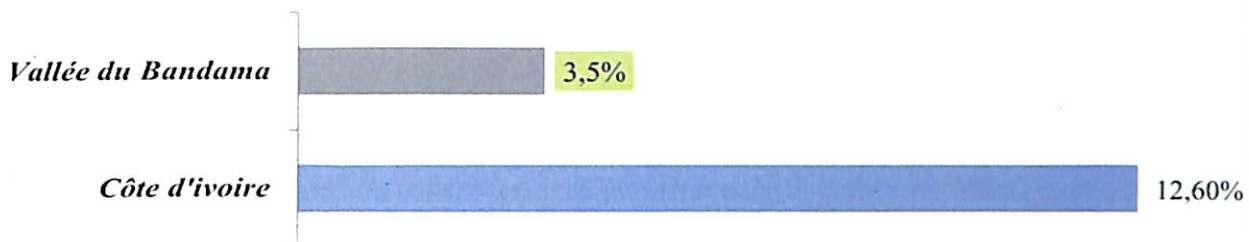
Quotient de mortalité des enfants (pour 1 000 enfants)



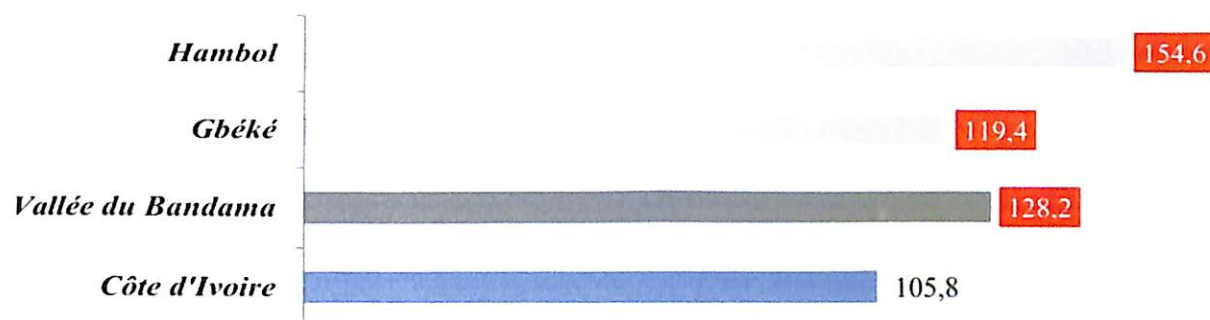
Taux de vaccination des enfants VAA (fièvre jaune)



Niveau d'insécurité alimentaire (%)



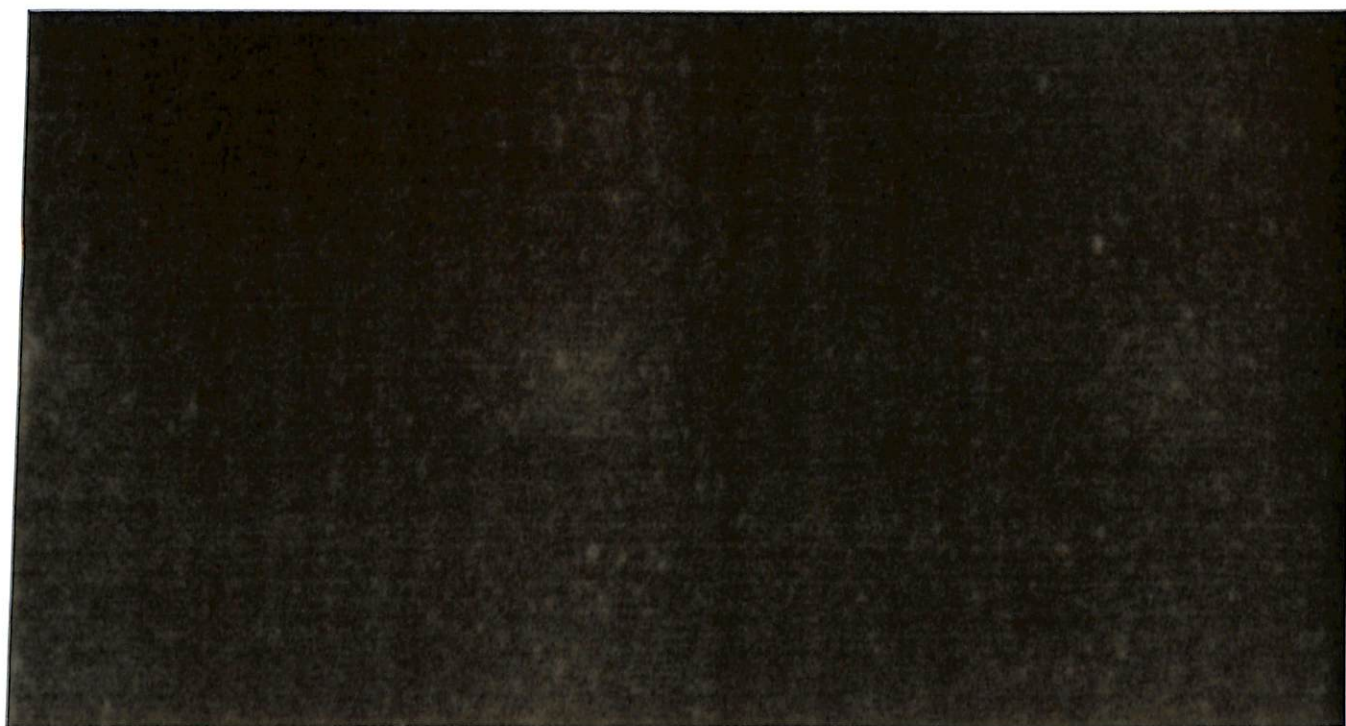
Incidence du Paludisme (pour 1 000 personnes)



- Niveau régional
- Niveau District
- Niveau national

***Synthèse 8 : Santé et prévention***

---

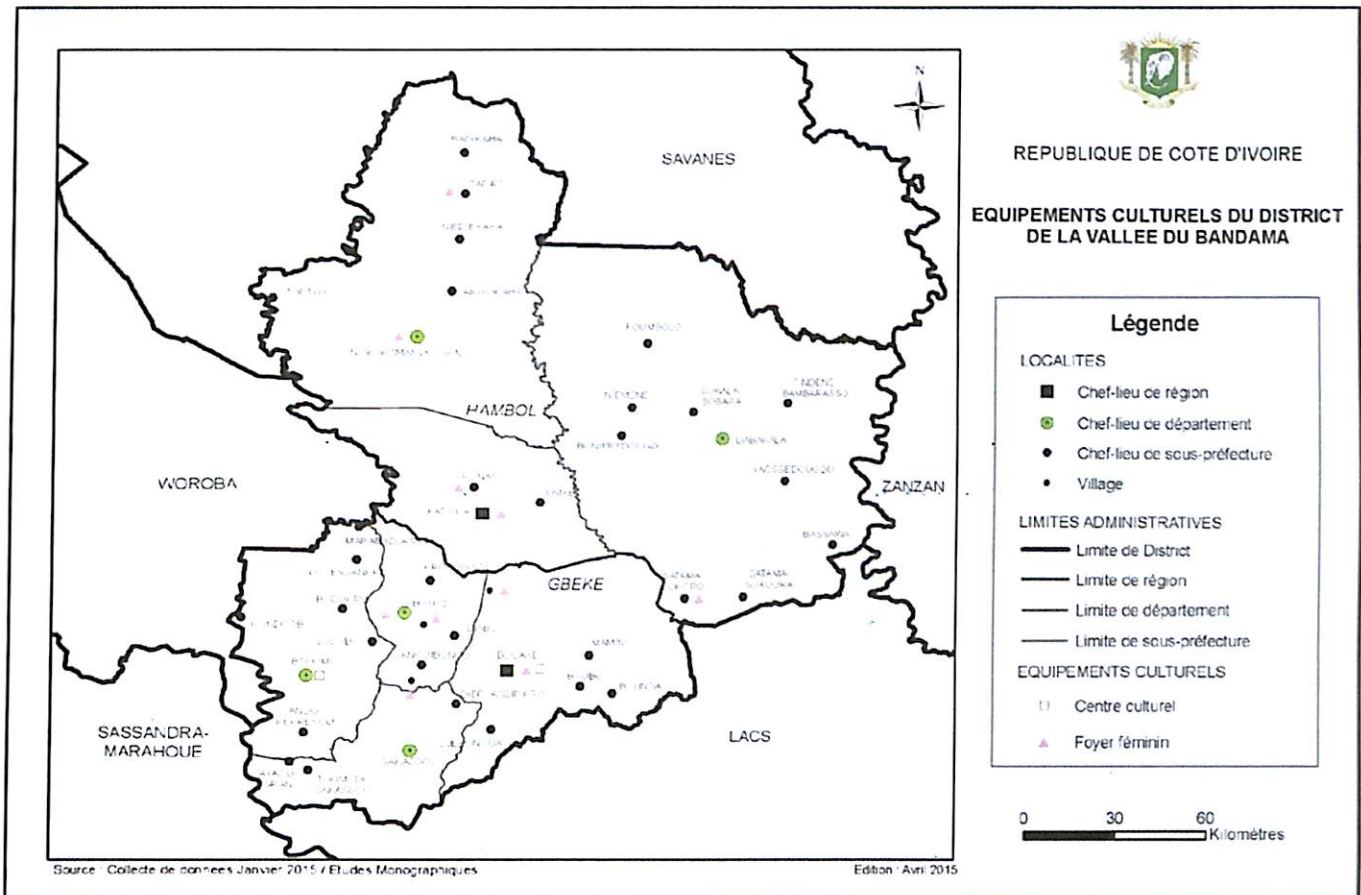


## Chapitre 3. Culture, sport et jeunesse

### III.3.1 Culture

399. Le District de la Vallée du Bandama ne dispose que de très peu d'infrastructures culturelles. Ces infrastructures se limitent à 2 centres culturels, 10 foyers féminins ainsi que quelques bibliothèques gérées par les mairies au niveau de certaines villes. Le District ne dispose pas de musée.

Carte 47 : Equipements culturels du District



400. Le département de Bouaké compte 6 infrastructures culturelles mais seulement 2 sont fonctionnelles dont le centre culturel Jacques Aka qui organise 60 événements par an et accueille 13 500 visiteurs.
401. Katiola a participé à l'édition 2009 du concours culturel « Variétoscope » grâce à l'appui financier du Conseil Général. Un centre d'écoute, de conseil et de jeux socio-éducatifs est en cours de réalisation par l'ONG Vie Nouvelle à Katiola.
402. La culture dans le District a été marquée par la réhabilitation des centres culturels de Dabakala et de Brobo sur financement de l'UNFPA et de la Mairie de Brobo.

Tableau 99 : Liste des infrastructures culturelles à Bouaké

Infrastructure	Localisation	Nombre d'employés	Nombre de visiteurs	Nombre d'évènements	Nombre de participants
Le centre culturel Jacques Aka (Bibliothèque et salle de spectacle)	Quartier commerce	14	13 500 /an	60 /an	225 /évèn.
Le foyer Polyvalent de KOKO	Quartier KOKO	3	9 000 /an	36 /an	250 /évèn
Le Foyer de Dougouba	Quartier Dougouba	ND	ND	ND	ND
La Salle de cinéma « le Capitole »	Quartier commerce	9	ND	ND	ND

Source : Direction régionale de la culture et de francophonie de Gbèkè, 2014 ; ND : Non Disponible

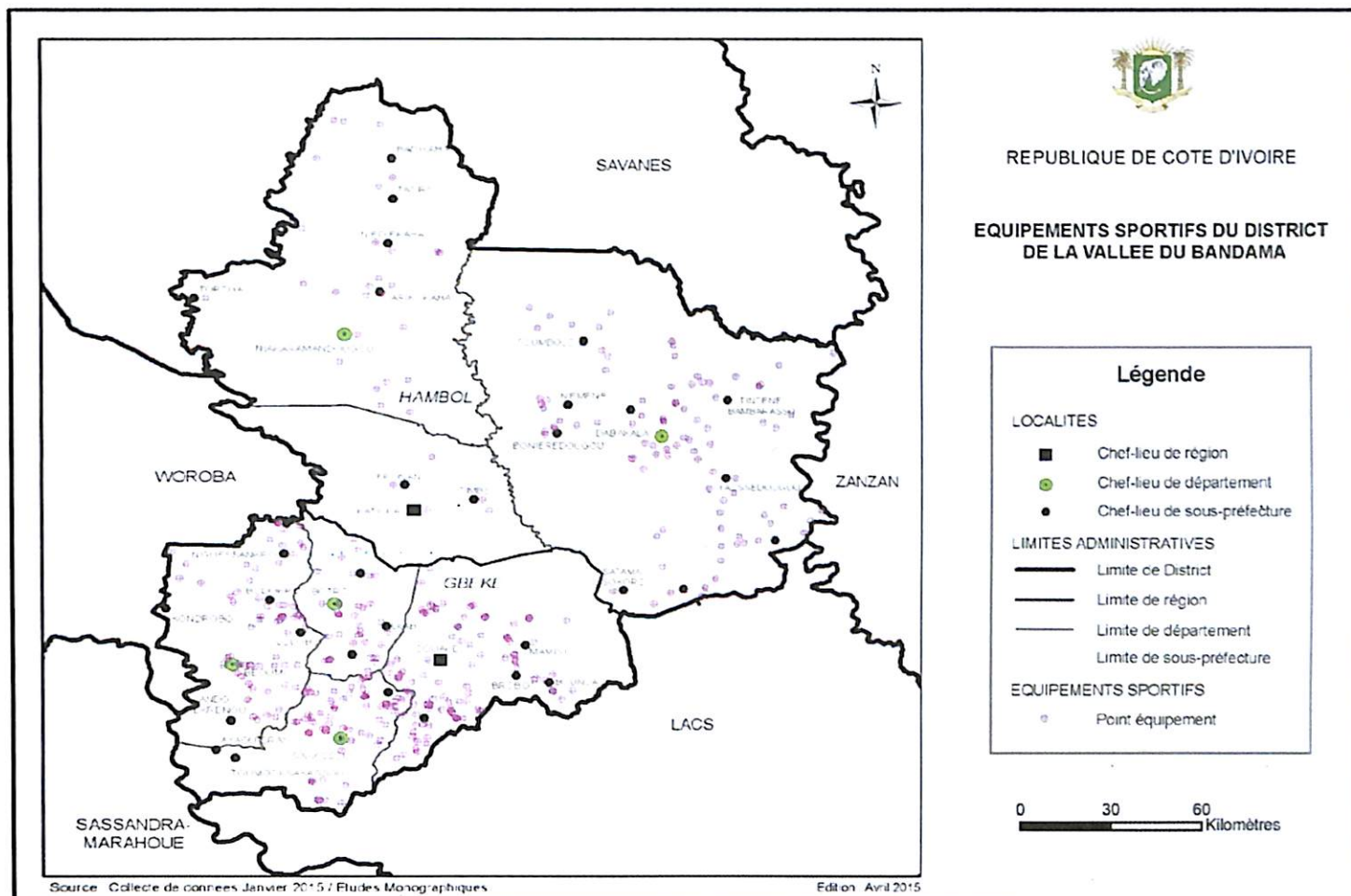
### Chiffres clés 30 : Culture

- 6 infrastructures culturelles à Bouaké mais seulement 2 fonctionnelles
- 10 foyers féminins
- 2 centres culturels (dont le centre Jacques Aka)
- 1 foyer polyvalent (KOKO)

### III.3.2 Sport

403. Le sport dans District de la Vallée du Bandama est peu développé. La plupart des ligues et installations sportives sont concentrées au niveau de la ville de Bouaké. Ces infrastructures se résument le plus souvent à des stades municipaux.

Carte 48 : Répartition des équipements sportifs du District



404. Bien que n'ayant pas de licenciés au sens d'adhérents payant une cotisation annuelle, la ville de Bouaké dispose de 14 ligues dans les différentes disciplines sportives suivantes :

- Athlétisme ;
- Basketball ;
- Boxe ;
- Football ;
- Handball ;
- Judo ;
- Karatedo ;
- Maracana ;
- Moto-cross ;
- Rugby ;
- Pétanque ;
- Taekwondo ;
- Volleyball ;
- Jeu de dames.

405. Le District de la Vallée du Bandama dispose de plusieurs infrastructures sportives :

- 12 piscines, dont 9 sont situés à Bouaké ;
- 31 courts de tennis à Bouaké répartis sur 17 structures différentes au sein de la ville ;
- Un complexe sportif de 3 000 places à Bouaké et composé d'un terrain de football, 2 terrains de Handball, 2 terrains de Basketball, 2 terrains de Volleyball, un court de tennis et une piste de 400 m de long. Cependant cette infrastructure est totalement dégradée, la pelouse est en piteux état et l'intégralité les terrains doivent être refaits ;
- Le stade de la paix de Bouaké qui accueille l'équipe FC Bouaké jouant en Ligue 1.

### **Chiffres clés 31 : Sport**

- 14 ligues sportives
- 1 complexe multisports (foot, athlétisme...)
- 12 piscines



#### **Zoom 4: Stade de la paix de Bouaké**

*Le stade de la paix à Bouaké a été construit en 1984 afin d'accueillir la coupe d'Afrique des nations qui se jouait en Côte d'Ivoire. Il comporte 25 000 places ce qui en fait le deuxième stade le plus grand du pays et dispose d'une tribune officielle couverte.*

*Le Stade de Bouaké possède une dimension de 119 × 73 m (football-rugby) et a été construit sous la forme d'une couronne ovale avec un profil en travers de 24 gradins. Deux clubs évoluent au sein du stade de la paix : l'ASC Bouaké et l'Alliance Bouaké.*

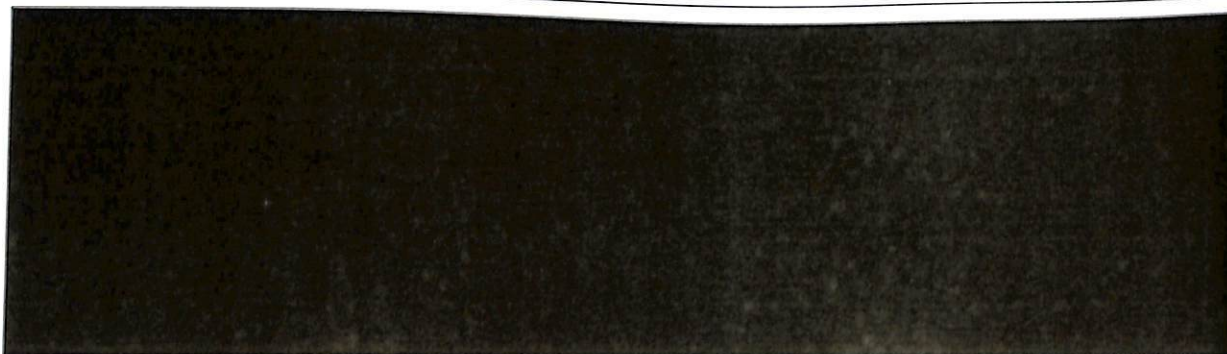


*Photo 13 : Stade de la Paix de Bouaké © 2014*

*Le stade a besoin de quelques aménagements supplémentaires pour se mettre aux normes comme la construction d'une piste d'athlétisme autour du terrain de foot et l'investissement dans un système d'éclairage à l'instar de ceux utilisés dans les grands stades de compétition officielle, enfin la pelouse nécessite un entretien rigoureux pour permettre le maintien d'un bon état général.*

***Synthèse 9 : Culture, sport et jeunesse***

---



---

**AXE IV. INFRASTRUCTURES ET URBANISATION**


---

## Chapitre 1. Développement urbain et cadre de vie

### IV.1.1 Urbanisation

406. Selon la définition adoptée en 1999 par le gouvernement de Côte d'Ivoire, la ville peut être définie comme une localité d'au moins 3 000 habitants agglomérés, dotée d'une fonction politique et administrative, qui se différencie du village par le niveau de ses équipements collectifs et au sein de laquelle la population active non agricole est supérieure ou égale à 50 %.
407. Si le taux d'accroissement démographique de l'ensemble du District est proche de 1,4 %, cette moyenne cache de fortes disparités au sein des deux régions. En effet, la région de Gbèkè affiche un faible taux de 0,93 % lorsque la région du Hambol croît annuellement à un rythme de 2,77 %.

*Tableau 100 : Taux d'accroissement annuel de la population par sous-préfecture*

Région	Population 1998	Population 2014	Taux d'accroissement annuel (%)
Gbèkè	811 274	940 623	0,93
Hambol	269 235	416 787	2,77
<b>Total District</b>	<b>1 080 509</b>	<b>1 357 410</b>	<b>1,4</b>

Sources : INS – RGPH 1998, RGPH 2014

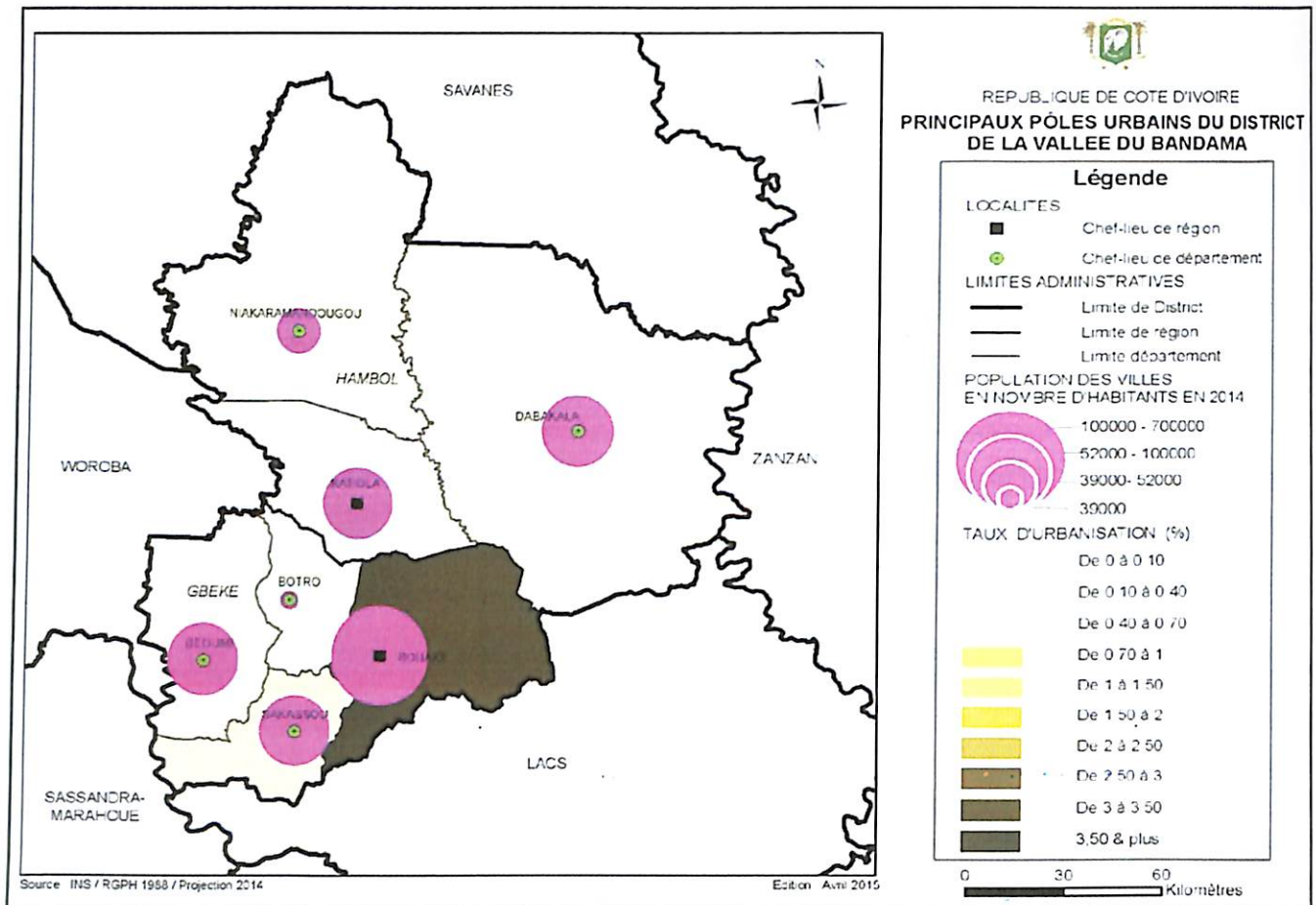
408. Le District de la Vallée du Bandama a connu une urbanisation plutôt récente qui s'est reposée sur l'apport de flux migratoires tant intérieurs qu'extérieurs. Ainsi, l'essor de l'urbanisation qu'a connu le District correspond aux impératifs de l'encadrement administratif du territoire national et des actions de développement qui se traduisent par la multiplication des chefs-lieux. De ce fait, le District compte 10 centres urbains de taille hétérogène :
- 8 localités comprenant entre 20 000 et 50 000 habitants (Tortiya, Tafiré, Niakaramandougou, Dabakala, Botro, Béoumi, Brobo et Sakassou),
  - 1 ville dont la population est de plus de 50 000 habitants (Katiola, 2 767 km<sup>2</sup>),
  - 1 ville de plus de 500 000 habitants (Bouaké, 3 431 km<sup>2</sup>).

*Tableau 101 : Typologie des localités du District*

Type de localité				Total	Campements rattachés
Urbaine	Semi-urbaine	Chef-lieu de s/p rurale	Rurale		
8	4	12	888	912	686

Source : INS – RGPH 1998

Carte 49 : Principaux pôles urbains du District



409. Le District de la Vallée du Bandama observe des disparités importantes en termes de croissance urbaine :

- La zone autour de Bouaké, qui connaît une forte urbanisation (78,6 %) et une forte croissance de population ;
- La zone autour de Katiola, qui connaît une urbanisation moyenne et une croissance de population moyenne (55,7 %) ;
- La zone autour de Dabakala, qui connaît une faible urbanisation et une croissance de population moyenne (9,6 %).

Tableau 102 : Taux d'urbanisation du District

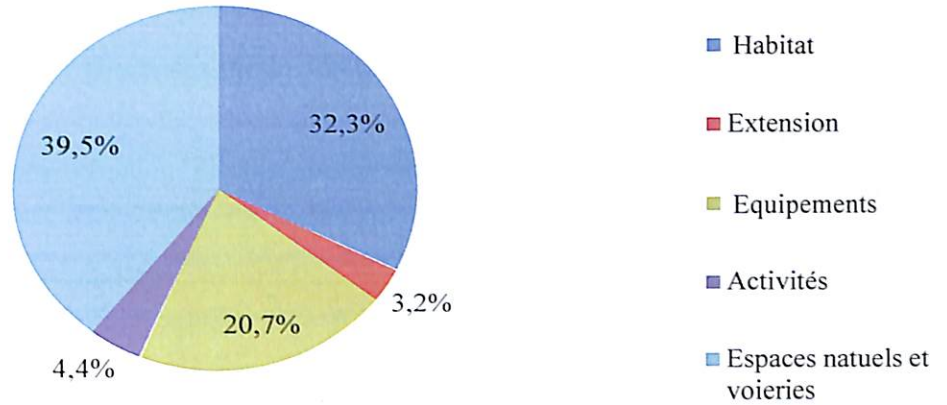
Région	Population totale	Population urbaine	Population rurale	Taux d'urbanisation (%)	Densité (hab/km <sup>2</sup> )
Gbèkè	940 623	595 414	345 209	63,3	101,9
Hambol	416 787	112 532	304 255	27	20,4
<b>Total District</b>	<b>1 357 410</b>	<b>707 947</b>	<b>649 463</b>	<b>52</b>	<b>45,8</b>

Source : INS – RGPH 2014

410. Le faible niveau d'urbanisation du District est manifeste : la plupart des chefs-lieux de départements et de sous-préfecture ne disposent pas des attributs d'une ville. Seules Bouaké et Katiola sont considérées comme des villes.

411. Cette disparité régionale est traduite dans le mode d'occupation des sols puisqu'avec une superficie urbanisée de 7 900 hectares, Bouaké apparaît comme le seul centre urbain du District.
412. L'urbanisation de Bouaké repose principalement sur le déploiement de structures administratives ; en atteste la superficie occupée par les activités économiques, qui ne représentent que 4,3 % de l'espace urbain.

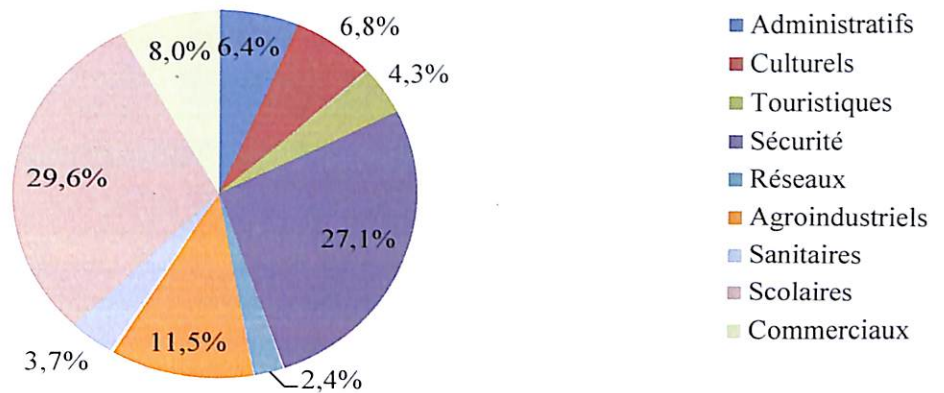
**Figure 103: Mode d'occupation des sols des principaux centres urbains (en %)**



Source : MEMPD, Atlas des Villes, 2008

413. Chef-lieu de région, Bouaké dispose de plusieurs équipements publics, parapublics et privés concentrés dans le centre-ville. 29,6 % de la superficie occupée par les équipements concernent des établissements scolaires et 27 % des équipements de sécurité.

**Figure 79 : Répartition de la superficie des équipements de Bouaké (%)**

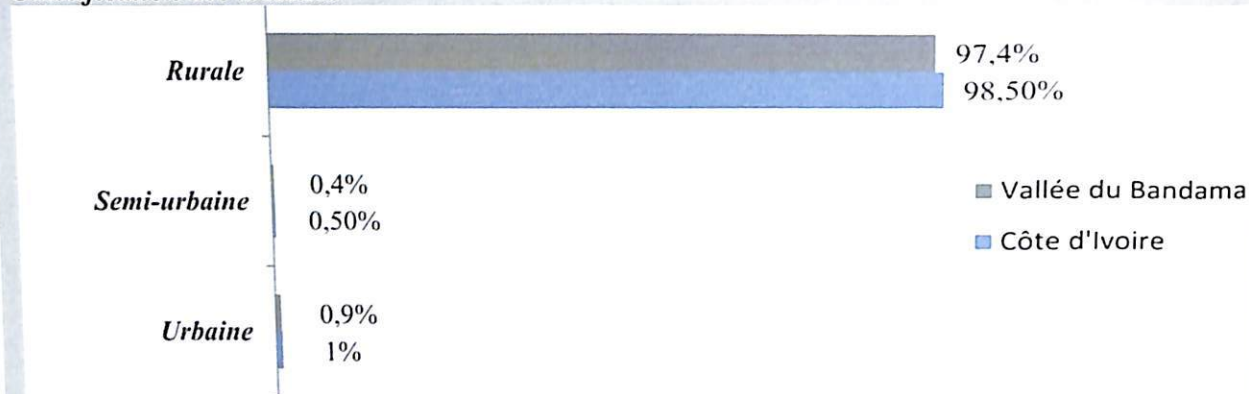


Source : MEMPD, Atlas des Villes, 2008

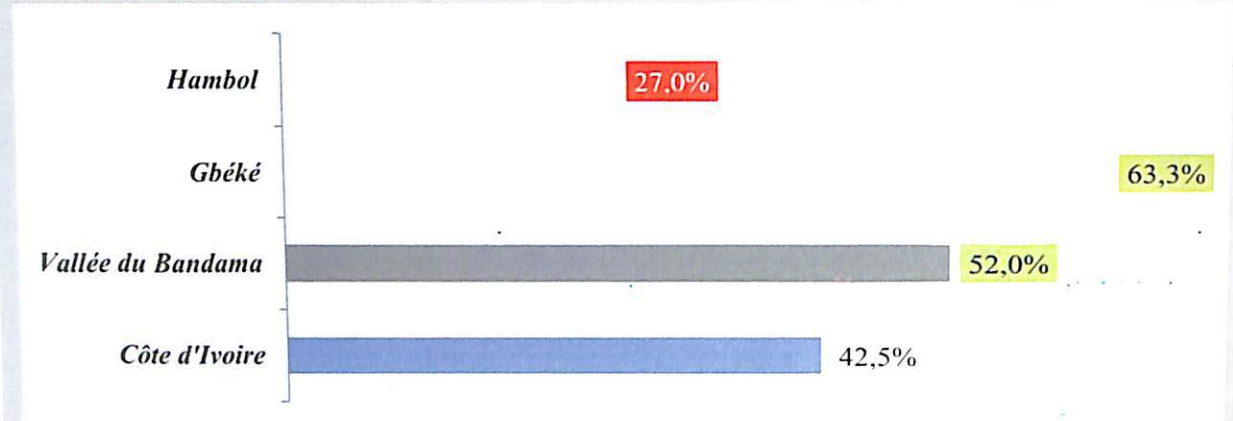
414. La ville de Bouaké s'est étendue sur un plateau dont la particularité essentielle est sa digitation par un réseau hydrographique secondaire très dense. Les terrains de pente supérieure à 10 % occupent une faible partie du site. La surface plane permet une extension de la ville mais l'évacuation des eaux constitue un problème majeur pour son développement.
415. Le reste du District souffre d'un sous-équipement notoire en matière de voirie. Seules quelques voies sont revêtues et assainies, la majeure partie du réseau est à peine carrossable et peu praticable en saison des pluies.

**Chiffres clés 32 : Développement urbain**

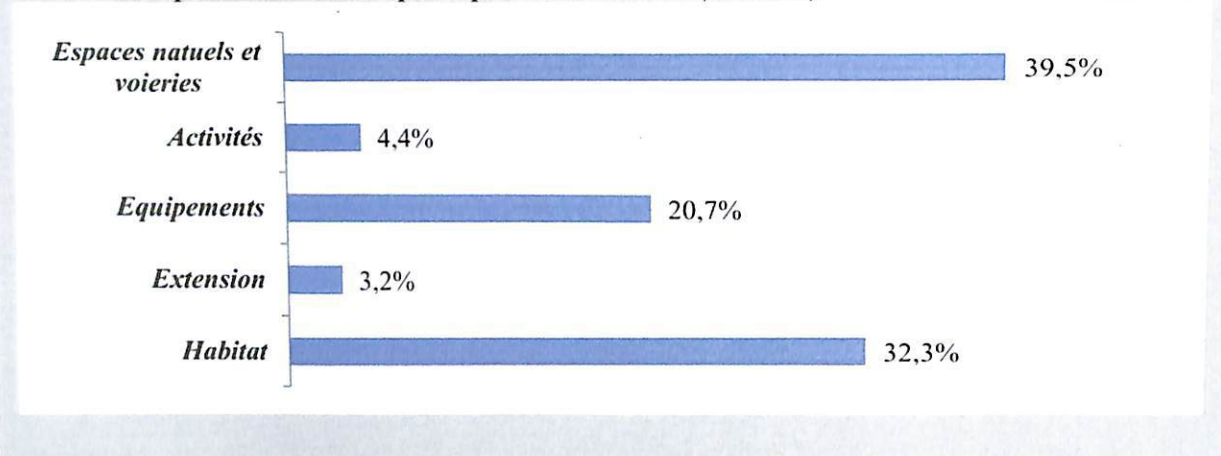
**Classification des localités**



**Taux d'urbanisation**



**Mode d'occupation des sols du principal centre urbain (Bouaké)**



### IV.1.2 Habitat

416. L'insuffisance de logements fonctionnels est observée dans l'ensemble des villes du District. L'habitat en zone rurale est dominé par des constructions anarchiques sur des sites lotis, mais insuffisamment aménagés. Une partie de la population continue de construire des bâtiments avec des matériaux précaires en terre sans ciment, aussi bien dans le chef-lieu que dans les villages du District.
417. A Bouaké, la majeure partie des emprises de l'habitat dans la ville est occupée par l'habitat individuel avec 56 % de la superficie occupée par les habitations, suivi de l'habitat individuel groupé avec 16 %. L'habitat précaire est aussi représentatif avec environ 15 %.

Tableau 104 : Type d'habitation de Bouaké

Habitat sur cour	Habitat précaire	Habitat individuel	Habitat individuel densifié	Habitat individuel groupé	Immeubles collectifs
2 %	15 %	56 %	16 %	7 %	1 %

Source : MEMPD, Atlas des Villes, 2008

418. Cette précarité s'accompagne d'un faible niveau d'équipement des habitations. 40 % des habitations sont connectées au réseau électrique, et 6 % seulement au réseau d'adduction d'eau potable. De la même manière, seules de rares habitations possèdent un système d'assainissement. 75 % des habitations déversent leurs ordures ménagères dans la nature et 60 % font de même pour les eaux usées, conduisant à des impacts écologiques conséquents.
419. Le niveau d'équipement en électroménager permet également de modérer le niveau d'urbanisation du District. 54 % des habitations ne possèdent en effet aucun équipement (télévision, radio, réfrigérateur, téléphone) et 31,5 % ne possèdent que la radio.

Figure 80 : Niveau d'équipement des habitations du District

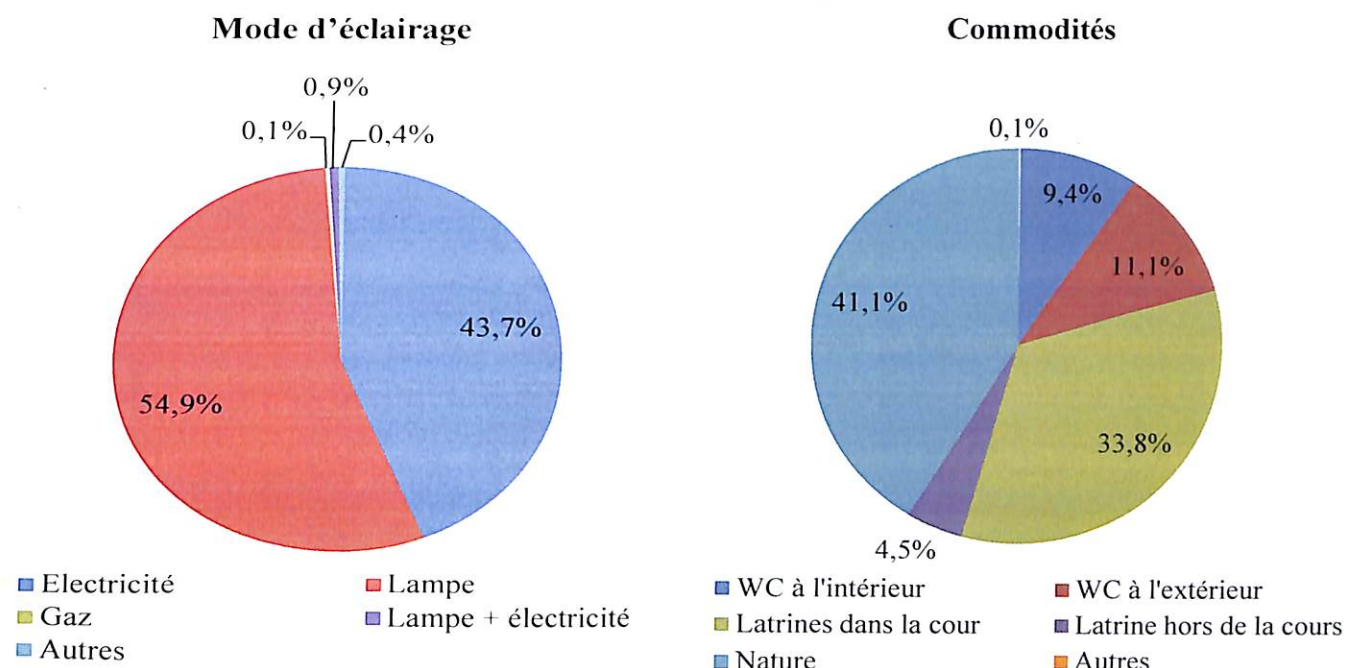
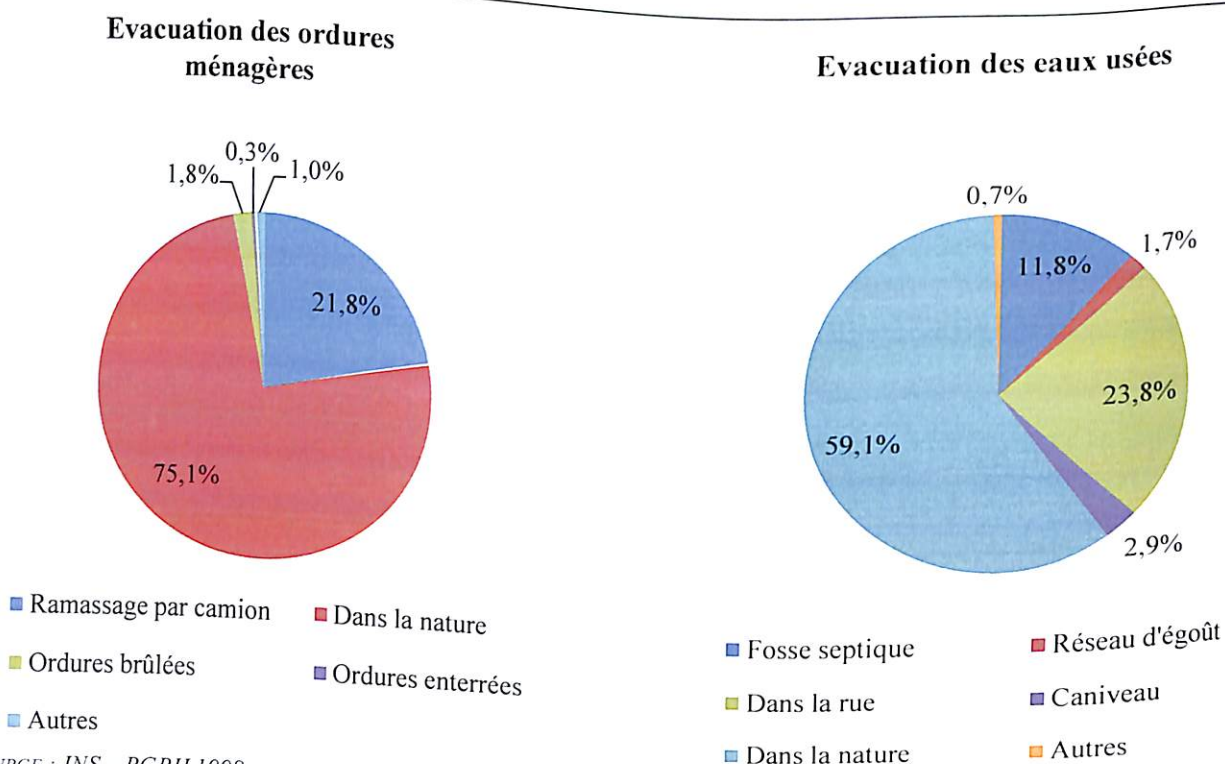


Figure 81 : Mode d'assainissement des habitations



SOURCE : INS – RGPH 1998

420. Le programme gouvernemental de construction de 60 000 logements sociaux et économiques à Abidjan et à l'intérieur du pays de 2012, vise à mettre à disposition des classes moyennes et des moins aisées, des logements décents à des prix raisonnables. Le prix des logements sociaux est ainsi compris entre 5 et 10 millions de FCFA, tandis que le prix des logements économiques est compris entre 10 et 15 millions de FCFA.
421. Dans le cadre de ce programme, plusieurs projets sont lancés dans les départements du District de la Vallée du Bandama sur près de 85 hectares de terres permettant d'ériger 2 380 logements, dont 70 % de logements sociaux.

Tableau 105 : Programme de construction de logements sociaux et économiques dans les régions du District de la Vallée du Bandama

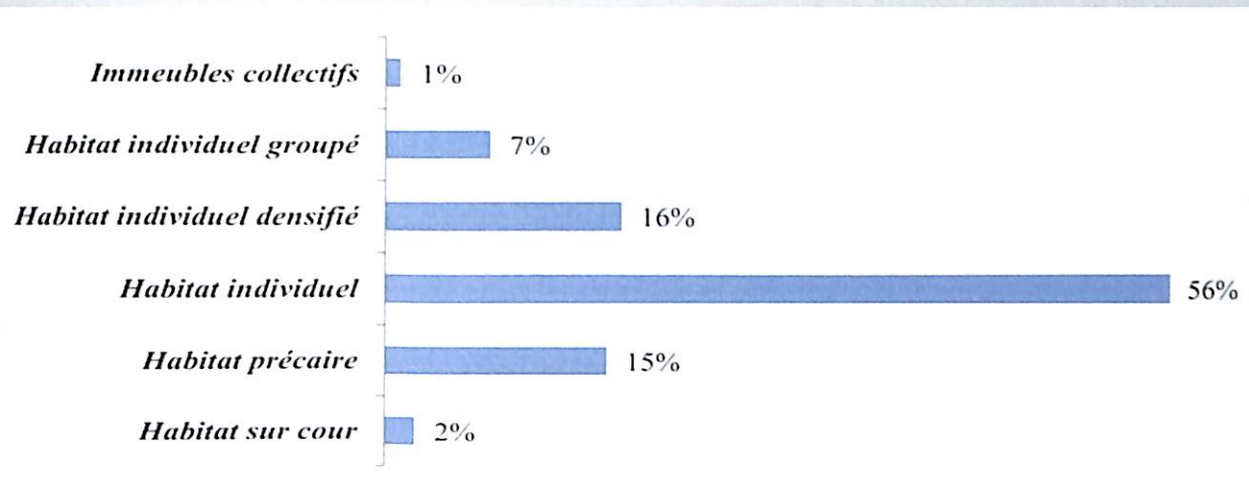
Région	Départements	Surface du Terrain (ha)	Nombre de logements sociaux	Nombre de logements économiques	Nombre total de logements
Gbèkè	Bouaké	11	216	92	308
	Béoumi	20	392	168	560
	Botro	20	392	168	560
	Sakassou	19	372	160	532
Hambol	Katiola	5	98	42	140
	Dabakala	5	98	42	140
	Niakaramandougou	5	98	42	140
<b>Total District</b>		<b>85</b>	<b>1 666</b>	<b>714</b>	<b>2 380</b>

Source : Programme gouvernemental de construction de 60 000 logements sociaux et économiques en Côte d'Ivoire – 2013

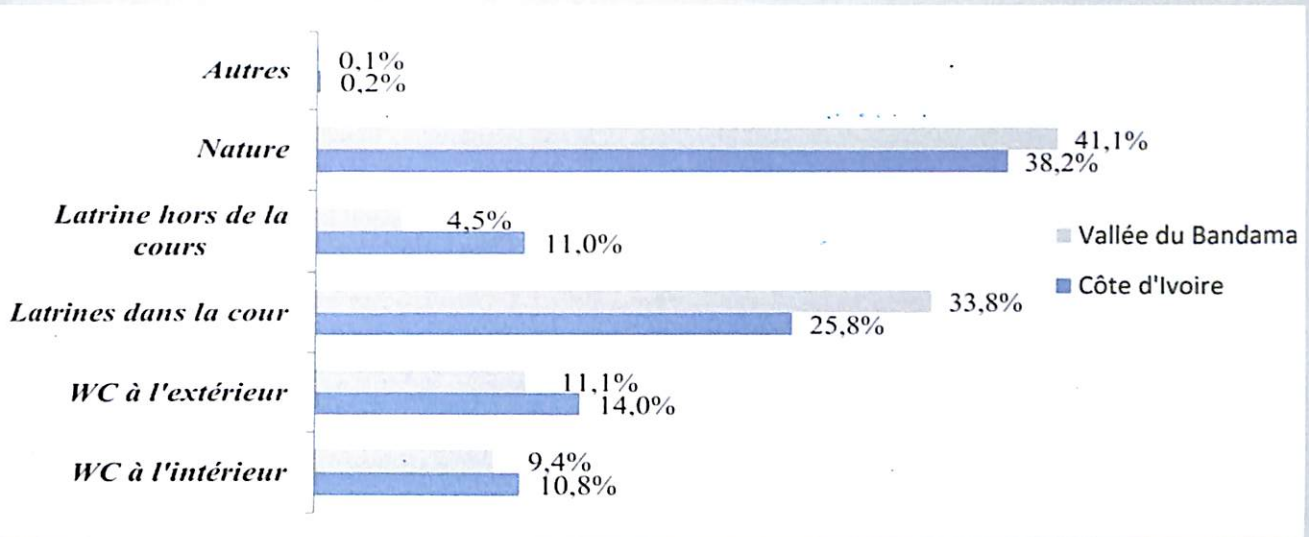


**Chiffres clés 33 : Habitat**

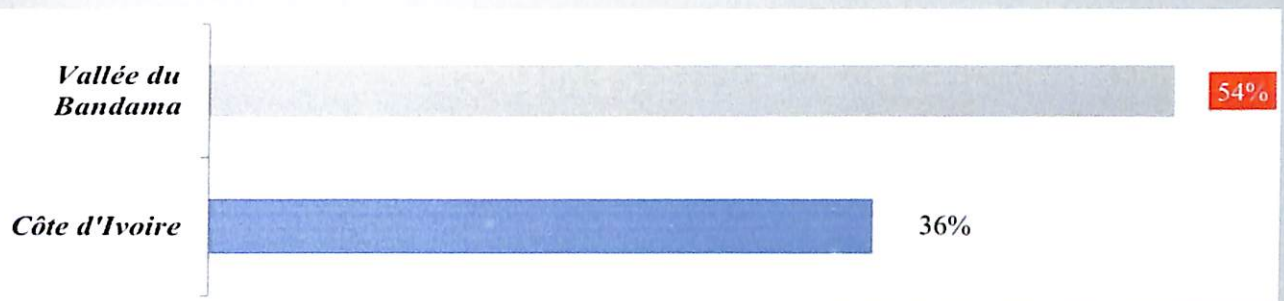
**Classification des habitations (Bouaké)**



**Caractéristique du lieu d'aisance**



**Taux d'habitation sans aucun équipement électroménager**



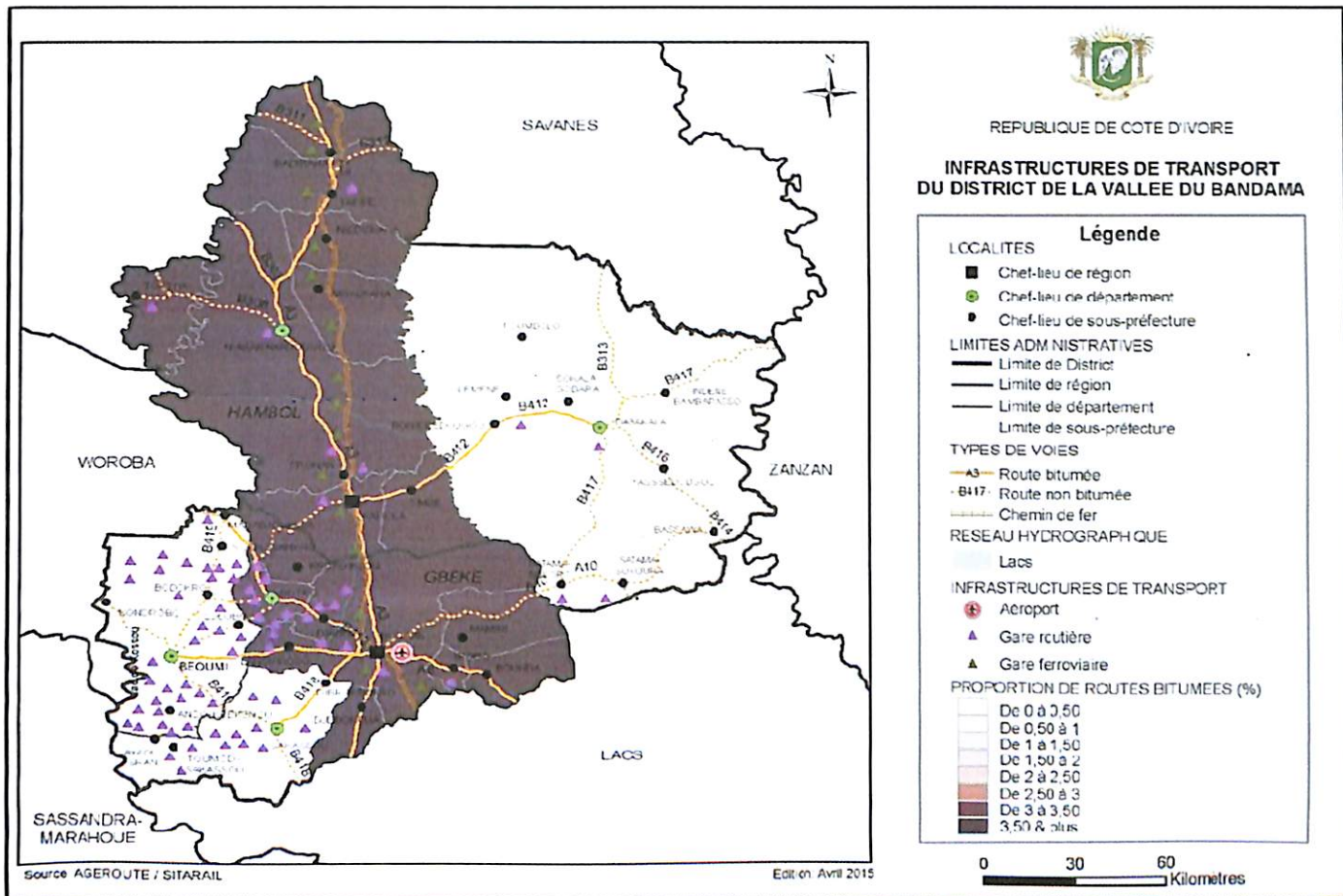
***Synthèse 10 : Développement urbain et cadre de vie***



## Chapitre 2. Transport et logistique

422. Du nord de la région du Hambol au sud de Bouaké, le réseau routier affiche une proportion de routes bitumées relativement bonne, avec une valeur avoisinant les 10 %.
423. De nombreuses gares ferroviaires sont présentes le long de l'axe nord-sud du District. Cependant, la plupart de ces infrastructures sont désaffectées et ne sont pas utilisées pour le transport de voyageurs. Idéalement situé sur le territoire de la Côte d'Ivoire, le District a longtemps été une plaque tournante des échanges commerciaux dans le pays. Cependant, une décennie de crise politique et la dégradation des infrastructures de transport retardent le retour de Bouaké comme 2<sup>ème</sup> ville économique du pays.

Carte 50 : Infrastructures de transport du District de la Vallée du Bandama



### IV.2.1 Infrastructures routières

424. Les infrastructures de transport dont dispose le District de la Vallée du Bandama se composent principalement de voies principales bitumées reliant les principales localités du District.
425. Le District de la Vallée du Bandama dispose d'un réseau routier de 8 087 km (10 % du réseau national), structuré autour de l'axe nord-sud reliant Ouangolodougou (District des Savanes) à Abidjan.
426. Le réseau est constitué à 28 % de routes de type C, à 52 % des routes de type D et ne compte que 830 km de routes bitumées, soit un taux de revêtement de 10 % (7,9 % au niveau national). Ce taux présente de fortes disparités régionales avec seulement 3 % de routes bitumées dans le département de Sakassou contre 16 % dans le département de Bouaké.
427. Par manque de financements et d'équipements, le réseau est dans un état de dégradation avancée et souffre d'un manque d'entretien, notamment en matière de reprofilage et de débroussaillage.

Tableau 106 : Réseau routier avant 2010 par catégorie et par type de route<sup>40</sup>

Région	DDIE	Type de route	A km	B km	C km	D km	Total km	%
Gbèkè	Bouaké	Bitumée	280	170	0	0	450	6,90
		En Terre	90	86	1 051	1 062	2 289	3,03
		Total	370	256	1 051	1 062	2 739	3,34
	Béoumi	Bitumée	24	27	0	0	51	0,80
		En Terre	43	120	325	400	888	1,18
		Total	67	147	325	400	939	1,15
	Sakassou	Bitumée	0	29	0	0	29	0,40
		En Terre	0	55	250	447	752	1,00
		Total	0	84	250	447	781	0,95
Hambol	Dabakala	Bitumée	0	56	0	0	56	0,9
		En Terre	96	237	330	950	1 613	2,14
		Total	96	293	330	950	1 669	2,04
	Katiola	Bitumée	185	59	0	0	244	3,70
		En Terre	0	122	287	1 306	1 715	2,27
		Total	185	181	287	1 306	1 959	2,39
<b>Total District</b>			<b>718</b>	<b>961</b>	<b>2 243</b>	<b>4 165</b>	<b>8 087</b>	<b>9,86</b>

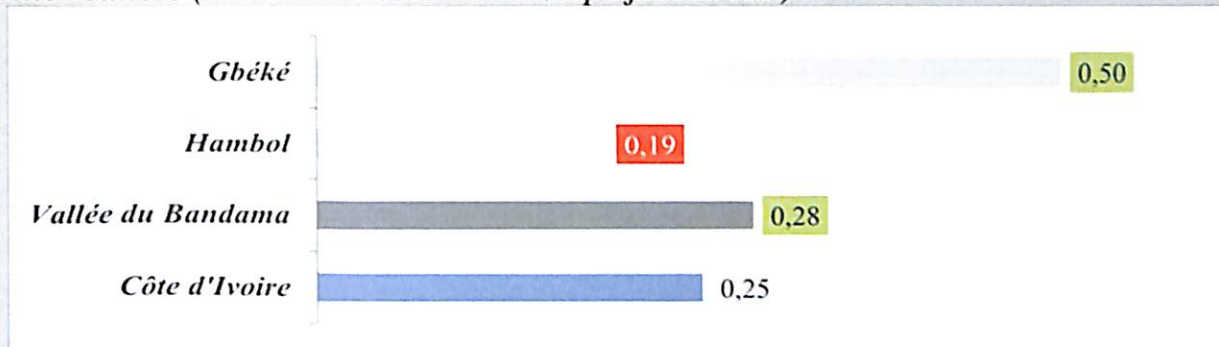
Source : AGEROUTE 2011

428. La densité routière (rapport de la taille du réseau routier à la superficie) de 0,28 présente de fortes disparités puisque la région de Gbèkè affiche une densité routière de 0,5 contre 0,18 pour la région du Hambol.
429. Cette faible densité du réseau routier et la concentration du trafic sur les axes principaux provoquent :
- La quasi-impraticabilité des axes routiers non bitumés, en toutes saisons, causant l'enclavement de pans entiers du territoire ;
  - La dégradation avancée des pistes villageoises qui servent à la collecte des productions agricoles ;
  - La dégradation de la voirie urbaine ;
  - La quasi-impraticabilité de tronçons permettant l'accès à des sites touristiques majeurs du District.
430. Le District de la Vallée du Bandama dispose de 43 stations-service, soit 1 station pour 667 km<sup>2</sup>.

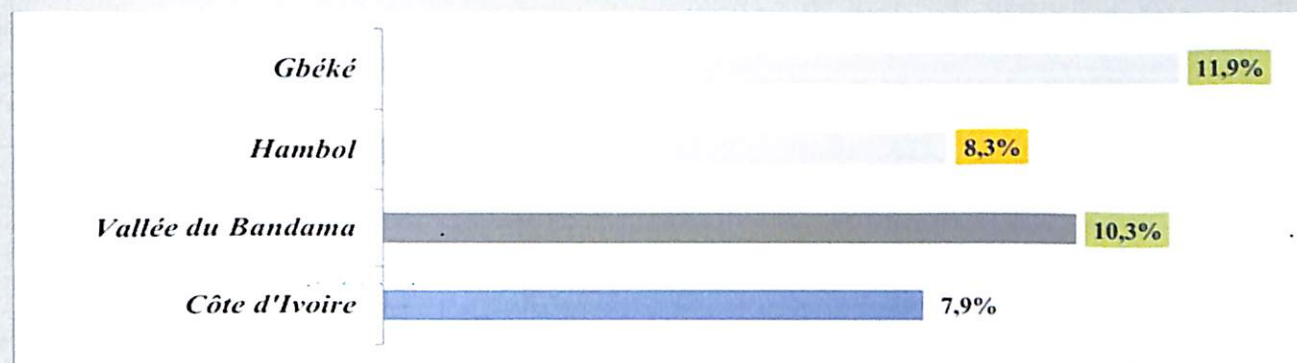
<sup>40</sup> Cf. Glossaire

**Chiffres clés 34 : Infrastructures routières**

**Densité routière (linéaire de réseau en km/superficie en km<sup>2</sup>)**



**Taux de revêtement (% de route bitumée)**



- Niveau régional
- Niveau District
- Niveau national

### Zoom 5: Pont reliant Béoumi à Kounahiri

Le pont reliant les villes de Béoumi et de Kounahiri traverse le fleuve Bandama. Le pont précédent a été détruit en raison de la montée régulière des eaux au-dessus du pont. Le contrat de construction passé entre Colas (filiale du Groupe Bouygues) et l'Etat Ivoirien comprend trois lots :

- Le reprofilage des voies entre Kounahiri et Béoumi ;
- L'édification d'un pont de petite taille sur le Kan ;
- L'édification du grand pont sur le Bandama pour relier les deux villes de Kounahiri et de Béoumi.



Photo 14 : Site de construction du pont à Béoumi © 2014

Ce projet permettra de redynamiser la ville de Béoumi et de mettre en valeur le potentiel agricole de la zone. Les travaux du pont entre Béoumi et Kounahiri vont permettre également de désenclaver les deux régions et de faciliter les échanges entre ces deux villes.

Le coût total du projet est estimé à 21 millions d'euros financés en partie par l'état Ivoirien et les organismes d'aide au développement (Fonds européen de développement et agence française de développement). La fin des travaux est prévue pour début 2016.

### IV.2.2 Infrastructures aéroportuaires

431. Bouaké est dotée d'un aéroport de type international, avec une aérogare et un aérodrome pourvu d'installations nécessaires à la maintenance légère.
432. Dabakala, Tortiya et Katiola disposent de pistes d'atterrissage et de décollage en terre compactée qui ne peuvent supporter que des avions légers et des hélicoptères.
433. Air Côte d'Ivoire a rouvert la ligne Bouaké-Abidjan en septembre 2013 permettant de transporter 53 passagers (7 vols) sur l'année 2013.

#### *Chiffres clés 35 : Infrastructures aéroportuaires*

- *1 aéroport avec 1 piste d'atterrissage non bitumée*
- *3 aérodromes*
- *7 vols et 53 passagers en 2013*

### IV.2.3 Infrastructures ferroviaires

434. Les infrastructures ferroviaires du District se composent d'une ligne ferroviaire reliant Ouagadougou (Burkina Faso) à Abidjan. Cette ligne traverse le District de la Vallée du Bandama et dessert les principales gares du pays qui se situent sur l'axe Ouagadougou-Abidjan. Elle est à voie unique longue de 1 260 km, empêchant ainsi la circulation simultanée de deux trains au même endroit, impliquant de fait un volume de trafic réduit. Elle assure le transport de marchandises et le transport de voyageurs.
435. Le District compte 8 gares qui ont permis l'acheminement en 2014 de 9 926 tonnes de marchandises pour un chiffre d'affaires de plus de 200 millions de FCFA.
436. Les 3 principales gares du District de la Vallée du Bandama sont localisées à Bouaké, Kan et Katiola. Elles disposent respectivement d'une superficie de 57 400 m<sup>2</sup>, de 47 500 m<sup>2</sup> et de 44 450 m<sup>2</sup>. Employant 110 personnes, la gare de Bouaké est la principale gare du District avec une capacité d'accueil de 400 voyageurs et de 9 246 tonnes pour un chiffre d'affaires fret de l'ordre de 227 millions de FCFA pour l'année 2014.
437. Bien que le trafic ait connu un ralentissement avec le conflit armé, il a repris avec l'accalmie observée depuis les négociations de paix. Ainsi, la ligne exploitée par Sitarail joue un rôle majeur dans le transport de voyageurs, mais également de bétail. Au niveau national, ce sont près d'un million de tonnes de marchandises qui ont été convoyées par la Sitarail en 2006.
438. Au sein des gares, une activité de commerce de proximité s'est développée et fait vivre un certain nombre de ménages.

*Tableau 107 : Synthèse des indicateurs des gares du District*

Gare ferroviaire	Superficie (m <sup>2</sup> )	Capacité salle d'attente (nb passagers)	Nombre d'employés
Bouaké	57 400	400	110
Katiola	44 450	300	12
Kan	47 500	80	2
Kioha	31 200	Pas de hall	3
Loho	31 200	Pas de hall	1
Niangbo	33 150	Pas de hall	3
Tafiré	37 100	50	9
Kouroukouna	29 700	Pas de hall	3

Source : Sitarail – Année : 2014



*Photo 15 : Gare SITARAIL de Bouaké © 2014*



**Chiffres clés 36 : Infrastructures ferroviaires**

---

- Une voie unique longue de 1 260 km
- 8 gares
- Près de 10 000 tonnes de fret en 2014 pour un chiffre d'affaires de 200 millions FCFA

**Synthèse 11 : Transport et Logistique**

---



## Chapitre 3. Équipement et infrastructures

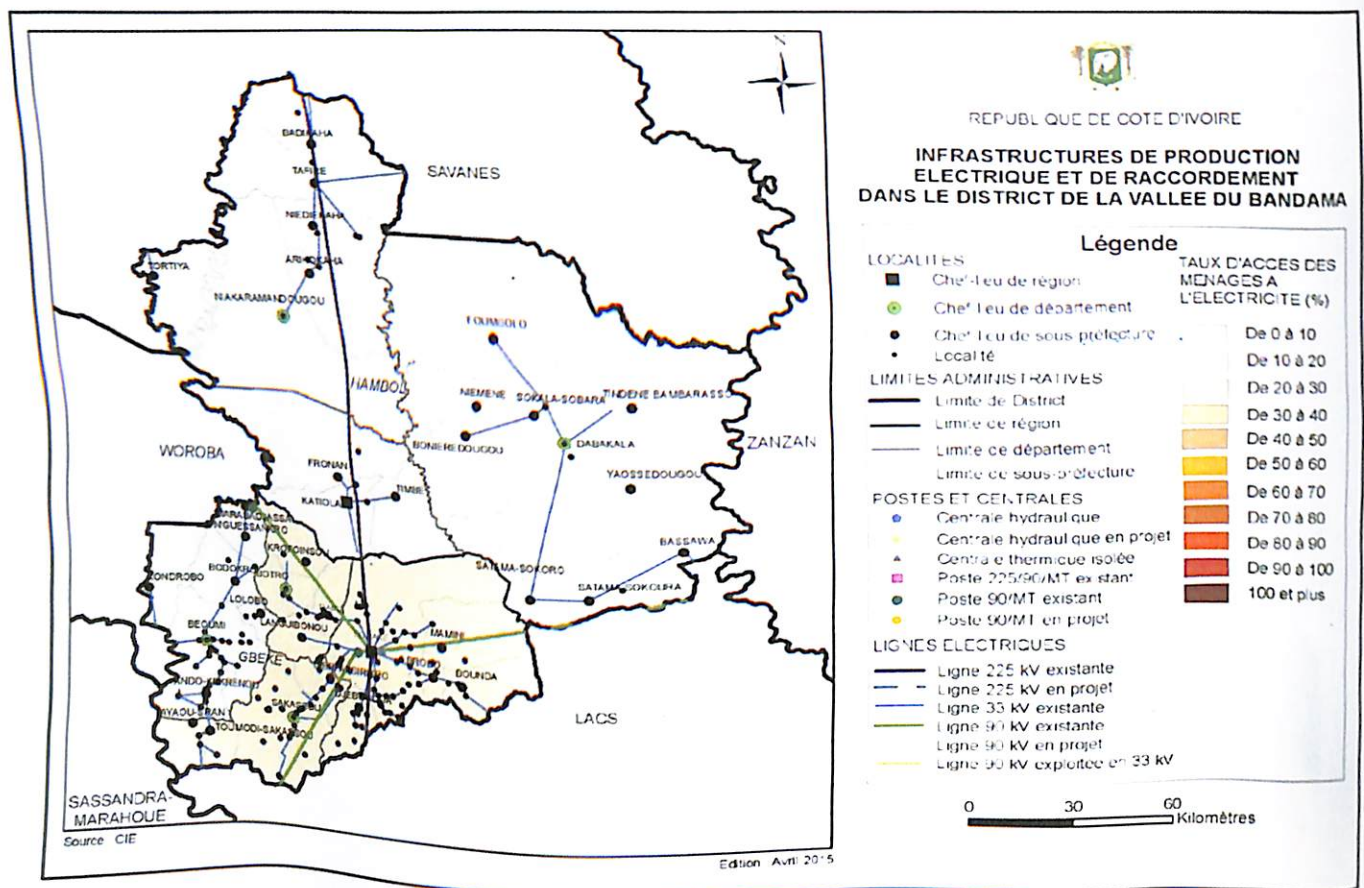
### IV.3.1 Électricité

439. Le District n'est pas producteur d'énergie électrique et importe la totalité de sa production des Districts limitrophes, notamment à travers une ligne très haute tension 225 kV. Cette dernière assure également la liaison du Burkina Faso au réseau électrique ivoirien.

#### IV.3.1.1 Électrification

440. Avec 210 localités électrifiées sur les 913 recensées, le District de la Vallée du Bandama affiche un taux de couverture de 23 %, en dessous de la moyenne nationale de 34 %, illustrant son faible niveau d'électrification.

Carte 51 : Infrastructures de production électrique et raccordements



441. L'électrification du District présente par ailleurs des disparités régionales conséquentes puisque la région du Hambol affiche un taux de couverture de 12 %, plus de 2 fois inférieur à celui de la région de Gbèkè de 28 %. La ville du Bouaké concentre une grande partie des secteurs électrifiés et constitue à ce titre un nœud majeur du réseau électrique.

**Tableau 108 : Taux de couverture des régions du District**

Région	Nombre de localités électrifiées	Taux de couverture <sup>41</sup> (en %)
Gbèkè	174	28
Hambol	36	12
<b>Total District</b>	<b>210</b>	<b>23</b>

Source : CIE 2014 ; Année 2013

442. Le District est également marqué par la qualité fluctuante du courant : de nombreuses pannes et des baisses de tension fréquentes sont observées. Ces dysfonctionnements viennent entraver le bon fonctionnement des unités industrielles, ce qui pose d'autant plus problème dans un District comme celui de la Vallée du Bandama, très industrialisé comparativement au reste du pays. Les infrastructures sanitaires sont également impactées : les vaccins qui doivent être conservés au frais périssent du fait de l'arrêt des réfrigérateurs.

#### IV.3.1.2 Consommation

443. Avec 67 662 logements connectés au réseau de la CIE en 2013, soit 22 % des ménages du District, et une consommation domestique annuelle moyenne de 951 kWh par abonné, le District se situe au 11<sup>ème</sup> rang en Côte d'Ivoire, en deçà de la moyenne nationale (1 435 kWh/an/abonné).

444. Le District compte également 5 678 professionnels connectés qui enregistrent une consommation annuelle moyenne de 6 956 kWh par abonné. Cette consommation place le District de la Vallée du Bandama en 8<sup>ème</sup> position au niveau national, au-dessus de la moyenne du pays située à 4 554 kWh/an/professionnel illustrant le faible nombre d'entreprises structurées dans le District ;

445. Concernant l'éclairage public, le District se situe au 8<sup>ème</sup> rang national avec une moyenne annuelle de 30 909 kWh/an, contre plus de 36 000 kWh/an au niveau national.

**Tableau 109 : Répartition du nombre d'abonnés et de la consommation électrique annuelle moyenne Basse tension par région**

Région	Domestique		Éclairage public		Professionnel		Progression abonnés 2012/2013
	Nh abonnés	Conso. annuelle	Nh abonnés	Conso. annuelle	Nh abonnés	Conso. annuelle <sup>42</sup>	
Gbèkè	56 547	932	497	23 088	1 898	5 528	+ 0,74 %
Hambol	11 115	1 046	137	59 280	1 353	1 428	+ 1,45 %
<b>Total District</b>	<b>67 662</b>	<b>951</b>	<b>634</b>	<b>30 909</b>	<b>5 678</b>	<b>6 956</b>	<b>+ 0,86 %</b>

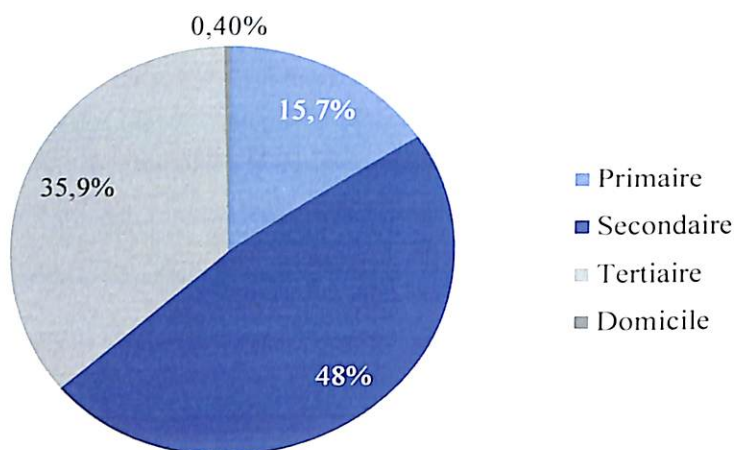
Source CIE 2014 ; Année 2013

<sup>41</sup> Cf. Glossaire

<sup>42</sup> Consommation annuelle moyenne par abonnée exprimée en kWh par abonné

446. La consommation électrique basse tension (domestique, professionnelle et publique) est marquée par une forte disparité régionale avec la prédominance de la région de Gbèkè qui concentre 77 % de la consommation du District et 92 % des abonnés du District.
447. Le nombre d'abonnés a augmenté de façon homogène entre 2012 et 2013 : les taux de progression d'abonnés sont en ligne avec la moyenne du District qui se situe à 0,86 %.

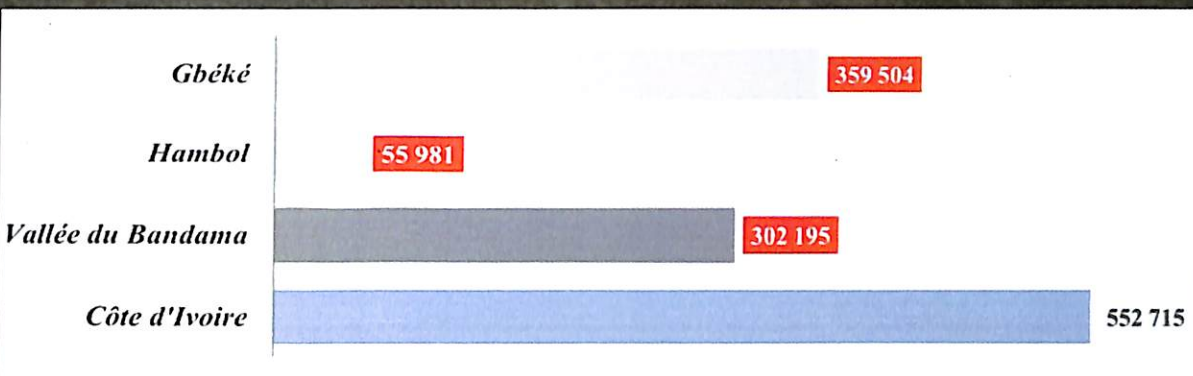
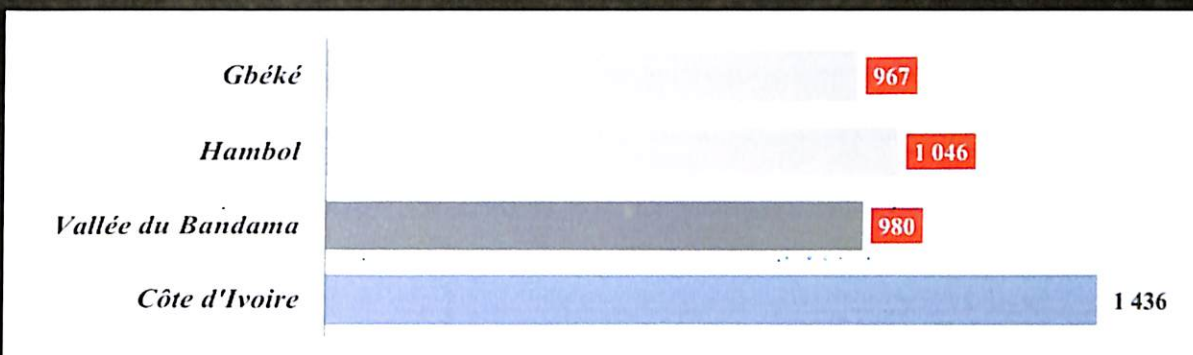
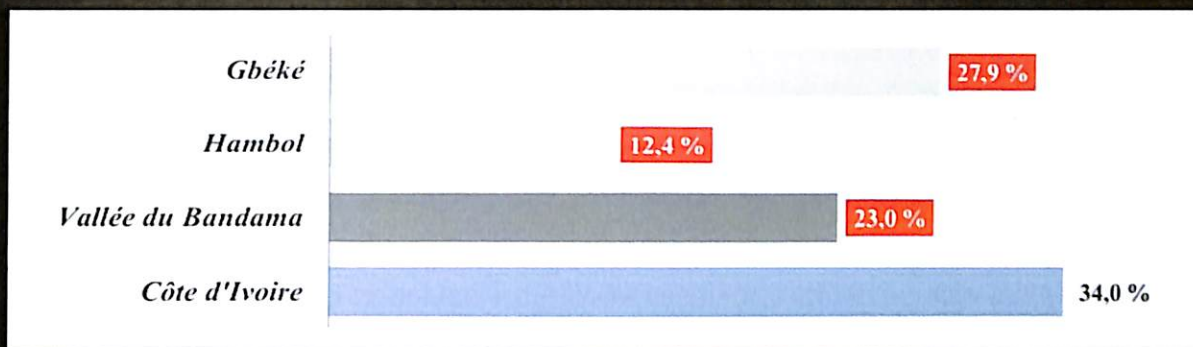
**Figure 82 : Répartition de la consommation électrique haute tension par usage**



Source CIE 2014 ; Année 2013

448. Le courant à haute tension comprise entre 33 kV et 230 kV est utilisé pour le transport de grandes quantités d'énergie électrique. Il dessert principalement les grands industriels.
449. Le District compte seulement 143 abonnés en haute tension pour une consommation totale de 43 213 915 kWh en 2013, qui représente seulement 2 % de la consommation nationale en haute tension.
450. Le District de la Vallée du Bandama se place ainsi au 8<sup>ème</sup> rang national en termes de consommation annuelle moyenne HT par abonné avec une moyenne de consommation annuelle de 302 195 kWh par abonné contre 553 000 kWh au niveau national.
451. La consommation haute tension du District est dominée par le secteur secondaire qui représente environ la moitié de la consommation en haute tension du District.

Chiffres clés 37 : Électricité



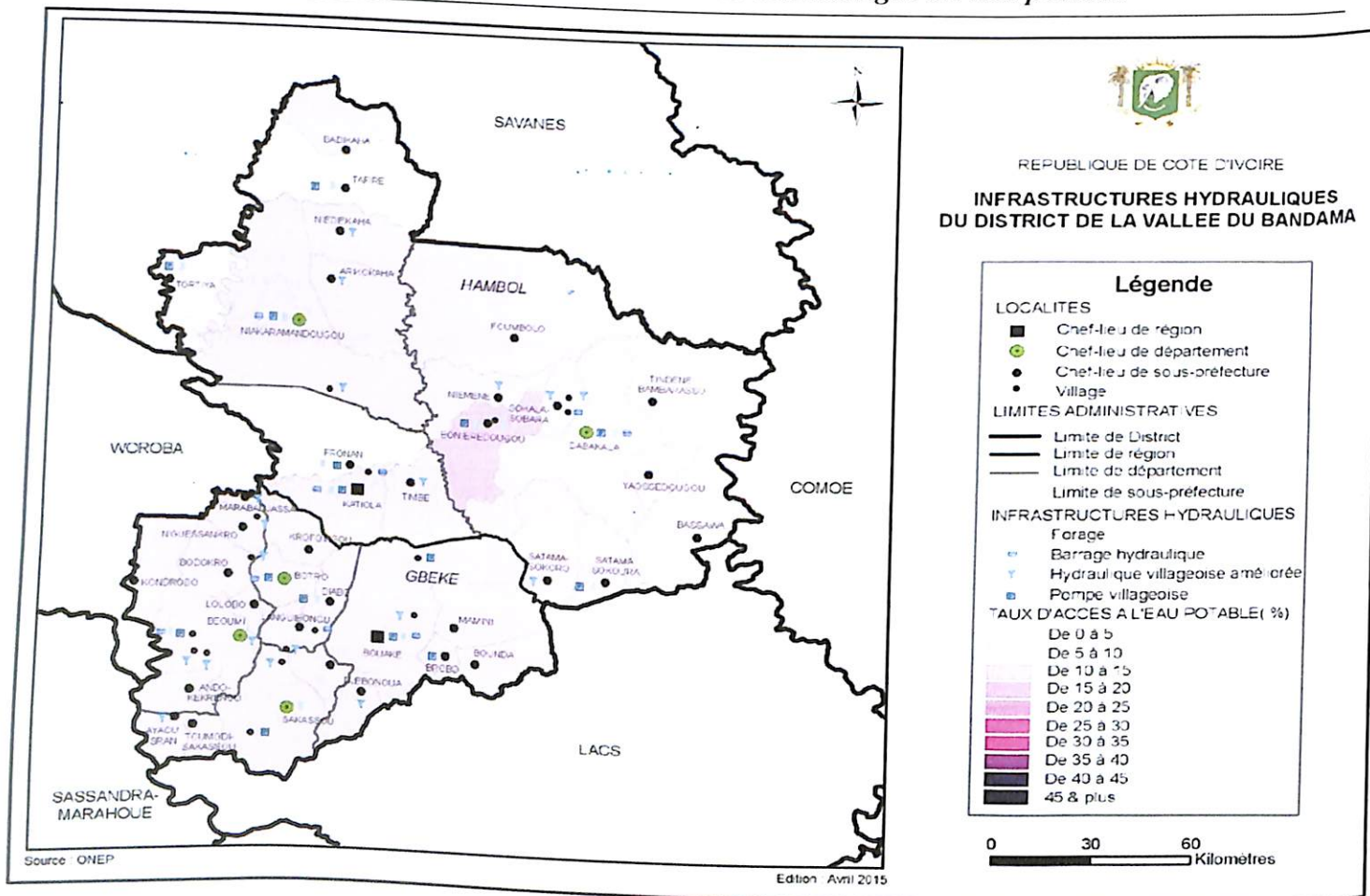
### IV.3.2 Eau potable

452. L'accès à l'eau potable est assuré dans le District de la Vallée du Bandama comme dans l'ensemble des Districts de Côte d'Ivoire par 3 types de systèmes hydrauliques :

- L'hydraulique urbaine : dessert des agglomérations urbaines des chefs-lieux de régions et de départements via la SODECI.
- L'hydraulique villageoise améliorée (HVA) : système d'adduction à l'eau potable composé d'un forage équipé de pompe électrique, d'un réservoir surélevé et d'un réseau simplifié alimentant des bornes-fontaines équitablement réparties dans le village.
- L'hydraulique villageoise : approvisionnement en eau potable des communautés villageoises dans le cadre du Programme National d'Hydraulique Villageoise (PNHV) à travers l'exploitation des eaux souterraines (de préférence de surface). Les critères d'adduction des localités rurales étant de 1 point d'eau pour une localité de 100 à 600 habitants et une pompe supplémentaire pour chaque tranche additionnelle de 400 habitants.

453. Le District de la Vallée du Bandama affiche des disparités dans l'accès à l'eau potable puisqu'aux alentours de Bouaké et Katiola 45 à 60 % des ménages ont accès à l'eau potable, alors qu'autour de Dabakala ce taux oscille entre 60 et 75 %.

Carte 52 : Infrastructures hydrauliques et taux d'accès des ménages à l'eau potable



454. Afin d'accéder à l'eau, la population utilise en majorité les puits dans la cour à hauteur de 22,8 %, suivi des pompes à motricité humaine (22,4 %) et l'eau courante dans la cour (16,7 %).

455. Ces taux comparés aux taux nationaux soulignent les problématiques d'accès à l'eau dans le District. En effet au niveau national, seuls 16,6 % de la population utilise des pompes à motricité humaine et 17,4 % des puits dans la cour.

## IV.3.2.1 Hydraulique urbaine

456. Le taux de couverture des localités éligibles en hydraulique urbaine atteint 88 % dans le District contre 59 % au niveau national. Ce taux de couverture est tiré vers le haut par la région de Gbèkè avec près de 95 % des localités éligibles desservies en hydraulique humaine (HU). A l'inverse, avec 4 localités non desservies par le réseau, le département de Katiola n'est couvert qu'à 44 %.

Tableau 110 : Taux de couverture des localités éligibles en hydraulique urbaine (HU) (2013)

Région	Département	Nombre de localités éligibles (HU)	Nombre de localités desservies (HU)	Taux de couverture (%)
Gbèkè	Béoumi	6	3	50
	Botro	17	17	100
	Bouaké	40	40	100
	Sakassou	41	38	93
<b>Total région</b>		<b>104</b>	<b>98</b>	<b>94</b>
Hambol	Dabakala	4	5	125
	Katiola	9	4	44
	Niakara	3	4	133
<b>Total région</b>		<b>16</b>	<b>13</b>	<b>92</b>
<b>Total District</b>		<b>120</b>	<b>111</b>	<b>88</b>

Source : ONEP, 2014

457. Le District compte 12 stations de traitements (8 forages et 4 en eau de surface) avec un linéaire réseau de 2 419 210 km, permettant de couvrir une population de 1 066 205 habitants soit 79 % de la population du District.

458. Cependant, bien que le taux de population bénéficiaire soit particulièrement élevé, les centres de production ne permettent pas systématiquement de couvrir les besoins de cette population. Ainsi, le taux de couverture<sup>43</sup> de la région de Gbèkè s'élève à 69 % seulement soit un déficit de 13 609 m<sup>3</sup>/jour, principalement grevé par Bouaké qui présente un déficit de 13 325 m<sup>3</sup>/jour soit un taux de couverture de 68,38 %. Dans la région du Hambol, certaines localités affichent également un déficit conséquent avec un taux de couverture de 7 % à Tortiya, 23 % à Fronan.

Tableau 111 : Production, besoin et déficit de production d'eau potable par sous-préfecture (2013)

Région	Département	Centre de production	Pop bénéficiaire	Production (m <sup>3</sup> /j)	Besoin (m <sup>3</sup> /j)	Déficit (m <sup>3</sup> /j)	Taux de couvertu (%)
Gbèkè	Béoumi	Béoumi	33 471	1 012	1 339	327	75,58
	Bouaké	Bonieredougou	2 518	110	76	-34	144,74
		Bouaké	842 704	28 810	42 135	13 325	68,38
		Brobo	8 650	300	259	-41	115,83
		Diabo	8 793	132	264	132	50,00
Sakassou	Sakassou Agbanou	871	144	44	-100	327,27	
<b>Total région</b>			<b>897 007</b>	<b>30 508</b>	<b>44 117</b>	<b>13 609</b>	<b>69,15</b>
Hambol	Dabakala	Dabakala	15 447	2 288	618	1 670	370,23
		Satama-Sokoura	4 147	66	124	58	53,23
	Katiola	Fronan	13 808	132	552	420	23,91
		Katiola	63 707	4 730	3 185	1 545	148,51
		Tafire	21 061	440	842	402	52,26
		Tortiya	35 958	110	1 438	1 328	7,65
	Niakara	Niakara	15 070	1 487	603	-884	246,60
<b>Total région</b>			<b>169 198</b>	<b>9 253</b>	<b>7 362</b>	<b>1 891</b>	<b>125,69</b>
<b>Total District</b>			<b>1 066 205</b>	<b>39 761</b>	<b>51 479</b>	<b>11 718</b>	<b>77,24</b>

Source : ONEP, 2014

<sup>43</sup> Taux de couverture : Rapport entre la production et les besoins de la population associée

### IV.3.2.2 Hydraulique villageoise améliorée (HVA)

459. Le taux de pénétration en hydraulique villageoise améliorée atteint 17 % soit 4 points de mieux que la moyenne nationale de 13 %. Ce taux présente cependant des disparités avec 21 % dans le département de Bouaké (4 localités équipées sur les 19 recensées) contre 14 % à Katiola et Sakassou (36 localités restantes à équiper).

Tableau 112 : Taux de pénétration en hydraulique villageoise améliorée (en %)

Région	Département	Nombre de localités			Taux de pénétration (%)
		Eligibles en HVA	Equipées en HVA	A équiper en HVA	
Gbèkè	Bouaké	19	4	15	21,1
	Béoumi	32	5	27	15,6
	<b>Total Région</b>	<b>51</b>	<b>9</b>	<b>42</b>	<b>17,6</b>
Hambol	Dabakala	19	4	15	21,1
	Katiola	28	4	24	14,3
	Sakassou	14	2	12	14,3
<b>Total Région</b>		<b>61</b>	<b>10</b>	<b>51</b>	<b>16,4</b>
<b>District de la Vallée du Bandama</b>		<b>112</b>	<b>19</b>	<b>93</b>	<b>17,0</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>		<b>2 138</b>	<b>268</b>	<b>1 870</b>	<b>12,5</b>

Source : ONEP - 2014

### IV.3.2.3 Hydraulique villageoise (HV)

460. Avec 1 698 pompes à motricité humaine (PMH) installées sur 2 144 estimées pour répondre aux besoins de la population, le taux de pénétration en hydraulique villageoise atteint 79 % soit 9 points de mieux que la moyenne nationale de 70 %.

461. Le taux de pénétration est plus faible dans la région du Hambol avec 718 pompes à motricité humaine installées.

Tableau 113 : Taux de pénétration en hydraulique villageoise (en %)

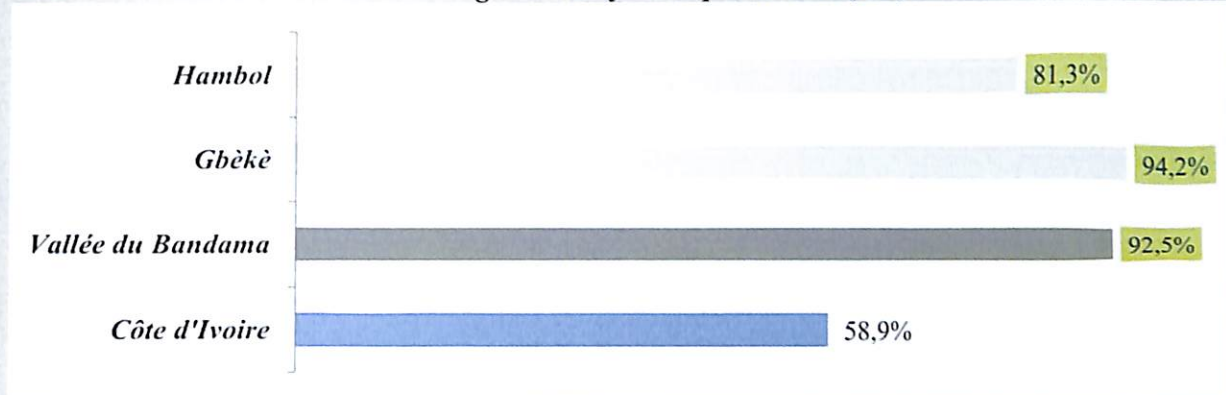
Région	Population estimée (2013)	Besoins estimés en PMH	PMH en exploitation	PMH manquantes	Taux de pénétration (%)
Gbèkè	464 877	1 426	1 163	263	81,6
Hambol	248 647	718	535	183	74,5
<b>Vallée du Bandama</b>	<b>713 524</b>	<b>2 144</b>	<b>1 698</b>	<b>446</b>	<b>79,2</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>11 108 731</b>	<b>24 522</b>	<b>17 086</b>	<b>7 436</b>	<b>69,7</b>

Source : ONEP - 2014 ; PMH : Pompe à motricité humaine

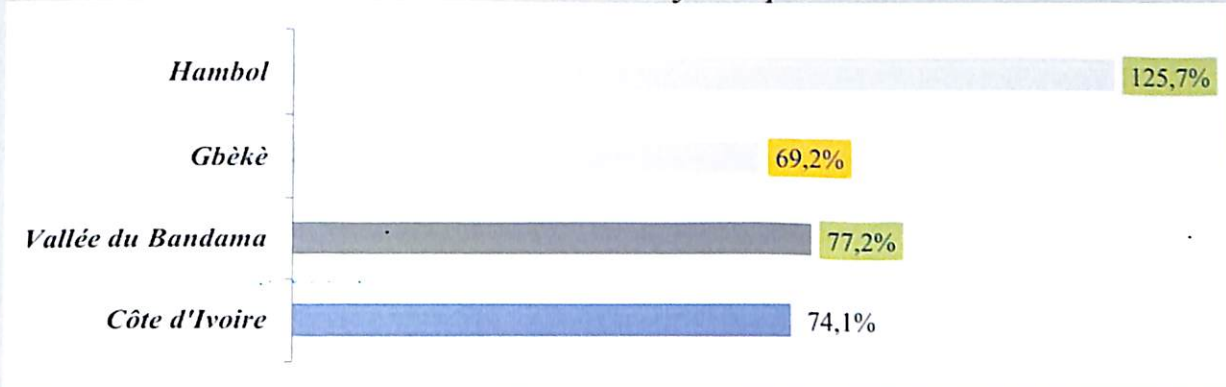


Chiffres clés 38 : Eau potable

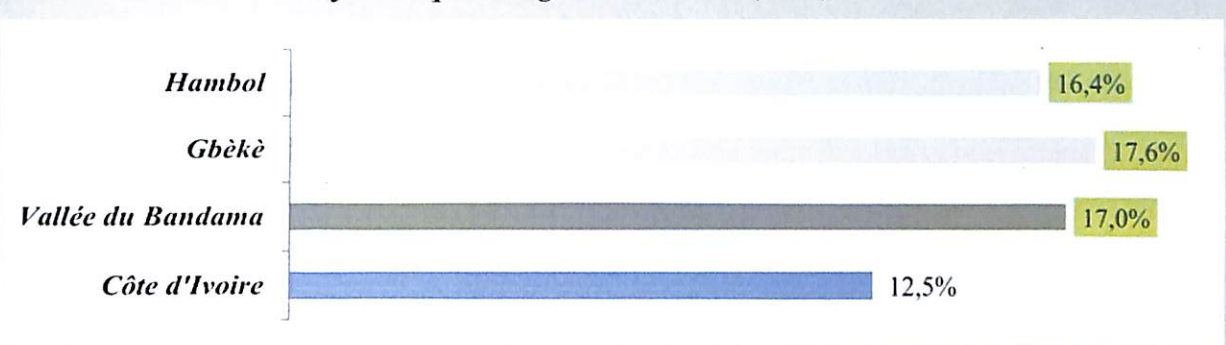
Taux de couverture des localités éligibles en hydraulique urbaine (HU)



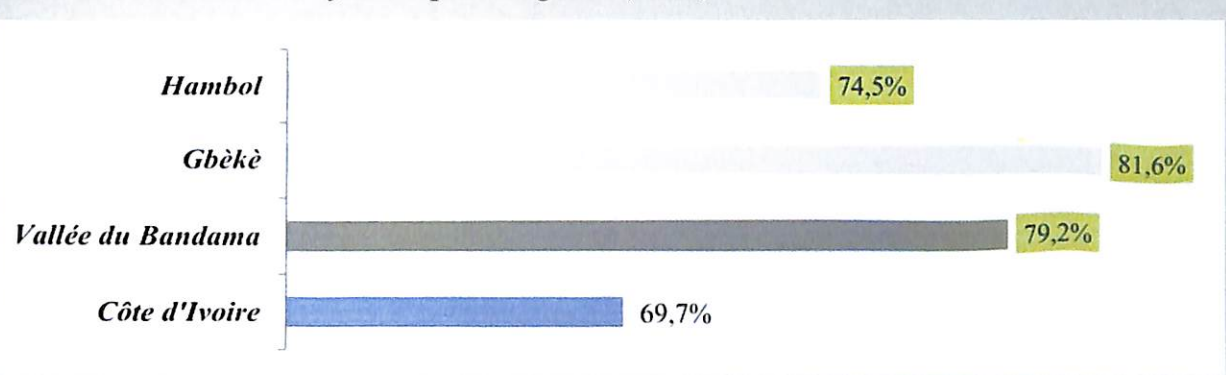
Taux de couverture des centres de traitement de l'hydraulique urbaine



Taux de couverture en hydraulique villageoise améliorée (HVA)



Taux de couverture en hydraulique villageoise (PMH)



Niveau régional  
 Niveau District  
 Niveau national

**Zoom 6: Station d'épuration de la Loka**

*Située à 12 km de Bouaké, la station de la Loka est l'une des sources d'approvisionnement en eau potable de Bouaké. Elle dispose d'une capacité de traitement de 25 km<sup>3</sup> d'eau potable par jour. Cette station a vu sa capacité de traitement renforcée par d'importants travaux. L'inauguration des travaux de renforcement a eu lieu le 27 novembre 2013.*



*Photo 16 : Station d'épuration de la Loka © 2014*

*La station de la Loka dispose d'un barrage de retenue d'une capacité de 30 millions de m<sup>3</sup> et représenté le 2<sup>ème</sup> plus gros barrage du pays après celui de Yamoussoukro.*

*L'eau est envoyée à la station de traitement par deux pipelines et est ensuite purifiée à travers un parcours qui comprend : un répartiteur, 2 décanteurs, des filtres à sable, des bâches de stockage (dans lesquels du désinfectant est ajouté).*

*La station comprend un laboratoire pour tester la qualité de l'eau et un poste électrique disposant d'une liaison de secours avec la CIE à Bouaké. Il est prévu qu'une extension de la station soit construite pour doubler sa capacité de production afin de répondre à la demande toujours plus grandissante des foyers de consommation.*

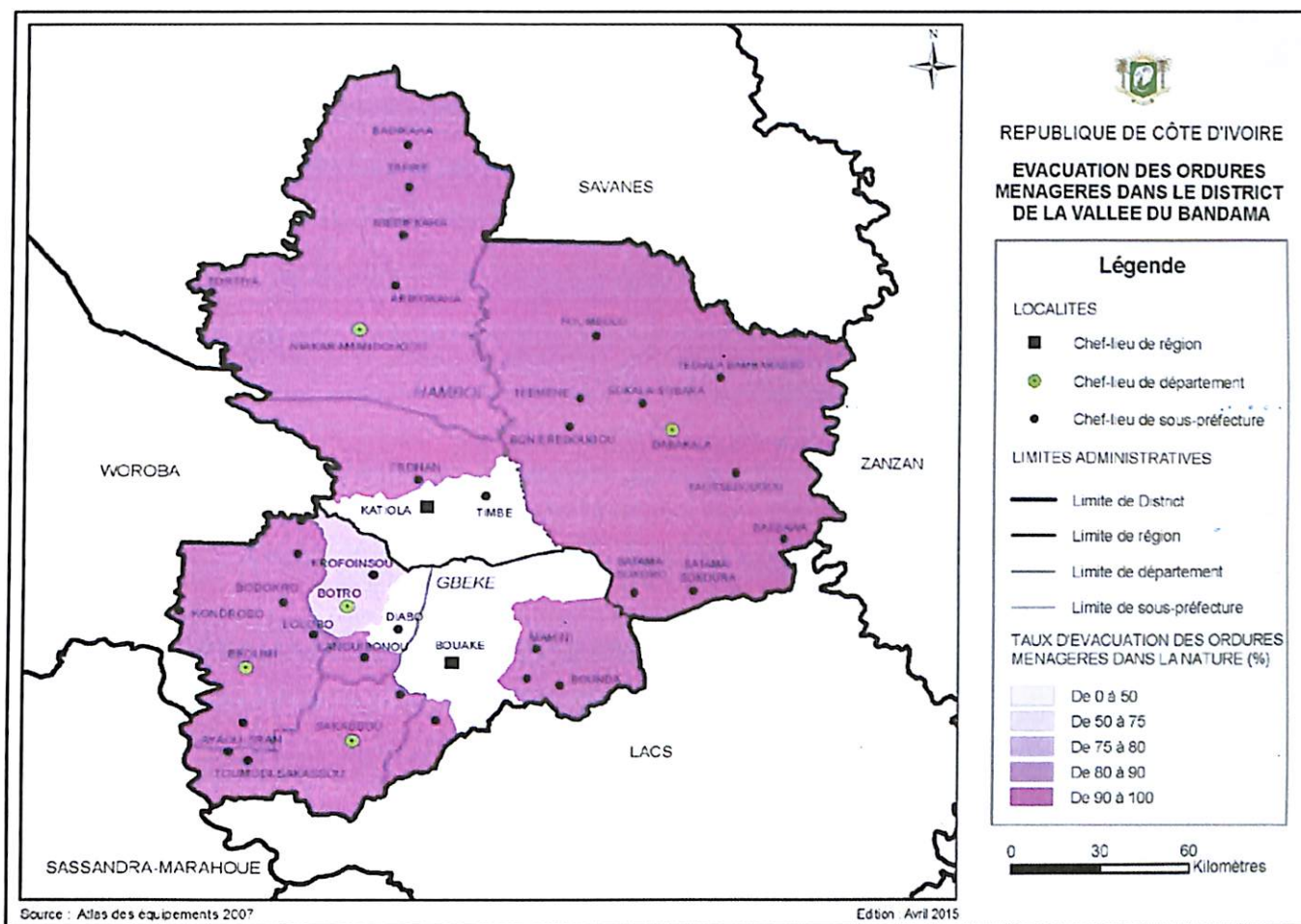
*La station de la Loka doit faire face de manière continue à des défis d'entretien rigoureux de son barrage et de ses installations hydrauliques afin de maintenir la production d'eau à Bouaké et ses environs.*

### IV.3.3 Assainissement

#### IV.3.3.1 Assainissement solide

462. Avec près de 74 % des ménages qui se débarrassent de leurs ordures ménagères dans la nature, la problématique du traitement des ordures est essentielle en Côte d'Ivoire.
463. La question est encore plus problématique dans les Districts comme celui de la Vallée du Bandama qui possède une agglomération comme Bouaké, 2<sup>ème</sup> plus grande ville en termes de nombre d'habitants, mais qui ne bénéficie pas, comme Abidjan, des mêmes moyens en termes de système de collecte des ordures ménagères.

Carte 53 : Taux d'évacuation des ordures ménagères dans la nature



464. Ainsi, le taux d'évacuation des ordures ménagères dans la nature est élevé même si des disparités existent avec :

- Une zone comprenant les départements de Bouaké et de Katiola avec un taux d'évacuation des ordures ménagères dans la nature compris entre 50 et 75 % ;
- Une zone comprenant le département de Béoumi avec un taux compris entre 80 et 90 % ;
- Le reste du District avec un taux compris entre 90 et 100 %.

Tableau 114 : Mode d'évacuation des ordures ménagères par département

Région	Département	Gestion des ordures solides (en % de la population)				
		Ramassage par camion	Dans la nature	Ordures brûlées	Ordures enterrées	Autres
Gbèkè	Béoumi	2,0	96,7	0,5	0,3	0,5
	Bouaké	37,7	59,2	1,9	0,3	0,9
	Sakassou	2,3	95,9	1,0	0,1	0,7
Hambol	Dabakala	1,0	98,1	0,3	0,2	0,4
	Katiola	7,1	87,2	3,6	0,3	1,8
Moyenne District		21,8	75,1	1,8	0,3	1,0
Côte Ivoire		21,6	74,9	1,6	0,7	1,2

Source : INS – RGPH 1998

465. Ces taux témoignent néanmoins de l'absence et/ou de la défaillance du système de collecte des ordures ménagères. En effet, seuls la ville d'Abidjan et quelques grands centres urbains bénéficient d'un système de collecte des ordures ménagères effectivement opérationnel. Ceci a un impact nuisible sur le territoire et la population :

- Risques d'épidémie, dont le choléra, la fièvre typhoïde et la fièvre jaune ;
- Défiguration des espaces publics et dégradation du cadre de vie des populations ;
- Dégradation de l'écosystème.

#### IV.3.3.2 Assainissement liquide

466. Les principaux centres urbains et villages du District ne disposent pas d'infrastructures d'assainissement. Seule 1,7 % de la population du District utilise un réseau d'égout, 24 % déversent leurs déchets dans la rue et 59 % dans la nature. Hormis Bouaké qui affiche de meilleurs taux, avec par exemple un recours à la fosse septique à hauteur de 20 % (contre 0,8 % pour Dabakala), ces ratios sont homogènes dans tous les départements du District.

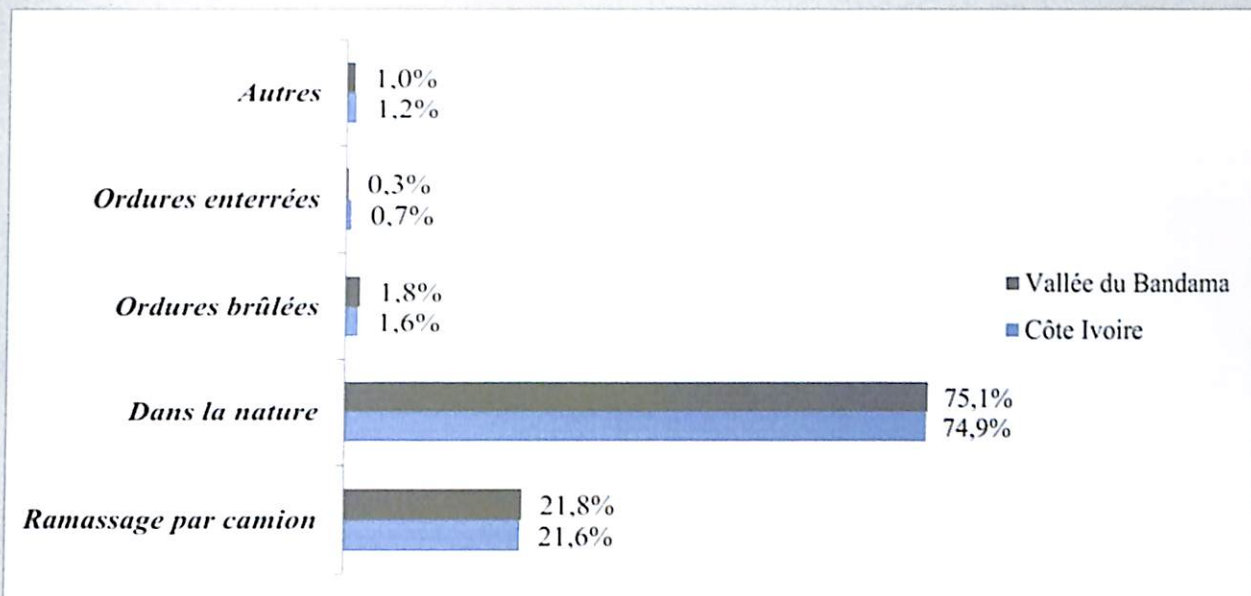
Tableau 115 : Mode d'évacuation des ordures liquides par département

Région	Département	Gestion des ordures liquides (en % de la population)					
		Fosse septique	Réseau d'égout	Dans la rue	Caniveau	Dans la nature	Autres
Gbèkè	Béoumi	1,2	0,3	13,5	0,9	83,9	0,2
	Bouaké	19,9	2,7	30,4	4,4	42,0	0,6
	Sakassou	2,3	0,8	14,1	0,2	82,4	0,2
Hambol	Dabakala	0,8	0,4	7,7	0,5	90,3	0,3
	Katiola	4,5	0,6	24,3	2,1	67,1	1,4
Moyenne District		11,8	1,7	23,8	2,9	59,1	0,7
Côte Ivoire		7,1	6,4	19,2	5,9	60,8	0,6

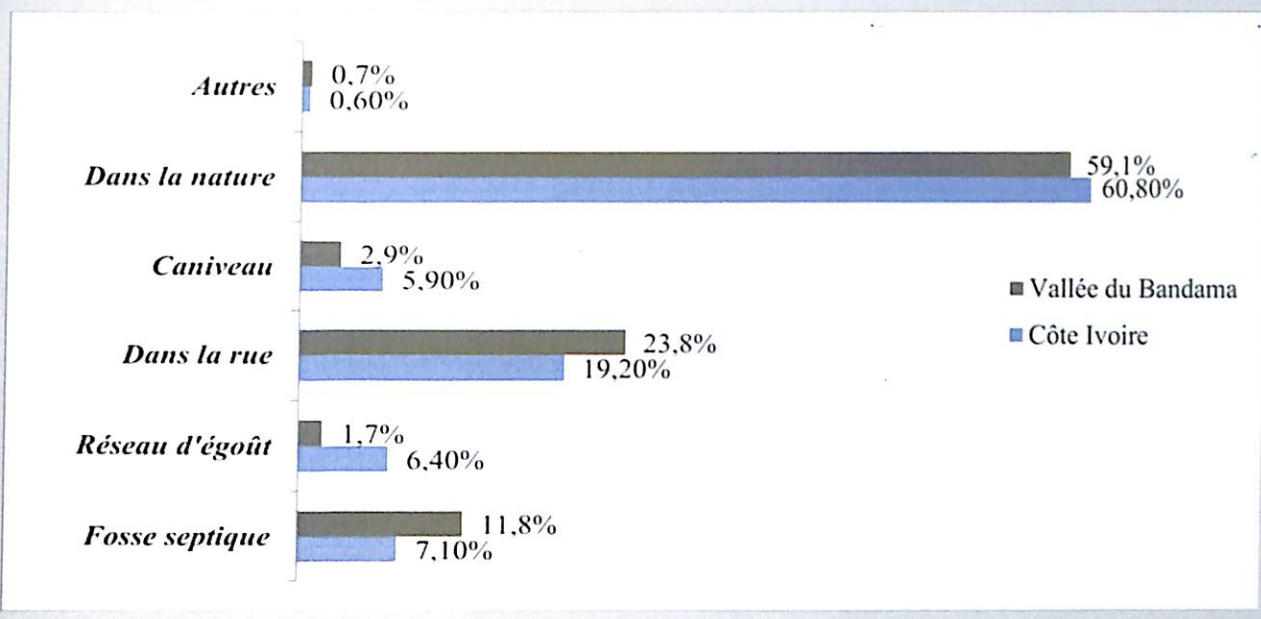
Source : INS – RGPH 1998

**Chiffres clés 39 : Assainissement**

**Niveau d'équipement d'assainissement solide**



**Niveau d'équipement d'assainissement liquide**



### IV.3.4 Communication et Nouvelles Technologies de l'Information

#### IV.3.4.1 Réseau de la poste

467. La Direction Régionale de la poste compte 7 bureaux de poste fonctionnels employant 18 personnes. Les infrastructures postales sont également composées de plus de 4 000 boîtes postales.

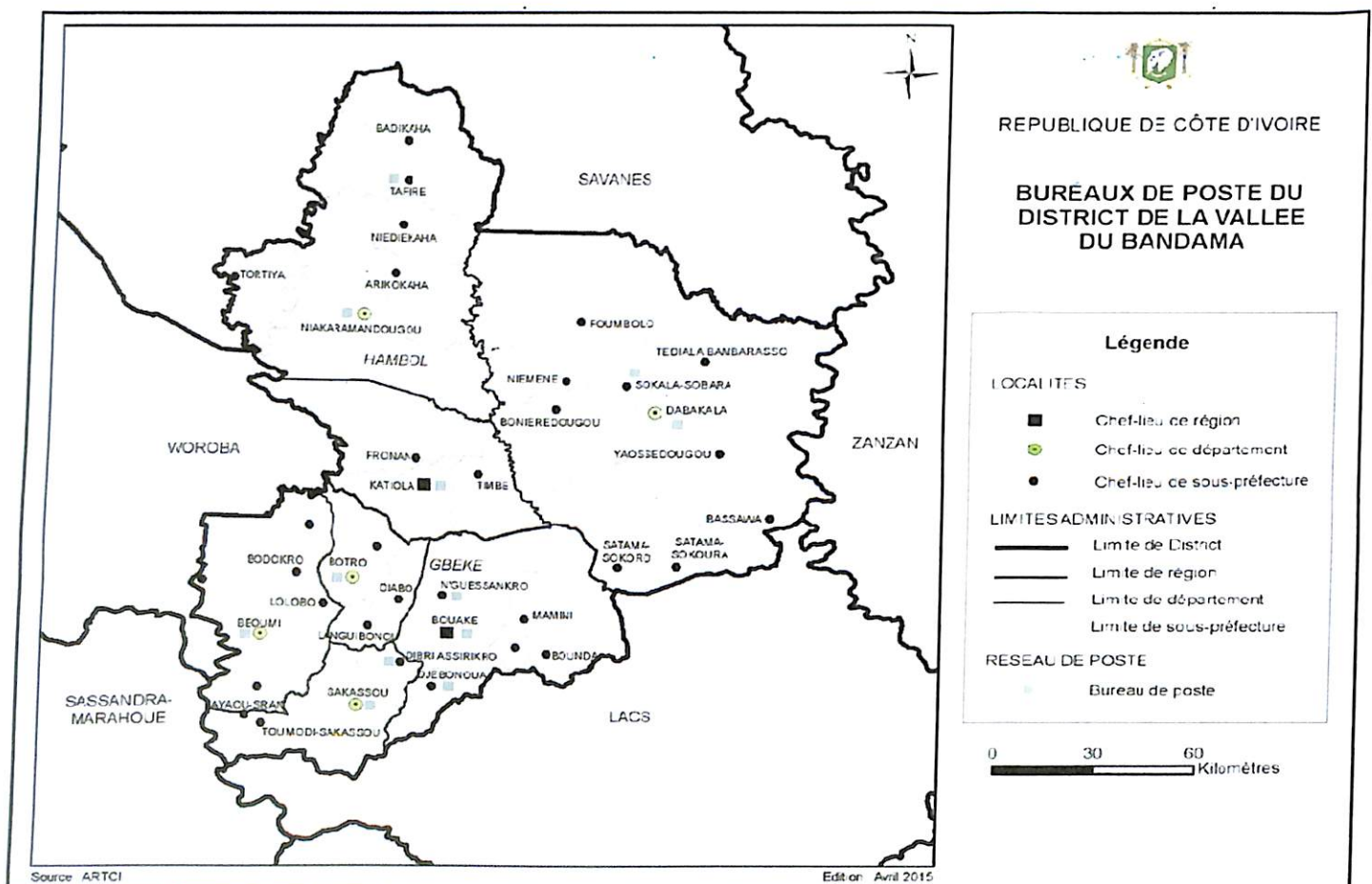
Tableau 116 : Indicateurs sur les infrastructures postales du District

Bureau de poste	Boîte Postale installée	2012		2013		Ecart	
		Boîtes Postales	Postale louée	Boîtes Postales	Postale louée	de Boîtes Postales	Postale louée
7	4 170	1 002	24,03 %	771	18,49 %	- 231	- 5,54 %

Source : Direction de la Poste (MPTIC), 2013

468. Le District compte 16 agences postales au total, néanmoins seules 7 d'entre elles sont fonctionnelles, dont deux situées à Bouaké.

Carte 54 : Réseau de poste du District de la Vallée du Bandama



### IV.3.4.2 Médias

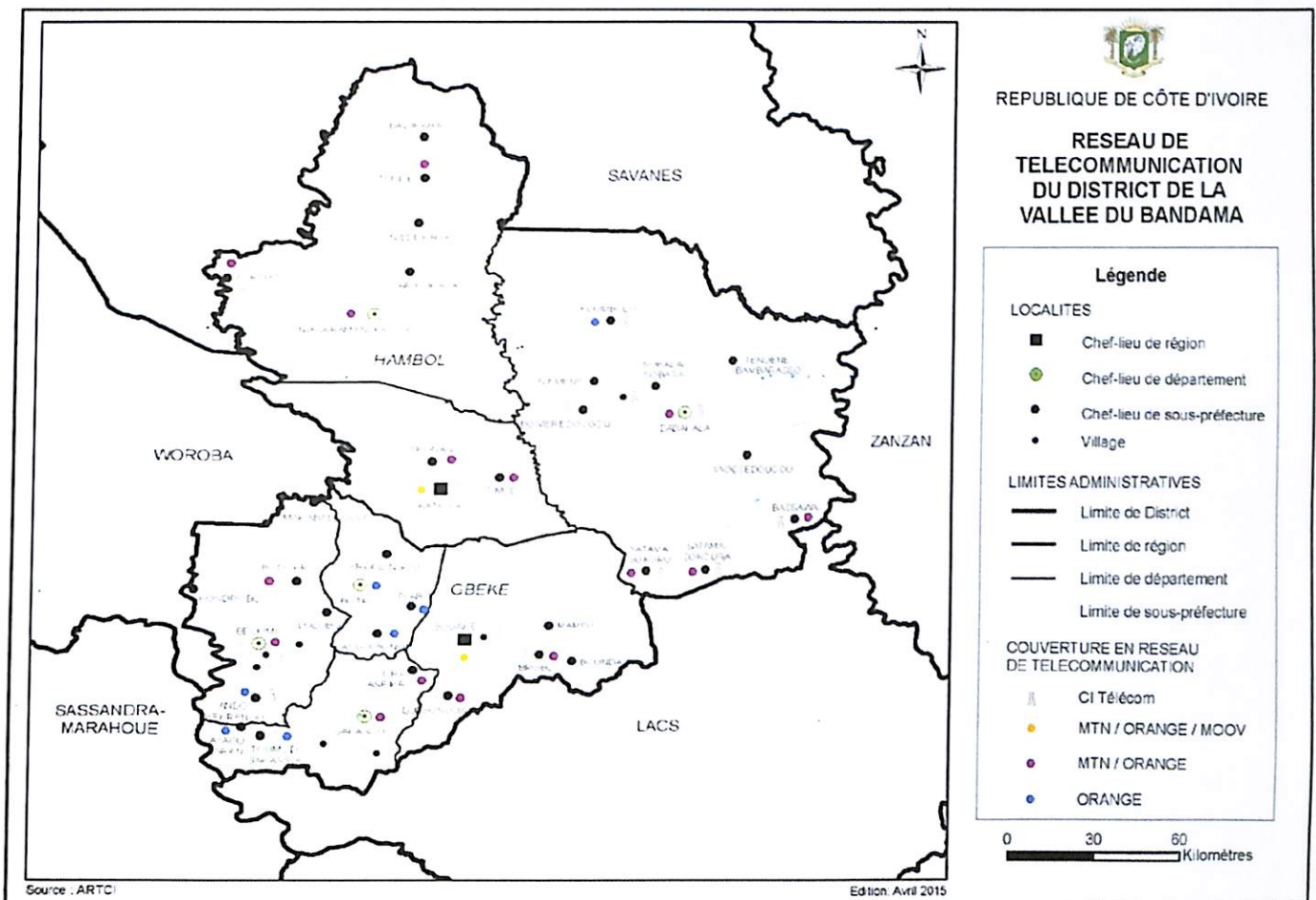
469. Les habitants du District ont accès à l'ensemble des chaînes nationales dont la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI) dont l'accès est gratuit.

### IV.3.4.3 Télécommunication

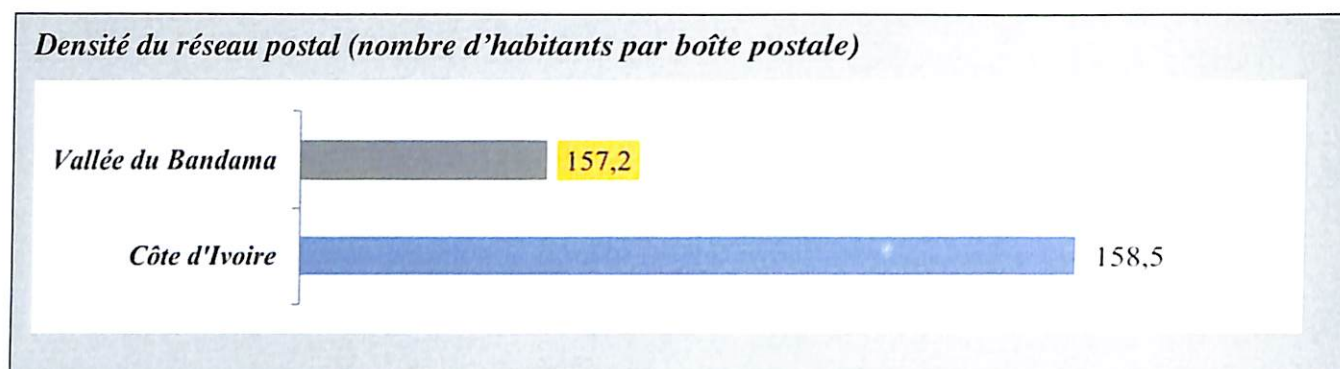
470. Le District est couvert en réseau de télécommunication par :

- CI Telecom qui domine le réseau de télécommunication du District ;
- MTN/Orange/Moov.

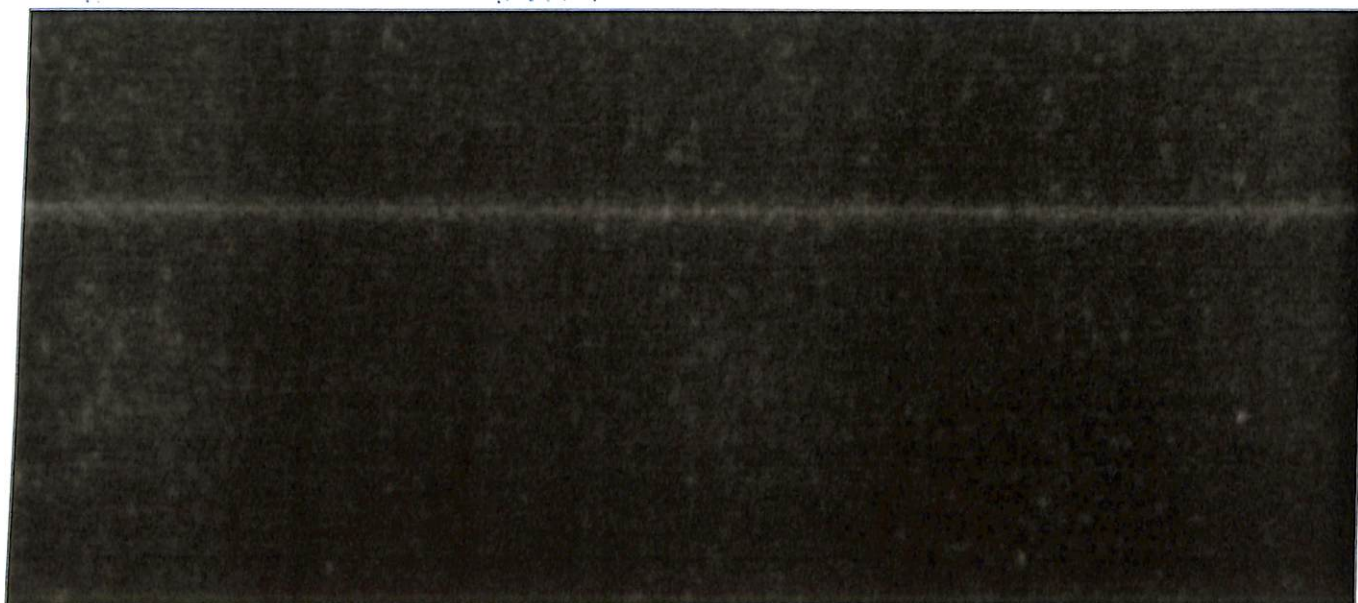
*Carte 55 : Couverture en réseau de télécommunication du District de la Vallée du Bandama*



**Chiffres clés 40 : Communication et nouvelles technologies de l'information**



**Synthèse 12 : Equipement et infrastructures**





---

AXE V. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

---

## Chapitre 1. Territoire et démographique

### V.1.1 Synthèse

471. Situé au centre de la Côte d'Ivoire, le District de la Vallée du Bandama jouxte le District des Savanes au nord, le District du Sassandra-Marahoué, le District Autonome de Yamoussoukro et le District des Lacs au sud, le District du Zanzan à l'est et le District du Woroba à l'ouest. Le District de la Vallée du Bandama couvre l'espace territorial composé de la région de Gbèkè au sud, où se trouve le principal centre urbain Bouaké, et la région du Hambol au nord. Il s'étend sur une superficie de 28 427 km<sup>2</sup>, occupant ainsi 8,8 % de la superficie nationale.
472. Le District regroupe aujourd'hui 4 types de circonscriptions administratives : 2 régions, 7 départements, 39 sous-préfectures (33 fonctionnelles) et l'ensemble des villages les constituant.
473. La situation sécuritaire du District est marquée par une décennie de crise politique. En effet, lors de la scission du pays en 2002, Bouaké a été la capitale du nord contrôlée par les rebelles. Ainsi, malgré le retour à la normale et l'apaisement des tensions, une partie des rebelles n'ayant pas été réintégrés à l'armée régulière continue de peser sur la sécurité de la région.
474. Le District de la Vallée du Bandama est doté de ressources naturelles riches et abondantes. Le District possède un réseau hydrographique très dense, avec 3 cours d'eau principaux (le Bandama Blanc, le N'Zi et la Comoé) ainsi que le Lac de Kossou qu'il partage avec le District des Lacs et le District Autonome de Yamoussoukro.
475. Le District est caractérisé par des reliefs de faible altitude, compris entre 100 et 300 mètres en moyenne, avec quelques hauts plateaux dans le nord qui culminent à 700 mètres d'altitude.
476. Le District se caractérise également par ses richesses faunistiques et floristiques, protégées au sein des réserves écologiques. Ainsi la présence de la réserve du Haut Bandama permet-elle le développement de nombreuses espèces animales et végétales ; parmi celles-ci, la forêt sèche, la forêt-galerie du fleuve Bandama et la savane soudanaise.
477. Enfin, le District bénéficie d'un climat de type équatorial de transition atténuée, caractérisé par des pluies nettement plus faibles que dans les autres régions au sud du pays.
478. Le District de la Vallée du Bandama affiche une grande diversité ethnique qui se matérialise par la cohabitation d'une population autochtone composite, dominée par 2 grands groupes ethniques (les Gur et les Mandés du Nord), avec une forte communauté allochtone venue de divers horizons de Côte d'Ivoire en lien avec la position centrale du District dans le pays. À ces communautés s'ajoutent les ressortissants des pays frontaliers (Maliens et Burkinabé) et de la CEDEAO de manière générale.
479. La population totale est estimée à 1,44 million d'habitants en 2014, soit 7 % de la population nationale. La pyramide des âges est dominée par les moins de 30 ans qui représentent 70 % de la population totale du District.
480. La région de Gbèkè concentre plus de 75 % des habitants du District avec notamment Bouaké, seconde ville du pays qui compte plus de 542 000 habitants.
481. L'industrialisation de la région et notamment de la ville de Bouaké a attiré une grande partie des populations rurales dans les centres urbains. Ces mouvements de population, combinés à une décennie de crise et au déclin partiel de l'industrie textile, ont entraîné un retard dans le développement socio-économique du District. Ce retard est notamment observé au niveau du taux de pauvreté de 57 %, supérieur à la moyenne nationale (49 %), et du taux d'alphabétisation des adultes, très disparate en fonction des différents départements du District. Ainsi, seul le département de Bouaké se classe au-dessus de la moyenne nationale de 50,4 %, les autres départements affichant des taux d'alphabétisation inférieurs.

### V.1.2 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Situation géographique privilégiée</li> <li>➤ Bouaké, hub commercial naturel</li> <li>➤ Ressources naturelles, faunistiques et floristiques riches et abondantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Potentiel forestier menacé</li> <li>➤ Taux de pauvreté élevé</li> <li>➤ Taux d'analphabétisme élevé</li> <li>➤ Feux de brousse</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Population jeune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Conflits fonciers</li> <li>➤ La présence de nombreux ex-rebelles</li> <li>➤ Une pluviométrie irrégulière et en baisse.</li> </ul>

### V.1.3 Leviers de développement

Axe	Leviers de développement
<i>Caractéristiques territoriales</i>	➤ Poursuivre le désarmement des anciens combattants et miliciens, pour enrayer la prolifération des armes légères et des armes de guerre.
	➤ Mettre en place des procédures équitables de règlement des conflits fonciers, tout en tenant compte de la vulnérabilité des populations concernées.
<i>Ressources naturelles</i>	➤ Renforcer la fiabilité des données climatiques et pédologiques afin de dynamiser les investissements agricoles et optimiser l'utilisation des ressources
	➤ Augmenter la recherche sur le phénomène de dérèglement climatique local et son impact sur les cultures de la zone (diminution des hauteurs de pluie et perturbation du calendrier).
	➤ Lutter contre l'exploitation forestière illégale et le braconnage via le renforcement des effectifs et moyens de surveillance.
	➤ Réaliser un recensement de la faune du District afin de pouvoir surveiller l'évolution des espèces animales menacées.
	➤ Augmenter les surfaces forestières protégées et poursuivre les efforts de reboisement afin de lutter contre le dérèglement climatique local.
<i>Caractéristiques sociodémographiques et peuplement</i>	➤ Délimiter et protéger les espaces cultivables, réhabiliter et remettre en vigueur l'usage des chemins pastoraux et de transhumance, poursuivre la sensibilisation et le dialogue afin de réduire et prévenir les conflits entre éleveurs peuls et agriculteurs.
	➤ Sensibiliser les populations à l'éducation dès les plus jeunes âges en particulier chez les jeunes filles.
	➤ Sensibiliser la population sur les questions de planification familiale et de contraception.

V.1.4 Résumé analytique

Axe 1		Abidjan	Bas-Sassandra	Comôé	Denoué	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire	
<b>Chapitre 1 : Caractéristiques territoriales</b>																	
Superficie (km <sup>2</sup> )	Valeur	2 153	28 095	13 683	21 045	15 820	25 952	20 885	31 002	23 796	40 046	28 427	31 308	2 132	38 118	322 462	
	Rang	13	6	12	9	11	7	10	4	8	1	5	3	14	2		
Part de la superficie nationale (%)	Valeur	0,67	8,71	4,24	6,53	4,91	8,05	6,48	9,61	7,38	12,42	8,82	9,71	0,66	11,82	100	
	Rang	13	6	12	9	11	7	10	4	8	1	5	3	14	2		
Nombre de régions	Valeur	-	3	2	9	11	7	10	4	8	1	5	3	14	2	0	
	Rang	NA	2	7	2	2	4	3	3	2	3	2	3	-	2	31	
Nombre de départements / communes	Valeur	10	8	7	7	7	1	2	2	7	2	7	2	NA	7		
	Rang	4	7	7	7	5	13	11	13	7	10	7	8	2	9	118	
Nombre de sous-préfectures	Valeur	4	31	9	9	13	1	3	1	9	4	9	7	14	6		
	Rang	13	10	31	22	33	51	46	73	41	53	39	35	-	45	504	
Nombre de villages	Valeur	94	561	10	12	9	3	4	1	6	2	7	8	14	5		
	Rang	12	7	9	11	8	5	9	3	6	1	4	NA	13	2	7 693	
<b>Chapitre 2 : Ressources naturelles</b>																	
Superficie du potentiel hydrographique (Km <sup>2</sup> )	Valeur	566	79 295	78 427	8 950	5 100	182 408	176 256	90 000	99 300	145 850	182 048	99 300	114 000	218 000	NA	
	Rang	14	10	11	12	13	2	4	9	7	5	3	7	6	1		
Superficie des forêts, parcs et réserves classés (ha)	Valeur	39 490	1 029 000	183 946	322 403	39 734	214 690	613 555	1 133 289	1 200 599	1 709 121	566 715	1 080 372	20 430	1 292 500	9 445 844	
	Rang	13	6	11	9	12	10	7	4	3	1	8	5	14	2		
Précipitations moyennes des chefs-lieux de région (mm)	Valeur	1 919	1 482	1 709	1 457	1 469	1 131	1 529	1 599	1 307	1 329	1 113	1 314	1 159	1 122	1 403	
	Rang	1	5	2	7	6	12	4	3	10	8	14	9	11	13		

Axe 1		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denoué	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Température médiane des chefs-lieux de région (°C)	Valeur	26,8	26,0	26,5	26,0	26,2	26,8	26,8	25,5	26,2	26,0	26,4	25,2	26,3	26,3	26,2
	Rang	1	10	4	10	8	1	1	13	8	10	5	14	6	6	
Altitude moyenne des chefs-lieux de région (m)	Valeur	50	52	89	417	151	162	55	260	232	375	346	385	252	344	226,4
	Rang	14	13	11	1	10	9	12	6	8	3	4	2	7	5	
<b>Chapitre 3 : Peuplement et caractéristiques sociodémographiques</b>																
Population (2014)	Valeur	4 707 404	2 280 548	1 203 052	289 779	1 605 286	1 258 604	1 478 047	2 371 920	2 293 304	1 607 497	1 440 826	845 139	355 573	934 352	22 671 331
	Rang	1	4	10	14	6	9	7	2	3	5	8	12	13	11	
Taux brut de natalité (%)	Valeur	32,4	46,6	42,8	41,3	43,9	36,7	38,5	46,3	46,3	43,2	35,9	39,9	39,2	43,9	40,7
	Rang	14	1	7	8	4	12	11	2	2	6	13	9	10	4	
Indice de jeunesse (%)	Valeur	35,3	44,5	43,6	47,9	44,4	46,9	42,9	43,7	45,6	45,3	43,6	45,9	45,1	49,3	42,9
	Rang	14	8	11	2	9	3	13	10	5	6	11	4	7	1	
Indice de vieillesse (%)	Valeur	2	1,9	3,6	5,5	4,3	7,3	4,7	4,4	3,6	5	6,1	4,8	5	5,1	3,9
	Rang	13	14	11	3	10	1	8	9	11	5	2	7	5	4	
Part d'actifs (%)	Valeur	55	38	46	30	39	51,6	55,8	38	56	45,4	44,7	39,5	47	53,8	48
	Rang	3	12	7	14	11	5	2	12	1	8	9	10	6	4	
Taux de chômage (%)	Valeur	19,5	9,1	5,8	1,5	7,9	5,3	9,7	7,4	6,2	2,0	5,5	3	4,5	1,8	9,4
	Rang	14	12	8	1	11	6	13	10	9	3	7	4	5	2	
Taux de pauvreté (%)	Valeur	22,7	39,1	47,7	71,2	52	58,8	50,5	49,9	62,9	60,8	55,3	58,3	39,4	54,2	46,3
	Rang	1	2	4	14	7	11	6	5	13	12	9	10	3	8	
Indice de Gini	Valeur	0,387	0,355	0,372	0,403	0,377	0,339	0,410	0,417	0,356	0,374	0,356	0,329	0,358	0,329	0,400
	Rang	11	4	8	12	10	3	13	14	5	9	5	1	7	1	
Taux d'analphabétisme (%)	Valeur	37,6	75,4	69,6	83,3	71	65,77	56,5	69,4	74,2	81,8	56,8	83,9	60,7	84,5	64
	Rang	1	10	7	12	8	5	2	6	9	11	3	13	4	14	

Axe I		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denoué	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroha	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Part des migrants extérieurs (%)	Valeur	17	24,5	24	4	17	6,5	12	13	15	7	6	7	9	5	14
	Rang	3	1	2	14	3	11	7	6	5	9	12	9	8	13	

## **Chapitre 2. Développement économique**

### **V.2.1 Synthèse**

#### **V.2.1.1 Secteur primaire**

482. Le secteur primaire, premier contributeur au PIB du District, est largement dominé par l'agriculture, pratiquée par une grande partie de la population afin de répondre au besoin premier de sécurité alimentaire.
483. L'élevage, bien qu'important, est traditionnel et familial ne permettant pas le développement et la structuration des acteurs et créant ainsi des conflits entre éleveurs et agriculteurs du fait de la destruction des cultures par les ruminants.
484. L'orientation, du District et du pays en général vers une agriculture axée sur la rentabilité, nécessite en amont une structuration des acteurs aujourd'hui disséminés et fortement dépendants du climat et du prix des intrants. À travers les plans de développement nationaux, les sociétés coopératives agricoles et les structures de développements tels que l'ANADER et le CNRA, les instances publiques tentent à ce propos de structurer et pérenniser le secteur.
485. Enfin, alors que le District possède un potentiel minier non négligeable, le poids de ce secteur dans l'économie est très limité. Le District ne détient aucun gisement pétrolier ou gazier connu à ce jour.

#### **V.2.1.2 Secteur secondaire**

486. L'économie du District de la Vallée du Bandama se distingue par un tissu industriel important, et une activité en reprise depuis la fin de la crise politique. Deuxième pôle industriel après Abidjan jusqu'en 2000, Bouaké a perdu ce statut au bénéfice de San Pedro après 10 ans de crise. Cependant, le District continue de disposer de potentialités réelles pouvant lui permettre d'augmenter le poids du secteur secondaire dans la création de richesses, notamment grâce à une main-d'œuvre abondante ; à sa position centrale dans le District ; et enfin par la présence du chemin de fer sur l'ensemble du District (axe nord-sud Korhogo Abidjan)
487. Depuis la fin de la crise, de nombreux investisseurs sont de retour, et l'activité industrielle redémarre. Toutefois, afin d'augmenter son attractivité, le District doit offrir des conditions favorables à l'installation d'industries.
488. Enfin, le développement artisanal du District de la Vallée du Bandama repose principalement sur la région du Hambol, qui est une grande région d'artisanat au niveau national. En effet, La région est connue pour son savoir-faire ancestral de la poterie artistique et utilitaire à l'argile rouge, permettant de produire plusieurs types de produits.

#### **V.2.1.3 Secteur tertiaire**

489. Le secteur tertiaire est porté par le commerce qui occupe plus de 15 % de la population au niveau des principaux centres urbains, notamment à Bouaké. Cependant, le secteur est dominé par le commerce informel. Bouaké dispose néanmoins d'un grand potentiel, à travers notamment son marché de gros, seul marché du pays en dehors d'Abidjan.
490. Le secteur tertiaire présente également d'importantes opportunités de développement et de diversification au niveau du secteur touristique, à travers sa tradition dans l'artisanat et ses réserves naturelles comme la réserve du Haut Bandama. Sinistré par la crise, ce secteur pâtit néanmoins, d'un manque d'entretien et de mise en valeur des sites, tandis que l'offre en infrastructures de tourisme et animations est très peu développée.

## V.2.2 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Carrefour commercial</li> <li>➤ Réseau hydrographique dense</li> <li>➤ Installation d'usines de transformation agroalimentaires</li> <li>➤ Marché de gros à Bouaké</li> <li>➤ Disponibilité de vols commerciaux depuis septembre 2014</li> <li>➤ Présence du chemin de fer sur l'ensemble du District</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prédominance de l'élevage traditionnel, désintéressement des jeunes pour l'élevage, manque de formation des éleveurs, coût élevé des intrants, manque de formation des éleveurs</li> <li>➤ Acteurs et filières non structurés</li> <li>➤ Faiblesses des rendements agricoles : exploitations de petite taille, non utilisation des intrants agricoles, faibles taux de mécanisation</li> <li>➤ Secteur informel dominant</li> <li>➤ Infrastructures routières en mauvaise état</li> <li>➤ Offre en infrastructures de tourisme et en animations très peu développée</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Forte demande locale due à une démographie croissante</li> <li>➤ Proximité de l'autoroute et du chemin de fer</li> <li>➤ Volonté de structurer et pérenniser le secteur agricole par les coopératives agricoles et les structures de développement</li> <li>➤ Potentiel minier non négligeable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Solde migratoire négatif</li> <li>➤ Données climatiques, pédologiques et agricoles non fiables</li> <li>➤ Conditions à l'installation d'industries encore peu attractives</li> </ul>



### V.2.3 Leviers de développement

Axe	Leviers de développement
<i>Secteur primaire</i>	➤ Mettre en place un fonds de développement coopératif régional pour aider à la promotion des groupements agricoles et commerciaux ainsi que les unités de microcrédit remboursables prêtant à des conditions très souples.
	➤ Accroître la productivité des plantations en améliorant la fertilité des sols, en introduisant de nouvelles variétés de spéculations plus performantes (Cacao Mercedes), en systématisant l'usage des techniques d'irrigation et de mécanisation.
	➤ Renforcer la formation des agriculteurs aux techniques agricoles intensives
	➤ Conditionner toute cession de terre à la production d'un contrat écrit impliquant la famille, la chefferie traditionnelle et l'autorité administrative pour éviter les ventes illicites et les remises en cause de contrat de cession par les descendants.
	➤ Renforcer l'encadrement des activités de la pêche artisanale
<i>Secteur secondaire</i>	➤ Favoriser l'accès aux données géologiques aux sociétés minières afin d'accélérer les investissements et optimiser les coûts d'exploration.
	➤ Renforcer les avantages et mécanismes pour inciter les investisseurs à s'implanter davantage dans la région.
	➤ Mettre en place des incitations fiscales et favoriser l'accès au crédit bancaire.
	➤ Favoriser l'implantation d'entreprises de transformation de la production agricole en produits semi-finis ou finis
	➤ Améliorer les infrastructures routières pour développer l'investissement industriel dans le District
<i>Secteur tertiaire</i>	➤ Mettre en place des moyens de financement adaptés aux petites exploitations et au lancement de nouvelles unités industrielles.
	➤ Renforcer la valorisation de l'artisanat local.
	➤ Améliorer la valorisation, la conservation et la promotion des sites touristiques.
	➤ Améliorer la qualité des services mis à disposition des touristes pour attirer une clientèle cible type premium.
	➤ Améliorer la formation des acteurs et la professionnalisation de la filière.
	➤ Accompagner les acteurs dans la structuration des différentes filières.
	➤ Mettre en place les mesures incitatives permettant de relancer le secteur des services au sein du District.
➤ Rétablir les liaisons routières vers les grands centres frontaliers afin de rouvrir les routes commerciales et relancer le secteur du transport.	
➤ Promouvoir la destination Vallée du Bandama, son relief, ses sites et sa culture.	

V.2.4 Résumé analytique

Part de migrants extérieurs

Axe 2		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denoué	Gôh-Djiboua	Lacs	Lavunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroha	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire	
<b>Chapitre 1 : Secteur Primaire</b>																	
<b>Agriculture et élevage</b>																	
Superficie des principales cultures de rente (ha)	Valeur	112 768	452 824	287 868	76 794	405 818	64 370	193 640	310 609	411 400	251 504	130 052	161 054	23 351	93 263	2 975 315	
	Rang	10	1	5	12	3	13	7	4	2	6	9	8	14	11		
Superficie des principales cultures vivrières (ha)	Valeur	83 617	72 724	267 491	147 659	219 528	106 768	90 306	131 854	336 600	410 349	250 945	321 297	120 140	82 095	2 641 373	
	Rang	12	14	4	7	6	10	11	8	2	1	5	3	9	13		
Proportion de labour motorisé (%)	Valeur	1,8	ND	0,5	1,0	0,2	1,3	1,8	0	0,04	2,48	0,13	0,4	0	1,0	0,6	
	Rang	2	NA	7	5	9	4	2	12	11	1	10	8	12	5		
Quantité de viande produite (tonnes)	Valeur	2 126	1 179	1 351	2 205	3 577	4 065	15 742	ND	573	18 231	8 495	2 959	785	5 899	ND	
	Rang	9	11	10	8	6	5	2	NA	13	1	3	7	12	4		
<b>Exploitation forestière</b>																	
Nombre de périmètres forestiers	Valeur	0,0	ND	18,0	ND	86,0	ND	18,0	66,0	ND	ND	15,0	ND	ND	12,0	ND	
	Rang	7	NA	3	NA	1	NA	3	2	NA	NA	5	NA	NA	6		
Superficie du périmètre forestier (ha)	Valeur	0,0	ND	565 971	ND	ND	1 481 280	ND	ND	ND	ND	ND	ND	118 722	756 984	ND	
	Rang	5	NA	3	NA	NA	1	NA	NA	NA	NA	NA	NA	4	2		
<b>Secteur halieutique</b>																	
Part des ménages impliqués dans une activité du secteur halieutique (%)	Valeur	ND	0,08	0,49	0,14	0,20	0,45	ND	0,36	0,10	0,30	0,32	ND	0,01	0,10	1,10	
	Rang	NA	10	1	7	6	2	NA	3	8	5	4	NA	11	8		
Capture moyenne de pêche en haute saison (kg)	Valeur	ND	45	100	38	72	96	35	79,5	100	27	47	18	38	24	40	
	Rang	NA	7	2	8	5	3	10	4	1	11	6	13	8	12		

Axe 2	Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denoué	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire	
Capture moyenne de pêche en basse saison (kg)	Valeur	ND	13	33	14	24	32	12,5	36,7	38	9	13,3	41	13	17	15
	Rang	NA	10	4	8	6	5	12	3	2	13	9	1	10	7	
Part des captures transformées (%)	Valeur	ND	19	9	ND	8	ND	ND	11	11	2	ND	ND	ND	5	8
	Rang	NA	1	4	NA	5	NA	NA	2	2	7	NA	NA	NA	6	
<b>Mines et carrières</b>																
Nombre de permis de recherche et d'exploitation	Valeur	0	ND	3	ND	4	0	6	4	6	16	15	3	5	10	ND
	Rang	11	NA	9	NA	7	11	4	7	4	1	2	9	6	3	.
Superficie des zones de prospection (km <sup>2</sup> )	Valeur	0	ND	2 000	ND	ND	ND	ND	ND	1 951	6 000	ND	ND	ND	1 500	ND
	Rang	5	NA	2	NA	NA	NA	NA	NA	3	1	NA	NA	NA	4	
<b>Chapitre 2 : Secteur Secondaire</b>																
<b>Industrie</b>																
Nombre d'unités industrielles	Valeur	ND	27	13	3	20	7	24	19	20	13	19	5	11	5	ND
	Rang	NA	1	7	13	3	10	2	5	3	7	5	11	9	11	
Volumes de bois produits (m <sup>3</sup> )	Valeur	0	ND	69 506	ND	15 941 000	ND	175 000	204 613	ND	ND	33 000	ND	ND	91 902	ND
	Rang	7	NA	5	NA	1	NA	3	2	NA	NA	6	NA	NA	4	
<b>Pétrole et Gaz</b>																
Part du volume national de pétrole brut commercialisé (%)	Valeur	53	7,54	3,54	1,21	3,03	1,85	4,58	3,57	5,45	6,36	3,56	2,02	3,04	1,26	100
	Rang	1	2	8	14	10	12	5	6	4	3	7	11	9	13	
Part du volume national de gaz butane commercialisé (%)	Valeur	78,15	0,31	0,86	0,03	1,88	0,68	0	0,43	1,06	0,28	2,65	ND	13,09	0,57	100
	Rang	1	10	6	12	4	7	13	9	5	11	3	NA	2	8	
<b>Artisanat</b>																
Nombre d'artisans recensés	Valeur	25 500	1 688	1 236	1 614	ND	ND	ND	1 652	15 000	3 135	200	ND	19 164	433	69 622
	Rang	1	5	8	7	NA	NA	NA	6	3	4	10	NA	2	9	

Axe 2		Comoé					Lacs Lagunes					Woroba Yamoussoukro Zanzan			Côte d'Ivoire	
Part d'artisans d'art (%)	Valeur	5,5		2,0	7,0		ND	ND	ND		3,0	26,0	ND	7,8	2,0	ND
	Rang	4		7	3		NA	NA	NA		6	1	NA	2	7	
<b>Chapitre 3 : Secteur Tertiaire</b>																
<b>Commerce</b>																
Taux moyen de commerçants en zone rurale (%)	Valeur	13,0	6,2	7,85	1,8	6,1	4,7	7,5	4,5	5,15	6,55	8,2	1,8	4,5	4,5	ND
	Rang	1	6	3	13	7	9	4	10	8	5	2	13	10	10	
Taux moyen de commerçants en zone urbaine (%)	Valeur	20,0	12,5	15,1	12,5	15,1	12,5	15,0	12,5	19,2	19,2	19,2	15,1	12,5	15	ND
	Rang	1	10	5	10	5	10	8	10	2	2	2	5	10	8	
Valeur FOB des importations (milliards FCFA)	Valeur	1 735,7	9,2	73,7	0,065	ND	ND	ND	0,587	0,059	5,997	2,332	ND	626,552	0,264	ND
	Rang	1	4	3	9	NA	NA	NA	7	10	5	6	NA	2	8	
Valeur FOB des exportations (milliards FCFA)	Valeur	5 081,6	41,4	0	0	ND	ND	ND	0	0,132	0,216	36,022	ND	0	0	ND
	Rang	1	2	6	6	NA	NA	NA	6	5	4	3	NA	6	6	
<b>Services financiers</b>																
institution bancaire	Rang	1	3	2	6	7	5	10	12	9	4	8	9	2	13	
Transport d'habitants / véhicule	Rang	6	1	NA	5	NA	NA	NA	NA	2	4	NA	NA	3	NA	
Volume du fret ferroviaire (tonnes)	Valeur	680 156	0	0	0	0	1 000 000	ND	0	0	2 546	9 926	0	0	0	1 692 628
	Rang	2	6	6	6	6	1	NA	5	6	4	3	6	6	6	
Volume du fret portuaire (Volumes équivalent vingt pieds)	Valeur	600 000	333 334	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	933 334
	Rang	1	2	3	3	3	3	NA	3	3	3	3	3	3	3	

Axe 2	Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Densuélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lavunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Capacité hôtelière d'accueil (nombre de chambres)															
Valeur	1 355	2 119	714	100	173	519	806	350	1 500	450	1 350	525	55	127	10 143
Rang	3	1	6	13	11	8	5	10	2	9	4	7	14	12	

## Chapitre 3. Développement socioculturel

### V.3.1 Synthèse

491. Le District se caractérise principalement par la sous-scolarisation des enfants avec des taux de scolarisation parmi les plus bas du pays, et ce sur tous les cycles scolaires à l'exception du préscolaire. Les filles sont fortement impactées par cette sous-scolarisation, et ce dès le cycle préscolaire mettant en exergue les difficultés de la gent féminine pour accéder à l'éducation et poursuivre leurs études.
492. Au regard de l'offre sanitaire dans le District de la Vallée du Bandama, celle-ci est insuffisante pour couvrir les besoins de la population. En effet, cette offre est caractérisée par une pyramide sanitaire dominée par les établissements de premier contact qui ne permettent d'assurer que les soins basiques. Par ailleurs, la couverture en lits hospitaliers est en dessous de la moyenne nationale, le même constat est vérifié pour ce qui concerne la couverture en personnel de santé qualifié, notamment les médecins.
493. De plus, des problèmes majeurs viennent entraver le fonctionnement des établissements sanitaires à l'instar du déficit de raccordement à l'eau et à l'électricité, mais aussi de l'état défectueux du réseau routier, rendant difficile l'accès aux centres de santé.
494. L'offre culturelle et sportive du District est très faible avec pour les établissements culturels essentiellement des infrastructures et des salles gérées par les mairies des grandes villes et aucun musée. Au niveau sportif, plusieurs ligues existent à Bouaké, mais ne disposent pas de licenciés. Par ailleurs, le District possède plusieurs infrastructures sportives, piscines, terrains de tennis et de basket-ball nécessitant cependant une réhabilitation et un entretien rigoureux.

### V.3.2 Analyse SWOT

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un ratio des naissances vivantes par maternité traduisant une bonne dotation générale en infrastructures.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Infrastructures sanitaires insuffisantes et en mauvais état.</li> <li>➤ Infrastructures scolaires en mauvais état.</li> <li>➤ Manque de moyens humains.</li> <li>➤ Manque de moyens matériels.</li> <li>➤ Infrastructures culturelles et sportives insuffisantes et en mauvais état.</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Manque de sensibilisation des familles à la scolarisation des jeunes particulièrement pour les jeunes filles.</li> <li>➤ Absence d'une formation professionnelle portant sur le secteur agricole.</li> <li>➤ Taux de scolarisation parmi les plus bas du pays.</li> <li>➤ Infrastructures routières et moyens de transport insuffisants.</li> </ul>

### V.3.3 Leviers de développement

Axe	Leviers de développement
<i>Education</i>	➤ Sensibiliser les populations quant à l'importance de l'enseignement préscolaire malgré son caractère facultatif.
	➤ Renforcer les infrastructures préscolaires, notamment en milieu rural pour permettre l'accès à l'éducation dès le plus jeune âge à une plus grande tranche de la population.
	➤ Renforcer le corps professoral dans les régions ne bénéficiant pas d'un bon ratio d'encadrement.
	➤ Encourager la construction d'établissements privés pour soutenir l'offre publique.
	➤ Réhabiliter les infrastructures et le matériel éducatif.
	➤ Renforcer l'offre en enseignement technique et en formation professionnelle.
	➤ Améliorer les incitations à la scolarisation des jeunes filles (notamment via des bourses d'études).
<i>Santé</i>	➤ Renforcer l'offre sanitaire dans le District.
	➤ Réhabiliter les infrastructures sanitaires existantes.
	➤ Renforcer les capacités en termes de personnel de santé.
<i>Culture Jeunesse et Sport</i>	➤ Encourager la construction de nouveaux sites culturels et sportifs.
	➤ Renforcer les soutiens aux jeunes dans le District.
	➤ Améliorer la valorisation, la conservation et la promotion des sites culturels et sportifs

Part  
migr  
extérieur



## V.3.4 Résumé analytique

Axe 3	Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire	
<b>Chapitre 1 : Education</b>																
<b>Précolaire</b>																
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	16,2	2,7	6,9	5,2	3,1	2,6	5,6	3,4	2,0	4,3	6,7	1,4	6,0	2,5	4,4
	Rang	1	10	2	6	9	11	5	8	13	7	3	14	4	12	
Indice de parité	Valeur	1,01	0,93	0,98	0,87	1	0,96	1,04	1,01	1,03	0,88	0,96	1,05	1,04	1,02	0,99
	Rang	6	12	9	14	8	10	2	6	4	13	10	1	2	5	
Ratio d'encadrement	Valeur	22,7	24	23	27,6	17,5	19,2	18,8	22	18	31,1	19,3	22,8	21,1	24,2	21,8
	Rang	8	11	10	13	1	4	3	7	2	14	5	9	6	12	
Ratio d'occupation	Valeur	29,9	33,1	28,4	29,1	29,6	31,8	28,2	25,3	36,7	39	31,6	24,6	27,8	28,2	30
	Rang	9	12	6	7	8	11	4	2	13	14	10	1	3	4	
<b>Primaire</b>																
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	83,9	84,9	77,5	60,5	79,5	73,2	82,1	76,7	76,2	63,3	64,4	63,9	76,5	62,8	76,4
	Rang	2	1	5	14	4	9	3	6	8	12	10	11	7	13	
Indice de parité	Valeur	1,02	0,81	0,89	0,75	0,81	0,86	0,88	0,78	0,79	0,88	0,87	0,73	0,90	0,88	0,86
	Rang	1	9	3	13	9	8	4	12	11	4	7	14	2	4	
Ratio d'encadrement	Valeur	44,2	43,2	44,3	36,2	45,3	39,2	41,3	39,4	46	46,2	39,9	37,2	40,6	40,9	42,5
	Rang	10	9	11	1	12	3	8	4	13	14	5	2	6	7	
Ratio d'occupation	Valeur	46,2	42,2	44,1	33,7	45,6	39,2	42,7	38,0	47,7	43,9	39,4	34,8	41,4	39,4	42,5
	Rang	13	8	11	1	12	4	9	3	14	10	5	2	7	5	
<b>Secondaire 1er cycle</b>																
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	57,6	38,8	45,4	22,0	46,4	38,9	47,8	31,7	42,1	26,1	29,8	19,7	52,2	35,2	43
	Rang	1	8	5	13	4	7	3	10	6	12	11	14	2	9	
Indice de parité	Valeur	0,97	0,56	0,77	0,44	0,61	0,62	0,71	0,48	0,52	0,7	0,62	0,43	0,7	0,61	0,69
	Rang	1	10	2	13	8	6	3	12	11	4	6	14	4	8	
Ratio d'encadrement	Valeur	24	33	25	25	28	30	24	30	33	27,6	28	28	25	36	26,7
	Rang	1	12	3	3	7	10	1	10	12	6	7	7	3	14	

Part migr  
extérior

Axe 3		Sassandra	Comoé	Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire			
Ratio d'occupation	Valeur	59	78	66	68	71	79	81	75	71	70	88	69			
	Rang	1	11	2	3	6	12	13	9	6	5	14				
<b>Secondaire 2nd cycle</b>																
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	29,3	12	20,3	6,5	20,9	20,1	21	8	16,5	12,6	16	4,3	45,5	13,2	19,3
	Rang	2	11	5	13	4	6	3	12	7	10	8	14	1	9	
Indice de parité	Valeur	0,92	0,46	0,68	-	0,45	0,51	0,67	0,39	0,43	0,50	0,71	0,58	0,53	0,47	0,64
	Rang	1	10	3	14	11	7	4	13	12	8	2	5	6	9	
Ratio d'encadrement	Valeur	24	33	25	25	28	30	24	30	33	27,6	28	28,0	25	36	26,7
	Rang	1	12	3	3	7	10	1	10	12	6	7	7	3	14	
Ratio d'occupation	Valeur	39	37	39	37	43	44	39	34	45	39	39	25	41	40	40
	Rang	5	3	5	3	12	13	5	2	14	5	5	1	11	10	
<b>Secondaire Technique</b>																
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	8,1	1,8	3,8	0,4	2,9	2,5	2,0	0,5	1,4	0,5	1,8	0,3	9,9	1,5	3,4
	Rang	2	7	3	13	4	5	6	11	10	11	7	14	1	9	
Indice de parité	Valeur	1,15	0,68	1,27	0,6	0,78	0,7	0,67	0,56	0,6	0,8	0,59	0,89	0,81	0,93	0,96
	Rang	2	9	1	11	7	8	10	14	11	6	13	4	5	3	
Ratio d'encadrement	Valeur	10,1	14	14	6	15	7	14	9	8	5	8	6	14	12	10
	Rang	8	10	10	2	14	4	10	7	5	1	5	2	10	9	
Ratio d'occupation	Valeur	16	28	17	14,7	19	21	25	10	19	6	10	6	30	29	17
	Rang	6	12	7	5	8	10	11	3	8	1	3	1	14	13	
<b>Formation professionnelle</b>																
Indice de parité	Valeur	1,16	ND	0,25	0,6	0,64	0,69	0,7	ND	0,68	0,58	1,04	0,40	0,76	0,29	1
	Rang	1	NA	12	8	7	5	4	NA	6	9	2	10	3	11	
Ratio d'encadrement	Valeur	8,7	5	ND	6	6	ND	6,8	8,0	5	4,5	ND	1,8	ND	9	6,7
	Rang	9	3	NA	5	5	NA	7	8	3	2	NA	1	NA	10	
Ratio d'occupation	Valeur	28,8	16	ND	21	16	9,9	40,7	27	14	6,3	6,1	7,4	9,4	30,5	33,9
	Rang	11	7	NA	9	7	5	13	10	6	2	1	3	4	12	

Axe 3	Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire	
<b>Supérieur</b>																
Indice de parité	Valeur	0,63	NA	1,5	NA	NA	NA	0,24	NA	0,37	0,57	0,49	NA	0,5	NA	0,61
	Rang	2	NA	1	NA	NA	NA	7	NA	6	3	5	NA	4	NA	
Ratio d'encadrement	Valeur	14,3	NA	15,4	NA	NA	NA	12,4	NA	13	8,7	18	NA	6,6	NA	ND
	Rang	5	NA	6	NA	NA	NA	3	NA	4	2	7	NA	1	NA	
Ratio d'occupation	Valeur	64,9	NA	ND	NA	NA	NA	8,7	NA	12	21,8	94	NA	8,3	NA	ND
	Rang	5	NA	NA	NA	NA	NA	2	NA	3	4	6	NA	1	NA	
<b>Chapitre 2 : Santé et prévention</b>																
<b>Infrastructures et personnel médical</b>																
Habitants / ESPC	Valeur	33 643	16 728	9 068	5 746	13 715	8 098	11 136	13 176	17 269	11 345	13 505	10 991	11 649	7 989	13 620
	Rang	14	12	4	1	11	3	6	9	13	7	10	5	8	2	
Habitants / lit hospitalier	Valeur	10 509	7 369	2 447	3 518	4 124	2 924	3 324	4 507	6 796	8 785	9 052	10 843	3 003	5 659	5 445
	Rang	13	10	1	5	6	2	4	7	9	11	12	14	3	8	
Habitants / médecin	Valeur	8 484	22 468	10 508	11 121	18 821	14 683	13 856	24 614	29 317	22 513	19 936	30 860	8 179	20 893	14 960
	Rang	2	10	3	4	7	6	5	12	13	11	8	14	1	9	
Habitants / infirmier	Valeur	7 653	7 095	3 065	5 843	3 538	3 259	3 981	5 910	6 272	5 317	5 735	6 917	4 805	4 938	5 221
	Rang	14	13	1	9	3	2	4	10	11	7	8	12	5	6	
FAP / sage-femme	Valeur	1 540	3 592	1 601	2 128	2 065	2 081	1 582	4 082	3 159	3 128	2 636	3 362	2 118	3 291	
	Rang	1	13	3	7	4	5	2	14	10	9	8	12	6	11	
<b>Profil sanitaire</b>																
Mortalité infantile pour 1000 enfants	Valeur	97	75	133	185	102	137	102	145	80	209	74	185	137	134	125
	Rang	4	2	7	12	5	9	5	11	3	14	1	12	9	8	
Mortalité néonatale pour 1000 enfants	Valeur	46	18	44	67	40	52	40	46	26	86	23	67	52	48	45
	Rang	7	1	6	12	4	10	4	7	3	14	2	12	10	9	
Taux de vaccination des enfants contre la fièvre jaune (%)	Valeur	85	87	92	89	83	83	83	84	84	75	81	83	76	84	84
	Rang	4	3	1	2	8	8	8	5	5	14	12	8	13	5	

Axe 3		Abidjan	Bas-Sassandra	Comôé	Denoué	Gôh-Djiboua	Lars	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroha	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Niveau d'insécurité alimentaire (%)	Valeur	ND	21,5	6,5	9,2	13,2	9,1	4,9	23,3	12,4	17,3	3,5	13,7	9,1	13,2	12,6
	Rang	NA	12	3	6	8	4	2	13	7	11	1	10	4	8	
Incidence du paludisme pour 1000 enfants	Valeur	41,0	78,3	143	112,2	130,7	156,4	111,2	159,3	91,7	148,6	128,2	124,9	66,1	119,2	105,8
	Rang	1	3	11	6	10	13	5	14	4	12	9	8	2	7	
<i>Chapitre 3 : Culture, jeunesse et sport</i>																
Nombre d'habitants / Infrastructure culturelle	Valeur	ND	29 618	229 642	72 445	178 365	34 016	295 609	31 209	79 079	50 127	180 103	ND	20 916	233 588	57 639
	Rang	NA	2	10	6	8	4	12	3	7	5	9	NA	1	11	
Nombre d'habitants / Infrastructure dédiée à la jeunesse	Valeur	ND	253 394	601 526	48 297	123 484	83 907	1 478 047	790 640	254 812	123 654	1 30 984	ND	118 524	37 374	155 625
	Rang	NA	8	10	2	5	3	12	11	9	6	7	NA	4	1	
Nombre d'habitants / Infrastructures sportive	Valeur	ND	175 427	46 271	144 890	30 871	139 845	211 150	87 849	15 495	321 499	46 478	49 714	32 325	186 870	48 495
	Rang	NA	10	4	9	2	8	12	7	1	13	5	6	3	11	

Part migr extérieu

## Chapitre 4. Infrastructures et urbanisation

### V.4.1 Synthèse

495. Le District de la Vallée du Bandama affiche un déséquilibre urbain de par la grande taille de Bouaké qui concentre à elle seule plus de 600 000 des 1,7 million d'habitants du District.
496. De manière générale, l'habitat en ville est dominé par les constructions anarchiques sur des sites non ou insuffisamment lotis et ne répond pas aux besoins croissants de la population. Cependant, afin de pallier à ces problématiques, le gouvernement a procédé au lancement de plusieurs programmes de construction de logements économiques et sociaux.
497. En termes de transport, le District de la Vallée du Bandama a toujours été bien desservi. En effet, Bouaké dispose d'une ligne de chemin de fer depuis 1912. Néanmoins, la qualité et le manque d'entretien du réseau routier du District entraînent la quasi-impraticabilité de plusieurs axes. Cette situation rend l'accessibilité de certaines localités très difficile, constituant ainsi un frein à l'essor économique et social de ces dernières.
498. Se situant en deçà des moyennes nationales en termes de couverture des réseaux électriques, le District de la Vallée du Bandama affiche un déficit général d'électrification. En effet, seules 23 % des localités du District sont électrifiées. Les ménages connectés au réseau de la CIE ne représentent que 22 % des ménages du District, tandis que les consommations professionnelles et relatives à l'éclairage public sont limitées alors même que le District est l'un des plus importants pôles industriels du pays.
499. Le District dispose néanmoins d'une bonne couverture en termes d'infrastructures hydrauliques. En effet le barrage de la Loka à Bouaké représente le second barrage en termes de capacité de traitement en Côte d'Ivoire après celui de Yamoussoukro et permet d'alimenter l'ensemble du District de la Vallée du Bandama.
500. Le District souffre enfin d'un déficit d'assainissement vu l'absence d'installations de ramassage des ordures, qui sont majoritairement évacuées dans la nature.

### V.4.2 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Existence d'une ligne de chemin de fer</li> <li>➤ Bonne couverture en termes de réseau d'infrastructures hydrauliques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Constructions anarchiques sur des sites mal lotis</li> <li>➤ Infrastructures aéroportuaires en mauvaise état</li> <li>➤ Voirie urbaine dévastée</li> <li>➤ Pistes non bitumées souvent impraticables en saison des pluies</li> <li>➤ Taux de couverture électrique en assainissement faibles</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réseau hydrographique très dense</li> <li>➤ Programme gouvernemental pour la construction de logements économiques et sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Délestage et baisse de tensions</li> </ul>

Part migr extérieu

### V.4.3 Leviers de développement

Axe	Leviers de développement
<i>Développement urbain et environnement</i>	➤ Sensibiliser les populations aux impacts sur l'environnement liés aux rejets des déchets dans la nature
	➤ Mettre en place un schéma directeur de l'urbanisme dans les grandes villes du District
	➤ Renforcer les programmes de logements sociaux dans le District
	➤ Renforcer les investissements dans les équipements urbains
<i>Transport et logistique</i>	➤ Réhabiliter les infrastructures routières aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain
	➤ Préserver l'état des infrastructures routières notamment en assurant un entretien curatif et préventif
	➤ Améliorer et renforcer la ligne ferroviaire existante
	➤ Faire de la gare de Bouaké une étape importante du flux de marchandises et du transport de passagers
<i>Equipements et infrastructures</i>	➤ Améliorer le taux d'électrification des localités rurales en identifiant les localités non électrifiées et en planifiant l'extension du réseau électrique.
	➤ Planifier la mise en place de décharges contrôlées et de structures de collecte et de traitement des ordures ménagères
	➤ Créer un véritable réseau d'assainissement et de drainage des eaux usées
	➤ Assurer le fonctionnement durable des installations hydrauliques en renforçant les capacités des comités de gestion des points d'eau et en veillant à la disponibilité des artisans réparateurs et des pièces de rechange
	➤ Renforcer les investissements pour la mise en place des systèmes d'adduction en eau dans le District

V.4.4 Résumé analytique

Axe 4	Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Dengué	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra - Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire	
<i>Chapitre 1 : Développement urbain et cadre de vie</i>																
Proportion de localités urbaines (%)	Valeur	100	1,1	2,7	0,4	1,6	1,77	2,7	0,8	1,27	0,3	0,9	0,54	0,6	0,27	1
	Rang	1	7	2	12	5	4	2	9	6	13	8	11	10	14	
Taux d'urbanisation (%)	Valeur	100	12,3	32,2	19,4	22	44,9	31	26,9	26,16	32,5	52	16,7	53,9	13,4	42,5
	Rang	1	14	6	11	10	4	7	8	9	5	3	12	2	13	
Proportion des habitations dotées de toilettes internes (%)	Valeur	29,5	3,5	7,1	6,7	3,7	5,9	6,0	3,2	3,46	4,3	9,4	5,2	9,2	2,7	10,8
	Rang	1	11	4	5	10	7	6	13	12	9	2	8	3	14	
Proportion d'habitations sans équipement électroménager (%)	Valeur	20,6	28,4	35	44	35,2	37,1	40	47,6	31,55	57	54	52	33,6	60,3	36
	Rang	1	13	10	6	9	8	7	5	12	2	3	4	11	1	
<i>Chapitre 2 : Transport et Logistique</i>																
<i>Infrastructures routières</i>																
Densité routière (km/km²)	Valeur	0,82	0,29	0,39	0,17	0,34	0,28	0,36	0,22	0,28	0,24	0,28	0,23	0,31	0,16	0,25
	Rang	1	6	2	13	4	7	3	12	7	10	7	11	5	14	
Linéaire de routes bitumées (km)	Valeur	1 772	942	507	87	886	741	890	465	708	437	830	219	336	315	9 135
	Rang	1	2	8	14	4	6	3	9	7	10	5	13	11	12	
taux de revêtement (%)	Valeur	48,2	11,5	9,4	2,5	14,2	10,6	11,8	6,7	10,6	4,5	10,3	3,8	14,3	4,9	7,9
	Rang	1	5	9	14	3	6	4	10	6	12	8	13	2	11	
<i>Infrastructures ferroviaires</i>																
Nombre de gares	Valeur	4	0	0	0	0	6	4	0	0	2	8	0	0	0	25
	Rang	4	6	6	6	6	2	3	6	6	5	1	6	6	6	
Fret (tonnes)	Valeur	680 155	0	0	0	0	9 296	0	0	0	2 546	0	0	0	0	691 997
	Rang	1	4	4	4	4	2	4	4	4	3	4	4	4	4	



Axe 4	Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denoué	Gôh-Djiboua	Lacs	Laounes	Montagnes	Sassandra - Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Waraha	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire	
<b>Infrastructures aéroportuaires</b>																
Nombre d'aéroports/aérodromes	Valeur	1	4	1	1	2	2	0	2	2	3	4	2	1	2	27
	Rang	1	2	11	11	5	5	14	5	5	4	2	5	11	5	
Nombre de passagers transportés	Valeur	1 178 362	3 053	0	26	0	0	0	162	68	285	53	26	8 951	0	1 190 986
	Rang	1	3	9	8	9	9	9	5	6	4	7	8	2	9	
<b>Chapitre 3 : Équipements et infrastructures</b>																
<b>Electricité</b>																
Taux de couverture en électricité des localités (%)	Valeur	83,3	30,3	61,2	25,3	71,8	46,8	71,8	31	56	16,7	23	14,6	80,9	13,2	34
	Rang	1	9	5	10	3	7	3	8	6	12	11	13	2	14	
Consommation domestique annuelle moyenne par abonné en kWh/abonné/an	Valeur	1 756	1 707	1 197	1 147	1 214	916	930	1 066	1 145	1 354	980	1 245	1 318	901	1 436
	Rang	1	2	7	8	6	13	12	10	9	3	11	5	4	14	
Consommation haute tension annuelle moyenne par abonné en MWh/abonné/an	Valeur	633 907	546 241	236 418	49 845	624 211	113 982	352 180	177 706	299 290	1 861 183	302 195	625 259	448 248	48 821	552 715
	Rang	2	5	10	13	4	12	7	11	9	1	8	3	6	14	
<b>Eau et assainissement</b>																
Taux de couverture des localités en Hydraulique Urbaine (%)	Valeur	82,0	24,0	62,0	93,0	46,0	88,8	77,0	35,1	42,0	45,3	92,5	60,0	97,7	66,0	58,9
	Rang	5	14	8	2	10	4	6	13	12	11	3	9	1	7	
Taux de couverture des centres de production en Hydraulique Urbaine (%)	Valeur	69,4	65,7	102	145	46,6	86,5	66	87,6	58,4	102,1	77,2	122,2	170,6	141	74,1
	Rang	10	12	6	2	14	8	11	7	13	5	9	4	1	3	

Axe 4		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra - Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroha	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire	
Taux de pénétration en Hydraulique Villageoise Améliorée (%)	Valeur	36	5	32	14	10	23,6	18	5,5	23	12	17	10,4	13,8	12,0	12,5	
	Rang	1	14	2	7	12	3	5	13	4	9	6	11	8	9		
Taux de pénétration en Hydraulique Villageoise (%)	Valeur	62	52	79	83,9	63	77,8	83	76	56	66,7	79,2	64,1	76,2	63	69,7	
	Rang	12	14	4	1	10	5	2	7	13	8	3	9	6	10		
Part des ordures ménagères ramassées par camion (%)	Valeur	62,1	9,4	12,3	10,0	7,5	28,0	8,1	3,7	5,9	3,3	21,8	6,5	36,5	2,4	21,6	
	Rang	1	7	5	6	9	3	8	12	11	13	4	10	2	14		
Proportion des moyens modernes d'évacuation des ordures liquides (%)	Valeur	55,8	8,6	11,5	4,8	7,0	18,8	8,6	5,1	5,9	12,7	16,4	6,4	24,4	3,6	19,4	
	Rang	1	7	6	13	9	3	7	12	11	5	4	10	2	14		
<i>Communication et Nouvelles Techniques de l'Information</i>																	
Densité du réseau postal (nombre d'agences/ 100 km <sup>2</sup> )	Valeur	2,740	0,050	0,227	0,057	0,063	0,062	0,038	0,048	0,063	0,052	0,025	0,064	0,657	0,031	0,079	
	Rang	1	10	3	8	5	7	12	11	5	9	14	4	2	13		

---

**TABLE DES ILLUSTRATIONS**


---

**TABLEAUX**

Tableau 1 : Superficie des composantes du District .....	8
Tableau 2 : Liste des services publics déconcentrés du District de la Vallée du Bandama.....	14
Tableau 3 : Liste des bailleurs de fonds et partenaires intervenants du District de la Vallée du Bandama .....	15
Tableau 4 : Dispositif sécuritaire du District.....	17
Tableau 5 : Situation sécuritaire du District.....	18
Tableau 6 : Principales caractéristiques du réseau hydrographique du District.....	22
Tableau 7 : Altitudes des chefs-lieux de région.....	25
Tableau 8 : Inventaire des réserves forestières.....	27
Tableau 9 : Part des religions pratiquées par département (en %).....	37
Tableau 10 : Recensement de la population par sous-préfecture et par genre (RGPH 2014) .....	39
Tableau 11 : Densité de population par sous-préfecture .....	41
Tableau 12 : Répartition de la population par région, par genre et par tranche d'âge .....	44
Tableau 13 : État matrimonial par département.....	46
Tableau 14: Statistiques sur la nuptialité du District par département.....	48
Tableau 15 : Situation des ménages par département .....	48
Tableau 16 : Répartition du nombre de femmes en âge de procréer par région .....	49
Tableau 17: Taux brut de natalité et âge moyen des femmes à la maternité .....	50
Tableau 18: Taux brut de reproduction du District.....	51
Tableau 19 : Indice synthétique de fécondité et taux global de fécondité par région.....	51
Tableau 20 : Statut migratoire par région .....	52
Tableau 21 : Caractéristiques du marché de l'emploi dans le District.....	55
Tableau 22: Répartition de la population du District âgée de plus de 15 ans par type d'activité .....	56
Tableau 23 : Principaux indicateurs sociaux du District de la Vallée du Bandama.....	57
Tableau 24 : Taux de pauvreté par région (en %) .....	58
Tableau 25 : Taux d'analphabétisme par région (en %).....	59
Tableau 26 : Estimation des superficies des principales cultures de rente dans le District par région (en ha) 2012.....	66
Tableau 27 : Estimation des superficies et de la production de coton dans le District par région - 2012 .....	68
Tableau 28 : Estimation des superficies et de la production d'agrumes à essence dans le District par région - 2012 .....	68
Tableau 29: Estimation des superficies et de la production d'anacarde dans le District par région - 2014.....	68
Tableau 30 : Estimation des superficies des principales cultures vivrières dans le District par région- 2012 (en ha).....	70
Tableau 31 : Estimation de la superficie et de la production d'igname par région - 2012 .....	72
Tableau 32 : Estimation de la superficie et de la production de manioc par région - 2014.....	72
Tableau 33 : Estimation de la superficie et de la production de maïs par région - 2012.....	73
Tableau 34 : Estimation de la superficie et de la production de riz par région - 2012 .....	73
Tableau 35 : Surfaces et productions des cultures maraîchères dans la région du Gbèkè - 2014 .....	74
Tableau 36 : Effectifs des cheptels par région.....	74
Tableau 37: Chiffres clés de l'élevage des bovins par région.....	75
Tableau 38 : Chiffres clés de l'élevage des ovins et caprins par région .....	75
Tableau 39 : Chiffres clés de l'élevage des porcins par région .....	75
Tableau 40: Chiffres clés de l'aviculture dans le District.....	76
Tableau 41 : Types de labour pratiqués sur les parcelles par région (en %).....	76
Tableau 42 : Equipements des ménages agricoles en petits matériels (en % de ménages) .....	77
Tableau 43 : Equipement des ménages agricoles en gros matériel (en % de ménages).....	77

Tableau 44 : Utilisation des intrants sur les surfaces agricoles par les petites exploitations traditionnelles par région (en %)	78
Tableau 45 : Structures d'accompagnement du secteur agricole	78
Tableau 46 : Périmètre forestier du domaine rural (2014)	83
Tableau 47 : Production de charbon de bois (2014)	83
Tableau 48 : Répertoire des permis de recherche de la filière Or	85
Tableau 49 : Répertoire des carrières de granite	85
Tableau 50 : Nombre et répartition des usines d'égrainage de coton dans le District	89
Tableau 51 : Répertoire des sociétés de textile	90
Tableau 52 : Répertoire des sociétés en agro-alimentaire	91
Tableau 53 : Nature des importations transitant par la douane dans le District de la Vallée du Bandama	102
Tableau 54 : Nature des exportations transitant par la douane dans le District de la Vallée du Bandama	103
Tableau 55 : Inventaire des institutions financières du District par département	107
Tableau 56 : Principaux sites touristiques du District	108
Tableau 57 : Nombre d'hôtels et de chambres dans par département	110
Tableau 58 : Statistiques de la gare de Bouaké - 2014	111
Tableau 59 : Nombre d'établissements, d'élèves et d'enseignants par degré d'enseignement et par statut	114
Tableau 60 : Répartition des enfants du préscolaire par statut, région, zone d'implantation des établissements et par genre	119
Tableau 61 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du préscolaire	121
Tableau 62 : Nombre d'élèves par région, par statut et par zone d'implantation des établissements dans le cycle primaire	128
Tableau 63 : Proportion des effectifs redoublants par genre, par région et par niveau d'étude du primaire	129
Tableau 64 : Taux de transition primaire-secondaire 2012-2013 / 2013-2014 par genre	130
Tableau 65 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Primaire par région et par statut	131
Tableau 66 : Répartition des élèves dans le Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle par région par genre et par statut	138
Tableau 67 : Part des effectifs redoublants du Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle par genre, par région et par statut	140
Tableau 68 : Taux de transition par genre dans le Secondaire 1 <sup>er</sup> -2 <sup>nd</sup> e cycle 2012-2013 / 2013-2014	140
Tableau 69 : Elèves redoublants du Secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle par filière, région et niveau d'étude	144
Tableau 70 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Secondaire 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> cycle par région et statut	145
Tableau 71 : Filière du Secondaire Technique	148
Tableau 72 : Répartition des élèves du secondaire technique par statut et par genre	148
Tableau 73 : Statistiques des redoublements en Secondaire Technique par genre, par région et par statut	149
Tableau 74 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Secondaire Technique par région et par statut	150
Tableau 75 : Synthèse des indicateurs des élèves de la formation professionnelle et de l'enseignement technique par statut et par genre	152
Tableau 76 : Liste des principaux établissements ETFP du District	153
Tableau 77 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle par statut	154
Tableau 78 : Synthèse des équipements du District	155
Tableau 79 : Répartition des étudiants du supérieur du District par statut, par genre et par zone d'implantation des établissements	157
Tableau 80 : Synthèse des indicateurs des étudiants du Supérieur par filière du District	157
Tableau 81 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Supérieur	158

Tableau 82: Liste des équipements par établissement.....	158
Tableau 83 : Répartition des infrastructures sanitaires par région et District sanitaire .....	165
Tableau 84 : État et accessibilité des infrastructures sanitaires publiques du District par région (en %)	166
Tableau 85 : Équipement des infrastructures sanitaires publiques du District par région .....	167
Tableau 86 : Plateau technique des établissements sanitaires par District sanitaire .....	169
Tableau 87 : Fonctionnement des établissements sanitaires publics des Districts sanitaires.....	171
Tableau 88 : Répartition du personnel médical du District par région.....	172
Tableau 89 : Carence de personnel médical dans les régions du District en fonction des normes nationales et internationales .....	177
Tableau 90: Indicateurs de suivi des naissances dans les régions du District .....	179
Tableau 91: Couverture maternelle par région (en %)	179
Tableau 92: Couverture vaccinale des enfants du District par région (en %) .....	180
Tableau 93 : Quotient de mortalité des enfants par région et par catégorie d'âge (pour 1 000 enfants)	184
Tableau 94: Incidence liée à la mortalité générale du District par région.....	185
Tableau 95 : Estimation de la population en insécurité alimentaire par région (en % de la population)	185
Tableau 96: Incidence du paludisme dans les régions du District de la Vallée du Bandama .....	186
Tableau 97: Répartition des sites de prévention et de dépistage par type et par région .....	187
Tableau 98 : Incidence de la tuberculose dans le District de la Vallée du Bandama.....	188
Tableau 99 : Liste des infrastructures culturelles à Bouaké.....	192
Tableau 100 : Taux d'accroissement annuel de la population par sous-préfecture.....	197
Tableau 101 : Typologie des localités du District.....	197
Tableau 102 : Taux d'urbanisation du District.....	198
Figure 103: Mode d'occupation des sols des principaux centres urbains (en %)	199
Tableau 104 : Type d'habitation de Bouaké .....	201
Tableau 105 : Programme de construction de logements sociaux et économiques dans les régions du District de la Vallée du Bandama .....	202
Tableau 106 : Réseau routier avant 2010 par catégorie et par type de route .....	206
Tableau 107 : Synthèse des indicateurs des gares du District.....	210
Tableau 108 : Taux de couverture des régions du District.....	213
Tableau 109 : Répartition du nombre d'abonnés et de la consommation électrique annuelle moyenne Basse tension par région.....	213
Tableau 110 : Taux de couverture des localités éligibles en hydraulique urbaine (HU) (2013).....	217
Tableau 111 : Production, besoin et déficit de production d'eau potable par sous-préfecture (2013)	217
Tableau 112 : Taux de pénétration en hydraulique villageoise améliorée (en %) .....	218
Tableau 113 : Taux de pénétration en hydraulique villageoise (en %) .....	218
Tableau 114 : Mode d'évacuation des ordures ménagères par département.....	222
Tableau 115 : Mode d'évacuation des ordures liquides par département .....	222
Tableau 116 : Indicateurs sur les infrastructures postales du District.....	224

## FIGURES

Figure 1: Pluviométrie et température moyenne à Bouaké (région de Gbèkè).....	30
Figure 2 : Pluviométrie et température moyenne à Katiola (région du Hambol).....	30
Figure 3 : Répartition des groupes ethniques du District (en % de la population) .....	34
Figure 4 : Pyramide des âges du District de la Vallée du Bandama .....	43
Figure 5 : Pyramide des âges de la région de Gbèkè .....	45
Figure 6 : Pyramide des âges de la région du Hambol.....	45
Figure 7: Taux de fécondité par tranche d'âge dans le District (pour 1 000 FAP*).....	51
Figure 8: Origine de la population non ivoirienne du District.....	53
Figure 9 : Distribution des actifs du District par type d'activité (en %) .....	56
Figure 10: Répartition des actifs du District par tranche d'âge.....	57
Figure 11 : Répartition des dépenses de consommation selon le milieu de résidence.....	58

Figure 12: Taux d'analphabétisme par tranche d'âge.....	60
Figure 13 : Nombre de contribuables gérés par localité et par régime d'impositions (impôts professionnels).....	64
Figure 14 : Recettes par direction et service de 2011 à 2014 (en millions FCFA) .....	64
Figure 15 : Part des superficies des principales spéculations agricoles du District (en %) – Estimation 2012.....	65
Figure 16 : Estimation des revenus des principales cultures de rente dans le District (millions FCFA).....	67
Figure 17 : Estimation des revenus annuels de l'anacarde au producteur par région (millions FCFA).....	69
Figure 18 : Répartition des cultures de l'igname par région (ha) - 2012.....	72
Figure 19 : Moyenne de capture de pêche (en kg, par sortie) en fonction de la saison .....	81
Figure 20 : Répartition des importations des biens d'équipements dans le District de la Vallée du Bandama.....	102
Figure 21 : Origine des importations dans le District de la Vallée du Bandama.....	103
Figure 22 : Répartition des exportations en volume (en %) .....	104
Figure 23 : Nombre d'enfants en âges d'être scolarisés par école pour chaque degré d'enseignement.....	114
Figure 24 : Part de la population scolarisée par degré d'enseignement dans le District.....	115
Figure 25 : Synthèse des taux bruts de scolarisation par tranche d'âge par région.....	115
Figure 26 : Pyramide scolaire du District.....	116
Figure 27 : Taux brut de scolarisation du Préscolaire par genre et par région.....	117
Figure 28 : Répartition des enfants scolarisés au niveau Préscolaire selon leur âge.....	118
Figure 29: Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Préscolaire par région.....	119
Figure 30 : Répartition des enfants scolarisés au Préscolaire par région et par genre.....	119
Figure 31 : Répartition des enfants du Préscolaire par niveau d'étude.....	120
Figure 32: Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (3 à 5 ans) par école préscolaire et par région.....	121
Figure 33 : Répartition des salles de classe de Préscolaire selon le niveau d'étude.....	122
Figure 34 : Répartition des instituteurs du cycle Préscolaire par emploi par région .....	122
Figure 35 : Répartition des instituteurs du Préscolaire par statut selon le diplôme pédagogique.....	123
Figure 36 : Taux brut de scolarisation du primaire par genre et par région .....	125
Figure 37 : Répartition des enfants scolarisés au niveau primaire selon leur âge.....	126
Figure 38 : Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Primaire par région.....	127
Figure 39 : Répartition des élèves scolarisés au Primaire par région et par genre.....	127
Figure 40: Evolution des effectifs par genre du CP2 (fin du cycle Préscolaire) au CM2 (fin du cycle Primaire).....	128
Figure 41 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude du Primaire.....	129
Figure 42 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (6 à 11 ans) par école primaire et par région.....	132
Figure 43 : Répartition des salles de classe de Primaire selon le niveau d'étude.....	132
Figure 44 : Répartition des groupes pédagogiques du Primaire selon leur type de fonctionnement .....	133
Figure 45 : Présence des commodités dans les écoles primaires .....	133
Figure 46 : Répartition des instituteurs du primaire par emploi par région.....	134
Figure 47 : Répartition des instituteurs du primaire par statut selon le diplôme pédagogique .....	134
Figure 48 : Taux brut de scolarisation du Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle par genre et par région.....	136
Figure 49: Répartition des élèves scolarisés au Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle selon leur âge.....	137
Figure 50: Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle par région....	138
Figure 51 : Répartition des élèves du Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle par région et par genre.....	138
Figure 52 : Evolution des effectifs par genre du CM2 (primaire) à la 3 <sup>ème</sup> (fin de secondaire 1 <sup>er</sup> cycle).....	139
Figure 53 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude dans le secondaire 1 <sup>er</sup> cycle.....	139
Figure 54: Taux brut de scolarisation du Secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle par genre et par région.....	141
Figure 55: Répartition des élèves scolarisés au Secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle selon leur âge.....	142
Figure 56: Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle par région.....	143

Figure 57: Répartition des élèves du Secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle par niveau par genre .....	143
Figure 58 : Répartition des élèves du Secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle par filière.....	143
Figure 59 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude du secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle .....	144
Figure 60 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (12 à 18 ans) par école du Secondaire et par région .....	145
Figure 61 : Répartition des professeurs du Secondaire secteur public par région.....	146
Figure 62 : Répartition des professeurs du Secondaire secteur privé par région .....	146
Figure 63: Répartition des élèves scolarisés au Secondaire Technique selon leur âge .....	149
Figure 64: Répartition des élèves de l'ETFP par filière économique .....	153
Figure 65 : Ratio d'occupation moyen selon le diplôme préparé.....	155
Figure 66: Répartition des enseignants par genre et par secteur.....	159
Figure 67 : Répartition des enseignants du secteur public selon le grade .....	159
Figure 68: Répartition des enseignants selon le diplôme .....	160
Figure 69 : Principaux ratios sur les infrastructures médicales du District .....	166
Figure 70 : Taux d'occupation des lits CHR & HG par région et par service.....	171
Figure 71 : Nombre d'habitants par pharmacien et par chirurgien-dentiste dans les régions du District.....	175
Figure 72 : Incidence des principales maladies qui touchent les moins de 5 ans.....	183
Figure 73 : Pourcentage d'enfants touchés par l'hypotrophie à la naissance par région .....	183
Figure 74 : Répartition des enfants touchés par la malnutrition par région et par âge.....	184
Figure 75 : Pourcentage de ménages avec au moins une moustiquaire .....	186
Figure 76 : Pourcentage de femmes et d'enfants ayant effectué des Tests de Dépistage Rapide (TDR) .....	186
Figure 77 : Pourcentage de femmes ayant été dépistées au VIH.....	187
Figure 78 : Prévalence de l'excision chez les femmes du District.....	188
Figure 79 : Répartition de la superficie des équipements de Bouaké (%) .....	199
Figure 80 : Niveau d'équipement des habitations du District.....	201
Figure 81 : Mode d'assainissement des habitations.....	202
Figure 82 : Répartition de la consommation électrique haute tension par usage .....	214

## CARTES

Carte 1 : Localisation du District de la Vallée du Bandama en Côte d'Ivoire.....	10
Carte 2 : Subdivisions administratives du District de la Vallée du Bandama.....	13
Carte 3 : Ressources naturelles au niveau national.....	20
Carte 4 : Réseau hydrographique du District de la Vallée du Bandama.....	21
Carte 5 : Pédologie du District de la Vallée du Bandama.....	23
Carte 6 : Aptitudes culturelles et forestière du District de la Vallée du Bandama.....	24
Carte 7 : Relief du District de la Vallée du Bandama.....	25
Carte 8 : Forêts classées, parcs, réserves et principales espèces animalières du District.....	27
Carte 9 : Variation des précipitations dans le District .....	29
Carte 10 : Principaux groupes ethniques du District.....	35
Carte 11 : Alliances interculturelles et parentés à plaisanteries .....	36
Carte 12 : Répartition de la population selon le type de religion pratiquée.....	37
Carte 13 : Carte de la répartition spatiale de la population du District .....	41
Carte 14 : Statut matrimonial .....	47
Carte 15 : Taille moyenne des ménages du District de la Vallée du Bandama .....	49
Carte 16 : Taux Brut de natalité du District .....	50
Carte 17 : Statuts migratoires du District de la Vallée du Bandama.....	52
Carte 18 : Taux de chômage du District .....	55
Carte 19 : Taux d'alphabétisation du District .....	59
Carte 20 : Principales richesses et infrastructures économiques du District.....	63
Carte 21 : Type de cultures de rente dans le District.....	66
Carte 22 : Type de cultures vivrières dans le District.....	71
Carte 23 : Géologie et principaux sites miniers du District.....	84

Carte 24 : Principales industries du District.....	88
Carte 25 : Volumes d'hydrocarbures commercialisés en Côte d'Ivoire.....	94
Carte 26 : Volumes de gaz commercialisés en Côte d'Ivoire.....	95
Carte 27 : Artisanat dans le District de la Vallée du Bandama.....	96
Carte 28 : Répartition des points de vente et pourcentage des commerçants dans le District.....	101
Carte 29 : Banques et institutions de microfinance du District.....	106
Carte 30 : Principaux lieux touristiques du District.....	109
Carte 31 : Taux de scolarisation dans le Préscolaire au sein du District.....	118
Carte 32 : Taux de scolarisation dans le Primaire au sein du District.....	126
Carte 33 : Taux de scolarisation dans le Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle au sein du District.....	137
Carte 34 : Taux de scolarisation dans le Secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle au sein du District.....	142
Carte 35 : Etablissements techniques et professionnels du District de la Vallée du Bandama.....	154
Carte 36 : Infrastructures sanitaires du District.....	164
Carte 37 : Accessibilité des infrastructures sanitaires et publiques du District par région.....	167
Carte 38 : Nombre d'habitants par pharmacie dans le District.....	168
Carte 39 : Nombre d'habitants par lit d'hospitalisation.....	170
Carte 40 : Nombre d'habitants par médecin.....	173
Carte 41 : Nombre d'habitants par infirmier.....	174
Carte 42 : Nombre d'habitants par chirurgien-dentiste.....	175
Carte 43 : Nombre de FAP par sages-femmes dans le District.....	176
Carte 44 : Taux de femmes enceintes vaccinées contre le Tétanos (VAT2+).....	180
Carte 45 : Taux de couverture vaccinale (anti-amaril) dans le District (en %).....	181
Carte 46 : Taux de couverture vaccinale contre la tuberculose (BCG).....	182
Carte 47 : Equipements culturels du District.....	191
Carte 48 : Répartition des équipements sportifs du District.....	193
Carte 49 : Principaux pôles urbains du District.....	198
Carte 50 : Infrastructures de transport du District de la Vallée du Bandama.....	205
Carte 51 : Infrastructures de production électrique et raccordements.....	212
Carte 52 : Infrastructures hydrauliques et taux d'accès des ménages à l'eau potable.....	216
Carte 53 : Taux d'évacuation des ordures ménagères dans la nature.....	221
Carte 54 : Réseau de poste du District de la Vallée du Bandama.....	224
Carte 55 : Couverture en réseau de télécommunication du District de la Vallée du Bandama.....	225



**ZOOMS**

<i>Zoom 1: Usine Ohléol à Bouaké</i> .....	92
<i>Zoom 2: Maison de la potière à Katiola</i> .....	98
<i>Zoom 3: Marché de Gros de Bouaké</i> .....	105
<i>Zoom 4: Stade de la paix de Bouaké</i> .....	195
<i>Zoom 5: Pont reliant Béoumi à Kounahiri</i> .....	208
<i>Zoom 6: Station d'épuration de la Loka</i> .....	220

**SYNTHÈSES**

<i>Synthèse 1 : Caractéristiques territoriales</i> .....	19
<i>Synthèse 2 : Ressources naturelles</i> .....	31
<i>Synthèse 3 : Caractéristiques démographiques de la population</i> .....	62
<i>Synthèse 4 : Secteur Primaire</i> .....	86
<i>Synthèse 5 : Secteur Secondaire</i> .....	99
<i>Synthèse 6 : Secteur Tertiaire</i> .....	112
<i>Synthèse 7 : Education</i> .....	163
<i>Synthèse 8 : Santé et prévention</i> .....	190
<i>Synthèse 9 : Culture, sport et jeunesse</i> .....	196
<i>Synthèse 10 : Développement urbain et cadre de vie</i> .....	204
<i>Synthèse 11 : Transport et Logistique</i> .....	211
<i>Synthèse 12 : Equipement et infrastructures</i> .....	226

**PHOTOS**

<i>Photo 1 : Barrage de la Loka</i> .....	7
<i>Photo 2 : Usine textile de Gonfreville</i> .....	7
<i>Photo 3 : Lac de Kossou</i> .....	22
<i>Photo 4 : Mont Niangbo</i> .....	26
<i>Photo 5 : Lac de Kossou</i> .....	81
<i>Photo 6 : Usine Ohléol à Bouaké</i> .....	92
<i>Photo 7 : Potières de Katiola</i> .....	97
<i>Photo 8 : Maison de la potière à Katiola</i> .....	98
<i>Photo 9 : Marché de Gros de Bouaké</i> .....	105
<i>Photo 10 : Mosquée de Bouaké (région de Gbèkè)</i> .....	107
<i>Photo 10 : Université Alassane Ouattara à Bouaké</i> .....	161
<i>Photo 12 : Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Bouaké</i> .....	165
<i>Photo 13 : Stade de la Paix de Bouaké</i> .....	195
<i>Photo 14 : Site de construction du pont à Béoumi</i> .....	208
<i>Photo 15 : Gare SITARAIL de Bouaké</i> .....	210
<i>Photo 16 : Station d'épuration de la Loka</i> .....	220

**ANNEXES**

<i>Annexe 1 : Rencontres réalisées en régions</i> .....	269
<i>Annexe 2: Table de correspondance entre les termes de l'étude et les axes des monographies</i> .....	270
<i>Annexe 3: Liste de succession des préfets et sous-préfets</i> .....	271
<i>Annexe 4 : Liste des sociétés coopératives par département</i> .....	274
<i>Annexe 4 : Carte de la météo nationale</i> .....	278
<i>Annexe 5 : Carte des taux d'humidité en Côte d'Ivoire</i> .....	279
<i>Annexe 6 : Carte du niveau d'insolation mensuelle en Côte d'Ivoire</i> .....	280

---

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

---

- °C : Degrés Celsius
- \_ : représente une valeur non définie ou nulle
- AGEPE : Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi de Côte d'Ivoire
- ANADER : Agence nationale d'appui au développement rural
- BAD : Banque Africaine Développement
- BCG : Vaccination antituberculeuse/vaccin bilité Calmette-Guérin
- BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement
- CAFOP : Centre d'Animation et de Formation Pédagogique
- CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle
- CEAP : Certificat élémentaire d'aptitude pédagogique
- CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- CDCI : Compagnie de Distribution de Côte d'Ivoire
- CHR : Centre Hospitalier Régional
- CHU : Centre Hospitalier Universitaire
- CIDT : Compagnie ivoirienne pour le développement des textiles
- CIE : Compagnie Ivoirienne d'Electricité
- CIDV : Compagnie ivoirienne pour le développement des cultures vivrières
- CNCE : Caisse Nationale de Crédit et d'Epargne
- COOPEC : Coopérative d'épargne et de crédit
- CSRS : Centre Suisse de Recherche Scientifique
- CNRA : Centre National de Recherche Agronomique
- CPN : Consultation prénatale
- CQP : Certificat de Qualifications Professionnelles
- DEA : Diplôme d'études approfondies
- DESS : Diplôme d'études supérieures spécialisées
- DREN : Direction régionale de l'éducation nationale
- DREN-ET : Directions Régionales de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique
- DTC : Vaccin diphtérie, tétanos, coqueluche
- ENS : Enseignants
- ESPC : Etablissement Sanitaire de Premier Contact
- ETBS : Etablissements
- FAP : Femme en âge de procréer
- FDFP : Fond de Développement de la Formation Professionnelle
- FIDA : Fonds International de Développement Agricole
- HVA : Hydraulique Villageoise Améliorée
- HG : Hôpital Général
- INFAS : Institut National des Agents de Santé
- INHP : Institut National d'Hygiène Publique
- IRA : Insuffisance respiratoire aiguë
- ISF : Indice Synthétique de Fécondité
- IST : Infection sexuellement transmissible
- ISTP : Institut supérieur technique professionnel
- MEMEASFP : Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle
- MEMIS : Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
- MICS : Multiple Indicator Cluster Survey
- MII : Moustiquaire Imprégnée d'Insecticide
- MIILDA : Moustiquaire Imprégnée d'Insecticide à Longue Durée d'Action
- MIRAH : Ministère des Ressources Animales et Halieutiques

- *MSLS : Ministère de la Santé et de la Lutte Contre le Sida*
- *ND : Donnée Non Disponible pour le moment*
- *NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique*
- *OMS : Organisation Mondiale de la Santé*
- *OCACI : Office de Conseil et de Contrat d'Assurance de Côte d'Ivoire*
- *PASEA : Projet d'Appui au Système d'Exploitation Agricole*
- *PEC : Pôles économiques de compétitivité*
- *PEMED-CI : Projet d'élaboration des études monographiques et économiques des Districts de la Côte d'Ivoire*
- *PER : Programme Economique Régional*
- *PIB : Produit Intérieur Brut*
- *PND : Plan National de Développement*
- *PNR : Programme National Riz*
- *PNDS : Plan National de Développement Sanitaire*
- *PPU : Programme Présidentiel d'Urgence*
- *PNIA : Programme National d'Investissement Agricole*
- *RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat*
- *RM : Désigne le rapport de masculinité. C'est le nombre d'hommes pour 100 femmes.*
- *SAFA : Solidarité Africaine d'Assurance*
- *SATMACI : Société d'assistance technique pour la modernisation de l'agriculture en Côte d'Ivoire*
- *SGBCI : Société Générale de Banques de Côte d'Ivoire*
- *SIM : Système d'Information de Marché*
- *SODECI : Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire*
- *SODEFEL : Société pour le développement des fruits et légume*
- *SODEPRA : Société pour le développement de la production animale*
- *SODERIZ : Société pour le développement de la riziculture en Côte d'Ivoire*
- *SODESUCRE : Société pour le développement du sucre*
- *TBR : Taux Brut de reproduction*
- *TDR : Test de Diagnostic Rapide*
- *UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine*
- *UMF : Unité Mobile de Formation*
- *VAA : Vaccin Anti-Amaril*
- *VAR : Vaccination Anti rougeole*
- *VAT : Vaccin Anti Tétanique*
- *ZEE : Zone économique exclusive*

---

## G L O S S A I R E

---

### *Découpage administratif du territoire et structure de l'habitat*

---

- **Sous-préfecture** : Nombre de sous-préfectures.
- **Localité** : Lieu de résidence permanente d'une population donnée.
- **Ville** : Selon le RGPH 1998, la ville est une localité d'au moins 3 000 habitants agglomérées, dotée d'une fonction politique et administrative, et au sein de laquelle la population active agricole est supérieure ou égale à 50 % de la population active totale.
- **Localité urbaine** : désigne la partie centrale de la ville constituée de quartiers clairement délimités et reconnus, et les campements qui s'y rattachent.
- **Localité semi-urbaine** : Localité qui ne vérifie pas les critères remplis par la ville.
- **Localité rurale** : Ensemble des villages reconnus par l'administration territoriale.
- **Chef-lieu de sous-préfecture rurale** : Localité rurale dotée d'une fonction politique et administrative.
- **Campement rattaché** : Habitation ou groupe d'habitations isolées construites en général à côté d'une exploitation agricole rattachée à une localité. Le campement porte habituellement le nom du propriétaire.
- **Poids démographiques des départements (respectivement des régions)** : calculé en pourcentage, il désigne l'importance démographique du département (respectivement de la région). C'est la part de la population totale du département (respectivement de la région) dans la population totale de la Côte d'Ivoire.
- **Densité** : Nombre d'habitants au km<sup>2</sup>. On obtient la densité d'une localité en rapportant la population de cette localité à sa superficie.

### *Indicateurs sociaux*

---

- **Indice de jeunesse** : se définit comme étant le poids démographique des jeunes (l'ensemble des individus dont l'âge est compris entre 0 et 14 ans) dans la population totale. Calculé en pourcentage, il est obtenu en divisant la population des jeunes par la population totale.
- **Indice de vieillesse** : se définit comme étant le poids démographique des vieux (l'ensemble des individus dont l'âge est supérieur ou égal à 60 ans) dans la population totale. Calculé en pourcentage, il est obtenu en divisant la population des vieux dans la population totale.
- **Rapport de dépendance** : est obtenu en divisant la population des inactifs (jeunes et vieux confondus) par celle des actifs (individus dont l'âge varie entre 15 et 59 ans).
- **Taux d'analphabétisme** : calculé en pourcentage, il est obtenu en divisant l'effectif des personnes non alphabétisées par l'effectif total des personnes âgées de 6 ans ou plus.
- **Alphabétisé** : est considérée comme alphabète, toute personne âgée de 6 ans ou plus capable de lire et d'écrire dans une langue quelconque.
- **Analphabétisme** : Incapacité à lire, écrire et compter.
- **Taux d'alphabétisation** : Complément à 100 du taux d'analphabétisme.
- **Taux global d'alphabétisation chez les adultes** : proportion des personnes âgées de 15 ou plus capable de lire et d'écrire dans une langue quelconque.
- **Taux de marginalisation** : Proportion des personnes n'ayant pas fréquenté l'école.
- **Taux de fréquentation scolaire** : c'est un bon indicateur permettant d'apprécier le niveau de scolarisation. Il mesure l'importance de la population qui fréquente effectivement l'école. C'est la proportion des personnes qui fréquentent l'école.
- **Coefficient de Gini** : Mesure statistique de la dispersion d'une distribution dans une population donnée.

- **Densité de la population** : Mesure du nombre d'habitants d'une population occupant une portion donnée d'un milieu.
- **Rapport de masculinité** : Le sex-ratio ou sex-ratio (nom masculin<sup>1</sup> ou féminin<sup>2</sup>, souvent abrégé en « SR »), encore appelé rapport des sexes ou rapport de masculinité, est le rapport du nombre de mâles et de femelles au sein d'une espèce à reproduction sexuée, pour une génération, ou dans la descendance d'un individu.
- **Taux d'accroissement démographique** : En démographie, la « croissance démographique » est l'évolution de la taille d'une population pour un territoire donné, le « taux d'accroissement démographique » décrit le rythme de cette évolution (augmentation ou diminution).
- **Taux de fécondité moyen** : nombre moyen d'enfants par femme (voir plus bas pour la définition précise). C'est un indice statistique permettant de mesurer la tendance d'une population à augmenter ou à diminuer naturellement (donc l'accroissement naturel, c'est-à-dire sans tenir compte des flux migratoires).
- **Taux de natalité** : Rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale moyenne sur cette année. Il s'exprime souvent en pour mille (‰).
- **Taux de chômage** : Pourcentage des personnes faisant partie de la population active qui sont au chômage. La population active est la population en âge de travailler et qui travaille ou souhaite travailler.
- **Taux de pauvreté** : Nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté pour une population donnée. Il existe plusieurs définitions du seuil de pauvreté.
- **Taux brut de reproduction** : Le taux de reproduction brut ou taux brut de reproduction est un indicateur démographique destiné à mesurer le degré de remplacement d'une génération par la suivante. Il s'exprime par le nombre de filles mises au monde en descendance finale par cent femmes, rapport non corrigé de l'effet de mortalité, ce qui le différencie du taux net de reproduction qui est la mesure usuelle.
- **Célibataire** : Proportion des personnes âgées de 12 ans ou plus qui n'ont jamais été mariées et qui ne vivent pas avec un homme pour une femme ou une femme pour un homme.
- **Union consensuelle** : Proportion des personnes non mariées (civilement, religieusement ou selon les rites coutumiers) qui vivent en concubinage.
- **Marié** : Proportion des individus dont l'union a été célébrée à l'état civil, ou religieusement ou selon les rites coutumiers.
- **Divorcé** : Proportion des personnes dont le mariage a été rompu par divorce et qui ne se sont pas remariées.
- **Veuf** : Proportion des individus dont le mariage a été rompu par le décès du conjoint et qui ne se sont pas remariés.
- **Taux de polygamie** : Calculé en pourcentage, il mesure l'importance de la polygamie. C'est la proportion des hommes ayant deux épouses ou plus parmi les hommes mariés.
- **Nombre moyen d'épouses par homme marié** : Rapport entre le nombre total des femmes mariées et celui des hommes mariés à condition que les migrations des individus sans leurs conjoints soient négligeables.
- **Taux de rupture d'union** : Proportion des personnes dont l'union a été rompue. Cet indicateur calculé en pourcentage est obtenu en divisant l'effectif des veufs et des divorcés par celui des mariés.
- **Taux de mariages précoces** : calculé en pourcentage, il mesure la proportion des personnes mariées dont l'âge est compris entre 12 et 17 ans.
- **Proportion des personnes mariées** : est obtenu en divisant l'effectif des personnes mariées par l'effectif total de la population âgée de 12 ans ou plus.
- **État civil** : Proportion des personnes n'ayant contracté que le mariage civil.
- **Coutumier** : Proportion des personnes n'ayant contracté que le mariage selon les rites coutumiers.
- **Religieux** : est défini comme la proportion des personnes n'ayant contracté que le mariage religieux.

- **Importance de la population étrangère** : calculée en pourcentage, elle représente la part de la population non ivoirienne dans la population totale.
- **Migration nette** : est obtenue en faisant la différence entre la population résidante et la population native. C'est donc une grandeur algébrique.
- **Taux global d'accroissement dû aux migrations** : calculé en pourcentage, il mesure l'accroissement dû aux migrations. C'est le rapport entre la migration nette et la moitié de la population totale formée par les natifs et les résidents.
- **Non-migrants** : calculé en pourcentage, ils représentent la proportion des personnes résidentes recensées dans leur sous-préfecture ou leur commune de naissance et dont la résidence il y a un an est la même que celle au moment du recensement.
- **Indice de stabilité résidentielle** : calculé en pourcentage, il mesure la stabilité résidentielle. Cet indicateur est obtenu en divisant l'effectif des non-migrants par la population native.
- **Migrants intra-départementaux** : représentent la proportion des individus résidents dont la sous-préfecture ou la commune de résidence et sous-préfecture ou la commune de naissance sont situées dans le même département de la Côte d'Ivoire.
- **Migrants interdépartementaux ou intra-régionaux** : représentent la proportion des individus résidents dont la sous-préfecture ou la commune de résidence et sous-préfecture ou la commune de naissance sont situées dans deux départements différents de la même région de la Côte d'Ivoire.
- **Migrants interrégionaux** : représentent la proportion des individus résidents dont la sous-préfecture ou la commune de résidence et sous-préfecture ou la commune de naissance sont situées dans deux régions différentes de la Côte d'Ivoire.
- **Migrants extérieurs** : représentent la proportion des personnes résidentes nées à l'étranger et recensées dans une sous-préfecture ou commune de Côte d'Ivoire.

### Ressources naturelles

- **Flysh** : Les flyschs (mot d'origine suisse alémanique) sont un ensemble de roches d'origine sédimentaire, formées par la répétition du même « motif » : une strate de grès, surmontée d'une strate de schistes argileux. Ce sont des dépôts marins qui se forment en même temps que les montagnes (formations rocheuses synorogéniques), en bassin profond. En affleurements, les strates ont été souvent basculées par les mouvements tectoniques.
- **Sols ferrallitiques** : Sol des zones tropicales humides sous couvert forestier. Sol de couleur rouge, pauvre en silice, mais riche en hydroxydes de fer et aluminium. Couverture altérée de granites et de gneiss, qui peut évoluer, se durcir, et devenir une carapace ferrallitique, ou carapace latéritique.
- **Forêt mésophile** : Forêt dense et moyennement humide, intermédiaire entre la forêt xérophile et la forêt hygrophile.
- **Birimien** : Ere géologique datant d'environ 2,1 milliards d'années, durant laquelle s'est formée une chaîne de roches caractéristiques de l'Afrique occidentale.
- **Protérozoïque inférieur** : Ere ou période géologique entre  $2,5 \times 10^9$  et  $1,8 \times 10^9$  ans avant nos jours
- **Climat Aw** : La classification de Köppen est une classification des climats fondée sur les précipitations et les températures.
  - **Climat A** :
    - Température moyenne de chaque mois de l'année  $> 18^\circ\text{C}$
    - Pas de saison hivernale
    - Fortes précipitations annuelles (supérieure à l'évaporation annuelle)
  - **Régime pluviométrique w** :
    - Saison sèche en hiver

- Pour A : climat de la savane, P du mois le plus sec  $< 60$  mm et  $< [100 - (\text{précipitations annuelles moyennes})/25]$
- **Régime pluviométrique m :**
  - Climat de mousson
  - P du mois le plus sec  $< 60$  mm et  $> [100 - (\text{précipitations annuelles moyennes})/25]$
  - Précipitations du mois le plus sec  $< 60$  mm

## *Economie*

---

- **Superficie développée :** Pour une culture donnée, c'est le cumul des superficies de toutes les parcelles sur lesquelles elle est présente avec des densités suffisantes pour qu'elle soit la culture principale, la culture secondaire ou tertiaire.
- **Produits alimentaires :** Lait, Viandes, Poissons, Boissons, Graisses et huiles végétales, Sucre
- **Biens intermédiaires :** Coton, Produits métalliques, fibres textiles.
- **Biens d'équipement :** Matériels de transport (routier, aérien et ferroviaire), Machines mécaniques, instruments et appareils d'optique.
- **Autres bien de consommation :** Automobiles, Vêtements, Appareils électroménagers, autres articles textiles.
- **Taux d'occupation (tourisme) :** Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupées et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts.
- **Taux d'utilisation (tourisme) :** Rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupées au nombre de chambres (emplacements) totales des hôtels et campings qu'ils soient ouverts ou fermés.

## *Education*

---

- **Taux net de scolarisation :** Proportion de jeunes d'un âge donné scolarisés par rapport à la population totale du même âge.
- **Indice de parité :** Rapport entre la valeur correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin pour un indicateur donné.
- **Ecole communautaire :** Les écoles communautaires sont des établissements privés à but non lucratif d'enseignement de base initiées par les communautés pour satisfaire leurs besoins éducatifs.
- **Ratio d'encadrement :** Rapport entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants d'un établissement.
- **Ratio d'occupation :** Rapport entre le nombre d'élèves et le nombre de salles d'un établissement.
- **Taux brut de scolarisation :** Total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.
- **Signification des termes/groupe pédagogique**
  - (1) Enseignants qui sont en service dans les bureaux de l'IEP
  - (2) Considérer toutes les écoles où des enseignements sont assurés y compris celles qui ne sont pas autorisées
  - (3) Nombre d'écoles dont les chiffres ont été utilisés pour établir la présente synthèse. (Ce nombre sert à calculer le taux de couverture).

(4) Groupe pédagogique est un groupe d'élève d'un même niveau recevant dans un même lieu l'enseignement d'un même maître au même moment. Dans certains cas, Il correspond aux notions de cours unique ou de classe unique.

- **Abandon scolaire** : est défini comme étant le fait qu'une personne dont l'âge est compris entre 6 et 20 ans ait fréquenté l'école sans avoir achevé le cycle ou soit sorti carrément du système scolaire.
- **Taux d'abandon scolaire** : calculé en pourcentage, il est obtenu en rapportant l'effectif des personnes ayant abandonné l'école à la population totale âgée de 6 à 20 ans.
- **Transition (taux de)** : Rapport entre le nombre d'élèves nouvellement admis dans la première année d'étude d'un niveau d'enseignement au cours d'une année scolaire et le nombre d'élèves inscrits dans la dernière année d'étude du niveau d'enseignement immédiatement inférieur de l'année scolaire précédente.

## Santé

- **Accouchement assisté** : utilisation d'un instrument approprié (ventouse, forceps ou spatules) pour accélérer l'expulsion du nouveau-né lors de l'accouchement.
- **Bilharziose urinaire** : La bilharziose, appelée aussi schistosomiase est une maladie tropicale qui atteint des millions de personnes à travers le monde et responsable de centaines de milliers de décès chaque année. C'est une maladie chronique que l'on contracte au contact de l'eau, ce qui permet le passage de larves de parasites à travers la peau. Il existe plusieurs types de bilharziose : la bilharziose intestinale et urinaire notamment
- **Consultation Postnatale** : Examen de contrôle qui doit être effectué dans les 6 à 8 semaines qui suivent un accouchement.
- **Incidence globale** : En épidémiologie, le taux d'incidence rapporte le nombre de nouveaux cas d'une pathologie observés pendant une période donnée - population incidente - à la population dont sont issus les cas (pendant cette même période) - population cible -. Il est un des critères les plus importants pour évaluer la fréquence et la vitesse d'apparition d'une pathologie.
- **Taux de prévalence** : mesure de l'état de santé d'une population à un instant donné. Pour une affection donnée, elle est calculée en rapportant à la population totale le nombre de cas de maladies présents à un moment donné dans une population. Elle est exprimée en %.
- **Pian** : Tréponématose causée par un tréponème (*Treponema pallidum pertenue*, une bactérie spirochète). Elle entraîne une infection cutanée pouvant ensuite s'étendre et produire des lésions dans les tissus profonds, notamment osseux, par contiguïté
- **Taux d'occupation des lits** : Le taux d'occupation des lits d'hôpitaux représente la somme des journées d'hospitalisation au cours d'une période donnée (en général une année) divisée par le nombre de lits disponibles, Il indique le degré d'utilisation des lits disponibles durant une période déterminée.
- **Ulcère de Buruli** : L'ulcère de Buruli est une infection chronique débilitante de la peau et des tissus mous pouvant entraîner des déformations et des incapacités permanentes
- **CPN1** : Première consultation prénatale.
- **CPN4** : Quatrième consultation prénatale.
- **VAT2+** : Vaccin anti-tétanique (deuxième dose).
- **DTC3** : Troisième dose de vaccin antidiphtérique-antitétanique-anticoquelucheux
- **Polio3** : Vaccin contre la Polio
- **BCG** : Le Bacille de Calmette et Guérin est le vaccin contre la tuberculose
- **VAR** : Vaccin contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle
- **VAA** : Vaccin Anti Amaril (vaccin contre la fièvre jaune)



## **Urbanisation et infrastructures**

---

- **Taux d'urbanisation** : Proportion de personnes habitant une ville ; pourcentage d'habitants en zone urbaine par rapport au reste de la population.
- **Taux de couverture électrique** : Rapport entre la population vivant dans les localités électrifiées et la population totale de la zone.
- **Densité routière** : Rapport entre la densité du réseau routier et la superficie du territoire.
- **Taux de revêtement** : Rapport entre la superficie de route bitumée et la superficie totale des routes
- **Classification des routes** : La loi de 1961 classe les routes en 3 catégories :
  - a) Catégorie A : routes nationales à grande circulation (relient les chefs-lieux de préfecture et font la jonction avec les pays limitrophes) ;
  - b) Catégorie B : routes nationales d'intérêt général (relient les chefs-lieux des sous-préfectures entre eux et au réseau A) ;
  - c) Catégorie C : routes nationales d'intérêt régional (relient les villages entre eux et aux réseaux A et B) ;
  - d) Non Classées NC : toutes les autres routes et celles qui ont été construites après 1966

---

**BIBLIOGRAPHIE**

---

- Côte d'Ivoire une succession manquée.* (s.d.). Récupéré sur La documentation française:  
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000013-cote-d-ivoire-une-succession-manquee>
- Person.Y. (1968). *Samori, une révolution dyula*. IFAN.
- Atlas de l'ouest de la Côte d'Ivoire*, Institut de Géographie Tropical, juillet 1996
- Monographies de région, Préfectures de région*, 2013 (ou année la plus récente)
- Plan National de Développement*, Ministère d'Etat Ministère du Plan et de Développement, 2012-2015
- Recensement Général de la Population et de l'habitat*, Institut National de la Statistique, Projections 2014
- Atlas de La Côte d'Ivoire*, Les éditions Jaguar, 2013
- Situation de l'emploi en Côte d'Ivoire*, Agence d'étude et de promotion de l'emploi, 2012
- Enquête sur le niveau de vie des ménages*, Institut National de la Statistique, 2008
- Enquête-cadre de la pêche artisanale continentale*, Ministère des ressources animales et halieutiques, 2013
- Annuaire statistique de l'éducation*, Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique, 2014
- Annuaire Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle*, Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique, 2012
- Annuaire statistique de la santé*, Ministère de la Santé et de la lutte contre le SIDA, 2013
- Programme Présidentiel d'Urgence*, 2012
- Enquête Multiple Indicator Cluster Survey (MICS)*, 2012
- Atlas des Villes*, Ministère d'Etat Ministère du Plan et de Développement, 2008
- Atlas de la population et des équipements*, Ministère d'Etat Ministère du Plan et de Développement, 2008
- Programme gouvernemental de construction de 60 000 logements sociaux et économiques en Côte d'Ivoire*, 2012
- Données d'exploitation CIE*, Compagnie Ivoirienne d'électricité, 2014
- Rapport sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises à l'Ouest de la Côte d'Ivoire* ONUCI
- Côte d'Ivoire, le Grand Ouest, Clé de la Réconciliation*, International Crisis Group

## ANNEXES

## Annexe 1 : Rencontres réalisées en régions

Région	Description des rendez-vous
Gbèkè (Bouaké)	Réunion restreinte avec Préfet/DRPD
	Réunion élargie avec les directeurs régionaux, secrétaires généraux et autres acteurs clés de la région
	Visite de l'usine textile FTG de Gonfreville
	Visite de l'usine Ohléol
	Visite de l'usine Filtisac
	Visite du stade de la paix
	Visite de la gare routière
	Entretien avec le DR de la SODECI
	Visite de la station de la Loka
	Visite du barrage de la Loka
	Entretien avec le DR des douanes
	Visite du centre de santé urbain de Koko
	Entretien avec le DR de la santé
	Visite de la CIDT
Hambol (Katiola)	Réunion restreinte avec Préfet/DRPD
	Réunion élargie avec les directeurs régionaux, secrétaires généraux et autres acteurs clés de la région
	Aérodrome de Katiola
	Centre de céramique de Katiola
	Visite du centre de formation professionnelle de Katiola
Gbèkè (Bouaké)	Visite de la maison de la potière
	Entretien avec le DR de l'office d'aide à la commercialisation des produits vivriers
	Entretien avec le directeur d'exploitation du marché de gros
	Visite du marché de gros
	Plénière avec la fédération des transporteurs de Bouaké
	Entretien avec le DG du CHU de Bouaké
	Visite du CHU de Bouaké
	Entretien avec la direction des affaires civiles de l'ONUCI
	Visite de la base ONUCI
	Visite de l'université Alassane Ouattara
	Entretien avec le préfet de Béoumi
	Visite du chantier Colas du pont reliant Béoumi à Kounahiri
	Entretien avec le conseil général de Bouaké
Entretien avec le chef du cabinet du maire de Bouaké et l'adjointe au maire	

**Annexe 2: Table de correspondance entre les termes de l'étude et les axes des monographies**

Sujets des termes de références	Axe des monographies
Ressort territorial	Axe 1 : Territoire et Démographique
Cadre naturel et ses ressources	
Peuplement	
Dynamique et état de la population	
Activités économiques	Axe 2 : Développement économique
Urbanisation, système régional des villes et paysages urbains	Axe 4 : Infrastructures et urbanisation
Equipements et infrastructures régionaux et leur localisation	
Environnement et cadre de vie	
Accès aux services sociaux de base	Axe 3 : Développement socio-culturel
Atouts et contraintes du développement régional	Axe 5 : Perspectives de développement
Perspectives de développement	

**Annexe 3: Liste de succession des préfets et sous-préfets**

<i>Niveau départemental</i>					
Circonscription administrative	N°	Désignation du Préfet	Période de commandement		
			Arrivée	Départ	
<b>BOUAKE</b>	1	LOUKOU KOFFI			
	2	KOFFI KONAN LEON			
	3	DAOUDA COULIBALY	1982		
	4	JEAN ALLEY	1986		
	5	N'ZI PAUL DAVID	1990	1993	
	6	KOFFI KOFFI SIMEON	1993	1995	
	7	ACKMEL AKA LAZARE	2000	2001	
	8	NASSA DAKOURY	2001	19/09/2002	
	De 2002 à 2007 pas de PREFETS				
	9	AKA KONIN		06/2007	
<b>DABAKALA</b>	1	COFFI BEHIBRO			
	2	PAUL MARIE KOUASSI			
	3	COFFI BEHIBRO			
	4	AGOUA SIMEON			
	5	YOBOUE OUFFOUE			
	6	HOBBA GASTON			
	7	Colonel DIOMANDE GONDO			
	8	BROU KOUAME			
	9	ABDOULKARIM BARRO			
	10	N'DRI YAO LAZARE			

<i>Niveau départemental</i>				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
SAKASSOU	1	NEBAVI PAUL	08/06/1961	06/12/1966
	2	ALBERT SLANFET YANKEY	06/12/1966	26/02/1970
	3	TOURE IBRAHIMA	26/02/1970	10/02/1974
	4	KOFFI ADINGRA JEAN-BAPTISTE	10/02/1974	03/02/1978
	5	Colonel KONE AL MOUSTAPHA	03/02/1978	24/08/1981
	6	AHIPO ORI	24/08/1981	26/08/1986
	7	OMEPIEU LAMBERT	26/08/1986	27/02/1989
	8	AGBAKOU JEAN	27/02/1989	28/07/1990
	9	NIAMKEY BASILE	28/07/1990	24/09/1997
	10	ZOUGBO AHIPO LEON	24/09/1997	26/07/2001
	11	YEO FATOGOMA	26/07/2001	01/09/2007
	12	YAO KOUACOU	01/09/2007	31/04/2014
	13	ASSI DIAHOU ACHILLE	31/04/2014	EN SERVICE
DABAKALA	1	GOHIBI KIE ALBERT (Secrétaire Administratif)	01/06/1961	05/12/1963
	2	ABRE MOBIO ETIENNE (Administrateur Civil)	05/12/1963	10/01/1964
	3	DAFFE ABLE JOSEPH (Administrateur Civil)	10/01/1964	12/11/1964
	4	KOUASSI ANY CHRISTOPHE (Administrateur Civil)	12/11/1964	10/10/1967
	5	KOUDOUGNON SAHOUA HENRI (Administrateur Civil)	10/10/1967	07/1 970
	6	ALPHONSE ADOHT (Secrétaire Administratif)	28/07/1970	12/1971
	7	TIZIE BI GOHOULA ERNEST (Secrétaire Administratif)	12/1971	07/10/1974
	8	YEBOUE OUFFOUE (Administrateur Civil)	07/10/1974	08/1 975
	9	NESTOR KONAN KOUAKOU (Administrateur Civil)	08/1 975	14/04/1976

<b>Niveau départemental</b>				
<b>Circonscription administrative</b>	<b>N°</b>	<b>Désignation du Préfet</b>	<b>Période de commandement</b>	
			<b>Arrivée</b>	<b>Départ</b>
	10	ASSAMOI BEDE (Attaché Administratif)	14/04/1976	30/04/1981
	11	ASSI KOUA EMMANUEL (Attaché Administratif)	30/04/1981	09/10/1991
	12	SIMI GASPARD (Administrateur Civil)	09/10/1991	12/06/1994
	13	SEMIEN LUDOVIC T. (Administrateur Civil)	12/06/1994	27/09/2000
	14	DJIKE RAYMOND CLAUDE (Administrateur Civil)	27/09/2000	15/05/2002
	15	N'GUESSAN VINCENT (Administrateur Civil)	15/05/2002	15/05/2014
	16	GNONSAHE JACQUES (Administrateur Civil)	15/05/2014	EN SERVICE
<b>FRONAN</b>	1	ALPHONSE ADOHT (Secrétaire Administratif)	15/07/1976	15/09/1976
	2	ALFRED KOUASSI BROU (Secrétaire Administratif)	15/09/1976	26/02/1979
	3	TAPE VICTOR (Attaché Administratif)	26/02/1976	30/08/1981
	4	BODO NAOUNOU FAUSTIN (Attaché Administratif)	30/08/1981	25/02/1989
	5	YAO KOUASSI NOEL (Administrateur des Sces Financiers)	25/02/1989	11/04/1991
	6	ESSO ESSIS MATHIEU JEAN CLAUDE (Administrateur Civil)	11/04/1991	13/08/1992
	7	ASSEU KOUAO (Administrateur Civil)	13/08/1992	29/09/1997
	8	SERY GBAZA SAMUEL (Administrateur Civil)	29/09/1992	13/08/2001
	9	HOUNDJE LUC (Administrateur Civil)	13/08/2001	26/09/2002
	10	YAO KACOU DOMINIQUE (Administrateur Civil)	15/10/2007	03/02/2014
	11	GABOU KOUAYO GUILLAUME (Administrateur Civil)	03/02/2014	EN SERVICE
<b>TIMBE</b>	1	DJEDJE KOUYO GUILLAUME	2000	
	2	COULIBALY SIE		
	3	COULIBALY MAMADOU		
	4	TAPE YVES		EN SERVICE

Annexe 4 : Liste des sociétés coopératives par département

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
GBEKE	BEOUMI	ANACARDE	SOCIETE COOPERATIVE DES AGRICULTEURS DE PLIKRO- OKOUKRO-PETESSOU (SOCOOPA COOP-CA)
GBEKE	BEOUMI	COTON	COOPERATIVE YEGBA YETIO DE BODOKRO
GBEKE	BEOUMI	COTON	SOCIETE COOPERATIVE DES AGRICULTEURS DE PLIKRO- OKOUKRO-PETESSOU (COOPAPO)
GBEKE	BOTRO	ANACARDE	COOPERATIVE AGRICOLE KAVOKIVA DE DIABO (CAKDIA COOP-CA)
GBEKE	BOTRO	RIZ	SOCIETE COOPERATIVE DES AGRICULTRICES DU DEPARTEMENT DE BOTRO
GBEKE	BOTRO	RIZ	SOCIETE COOPERATIVE DES RIZICULTEURS DU DU DEPARTEMENT DE BOTRO (SOCOORIB COOP-CA)
GBEKE	BOUAKE	ANACARDE	SOCIETE COOPERATIVE ADEL (SCOOPS ADEL)
GBEKE	BOUAKE	ANACARDE	SOCIETE COOPERATIVE DU MARCHE DE GROS DU GBÉKÉ (SOCOMAGG COOP-CA)
GBEKE	BOUAKE	ANACARDE	SOCIETE COOPERATIVE SOUETE (SOUETE SCOOPS)
GBEKE	BOUAKE	ANACARDE	SOCIETE COOPERATIVE ZODO (SCOOPS ZODO)
GBEKE	BOUAKE	RIZ	SOCIETE COOPERATIVE DEPARTEMENTALE DES RIZICULTEURS DE BOUAKE (COOP-CA CODERIZ)
GBEKE	BOUAKE	RIZ	SOCIETE COOPERATIVE DES FEMMES DU GBEKE (SCOOPS FG)



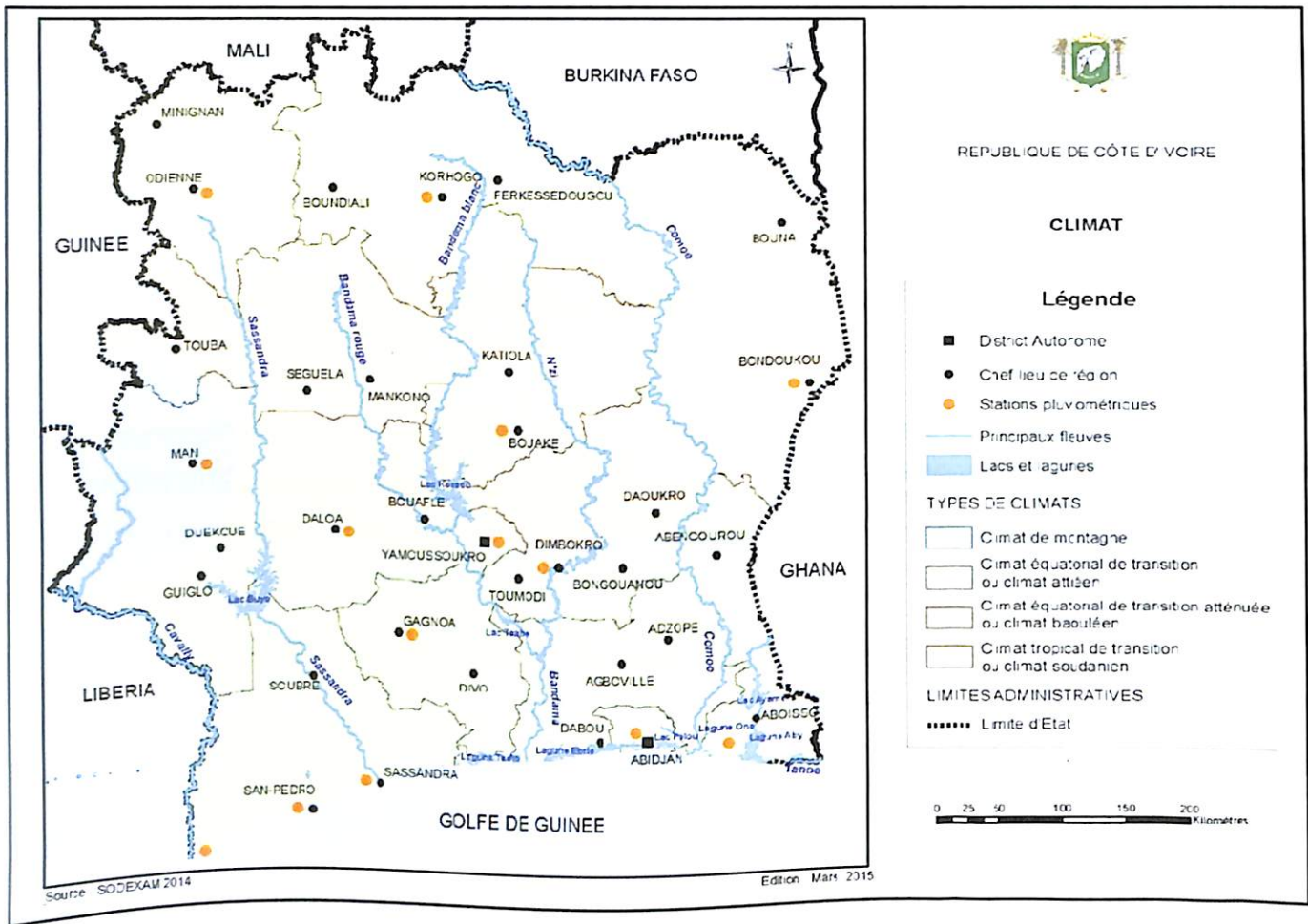
REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
GBEKE	BOUAKE	RIZ	SOCIETE COOPERATIVE DES RIZICULTEURS DU CANTON FAAFOUES (SOCORICFA SCOOPS)
GBEKE	BOUAKE	VIVRIER (AUTRE QUE RIZ)	SOCIETE COOPERATIVE KOUAME (SCOOPS KOUAME)
GBEKE	BOUAKE	VIVRIER (AUTRE QUE RIZ)	SOCIETE COOPERATIVE ADEL (SCOOPS ADEL)
GBEKE	BOUAKE	VIVRIER (AUTRE QUE RIZ)	SOCIETE COOPERATIVE DES FEMMES DE VIVRIERS DE BOUAKE (COOP-CA COFEMVIB)
GBEKE	BOUAKE	VIVRIER (AUTRE QUE RIZ)	SOCIETE COOPERATIVE DES FEMMES DU GBÈKÈ (FG SCOOPS)
GBEKE	BOUAKE	VIVRIER (AUTRE QUE RIZ)	SOCIETE COOPERATIVE DES RIZICULTEURS DU CANTON FAAFOUES (SOCORICFA SCOOPS)
GBEKE	BOUAKE	VIVRIER (AUTRE QUE RIZ)	SOCIETE COOPERATIVE SOLIDARITE (SOLIDARITE SCOOPS)
GBEKE	BOUAKE	VIVRIER (AUTRE QUE RIZ)	SOCIETE COOPERATIVE ZODO (SCOOPS ZODO)
GBEKE	SAKASSOU	RIZ	SOCIETE COOPERATIVE WOPKORO WOGMON BICE (SCOOPS WOPKORO WOGMON BICE)
GBEKE	TIEBISSOU	RIZ	SOCIETE COOPERATIVE CODERIZ-TIEBISSOU (COOPRORIZ COOP-CA)
HAMBOL	DABAKALA	ANACARDE	COOPERATIVE DU DEPARTEMENT DE DABAKALA (COOPADA)
HAMBOL	DABAKALA	ANACARDE	SOCIETE AGRICOLE WEPLIN (AGRICOB COOP-CA)
HAMBOL	DABAKALA	ANACARDE	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE WEPENI

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
HAMBOL	DABAKALA	ANACARDE	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS D'ANACARDE DE DABAKALA (COOPAD COOP-CA)
HAMBOL	KATIOLA	ANACARDE	SOCIETE COOPERATIVE AGROPASTORALE WOKALNION (CAWOFRO COOP-CA)
HAMBOL	KATIOLA	ANACARDE	SOCIETE COOPERATIVE AGROPASTORALE WOKALNION (WOKALNION COOP-CA)
HAMBOL	KATIOLA	ANACARDE	SOCIETE COOPERATIVE DES AGRICULTEURS DE KATIOLA (COOPAK COOP-CA)
HAMBOL	KATIOLA	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE COTE D'IVOIRE (SCOOPS ACI)
HAMBOL	KATIOLA	COTON	SOCIETE COOPERATIVE DE KPARATIO DE SANGADIOKAHA
HAMBOL	KATIOLA	COTON	SOCIETE COOPERATIVE DES AGRICULTEURS DE KATIOLA
HAMBOL	KATIOLA	COTON	SOCIETE COOPERATIVE DES AGRICULTEURS DE KATIOLA (SCOOPS COOPAK)
HAMBOL	KATIOLA	COTON	SOCIETE COOPERATIVE KAFILEDJO DE TORTIYA (KAFILEDJO COOP-CA)
HAMBOL	KATIOLA	VIVRIER (AUTRE QUE RIZ)	SOCIETE COOPERATIVE DES FEMMES DE FRONAN (SCOOPS FF)
HAMBOL	NIAKARA	ANACARDE	SOCIETE COOPERATIVE COPATAF (COPATAF SCOOPS)
HAMBOL	NIAKARA	ANACARDE	SOCIETE COOPERATIVE YERIGBANHAN DE TAFIRE (YERIGBANHAN COOP-CA)
HAMBOL	NIAKARA	CANNE A SUCRE	SOCIETE COOPERATIVE DES PLANTEURS DE CANNE PAYSANNE (CPCP COOP-CA)

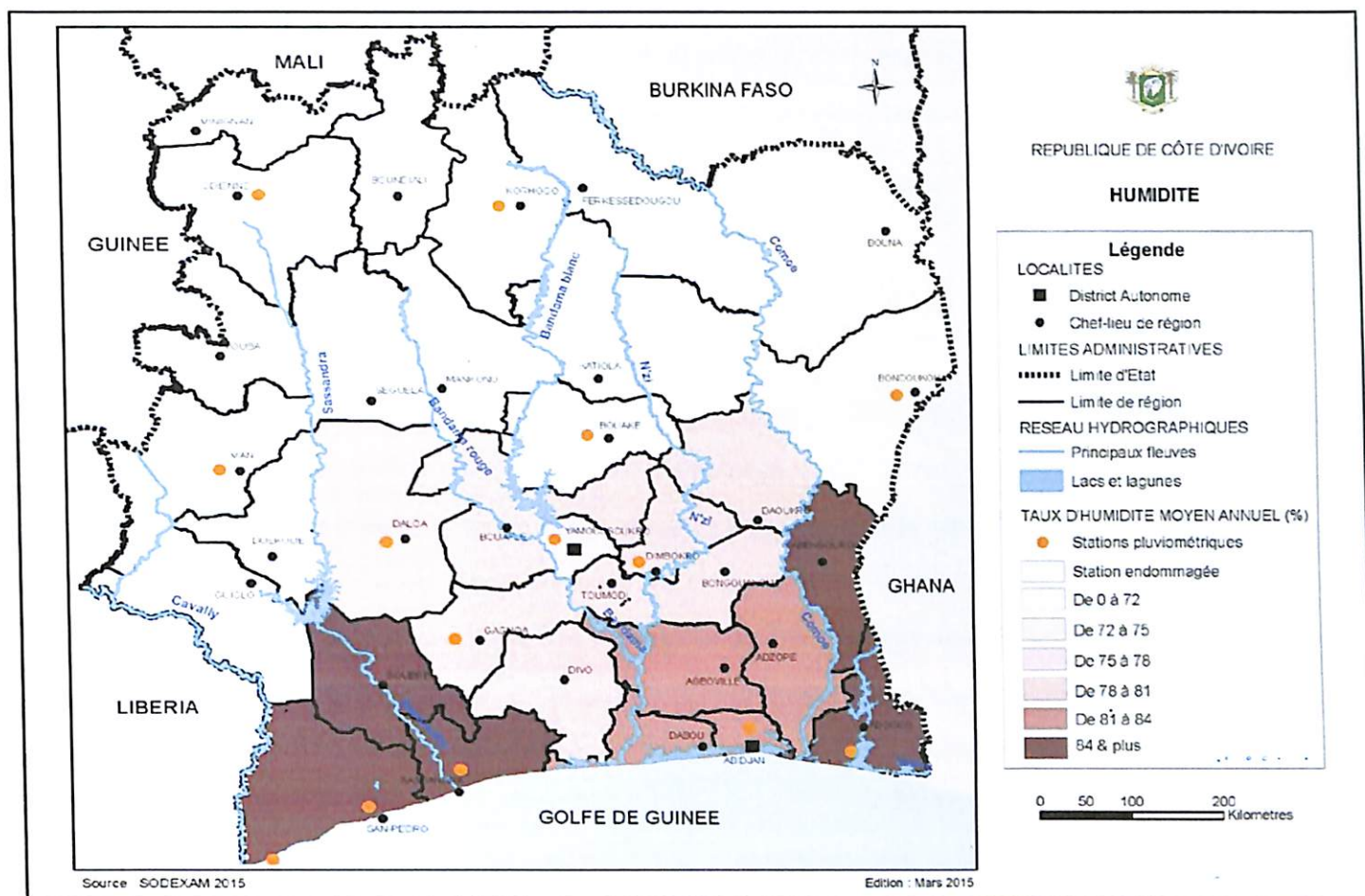
REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
HAMBOL	NIAKARA	COTON	COOPERATIVE BEMITINNIN DES AGRICULTEURS DE NIAKARA (COOBANI COOP-CA)
HAMBOL	NIAKARA	COTON	SOCIETE COOPERATIVE BINKADI DE NIAKARA (SCBN)
HAMBOL	NIAKARA	FRUITS	SOCIETE COOPERATIVE YERIGBANHAN DE TAFIRE (YERIGBANHAN COOP-CA)

Source : Ministère de l'Agriculture - Répertoire des sociétés coopératives (2015)

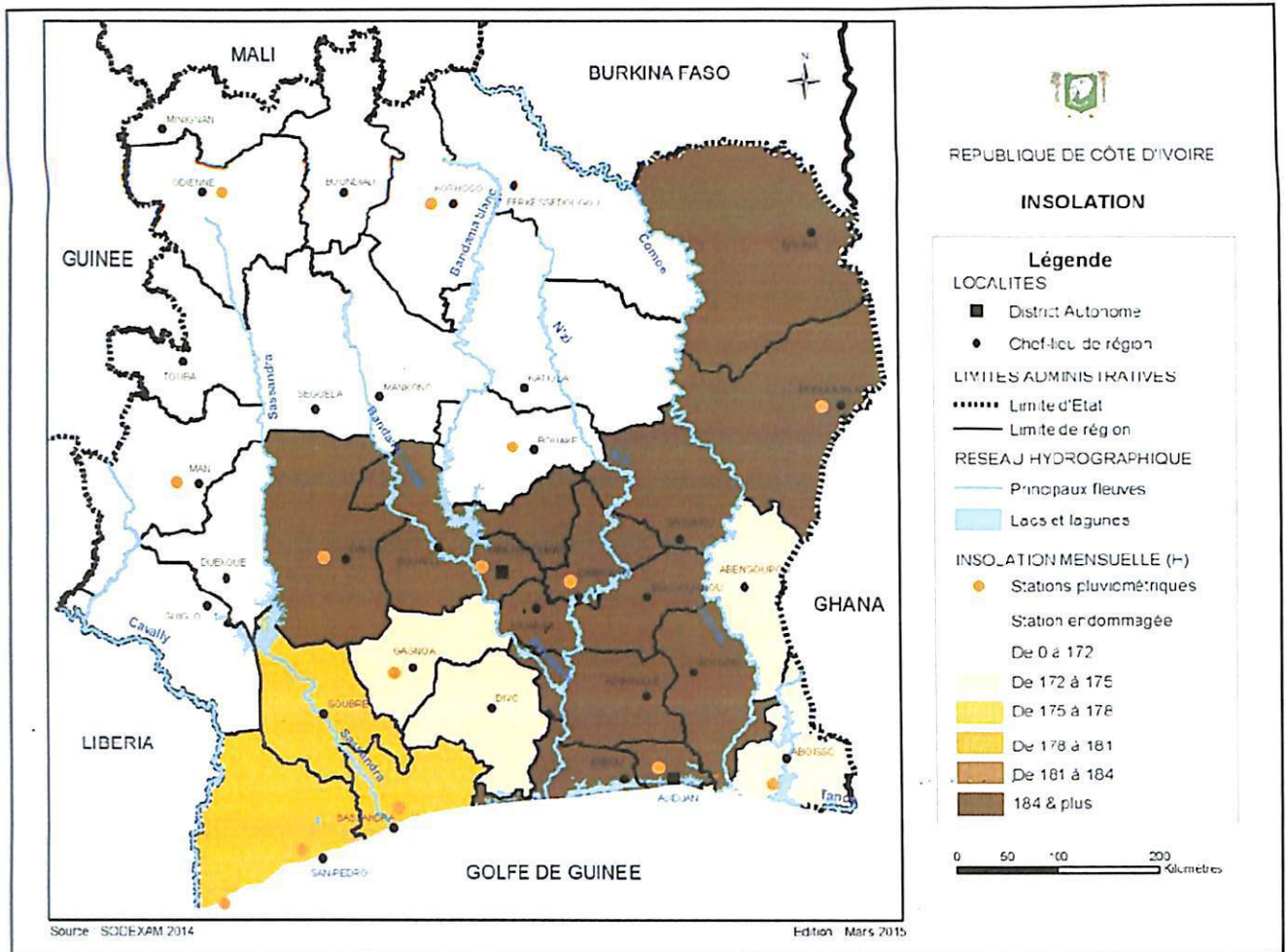
Annexe 5 : Carte de la météo nationale



Annexe 6 : Carte des taux d'humidité en Côte d'Ivoire



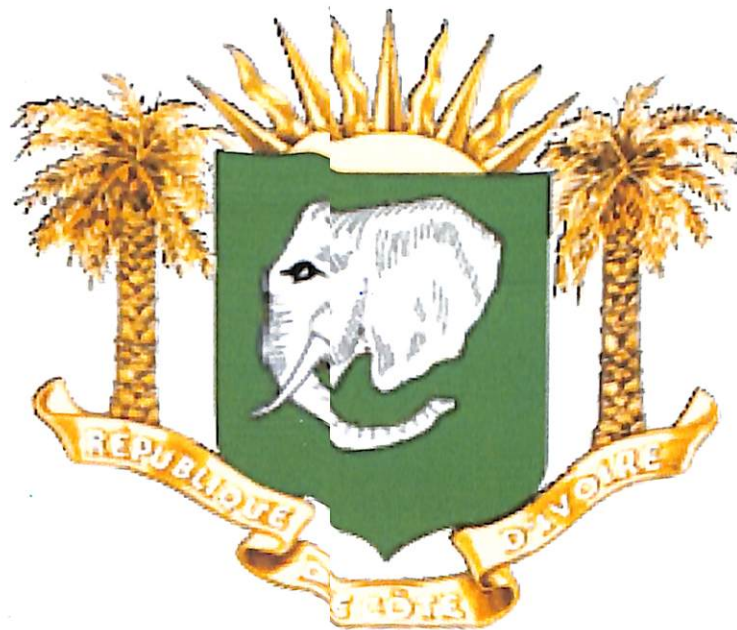
Annexe 7 : Carte du niveau d'insolation mensuelle en Côte d'Ivoire



**Annexe 8 : Prix des principaux produits alimentaires sur les marchés ruraux**

Facteurs et sous-facteurs	Description de la situation actuelle
<p>Evolution qualitative des prix des principaux produits alimentaires sur les marchés ruraux (<i>produits locaux et importés</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Igname précoce : 150 -250 (FCFA)</li> <li>• Igname tardive : 75-200 (FCFA)</li> <li>• Manioc : 83-92 (FCFA)</li> <li>• Maïs : 60-90 (FCFA)</li> <li>• Riz paddy : 150-180 (FCFA)</li> <li>• Banane plantain : 300-400 (FCFA)</li> <li>• Patate : récolte</li> <li>• Taro : récolte</li> <li>• Arachide grain : 400-650 (FCFA)</li> <li>• Aubergine : 250-300 (FCFA)</li> <li>• Tomate : 150-300 (FCFA)</li> <li>• Piment : 350-400 (FCFA)</li> <li>• Gombo : 150-250</li> <li>• Riz blanchi : 350-500 (FCFA)</li> <li>• Lait : 1100-1200</li> <li>• Huile : 1 000 (FCFA)</li> </ul>
<p>Principales contraintes à l'accès des ménages aux aliments (<i>état des pistes rurales, prix, revenus des ménages, autres</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pistes rurales impraticables en toute saison</li> <li>• Insécurité sur les pistes rurales (coupeurs de route)</li> <li>• Prix élevé des aliments importés</li> <li>• Coûts de transport élevés</li> <li>• Tracasseries routières</li> <li>• Faible pouvoir d'achat des ménages</li> </ul>

Source : ANADER Bouaké, 2014



Direction Générale  
et du Développement de l'Aménagement du Territoire  
ement Régional (DGATDR)  
Immeuble  
Téléphone: Alpha 2000, 10<sup>e</sup> étage  
20 25 88 73 / 20 25 88 71